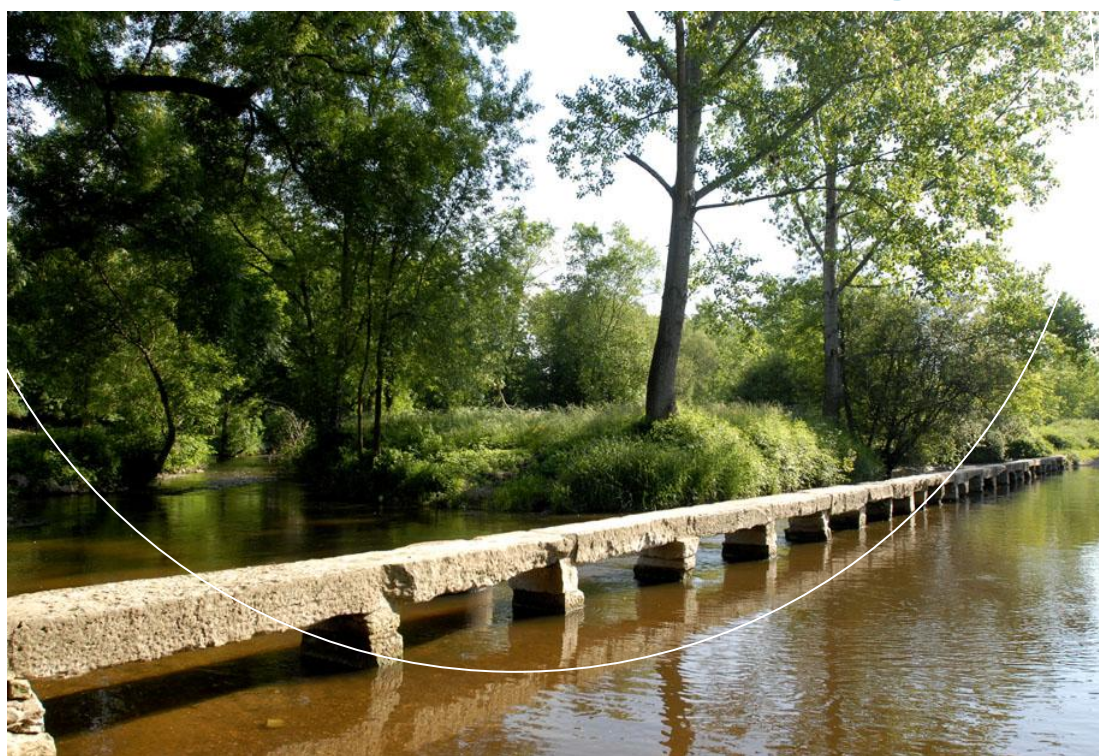


Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Étude environnementale initiale
et stratégique du PCAET de
La Rochefoucauld-Porte du Périgord



L'évaluation environnementale du PCAET a été réalisée par le CPIE du Périgord-Limousin, association loi 1901, engagée pour la sensibilisation à l'environnement et d'accompagnement des collectivités à la transition écologique. La communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord a comme ressource des techniciens spécialistes de l'environnement, de l'énergie, de la mobilité et propose, pour les communautés de communes membres et leurs communes, des missions de co-construction de programmes et de projets et de l'accompagnement de projets (études de faisabilité de production d'énergie, d'aménagement de bourgs, de végétalisation, diagnostics énergétiques, recherches de financement, formations-actions, concertation avec les habitants, animations de réunions d'acteurs, montages des dossiers d'aides Européennes...).

Analyse du Plan d'action

Établissement public de coopération intercommunale La Rochefoucauld-Porte du Périgord :

- Héloïs Ellien, chargé de mission Développement Durable, PCAET
- Marielle Clergeau, directrice adjointe chargée du développement durable

Animatrices zones Natura 2000 :

- Sandrine JACQUELIN, ONF
- Virginie BARRET, LPO France
- Camille HUET, Agence MTDA

Pilotage et rédaction du rapport : Marie-Charlotte Gicquiaux (CPIE du Périgord-Limousin)

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

La Communauté de communes de La Rochefoucauld-Porte du Périgord a décidé de lancer l'élaboration de son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) en 2018. La finalité du Plan poursuit deux objectifs principaux qui sont :

- L'atténuation (réduction) des émissions de GES ;
- L'adaptation au changement climatique : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

La Loi de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015 rend les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Un PCAET peut aussi être mené volontairement sur décision des élus.

Depuis la réforme de l'évaluation environnementale (ordonnance 2016-1058 du 3 août 2016 et décret n°2016-1110 du 11 août 2016), les Plans Climats Air Énergie Territoriaux doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES). Celle-ci répond à trois objectifs :

- Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

L'EES doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

La démarche du PCAET

La communauté de communes de La Rochefoucauld-Porte du Périgord s'est donnée pour ambition de doter son territoire d'une véritable stratégie et d'une politique transversale, en mobilisant les acteurs du territoire, afin d'en améliorer la qualité de vie. Se doter d'une véritable stratégie et d'une politique transversale :

- Décliner sur le territoire les objectifs nationaux et régionaux : économies d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables ;
- Adapter le territoire à l'évolution du climat pour l'ensemble du vivant et réduire l'érosion de la biodiversité ;
- Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur et d'une façon plus générale la santé.

Une condition de réussite : mobiliser tous les acteurs du territoire et prendre conscience de l'intérêt socio-économique à long terme pour s'engager.

Une finalité :

- Améliorer la qualité de vie de notre territoire.
- Créer de l'emploi non délocalisable et de la richesse locale.
- Réduire les précarités et favoriser l'accès aux soins et aux services pour tous.
- Améliorer l'environnement et être prêt face aux événements climatiques.

Le PCAET s'est voulu intégrateur d'actions déjà initialisées. La plupart des parties prenantes susceptibles d'être intéressées dans l'élaboration et la mise en œuvre se sont réunies ou ont été rencontrées lors de réunions, conférences, ateliers afin de faire des propositions, évoquer leurs contraintes, leurs craintes, leurs ouvertures, qui ont permis aux élus d'élaborer une stratégie puis d'ajuster un programme d'actions pour le territoire. La co-construction et la concertation étaient la base de ce travail et une condition pour créer une vraie dynamique air, énergie, climat. La plupart des actions est d'ailleurs issue des ateliers qui se sont tenus avec les acteurs du territoire et des rencontres effectuées lors des travaux du plan de

mobilité rurale et du schéma directeur des énergies renouvelables et de la charte de développement des Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) en 2024.

Cette réflexion a conduit à la définition d'un programme d'action composé de **40 actions réparties en 6 grands axes**.

La Rochefoucauld-Porte du Périgord

205 KTeq CO₂ émis sur le territoire

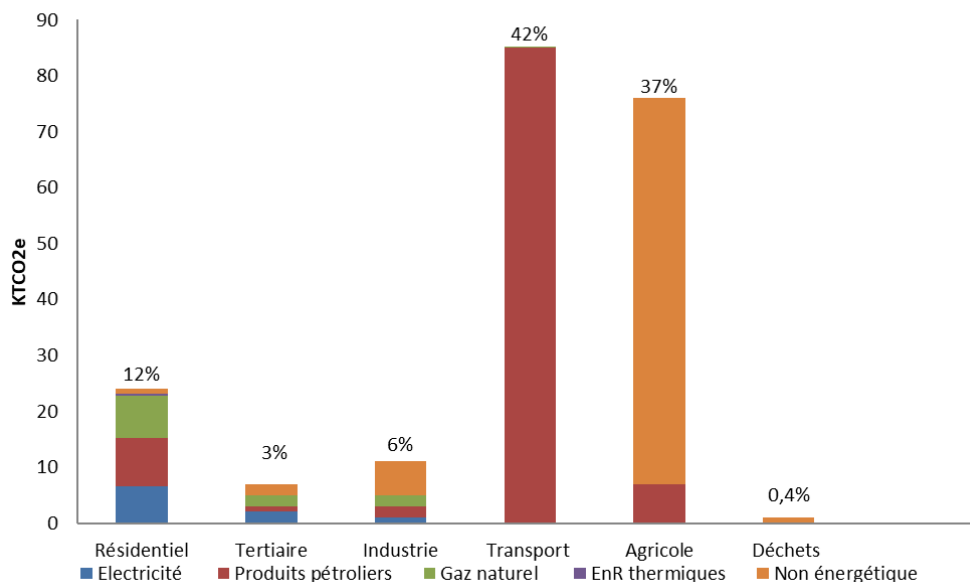


Figure 1 : émissions de gaz à effet de serre du territoire LRPP (sources : AREC)

42% des émissions de CO₂ -> secteur des transports

37% -> secteur agricole

12 % -> secteur résidentiel

6% -> industrie

3% -> tertiaire

0,4 % -> déchets

Les principaux enjeux identifiés

Le transport

- Réduire la dépendance automobile et diversifier les solutions de mobilité.
- Accélérer le renouvellement du parc vers des motorisations moins carbonées.
- Développer les infrastructures de recharge électrique et les services de mobilité partagée.
- Adapter l'organisation du territoire (urbanisme, services) pour limiter les besoins en déplacements contraints.

L'agriculture

- Réduire les émissions de méthane issues de l'élevage en soutenant les pratiques innovantes (alimentation animale, gestion des effluents).
- Optimiser l'usage des fertilisants pour limiter les émissions de N₂O.
- Valoriser le rôle de puits de carbone des sols et des forêts, en lien avec la stratégie territoriale de gestion forestière.

- Développer les filières locales de méthanisation, bois-énergie et circuits courts, génératrices de valeur ajoutée locale.

Le résidentiel

- Accélérer la rénovation énergétique du parc bâti, en ciblant prioritairement les passoires énergétiques.
- Substituer les énergies fossiles (fioul, propane) par des solutions renouvelables et performantes (pompes à chaleur, réseaux bois, solaire thermique).
- Renforcer l'accompagnement des ménages modestes, via des dispositifs adaptés (opérations programmées, guichets France Rénov', aides spécifiques).
- Développer l'usage du bois-énergie performant et local, garant d'une sobriété carbone durable.

L'industrie

Vulnérabilités et enjeux

- La volatilité des prix de l'énergie fragilise la compétitivité des petites industries locales,
- Le déficit de connaissance et de moyens freine la mise en place de démarches de performance énergétique (diagnostics, plans de sobriété, récupération de chaleur),
- Certaines filières (bois, agroalimentaire) pourraient devenir des leviers de valorisation des ressources locales et d'économie circulaire.

Le tertiaire

- Rénovation énergétique du parc bâti public et commercial, en priorisant les bâtiments les plus énergivores.
- Sortie progressive du fioul et diversification vers des énergies renouvelables
- Déploiement du photovoltaïque sur les toitures du parc tertiaire
- Sensibilisation et exemplarité des acteurs tertiaires pour entraîner l'ensemble du territoire dans la dynamique de sobriété.

Les déchets

- Réduire à la source la production de déchets, notamment alimentaires et plastiques.
- Développer le tri à la source des biodéchets et leur valorisation (compostage de proximité, plateformes territoriales).
- Renforcer les filières locales de réemploi et de recyclage, en lien avec l'économie circulaire.
- Limiter les transports liés à la collecte et au traitement par une organisation optimisée et des solutions locales.

Pour y arriver

Le PCAET a défini

6 axes stratégiques déclinés en 40 actions

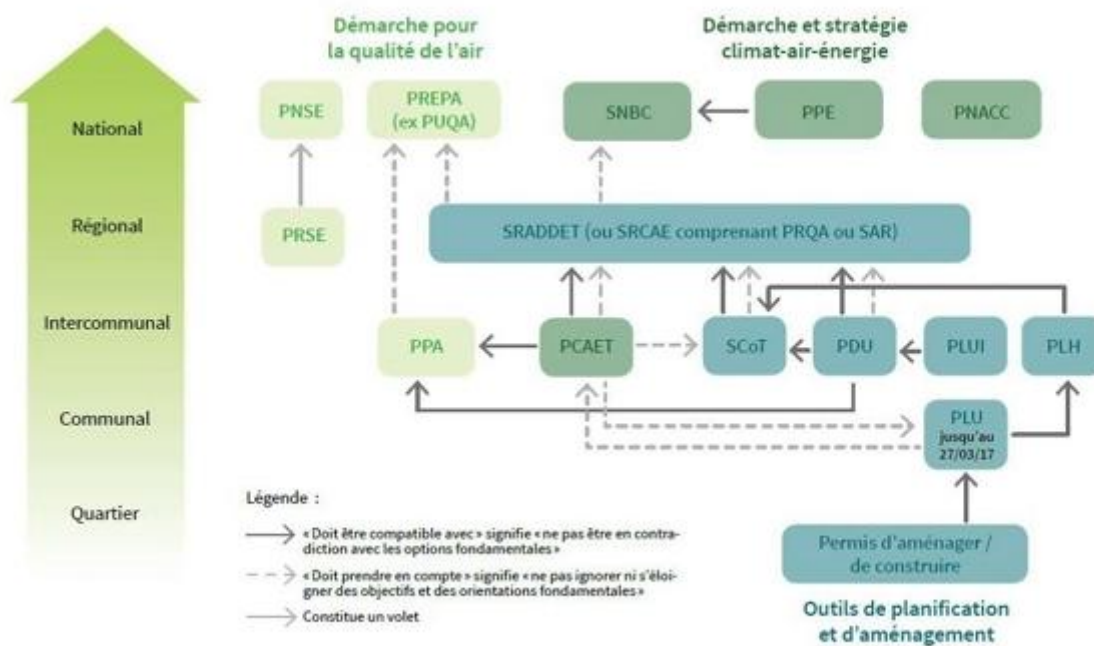
- 1 – Transition énergétique
- 2 – Mobilité durable
- 3 – Développement économique et économie circulaire
- 4 – Adaptation au changement climatique
- 5 – Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles
- 6 – Gouvernance, communication et exemplarité

Articulations avec les autres plans et programmes

Le projet territorial de développement durable du PCAET interagit avec les autres dispositifs de planification stratégique ou réglementaire et les programmes d'actions locaux déjà engagés. Les principaux plans et programmes utilisés dans le cadre des travaux du PCAET sont :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le SRADDET ;
- Le Contrat de Réussite de la Transition écologique (CRTE) ;
- Le Contrat d'objectif territorial, le COT ;
- Le Projet de territoire adopté par le conseil communautaire le 04/11/2024 ;
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;
- Le PLUi du périmètre ex Bandiat-Tardoire a été approuvé et est entré en vigueur en mars 2022. Le PLUi du territoire ex Seuil-Charente-Périgord est en cours de finalisation ;
- La Stratégie de la Trame Verte et Bleue « TVB » établie lors de l'élaboration des PLUi ;
- Le schéma directeur de développement des ENR et la charte de développement des EnR adopté par le conseil communautaire le 04/11/2024 ;
- Le Plan Intercommunal de sauvegarde (PICS), en cours de réalisation ;
- Le programme Territoire à Énergie Positive « TEPos » (terminé en 2016) ;
- Le contrat local de santé « CLS » décliné à l'échelle de La Communauté de Communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord qui s'est engagée aux côtés de la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, (qualité de l'air intérieur et extérieur dont la lutte contre ambroisie), signé en septembre 2023, engagé pour 5 ans ;
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente, outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Sous-bassin Tardoire Bandiat Bonnieure : Karst. Diagnostic territorialisé dédié à la Tardoire, au Bandiat, à la Bonnieure sur secteur du Karst de La Rochefoucauld.

FIGURE 3: SCHEMA GLOBAL DE L'ARTICULATION DU PCAET AVEC OUTILS DE PLANIFICATION



SOURCE : ADEME

1.1 La méthode de l'évaluation environnementale

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'étude environnementale stratégique doit permettre de représenter le meilleur compromis entre : l'ambition du territoire, les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie, de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Dans le cas de l'analyse du PCAET de La Rochefoucauld-Porte du Périgord, l'aspect socio-économique est aussi déterminant concernant notamment : l'impact sur l'emploi, la facture énergétique (ménages, collectivités, entreprises), le financement et le coût potentiel des actions. La Rochefoucauld-Porte du Périgord est déclaré en zone de revitalisation rurale, elle est touchée par le déclin démographique et économique.

Les travaux du PCAET ont permis de mettre en avant certaines de ses richesses, comme les énergies renouvelables, mais aussi le fait que cette richesse, modeste mais notable, lui échappe en grande partie.

Ce document vise donc à partager une vue d'ensemble des échanges qui ont participé à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement par la mise en œuvre du PCAET (stratégie et actions). Il se veut aussi comme un outil (perfectible) servant de référence pour les coordinateurs des actions et les agents qui vont coordonner les axes pour la communauté de communes et enfin de base aux prochains PCAET par :

- La synthèse des principaux enjeux environnementaux classés par thématique et les pressions qu'ils subissent et peuvent subir avec la mise en œuvre du plan.
- Une analyse du plan d'action incluant les effets probables positifs et négatifs et proposant des points de vigilance.

Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET.

En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (voire meilleur) à celui observé antérieurement. L'objectif du rapport de l'EES est de rendre compte de la démarche d'intégration de l'environnement qui a accompagné l'élaboration du PCAET. Elle présente la synthèse des éléments de connaissance qui ont été rassemblés et présente les choix réalisés au sein du plan et analyse le plan d'action retenu au regard des enjeux

environnementaux les plus importants (et propose dans le cas d'impact résiduel une démarche ERC : éviter, réduire, compenser).

Après avoir présenté l'étude et rappelé les objectifs de référence par un bref descriptif des documents de planification ayant trait ou pouvant influencer sur les thématiques du PCAET, il est présenté l'état initial de l'environnement du territoire.

1 - État initial

Cet état initial permet d'apprécier la diversité de l'environnement du territoire et d'évaluer la sensibilité environnementale du territoire. Cette sensibilité est synthétisée dans un tableau.

2-Articulation avec les autres plans

Les thématiques propres au PCAET sont ensuite étudiées afin d'en apprécier les impacts sur le territoire. La sensibilité du territoire et l'impact des thématiques du PCAET sont ensuite croisés, comme indiqué dans la figure suivante, afin d'obtenir des enjeux hiérarchisés : ceux à impact faible, modéré, fort pour les contextes de référence (contextes physique, biologique, humain, risques).

3-Analyse des différents scénarios du plan, décisions -> Justification des choix du scénario retenu (stratégie, plan d'action)

Le scénario tendanciel est étudié d'un point de vue environnemental, ainsi que les différents scénarios. Justification des choix du scénario retenu : stratégie, plan d'action.

4-Analyse des impacts du plan - Analyse spécifique des zones Natura 2000

Enfin, les effets notables probables (positif ou négatif) du Plan sont étudiés au travers des différentes actions. Des éléments concernant la démarche Eviter Réduire Compenser (ERC) sont donnés une analyse et les impacts sur les zones Natura 2000 sont décrits.

5-Suivi environnemental du plan

Des mesures sont présentées et un suivi environnemental est proposé avec des indicateurs de suivi.

1.2 Les principaux enjeux issus de l'état initial de l'environnement

Les enjeux environnementaux les plus importants ont été amenés au fur et à mesure des premières réunions entre élus (COPIL) et aussi lors des réunions publiques (présentation des diagnostics, débat sur les énergies renouvelables (EnR)). Les thématiques les plus débattues lors des échanges ont été : l'impact des EnR et de l'artificialisation sur la biodiversité, l'impact des EnR (photovoltaïque au sol) sur les paysages les problématiques de mobilité liées à l'isolement et d'accès aux soins, la prise de conscience de la prévention en santé, la prise en compte des activités du territoire notamment l'économie, l'agriculture et le tourisme. Un autre point important a été de savoir comment financer les actions et l'ambition du PCAET : le faible niveau de richesse du territoire (communauté de communes) et les faibles ressources humaines pour financer et mener les actions du PCAET. Une démarche a aussi été mise en place pour faire prendre conscience aux élus des activités économiques possibles liées aux actions du PCAET mais qui peuvent aussi échapper au territoire si on ne fait rien : artisanat de la rénovation du bâtiment, énergies renouvelables et les activités indirectes : travail du bois, bois énergie, éco-matériaux, etc. Les principaux enjeux environnementaux liés à la mise en œuvre du PCAET.

Enjeux majeurs

- Préserver la biodiversité et renforcer les continuités écologiques (trames verte et bleue, noire, etc) ;
- Préserver la ressource en eau ;
- Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques en maîtrisant les consommations d'énergie ;
- Développer un mix d'énergies renouvelables tout en préservant la qualité paysagère et le patrimoine et la ressource en bois.

Enjeux importants

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et favoriser le stockage carbone ;
- Favoriser l'accès aux soins en santé tout en développant des solutions alternatives à la mobilité en voiture individuelle ;
- Préserver la santé physique et mentale des populations et améliorer le cadre de vie ;
- Prendre en compte les activités humaines, notamment l'agriculture et le tourisme ;
- Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur. Et aussi, contribuer au développement économique du territoire, notamment en montrant les possibilités d'emploi dans les thématiques portées par le PCAET (rénovation thermique, EnR, etc).

1.3 L'analyse des incidences probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement

Le PCAET étant un projet territorial de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il présente, globalement, un impact positif sur l'environnement. En effet, il répond à de multiples problématiques et enjeux environnementaux par :

- Le développement des énergies renouvelables et ainsi l'augmentation de leurs parts dans les consommations d'énergie finale ;
- L'amélioration des performances énergétiques des logements et le changement des systèmes de chauffage vers des systèmes moins émetteurs, permettant de diminuer les consommations énergétiques et les émissions (de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques) associées ;
- Le développement de modes de déplacement alternatifs à la voiture. Ci-dessous sont présentés, par axe stratégique et par objectif opérationnel, les éléments clés de la concertation et la synthèse des impacts positifs et négatifs, les points de vigilance et des possibles mesures ERC (éviter, réduire, compenser).

1.4 Le dispositif de suivi environnemental

Le suivi environnemental a pour objectif de vérifier et évaluer si les effets du PCAET sont conformes aux prévisions réalisées, mais également à mesurer les impacts réellement observés sur l'environnement ainsi qu'à apprécier l'efficacité des actions. Il suit ainsi l'évolution des effets du PCAET sur les différents enjeux environnementaux du territoire identifiés dans le cadre de l'État Initial de l'Environnement (EIE). Le dispositif de suivi de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est à coordonner avec le suivi du PCAET.

Certains indicateurs sont à construire pendant l'échelle de temps du PCAET, car ils n'existent pas sous la forme de données disponibles. Ces indicateurs, à créer, peuvent s'avérer difficiles à construire, car coûteux en temps, il s'agit donc d'une proposition.

1.5 Conclusion

Les actions proposées par le territoire de La Rochefoucauld-Porte du Périgord doivent être soutenues par des décisions nationales pour atteindre l'ensemble des objectifs réglementaires. L'objectif de réduction des consommations d'énergie finale et des émissions de gaz à effet de serre s'inscrit dans la volonté du territoire de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés aux échelles nationale (loi Énergie-Climat de 2019) et régionale (SRADDET). Les difficultés rencontrées s'expliquent notamment par le caractère rural de la Communauté de communes et par ses capacités financières limitées. En revanche le territoire met en avant une ambition certaine dans le développement des énergies renouvelables (EnR) et dans la mise en place d'une charte pour le développement des énergies renouvelables en visant à dépasser les objectifs nationaux et régionaux de production d'EnR à l'horizon 2030 tout en souhaitant mieux les maîtriser.

En ce qui concerne la qualité de l'air, le PCAET intègre cet enjeu au travers de plusieurs actions, dont la réduction de l'usage individuel des voitures. Globalement les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont un peu inférieurs aux objectifs régionaux (SRADDET). L'adaptation au changement climatique est également traitée dans ce PCAET qui lui consacre plusieurs actions : végétalisation des bourgs, préservation et restauration des zones naturelles et humides, gestion de la ressource en eau, augmentation du stockage carbone, changement des pratiques agricoles, rénovation du bâti ancien, entre autres, participeront à adapter le territoire au changement climatique et en limiter sa vulnérabilité.

L'ensemble des actions est donc cohérent (elles couvrent l'ensemble des objectifs et adressent les principaux enjeux du territoire) et contribue de manière positive aux objectifs du PCAET sans toutefois parvenir à atteindre les objectifs chiffrés réglementaires. Les incidences globales du plan sur l'environnement au sens large sont susceptibles d'être positives grâce à une intégration des enjeux environnementaux. Lors des échanges pendant les travaux d'élaboration du PCAET la relation entre les actions et l'emploi local a souvent été citée : des professionnels indispensables à la tenue des objectifs comme les artisans du bâtiment et les agriculteurs ; un potentiel de nouveaux emplois dans les énergies renouvelables par exemple.

Enfin, les actions ayant potentiellement des incidences négatives sur l'environnement (impacts sur la biodiversité et les continuités écologiques, artificialisation et consommation d'espace, etc) feront l'objet d'une attention particulière lors de la mise en œuvre des actions. C'est en particulier le cas pour les projets de développement des énergies renouvelables (solaire dont l'agrivoltaïsme, géothermie, méthanisation, éolien) ou les projets liés à la mobilité (création d'équipements et d'infrastructures). La mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou de prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la démarche, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

CHAPITRE II : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.6 Objectifs, contenu et modalités d'élaboration de l'évaluation environnementale

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, l'étude environnementale initiale et stratégique doit permettre de représenter le meilleur compromis entre : l'ambition du territoire, les objectifs en matière de qualité de l'air, d'énergie et de climat et les autres enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Dans le cas de l'analyse du PCAET de La Rochefoucauld-Porte du Périgord, l'aspect socio-économique est aussi déterminant concernant notamment : l'impact sur l'emploi, la facture énergétique (ménages, collectivités, entreprises), le financement et le coût potentiel des actions. L'EPCI de la Rochefoucauld-Porte du Périgord est déclaré en zone de revitalisation rurale, elle est touchée par le déclin démographique et économique. Les travaux du PCAET ont permis de mettre en avant certaines de ses richesses, comme les énergies renouvelables, mais aussi le fait que cette richesse lui échappe en grande partie.

1.6.1 Cadre juridique de l'évaluation environnementale des PCAET

Au niveau législatif, la transposition de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 a été assurée par une ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 qui a modifié le Code de l'environnement (création des articles L. 122-4 à L. 122-11 et modification de l'article L. 414-4 relatif aux sites Natura 2000), ainsi que le Code de l'Urbanisme et le Code Général des Collectivités Territoriales.

Deux décrets ont été pris en application de cette ordonnance :

- le décret n°2005-613 du 27 mai 2005, codifié aux articles R. 122-17 à R. 122-24 (modifiés par le décret n°2012-616 du 2 mai 2012), R. 414-19 et R. 414-21 du Code de l'environnement ;
- le décret n°2005-608 du 27 mai 2005, codifié à la fois dans le Code de l'Urbanisme et dans le Code Général des Collectivités Territoriales, vise certains documents d'urbanisme. Il fait l'objet d'une circulaire d'application.

La circulaire de la ministre de l'Écologie et du Développement Durable, en date du 12 avril 2006, précise les dispositions des deux précédents décrets. Il faut également noter l'ordonnance du 3 août 2016, depuis laquelle les PCAET sont concernés par l'évaluation environnementale.

Par ailleurs, l'évaluation environnementale intègre une évaluation des incidences Natura 2000 liées au projet de PCAET, comme l'introduit le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, modifiant les articles R414-19 à R414-26 du Code de l'environnement.

1.6.2 Description de la structure et élaboration du rapport environnemental

L'évaluation environnementale stratégique ne constitue pas une procédure autonome, elle s'intègre pleinement à l'élaboration d'un projet. Les grandes étapes de la démarche sont les mêmes que celles qui prévalent pour l'élaboration ou la révision du PCAET.

L'évaluation environnementale comprend ainsi :

- la réalisation d'un rapport environnemental par l'organisme responsable du PCAET ou structure déléguée. Ce rapport a pour objet d'identifier, de décrire et d'évaluer les incidences probables de la mise en œuvre du Plan sur l'environnement ;
- la réalisation de consultations avant l'adoption du PCAET (participation du CPIE, si sollicitée par l'organisme responsable du PCAET, ici l'EPCI La Rochefoucauld-Porte du Périgord).

Elles sont de plusieurs ordres :

- au début de l'élaboration du rapport environnemental, l'organisme responsable du Plan consulte l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sur le degré de précision des informations que contiendra le rapport environnemental ;
- l'autorité environnementale est ensuite systématiquement consultée pour donner son avis sur le rapport environnemental et le projet de PCAET ;
- la procédure de consultation suit celle du PCAET ;
- sitôt après l'adoption du PCAET, une information du public sur la décision prise et sur la manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental et des consultations.

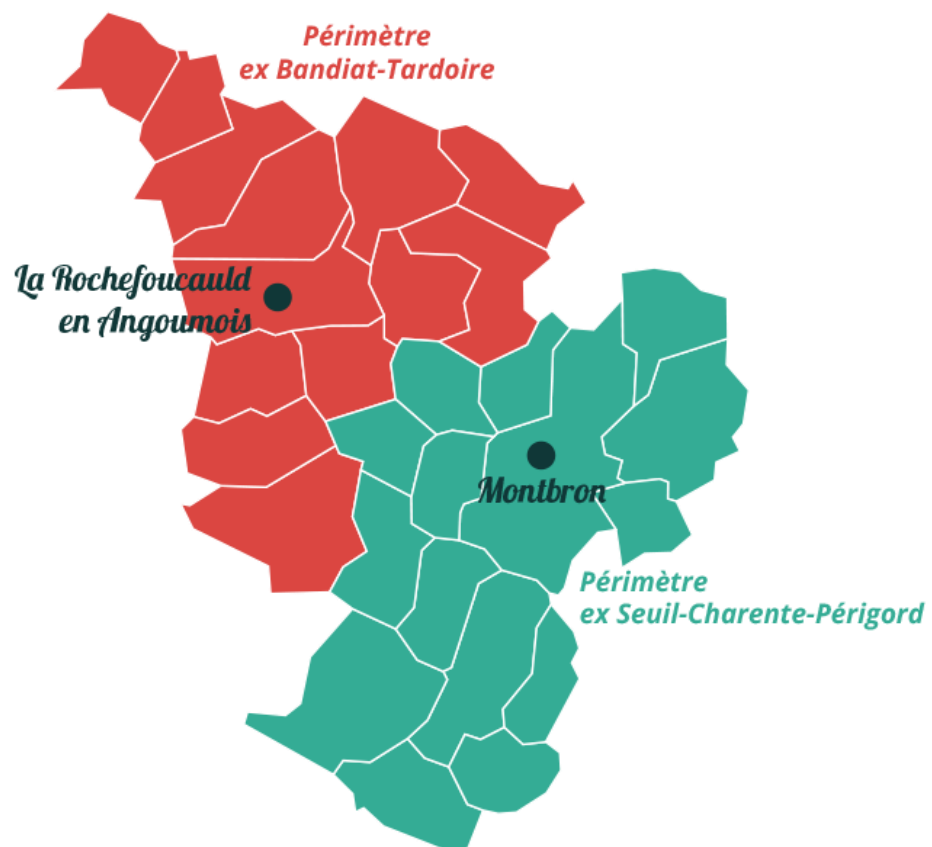
L'évaluation environnementale comporte l'établissement d'un rapport qui identifie, décrit et évalue les effets que peut avoir la mise en œuvre d'un Plan sur l'environnement. Il ressort notamment de l'article L. 122-6 du Code de l'environnement que le rapport environnemental est un document distinct du document qu'il évalue. Par ailleurs, ce rapport comprend un résumé non technique conformément au 9° de l'article R. 122-20 du Code de l'environnement.

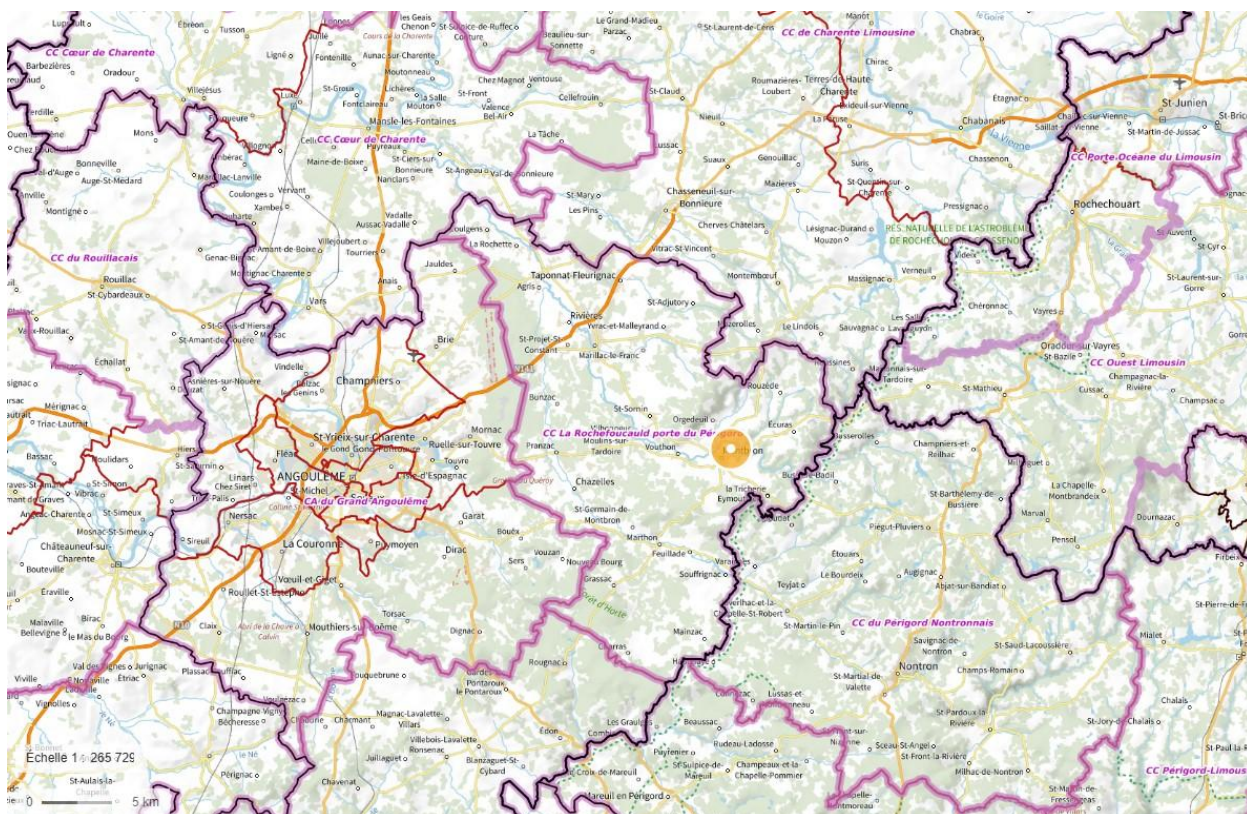
Enfin, conformément à l'article R.414-22 du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000.

Ce rapport est en outre réalisé conformément aux préconisations du guide des PCAET « Comprendre, construire et mettre en œuvre » (document ADEME publié en novembre 2016) et de la note méthodologique « Préconisations relatives à une évaluation environnementale stratégique » (Ministère en charge de l'environnement et CEREMA mai 2015).

1.6.3 Définition du périmètre et des années de référence de l'évaluation environnementale

Le périmètre de la présente évaluation environnementale correspond à celui pris en compte dans le PCAET : il correspond au périmètre administratif de l'EPCI La Rochefoucauld-Porte du Périgord, de **27 communes membres**, avec une **population de 22 261 habitants** (Population totale regroupée en vigueur en 2025, millésimée 2022, site BANATIC du ministère de l'intérieur <https://www.banatic.interieur.gouv.fr/intercommunalite/200068914>) pour une **superficie de 468.3 km2**.





Les années de référence sont celles définies dans le PCAET. Ainsi :

- L'état initial est étudié sur l'année 2025,
- les prospectives sont fixées 2030 et 2050 selon les thématiques, l'adoption du PCAET étant prévue pour début 2026.

Les années de références des informations relatives à l'état des lieux de l'environnement peuvent cependant varier en fonction des documents qui ont été réalisés sur le sujet. Lorsque plusieurs sources d'information relative à la même donnée, au même paramètre ont été recensées, la plus récente a été conservée.

1.6.4 Structure du rapport de l'étude environnementale présentée

Après avoir présenté l'étude et rappelé les objectifs de référence par un bref descriptif des documents de planification ayant trait ou pouvant influencer sur les thématiques du PCAET, il est présenté l'état initial de l'environnement du territoire.

1 - État initial

Cet état initial permet d'apprécier la diversité de l'environnement du territoire et d'évaluer la sensibilité environnementale du territoire.

2-Articulation avec les autres plans

Les thématiques propres au PCAET sont ensuite étudiées afin d'en apprécier les impacts sur le territoire. La sensibilité du territoire et l'impact des thématiques du PCAET sont ensuite croisés, comme indiqué dans la figure suivante, afin d'obtenir des enjeux hiérarchisés : ceux à impact faible, modéré, fort pour les contextes de référence (contextes physique, biologique, humain, risques).

3-Analyse des différents scénarios du plan, décisions -> Justification des choix du scénario retenu (stratégie, plan d'action)

Le scénario tendanciel est étudié d'un point de vue environnemental ainsi que les différents scénarios. Justification des choix du scénario retenu : stratégie, plan d'action.

4-Analyse des impacts du plan - Analyse spécifique des zones Natura 2000

Enfin, les effets notables probables (positif ou négatif) du Plan sont étudiés au travers des différentes actions. Des éléments concernant la démarche Eviter Réduire Compenser (ERC) sont donnés, une analyse et les impacts sur les zones Natura 2000 sont décrits.

5-Suivi environnemental du plan

Des mesures sont présentées) et un suivi environnemental est proposé avec des indicateurs de suivi.

1.6.5 L'autorité environnementale

Selon l'article R 122-17, l'autorité environnementale du Plan est portée par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

1.7 Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est issu de la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte constitue un outil pivot de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Il complète le précédent outil PCAET en y ajoutant la dimension « Air » et en renforçant son volet territorial. Le PCAET poursuit deux objectifs principaux :

- Limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour participer à atténuer le changement climatique ;
- Diminuer la vulnérabilité du territoire, sa population et ses biens en les adaptant aux effets du changement climatique.

La réalisation d'un PCAET est obligatoire pour tout Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants ce qui est le cas de la communauté de communes de La Rochefoucauld-Porte du Périgord. Elle s'est donnée pour ambition de doter son territoire d'une véritable stratégie et d'une politique transversale, en mobilisant les acteurs du territoire, afin d'en améliorer la qualité de vie.

- Décliner sur le territoire les objectifs nationaux et régionaux : économies d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables ;
- Adapter le territoire à l'évolution du climat pour l'ensemble du vivant et réduire l'érosion de la biodiversité ;
- Améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur et d'une façon plus générale la santé.

Une condition de réussite : mobiliser tous les acteurs du territoire et prendre conscience de l'intérêt socio-économique à long terme pour s'engager.

Une finalité : améliorer la qualité de vie de notre territoire.

- Créer de l'emploi non délocalisable et de la richesse locale ;
- Réduire les précarités et favoriser l'accès aux soins et aux services pour tous ;
- Améliorer l'environnement et être prêt face aux événements climatiques (adaptation et atténuation) ;
- Vivre en harmonie avec le vivant sur le territoire.

Diagnostic	Profil climat-air-énergie du territoire	1 – Diagnostic Consommation d'énergie et émissions de GES 2 - Diagnostic Qualité de l'air 3 - Diagnostic Production d'énergie 4 - Diagnostic Réseaux de transport et de distribution de l'énergie 5 - Diagnostic Vulnérabilité du territoire 6 - Étude environnementale biodiversité initiale 7 - Synthèse des diagnostics Diagnostics associés : diagnostic PMRu

Stratégie	Feuille de route stratégique du territoire à court, moyen et long terme afin de répondre aux engagements fixés aux échelles européenne, nationale et régionale.	- Stratégie PCAET La Rochefoucauld-Porte du Périgord Plans associés : SAGE Charente, Trame Verte et Bleue, Schéma directeur et charte de développement des énergies renouvelables : zones d'accélération (ZAE nR), PMRu
Plan d'action	Traduction opérationnelle des ambitions stratégiques que la collectivité s'est fixée	- Plan d'action du PCAET La Rochefoucauld-Porte du Périgord
Étude environnementale	Analyse des impacts notables que la mise en œuvre du plan peut avoir sur l'environnement	- Étude environnementale initiale et stratégique du PCAET

Le contenu du PCAET

Le diagnostic air-énergie-climat du territoire comprenant à minima :

- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction ;
- Une présentation des réseaux de transport et de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur et de leurs options de développement ;
- Une analyse du potentiel de développement des énergies renouvelables (EnR) ;
- L'estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES) et leur potentiel de réduction ;
- L'estimation des émissions de polluants atmosphériques et leur potentiel de réduction ;
- L'estimation de la séquestration nette de CO₂ et de son potentiel de développement ;
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Ce diagnostic est utilement complété par une synthèse du diagnostic démo-socio-économique du territoire annexé au PCAET (« Portrait de territoire ») et par un état initial de l'environnement intégré à la présente évaluation environnementale stratégique.

La stratégie territoriale définissant des objectifs stratégiques (et chiffrés pour certains) pour :

- La réduction des émissions de GES ;
- Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- La maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- La production et la consommation des EnR, la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- La livraison d'EnR et de récupération de chaleur ;
- Les productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- Les adaptations au changement climatique ;
- Un programme d'actions opérationnelles portant sur les éléments de la stratégie territoriale.

Le PCAET doit être compatible et prendre en compte d'autres documents de planification territoriale ou sectorielle. Une fois validé par l'EPCI, le PCAET devra être mis à disposition du public pour consultation et adressé aux autorités concernées pour consultation et déposé sur la plateforme www.territoires-climat.ademe.fr.

1.7.1 Les objectifs chiffrés

La stratégie territoriale du PACET La Rochefoucauld Porte du Périgord est le fruit d'une longue concertation avec prioritairement les collectivités et les partenaires/acteurs locaux. Le scénario définissant la stratégie est ambitieux mais aussi le résultat des remontées et capacités des futurs acteurs quotidiens dans la mise en œuvre du programme d'actions. Ce scénario présente une trajectoire ambitieuse qui se divise en deux à l'horizon 2030 donnant naissance à une « fourchette » au sein de laquelle se situent les objectifs du territoire à l'horizon 2050. Cette fourchette est constituée d'une trajectoire dite de continuité des dynamiques 2020-2030 et d'une trajectoire cible reposant sur les objectifs nationaux. La trajectoire continuité s'appuie sur les atouts et faiblesses territoriales, les forces vives, les capacités et volontés de chacun à agir, ceci à incitations, subventions et technologies d'aujourd'hui. Il faut donc comprendre que pour atteindre la trajectoire cible, des efforts supplémentaires seront à produire et que les territoires seuls ne pourront pas les réaliser.

Une stratégie nationale devra accompagner l'implication des territoires, des changements de comportements, de nouvelles technologies, compétences et métiers non connus à ce jour participeront à atteindre les objectifs.

La trajectoire cible est toutefois celle clairement affichée comme objectif du PCAET et est constituée comme suit :

- **A échéance 2030** : -20% de consommation énergétique ; -50% d'émission de GES ; 35% d'EnR dans la consommation d'énergie finale.

- **A échéance 2050** : -50% de consommation énergétique ; -100% d'émission de GES ; 75% d'EnR dans la consommation d'énergie finale.

OBJECTIFS	REFERENCES	2030	2040	2050
Réduction de la consommation	2019	20 %	35%	50%
	528 GWh	422,4 GWh	343,2 GWh	264 GWh
Réduction des émissions de GES	1990*	50 %	75%	100%
	194 KT	97 KT	49 KT	0 KT (neutralité)
Part des énergies renouvelables	2019	35%	50%	75%
	28%			
Réduction des polluants atmosphériques (moyenne annuelle)	PM 2,5	10 µg/m³		
	PM 10	20 µg/m³		
	SO ₂	20 µg/m³		
	NO2	20 µg/m3		
	CO	0,5 µg/m3		
	As	6,0 ng/m3		
	Cd	5,0 ng/m3		
	Ni	20 ng/m3		

* Cadre réglementaire. Le cadre pratique retient 2019 comme référence

Figure 2 : tableau issu de la stratégie du PCAET

La vision à long terme est la plus importante et celle qui doit guider les politiques publiques. Considérant qu'il s'agit du premier PCAET du territoire et qu'un PCAET doit faire l'objet d'un bilan tous les 6 ans, on peut considérer qu'à échéance 2030, ce ne sera que la deuxième génération de PCAET qui produira ses effets. Cette montée en puissance vers des objectifs ambitieux en 2050 repose sur l'acculturation progressive, le passage à l'acte de tout un chacun, l'arrivée de nouvelles techniques, pratiques, méthodes, technologies non connues à ce jour, des financements différents, un rôle de l'Etat en adéquation avec le niveau d'ambition de ses objectifs, ne laissant pas les collectivités seules organisatrices et financeurs.

1.7.2 Les objectifs stratégiques

L'EPCI de La Rochefoucauld-Porte du Périgord s'engage entre 2025 et 2030 à

- **réduire sa consommation énergétique** : pour les secteurs résidentiel, tertiaire, industriel, des transports et agricole ;
- **être plus autonome dans la production d'énergie renouvelable (EnR)** tout en étant cohérent avec les enjeux environnementaux (charte créée en 2023) → Priorité photovoltaïque en toiture et ombrière et énergie bois ; plus de maîtrise locale du développement des parcs éolien et photovoltaïques.
- **améliorer la qualité de l'air et la santé du territoire**. Le concept *One Health*, « une seule santé » repose sur un principe simple, selon lequel la protection de la santé de l'Homme passe par celle de l'animal et de leurs interactions avec l'environnement.
Baisse des émissions d'oxydes d'azote (NOX), de particules fines (PM2,5), des composés organiques volatils (COVNM).
En actions : valoriser les mobilités douces ; les initiatives pour améliorer la qualité de l'air intérieur (sensibilisation et actions engagées et à engager) ; la baisse des pesticides ; la lutte contre les espèces exotiques envahissantes causant des préjudices sur la santé humaine et des autres vivants dont l'ambrosie.
- **diminuer les émissions de GES** : baisse de la consommation d'énergie, évolution des transports, du chauffage et changement des pratiques agricoles ; développement les restaurations ou maintien des milieux permettant le stockage carbone : forêt, prairie humide, sols agricoles, etc.
- **s'adapter et dans la mesure du possible atténuer les effets du changement climatique**.

Un fil rouge : la trame verte et bleue :

- Préservation de la ressource en eau et de sa qualité
- Confort d'été dans le bâti et rénovation de l'ancien
- Végétalisation des bourgs et plantation de haies
- Changement des pratiques agricoles

Pour y arriver

Le PCAET a défini

6 axes stratégiques déclinés en 40 actions

- 1 – Transition énergétique
- 2 – Mobilité durable
- 3 – Développement économique et économie circulaire
- 4 – Adaptation au changement climatique
- 5 – Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles
- 6 – Gouvernance, communication et exemplarité

Présentation des 6 axes et des 40 actions

Axe 1 : Transition énergétique

Viser des résultats ambitieux dans la réduction de la consommation d'énergie carbonée, le développement des énergies renouvelables et l'autonomie énergétique du territoire.

Actions 1 à 6

1. Optimiser la rénovation du patrimoine bâti
2. Réduire la consommation d'énergie du patrimoine public
3. Déployer le Schéma Directeur des Energies
4. Intégrer les projets EnR à la planification territoriale
5. Accompagner les projets EnR citoyens et privés
6. Créer une plateforme d'innovation énergétique

Axe 2 : Mobilité durable

Favoriser la transition vers des modes de transport plus durables et réduire l'empreinte carbone des déplacements sur le territoire.

Actions 7 à 13

7. Inciter les entreprises à développer des démarches vertueuses
8. Encourager la pratique du vélo
9. S'engager en faveur des mobilités douces
10. Développer le maillage de cheminements doux intra et inter-communal
11. Soutenir la réouverture de la ligne ferroviaire Limoges-Angoulême
12. Réduire les impacts de la mobilité
13. Optimiser les ressources des agents de l'administration

Axe 3 : Développement économique et économie circulaire

Soutenir la transition économique vers un modèle plus durable en encourageant les acteurs publics et privés du territoire à des pratiques d'économie circulaire

Actions 14 à 19

14. Mettre en valeur la responsabilité sociale et environnementale du territoire
15. Soutenir l'agriculture durable, locale et les circuits courts
16. Renforcer la sensibilisation et l'éducation
17. Encourager les pratiques d'achat
18. Accompagner le plan de prévention des déchets de Calitom sur l'EPCI : optimiser la collecte, le traitement et la gestion des déchets.
19. Sensibiliser et former à l'économie circulaire

Axe 4 : Adaptation au changement climatique

Réduire la vulnérabilité du territoire face aux aléas climatiques, notamment les risques d'inondation, de sécheresse et de canicule.

Actions 20 à 26

20. Identifier et cartographier les zones à risque
21. Intégrer les risques aux différents documents cadres et initiatives de l'EPCI
22. Réaliser des aménagements adaptés dans les espaces verts, les bâtiments et les lieux publics

- 23. Promouvoir une gestion responsable de la ressource en eau
- 24. Encourager les actions individuelles et collectives
- 25 : Sensibiliser aux enjeux et impacts du changement climatique
- 26. Informer en continu sur les risques

Axe 5 : Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles

Renforcer la préservation de la biodiversité locale et la gestion durable des espaces agricoles et sylvicoles du territoire.

Actions 27 à 34

- 27. Mettre en œuvre et valoriser la Trame verte et bleue
- 28. Déployer une trame noire sur le territoire
- 29. Accompagner la transition des pratiques
- 30. Mettre en place des initiatives innovantes et impactantes
- 31. Recenser et quantifier la ressource en eau
- 32. Mettre en valeur les zones humides
- 33. Sanctuariser les puits de carbone
- 34. Préserver la santé des habitants du territoire

Axe 6 : Gouvernance, communication et exemplarité

Mobiliser les acteurs locaux autour des enjeux climat, air et énergie, tout en assurant un suivi et une évaluation rigoureuse des actions.

Actions 35 à 40

- 35. Mise en place d'un comité de pilotage transversal
- 36. Impliquer les parties prenantes aux décisions et orientations
- 37. Développer un plan de communication/sensibilisation externe
- 38. Mettre en place un accompagnement transversal dédié
- 39. Faire preuve d'exemplarité
- 40. Renforcer la coopération inter collectivités

2 Synthèse de l'état initial de l'environnement et des enjeux environnementaux

2.1 Méthodologie

L'élaboration du PCAET, en tant que démarche stratégique territoriale, se doit d'avoir une approche transversale, prenant en compte l'ensemble des enjeux socio-économiques et environnementaux ayant un lien potentiel avec la mise en œuvre du plan. A ce titre, l'évaluation environnementale stratégique fixe ainsi une méthode permettant la prise en compte de l'ensemble des « externalités » aux différents stades de l'élaboration du PCAET.

L'état initial de l'environnement vise à dresser un état des lieux et à hiérarchiser les enjeux et thématiques en lien avec le PCAET. Cet état des lieux de l'environnement permet de broser un portrait exhaustif en considérant les trois composantes suivantes :

- Le contexte naturel
- Le contexte physique
- Le contexte humain

L'état initial de l'environnement permet de comprendre le fonctionnement global du territoire par ces principales caractéristiques environnementales, rendre compte des dynamiques (par ses atouts, ses richesses environnementales mais aussi les faiblesses ou les éléments dégradés et les pressions anthropiques subies). Il met également en perspective les pressions futures possibles liées au changement climatique et celles propres à la mise en œuvre du PCAET.

Les éléments exposés sont autant de clés de lecture qui permettront de comprendre les tendances observées en matière de consommations énergétiques, d'émissions de GES et polluants, de capacités de stockage de carbone et de production d'énergies renouvelables, de vulnérabilité aux risques naturels et au changement climatique, etc. Cette identification amont des enjeux permet alors une prise en compte de ces thématiques lors de l'élaboration de la stratégie puis lors de l'élaboration du plan d'actions et des outils de suivi du PCAET.

L'élaboration de cet état des lieux s'est appuyée sur plusieurs états initiaux de l'environnement déjà réalisés sur le territoire :

- Milieu Naturel : Le CRTE et sa mise à jour par l'EPCI LRPP dans le cadre du PCAET.
- Milieu Physique : Le CRTE, SAGE Charente, PLUi, diagnostics du PCAET (consommation d'énergie et GES, Production d'énergie, Vulnérabilité).
- Milieu humain : Le CTRE et chartes, diagnostic santé dans le cadre du contrat local de santé, PLUi, diagnostics du PCAET (qualité de l'air), données INSEE, dossiers des risques majeurs du département (DDRM de décembre 2017), étude d'opportunité et de faisabilité pour une stratégie de développement économique durable (Terre d'avance),

Pour les thématiques décrivant l'environnement du territoire sont présentées :

- Description synthétique (l'essentiel) ;
- Atouts et opportunités / Faiblesse et menaces (matrice AFOM).

Pour l'évaluation environnementale stratégique est présentée :

- Evolution de la thématique environnementale face aux pressions subies : les pressions déjà présentes depuis des années ; les pressions que peut ajouter le changement climatique ; les pressions que peut ajouter la mise en œuvre du PCAET ;

- Impacts à prendre en compte dans l'analyse du plan d'action du PCAET ;
- Proposition d'indicateurs de suivi environnementaux ;
- Classement de la thématique pour l'analyse du plan d'action.

Les enjeux classés en majeurs et importants sont plus détaillés que les autres dans cette synthèse afin de ne pas alourdir le document (il s'agit bien d'une synthèse de l'état initial).

Niveaux associés aux différents enjeux de l'état initial de l'environnement :

- **Enjeux majeurs** : thématiques environnementales d'une grande sensibilité pour ce territoire, soumises à de nombreuses pressions et sur lesquelles le document étudié peut avoir des incidences importantes ;
- **Enjeux importants** : thématiques environnementales sensibles, pour lesquelles des pressions existent et sur lesquelles le document étudié aura des incidences importantes ;
- **Enjeux modérés** : thématiques environnementales un peu moins sensibles, pour lesquelles les pressions sont plus limitées et sur lesquelles le document étudié aura des incidences importantes, ou des thématiques sensibles pour lesquelles le document étudié aura peu d'incidences cruciales ;
- **Enjeux faibles** : thématiques environnementales présentes, mais peu sensibles, pour lesquelles les pressions sont limitées ou pour lesquelles le document étudié est peu susceptible d'avoir une incidence ;
- **Absence d'enjeu** : thématiques non sensibles et/ou subissant globalement peu de pressions.

2.2 Présentation de l'EPCI La Rochefoucauld-Porte du Périgord

Formée en 2017, suite à la fusion des Communautés de Communes Seuil Charente-Périgord (15 communes) et Bandiat-Tardoire (14 communes), la Communauté de Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord compte 27 communes aujourd'hui (2025).

2.2.1 Situation géographique

La Communauté de Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord (LRPP) se situe à l'Est du département de la Charente en Région Nouvelle Aquitaine. Le territoire est principalement caractérisé par des communes rurales et des espaces peu denses.

Quelques centralités sont bien identifiées, particulièrement La Rochefoucauld (à l'ouest) et Montbron (à l'est), complétées par deux pôles secondaires (Marthon et Chazelles) dotés en services et équipements publics.

L'ouest du territoire se distingue par sa proximité avec l'aire urbaine d'Angoulême. Ce qui explique l'urbanisation plus marquée des communes sur ce secteur.

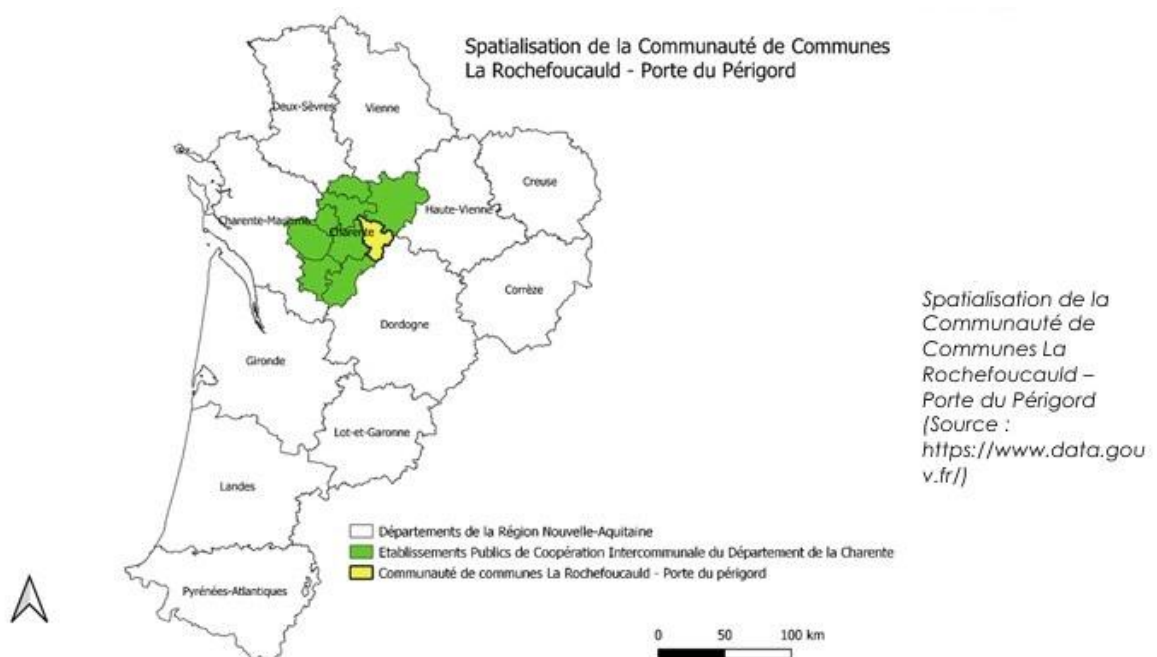


Figure 3: Spatialisation de l'EPCI (source data.gouv.fr)

Elle s'étend sur 468,3 km². Sa densité de population est alors de 47,6 habitants/km² (1). La moyenne française, en 2020, est de 117,63 habitants/km². Le calcul de la densité de population permet de faire apparaître un facteur tendant à définir le caractère rural de ce territoire.

L'ensemble du territoire est classé France Ruralités Revitalisation" (FRR ; ex ZRR). Ce classement, réservé aux espaces ruraux, permet à la Communauté de Communes de bénéficier de mesures sociales et fiscales pour son développement

Le Parlement Européen, en 1996, définissait un espace rural par la conjonction de plusieurs caractéristiques : la prépondérance de l'agriculture et de la sylviculture en tant que secteurs économiques, le manque d'éléments urbains, la faible densité de l'habitat, le manque d'emplois ainsi que des déficits concernant l'infrastructure sociale et technique. Sans approfondir dans ce cadre les autres caractéristiques, sa faible densité de population tend à entraîner le caractère rural de la Communauté de Communes. Cependant, le calcul de la densité fait aussi apparaître des hétérogénéités entre les communes appartenant à cet EPCI. Par exemple, l'écart de cette densité va de 165 habitants/km² dans la commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois et descend jusqu'à 10 habitants/km² à Mainzac (1).

De ce fait, l'hétérogénéité de densité de population entre les communes fait de la Communauté de Communes un territoire complexe à gérer.

(1) Site de l'annuaire de maire (<https://www.annuaire-mairie.fr/communaute-communes-la-rochefoucauld-porte-du-perigord.html>) – Consulté le 23/07/2025/

Le territoire est structuré par 2 bourgs centre Petites Villes de Demain (PVD) : celui de la Rochefoucauld (principale ville du territoire avec près de 4000 habitants) et celui de Montbron (2000 habitants).

L'ouest du territoire fait partie de l'aire d'attraction d'Angoulême (Montbron étant situé à la limite extérieure).

Le territoire possède une desserte routière satisfaisante (N10, N141) qui conforte son accessibilité et lui assure une intégration correcte dans les flux structurants de l'espace régional : axe nord/sud (Bordeaux – Paris), axe est/ouest.



Figure 4: axes de mobilités sur l'EPCI (source : XX)

2.2.2 Situation administrative

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) La Rochefoucauld-Porte du Périgord à fiscalité propre est né le 1er janvier 2017 à la suite de la fusion de deux EPCI : la Communauté de communes (EPCI) Bandiat-Tardoire et l'EPCI Seuil Charente-Périgord.

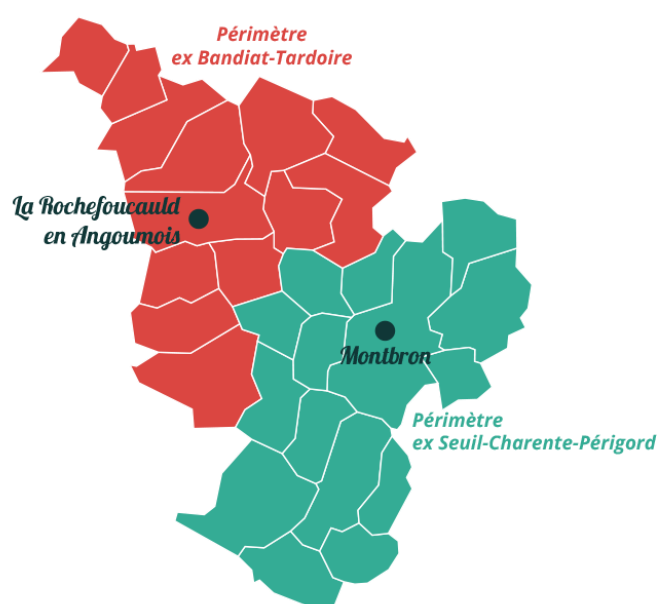


Figure 5 : représentation des deux anciennes EPCI formant aujourd'hui l'EPCI LRPP

Aujourd'hui, la Communauté de communes est composée de **27 communes** représentées sur cette carte. L'EPCI compte **22 261 habitants** au dernier recensement (INSEE 2022).

Les compétences de l'EPCI (fiche BANATIC)

L'EPCI exerce, en plus des compétences obligatoires qui lui sont dévolues par la loi, et en lieu et place de ses communes membres, un certain nombre de compétences facultatives et supplémentaires.

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- Collecte et traitement des déchets
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Compétences supplémentaires

- Actions de protection et de mise en valeur de l'environnement d'intérêt communautaire
- Actions relatives à la politique du logement et du cadre de vie d'intérêt communautaire
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Compétences facultatives

- Traitement des déchets industriels banals
- Service départemental d'incendie et de secours
- Équipements touristiques :
 - Hôtellerie de plein air et Couvent des Carmes à La Rochefoucauld
 - Moulin de Menet à Montbron
 - Moulin de la Pierre à Vilhonneur
 - Maison du Canoë à Montbron
 - Les jardins du Bandiat à Souffrignac
 - Antenne de l'office de tourisme à Montbron
 - Espace d'initiation à la préhistoire à Montbron
- Assainissement non collectif et zonage d'assainissement
- Fourrière pour animaux
- Numérisation cadastrale et équipement des communes de la communauté de communes en logiciel et gestion du cadastre
- Communication électronique : très haut débit
- Bornes électriques
- Multiservice communautaire
 - Bâtiments destinés à la location à des professionnels de santé regroupés en structure labellisée Maison de santé pluridisciplinaire

Compétences facultatives :

- Élaboration et animation du projet culturel de territoire
- Coordination territoriale et animation du réseau d'acteurs culturels du territoire
- Éducation artistique et culturelle
- Toute action culturelle initiée par la structure communautaire du cloître se déroulant à l'intérieur ou dans l'enceinte de l'ancien couvent des Carmes, ou hors les murs
- Soutien aux associations culturelles rayonnant à l'échelle supra-communale
- Activités périscolaires
 - Bâtiments et services des écoles de Charras, Grassac, Marillac-le- Franc, Marthon, Montbron, Saint-Sornin, Vouthon, Yvrac-et-Malleyrand,
 - Restaurants scolaires,
 - Accueil de Loisirs associés aux écoles agréées en ALSH.
- Habilitation à participer à la compétence de la Région en matière de mobilité
- Soutien aux associations sportives rayonnant à l'échelle supra-communale

Structures auxquelles l'EPCI adhère :

- L'énergie : Syndicat mixte départemental d'électricité et de gaz de la Charente (SDEG 16) - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE de la Charente),
- Les déchets : Syndicat de valorisation des déchets ménagers de la Charente (CALITOM),
- L'eau : EPTB Charente, Syndicat Charente Eaux, Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB).

Les élus de l'EPCI siègent dans plusieurs structures (syndicats, établissements, association) et échangent avec les autres membres sur des thématiques Il y a aussi des échanges réguliers entre techniciens.

2.2.3 L'économie

Le conseil communautaire a validé la stratégie économique et les règlements d'intervention pour les aides aux entreprises artisanales et agricoles. En 2023-2024 a été réalisé le diagnostic du territoire, la stratégie et plan d'action.

Les atouts

L'une des principales caractéristiques tient à la place occupée par l'industrie dans le tissu économique. Elle représente près de 19% des emplois, soit 7 points de plus qu'à l'échelle nationale. Cette particularité est due au legs d'un riche passé industriel, où le travail des métaux et l'industrie textile ont longtemps contribué à la prospérité et au développement du territoire. Alors même que la désindustrialisation continue de produire ses effets un peu partout en France, le système productif local affiche une résilience assez remarquable.

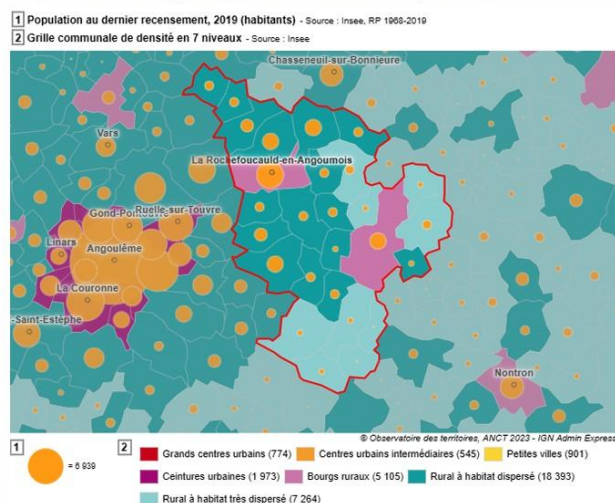
En 2012, l'installation d'un site de production Hermès à Montbron est venue dynamiser tout un écosystème de petites entreprises spécialisées dans le textile et dans le cuir.

En matière de zonage économique, le territoire est entièrement intégré à la zone d'emploi d'Angoulême, en limite de celles de Saint-Junien au nord et de Nontron au sud.

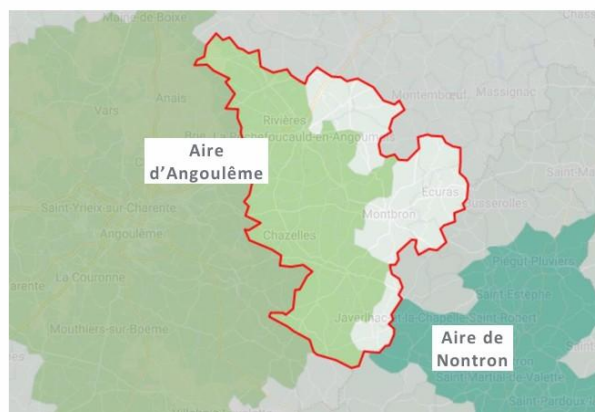
Ainsi, avec un ratio de 66 emplois pour 100 actifs occupés et résidant sur le territoire, la communauté de commune exerce en partie une fonction résidentielle pour des actifs travaillant

dans l'agglomération d'Angoulême. Cet indice est stable depuis 5 ans après une forte baisse au milieu des années 2000.

Population et typologie de communes (2020)



Aire d'attraction des villes (2020)



Cartes issues de l'étude de Terre d'avance, page 5 4- Diagnostic stratégie éco du territoire

2.2.4 L'agriculture et sylviculture

Les atouts

Le territoire possède une agriculture en plein fonctionnement. 60 % de la surface du territoire est affecté aux activités et usages de ce secteur qui représente près de 7% des emplois.

On recense 259 exploitations (INSEE 2020) avec une variété d'exploitation : élevage bovin en premier lieu mais aussi céréales, viticulture. En revanche, les activités de maraîchage restent peu développées, tout comme la part des produits transformés.

Le territoire de La Rochefoucauld – Porte du Périgord a un taux de boisement de l'ordre 36% par la forêt, %, en majorité feuillus (86%).

Le constat

- Aucune spécialisation agricole dominante ; territoire de 47 060 ha dont 21 880 ha productifs ; 60% du territoire est couvert par des terres agricoles (51% en France – Corine Landcover 2018) mais la surface agricole utile a perdu 37 Ha entre 2010 et 2020 ; des exploitations de grande taille : selon la MSA, la superficie moyenne par exploitation est de 69 Ha (+10Ha en 10 ans) contre 53 Ha en France (+5 Ha en 10 ans)
- Une perte d'autonomie alimentaire ; schématiquement : Ouest production végétale – Est l'élevage ; retrait net du secteur bovin lait ; augmentation des EARL et diminution des exploitations individuelles ; forte diminution du nombre d'exploitation : - 40,5% entre 2010 et 2020 ; Surface Agricole Utile (SAU) moyenne en constante augmentation : + 60,7 % entre 2010 et 2020.
- Le développement de la filière bois contribue à la diversification des fonctions productives.

Les enjeux

Un territoire dépendant qui assure que 10% de la production de son alimentation. Le système alimentaire local dépend cependant de consommables produits ailleurs et le développement des circuits courts demeure insuffisant pour assurer la rencontre d'une offre et d'une demande locales.

- Maintenir des exploitations sur l'EPCI : le secteur agricole est travaillé par des mutations profondes : diminution du nombre d'exploitations et augmentation de leur taille, vieillissement de la population agricole, développement de nouvelles pratiques (notamment de l'agriculture biologique), etc.
- Faciliter l'installation d'exploitants agricoles et soutenir l'agriculture de proximité.

Le secteur doit également composer avec le renforcement de l'aléa climatique et les pressions croissantes exercées sur la ressource en eau, tout en agissant pour réduire son empreinte carbone et les atteintes portées à la biodiversité.

L'agriculture biologique ne représente aujourd'hui que 3% de la surface agricole utile du territoire.

L'agriculture : 37% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (source AREC, 2016).

Le domaine public forestier de la région Poitou-Charentes s'étend sur 36 000 ha. 10% de la surface boisée est géré par l' [ONF](#). Essentiellement domaniale, il comporte des massifs prestigieux tels que Chizé, Moulière, Aulnay et la Braconne (site sur l'EPCI, Forêt de la Braconne et Bois Blanc : 4588 ha). Les forêts communales, départementales et régionales n'occupent qu'une petite partie du domaine boisé.

Les activités agricoles et sylvicoles contribuent à maintenir ou augmenter le stock de carbone du territoire. Ainsi, le changement d'affectation des terres et en particulier l'urbanisation des sols peuvent diminuer fortement le stock de carbone d'un territoire. La séquestration forestière nette par ha de forêt est estimée à -4,8 teqCO₂/an (source : ADEME), soit 5,6 teqCO₂/an pour les forêts de feuillus et 4 teqCO₂/an pour les forêts de résineux.

Entre 2002 et 2012, le taux d'artificialisation des sols sur le territoire a été de 25 ha/an en moyenne, principalement aux dépens de la surface agricole et dans une moindre mesure de la surface forestière :

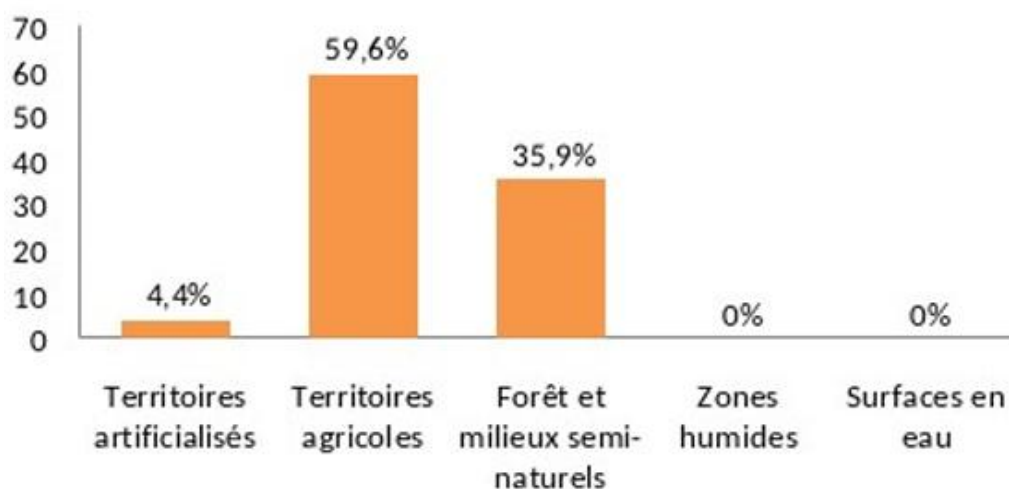


Figure 6 : La proportion du territoire occupée par les zones artificialisées (Source : Atmo Nouvelle-Aquitaine)

3.2.5 Les services

Comme indiqué précédemment, 4 pôles organisent et maillent le territoire, ils concentrent la plupart des équipements et des services à la population.

Les enjeux

L'accessibilité des services sur territoire, déterminée par plusieurs facteurs : la distance, le coût, la disponibilité ou encore les informations sur l'existence et les conditions d'utilisation des services concernées, reste inégale puisque 9 communes sont classées comme « isolées » dans la nomenclature INSEE.

Les déficits de l'offre de soins de proximité se traduisent par un nombre de consultations par an et par habitant (2,6) inférieur à la moyenne nationale (3,9). Conscients de cet enjeu majeur, les acteurs publics s'emploient depuis des années à consolider l'offre de soins.

L'offre de services en matière d'accueil de la petite enfance est également fragilisée par les pressions croissantes exercées sur les équipements existants (imputables à l'installation de familles avec enfants sur le territoire) et le vieillissement de la population d'assistantes maternelles.

L'offre d'habitat souffre de plusieurs déséquilibres, avec un déficit important de logements disponibles à la location, de gros enjeux de réhabilitation, ou encore une vacance croissante (qui traduit, pour partie, le caractère relativement inadéquat de l'offre par rapport à la demande de logement).

Avec des mobilités du quotidien très largement dépendantes de la voiture individuelle et un réseau de transports en commun (géré par le département) tourné vers l'agglomération du Grand Angoulême, des situations d'exclusion apparaissent, notamment pour les personnes non « motorisées ». Les liaisons entre et/ou en direction des petites centralités sont également insuffisantes.

2.2.5 Environnement et transitions

La biodiversité

Le territoire bénéficie d'un patrimoine naturel riche et remarquable, dont la protection est une priorité de longue date : une réserve naturelle régionale, de trois sites Natura 2000 et de plusieurs zones naturelles d'intérêt écologique. Grâce à la présence d'un couvert forestier très important, le territoire remplit une fonction de « poumon vert » pour l'agglomération du Grand Angoulême.

Elle mène déjà plusieurs actions de préservation des ressources et de la biodiversité par le biais d'aménagements d'espaces protégés (réhabilitation, entretien, gestion...) :



Znieff : Ne sont pas des aires protégées
(Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique)

- Plaine de Coulgens 109 ha
- Villemalet 120,66 ha
- Forêt de Bois Blanc 1 206 ha
- Forêt de la Braconne 5 245 ha
- Les Vieilles Vaures 30,09 ha
- La Maison Blanche 99 ha
- Grotte de Rancogne 7 ha
- Gorges du Chambon 822 ha
- Vallée de la Renaudie 194 ha
- Forêt de Bel-air, forêt de Quatre-Vaux, Vallée de la Bonniere 5 544 ha
- Forêts d'Horte/la Rochebeaucourt 4 603 ha

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

En attente de qualification d'aires protégées

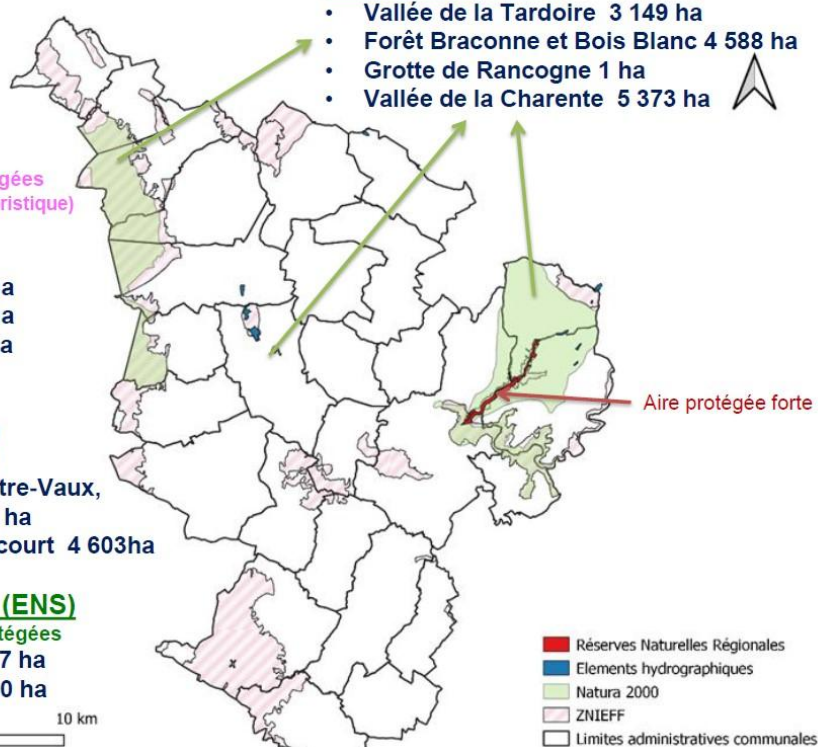
- Etang de Landauderie 27 ha
- Les Gorges du Chambon 100 ha

0 5 10 km

Sites Natura 2000 : Aires protégées

- Vallée de la Tardoire 3 149 ha
- Forêt Braconne et Bois Blanc 4 588 ha
- Grotte de Rancogne 1 ha
- Vallée de la Charente 5 373 ha

Aire protégée forte



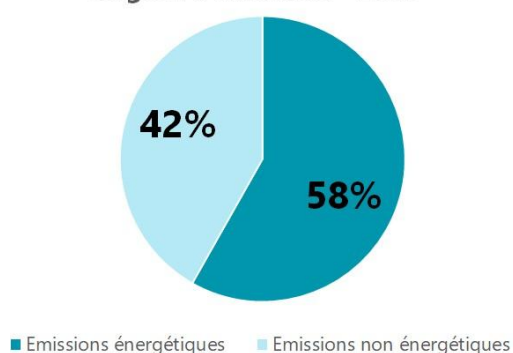
Par ailleurs, la communauté de communes a aménagé et entretient [une voie verte \(Coulée d'Oc\)](#), reliant Mornac à Souffrignac sur 21 kilomètres.

La communauté de communes est également compétente pour le petit entretien et le balisage des sentiers de randonnée.

L'énergie

La consommation d'énergie occupe une place majoritaire dans les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire La Rochefoucauld – Porte du Périgord.

Répartition des émissions de GES par origine d'émission - 2019



Consommation d'énergie finale par secteur en 2019 (en GWh)

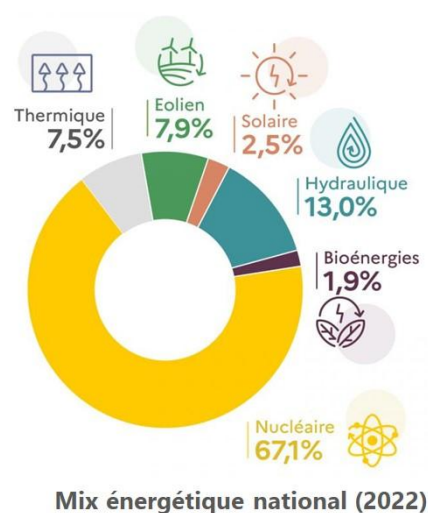
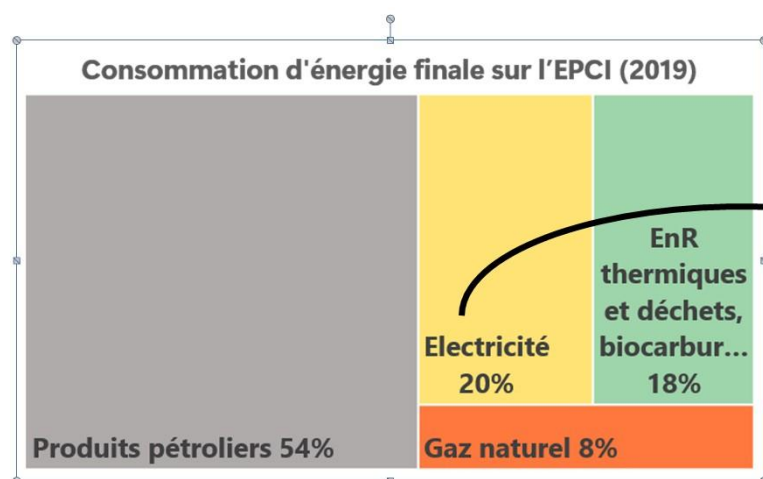
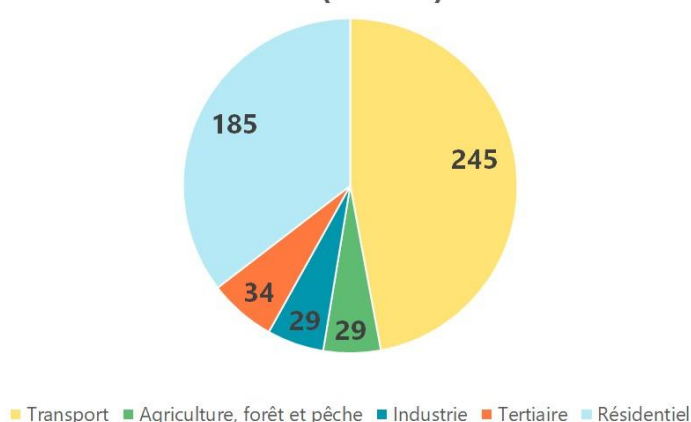




Figure 7 : répartition des dépenses par énergie principale de chauffage (source : XX)

En 2015, 3 collectivités se sont rassemblées afin de s'engager dans la transition énergétique de leurs territoires en répondant à l'appel d'offres régional « Territoires à Energie Positive » (TEPos). L'Agglomération de GrandAngoulême et les Communautés de Communes de La Rochefoucauld – Porte du Périgord et de Lavalette Tude Dronne étaient les porteuses de la dynamique du TEPoS.

L'objectif du TEPoS est de couvrir les consommations énergétiques par des productions d'énergies renouvelables à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, deux leviers d'actions sont mis en œuvre :

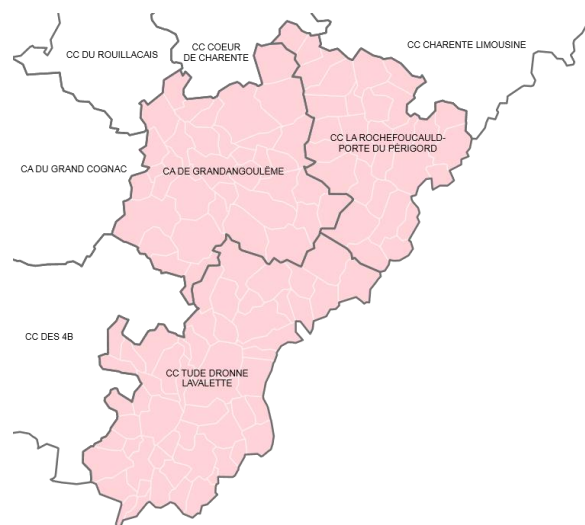
- Le soutien au développement des énergies renouvelables sur le territoire ;
- La mise en place d'actions de réduction de la consommation énergétique dans des secteurs clés.

Ces actions doivent permettre d'atteindre l'objectif du TEPoS qui est d'atteindre la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables. Sur l'EPCI, la démarche TEPOS s'est arrêtée depuis 2016.

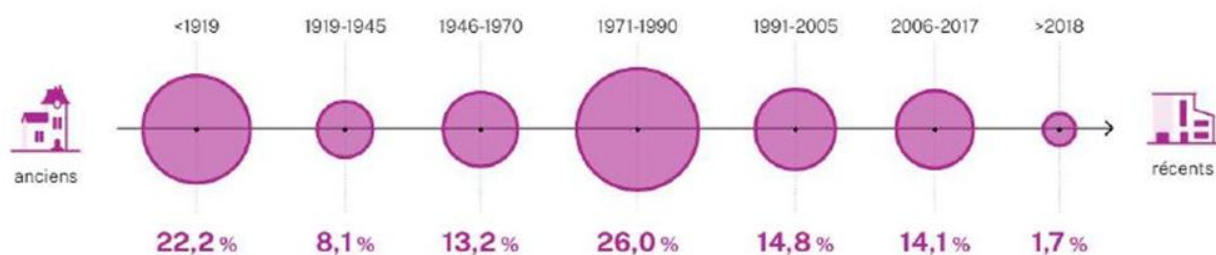
L'habitat

L'EPCI LRPP mène une réflexion pour reprendre une politique du logement social d'intérêt communautaire.

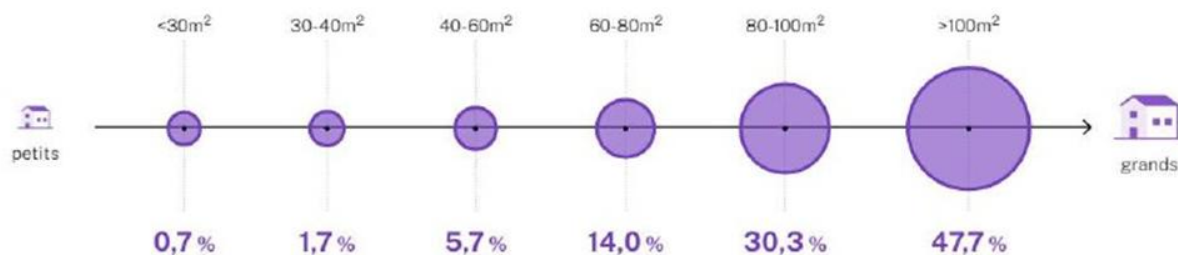
L'habitat se structure essentiellement autour de 2 bourgs centre Petites Villes de Demain (PVD) : celui de la Rochefoucauld (principale ville du territoire avec près de 4000 habitants) et celui de Montbron (2000 habitants).



Taux de résidences principales par période de construction en %

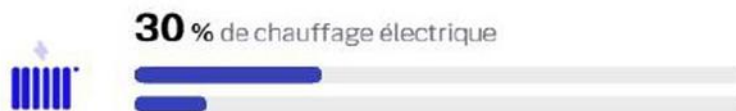
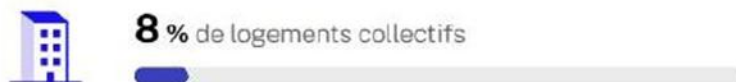


Taux de logements par superficie en %



Structure du parc de logements

Enquête logement INSEE 2020, publiée en 2023



11 % de chauffage gaz

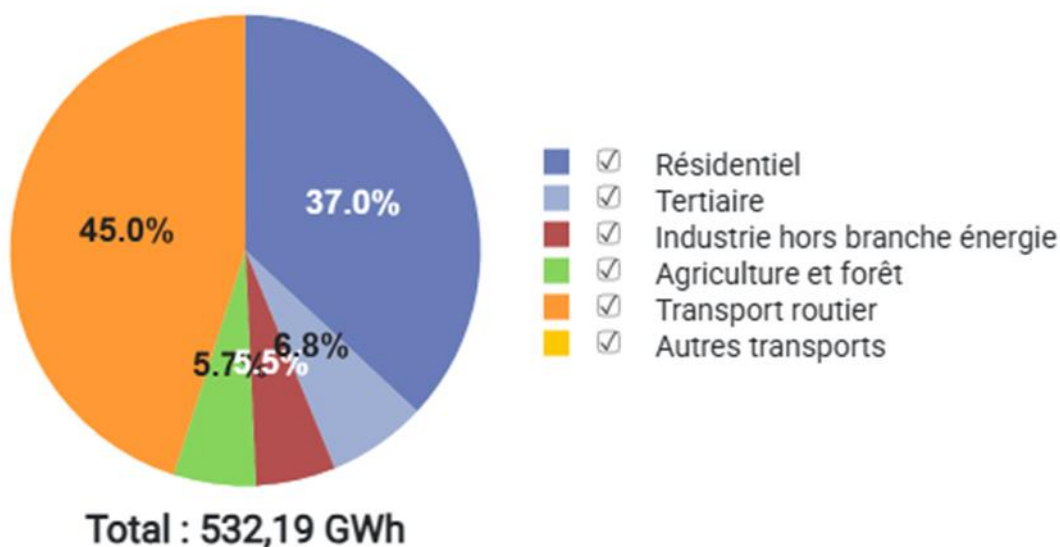
Logement et énergie

Le résidentiel consomme 37 % de l'énergie finale.

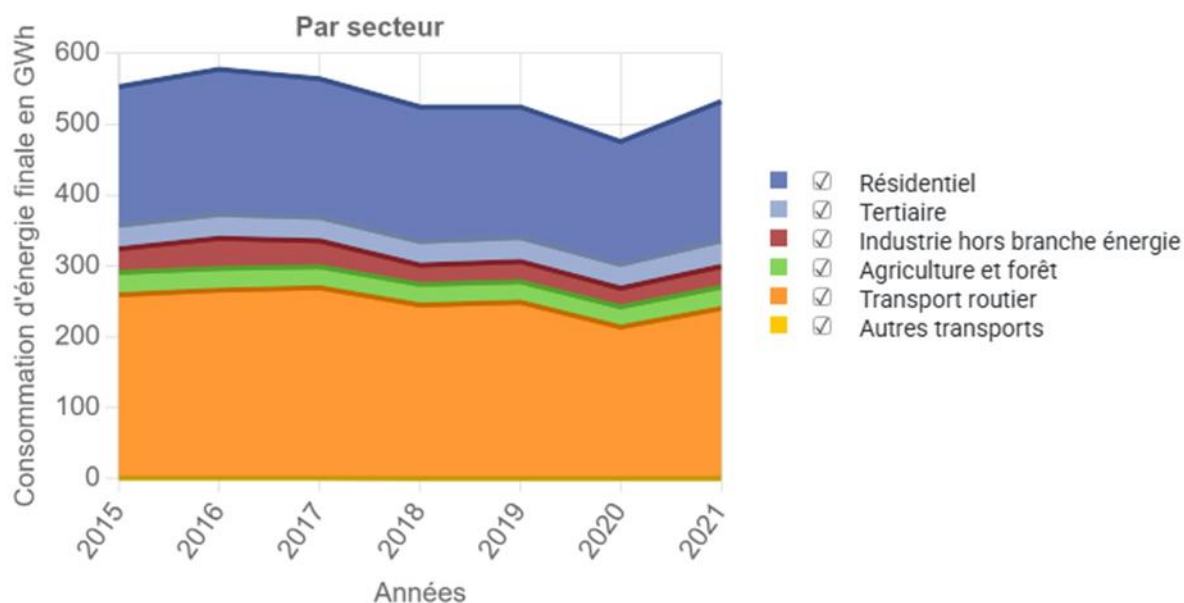
45 % pour le transport (dû au trafic routier sur la 2X2 voie RN 141 sur le territoire).

Consommation d'énergie finale (2021)

Par secteur



Consommation d'énergie finale



En 2023, le secteur résidentiel a consommé en électricité : 61 555 MWh et en gaz : 16 448 MWh.

30 % chauffage électrique cette part est amenée à augmenter avec l'extinction du chauffage aux énergies fossiles.

La gestion des déchets

L'EPCI adhère au syndicat mixte CALITOM (service public des déchets de Charente) pour l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets.

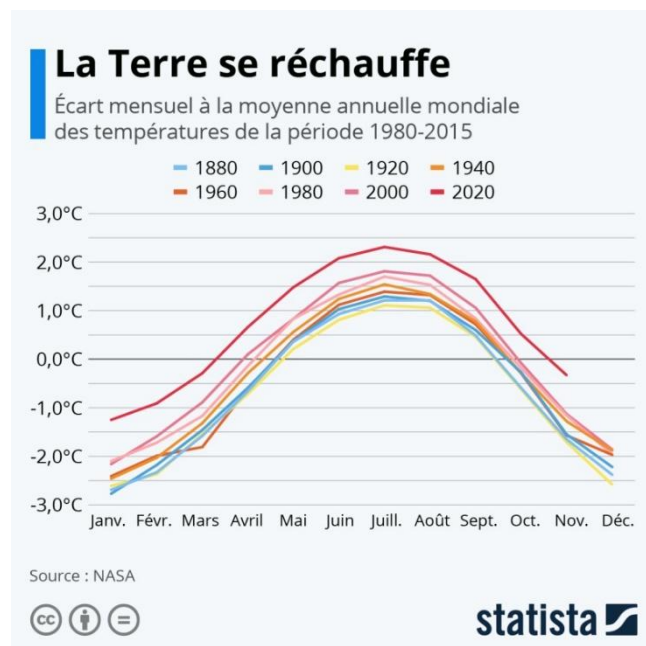
L'EPCI LRPP est partenaire de CALITOM pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

L'EPCI réalisent aussi des actions visant au maintien et au développement des activités agricoles et forestières.

2.3 Contexte physique

2.3.1 Contexte climatique

La température moyenne du globe a déjà augmenté d'environ un degré Celsius par rapport aux valeurs préindustrielles.



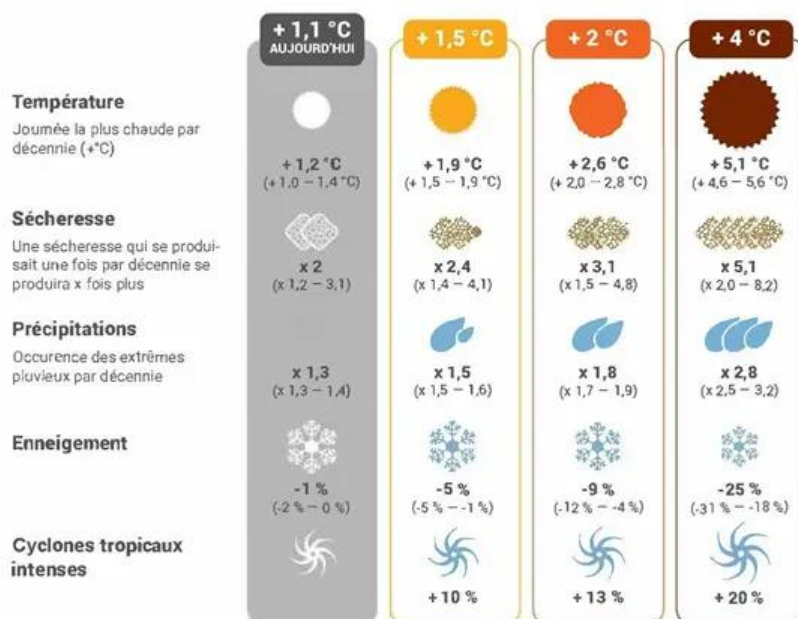
Face à l'urgence climatique, la France veut changer d'échelle, se coordonner et se doter d'une véritable stratégie systémique d'adaptation pour préparer une France à +2,7°C en 2050, + 4°C en 2100. Pour y parvenir, le nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique PNACC, publié le 10 mars 2025, se base pour la première fois sur une Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) prévoyant un niveau de réchauffement de +4 °C en 2100, par rapport à l'ère préindustrielle.

Ce scénario prend en compte les politiques mondiales en place pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et les engagements supplémentaires des Etats tels qu'exprimés dans leurs contributions nationales demandées par l'Accord de Paris. Il a vocation à être révisé à échéances régulières en fonction du niveau de réchauffement mondial atteint et des projections scientifiques afin d'ajuster, le cas échéant, le rythme d'adaptation.

CHAQUE DEGRÉ COMPTE : À QUOI S'ATTENDRE ?

Chaque fraction de degrés de réchauffement sur le globe a des conséquences importantes sur les extrêmes climatiques.

Figure 8 Météo-France, selon Giec



Objectifs du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) 3 :

- Planifier les actions à mener d'ici 2030 pour s'adapter progressivement au réchauffement climatique attendu d'ici 2100
- Mettre en œuvre les 52 mesures concrètes qui ciblent les populations et les territoires les plus à risques, en veillant à ne pas accroître ou créer d'inégalités.

Éléments clés

- Adoption de la TRACC (trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique), définie à partir du scénario tendanciel selon les scientifiques du GIEC, elle doit servir de référence à toutes les actions d'adaptation menées en France. À intégrer dans les documents de planification d'ici 2030.
- Création de la mission Adaptation, sous forme de guichet unique (offre commune opérateurs de l'État).

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est l'organe international chargé d'analyser scientifiquement les changements climatiques. Il a été établi en 1988 par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en vue de fournir aux responsables politiques des évaluations scientifiques périodiques concernant les changements climatiques, leurs incidences et les risques futurs et de leur présenter des stratégies d'adaptation et d'atténuation.

L'atténuation agit en conséquence des concentrations de gaz à effet de serre vise à agir sur les causes (en exemple : réhabilitation thermique des bâtiments, création d'aire de covoiturage, extinction de l'éclairage public) ; tandis que **l'adaptation** est liée aux impacts climatiques et vise à gérer et limiter leurs effets (en exemple : les plans communaux de sauvegarde, les économies d'eau, etc).

À sa quarante-troisième session, en avril 2016, le GIEC est convenu que le rapport de synthèse afférent au sixième Rapport d'évaluation sera achevé en 2022, à temps pour le premier bilan mondial prévu au titre de la CCNUCC. Il s'agira pour les pays d'évaluer les progrès accomplis en vue de réaliser leur objectif qui est de contenir le réchauffement mondial bien en deçà de 2 °C, tout en poursuivant l'action menée pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C.

Il existe également un centre de ressources pour l'adaptation au changement climatique, développé dans le cadre du deuxième plan national d'adaptation au changement climatique. Il est le fruit d'un travail partenarial entre le Cerema, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), L'ADEME et Météo France (<https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/>).

A horizon 2050, le nombre de journées estivales serait ainsi de l'ordre de 60 jours par an contre 40 environ aujourd'hui. Les territoires ruraux sont marqués par une forte proportion de personnes âgées. Or cette partie de la population est très sensible et fragile face à ses périodes de chaleur excessives. Il y aura également une baisse du nombre de jour de gel (jours inférieurs à 0°C).

Nom	Hypothèse	Concentration de CO ₂
RCP 8.5	Emissions croissantes	>1370 eq-CO ₂ en 2100
RCP 6.0	Emissions stables après 2100	~850 eq-CO ₂ après 2100
RCP 4.5	Emissions stables avant 2100	~660 eq-CO ₂ après 2100
RCP 2.6	Pic puis déclin des émissions	Pic ~490 eq-CO ₂

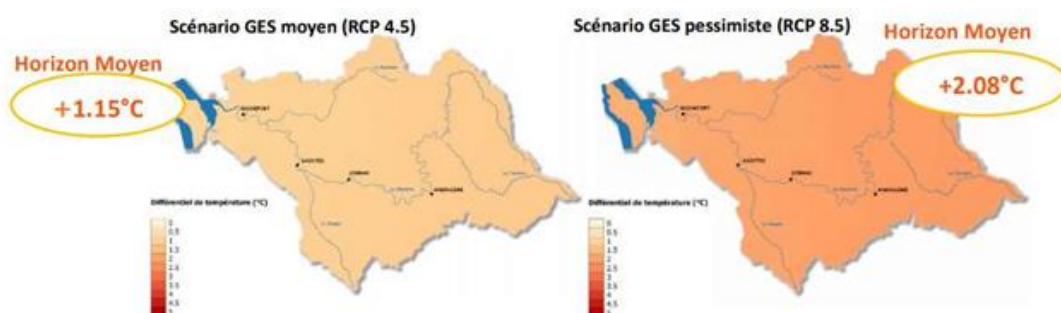


Figure 9 : scénarios de hausse des températures sur le bassin de la Charente (source : Météo France et l'EPTB de la Charente)

PROJECTIONS (TRACC)

En 2050 :

- Perte d'1/3 de l'aire d'occupation des chênes (première essence des forêts de l'Hexagone) ;
- Perte de 2/3 de l'aire d'occupation du hêtre avec un repli vers les massifs montagneux et le nord-est de la France.

En 2100 :

- Enneigement limité à 10 jours dans les Pyrénées et à 20-40 jours dans les Alpes (avec des variations géographiques : moins de 5 jours de neige par an dans le sud du massif alpin, par exemple) ;
- Disparition des glaciers alpins d'ici à 2100 ;

- 40 à 50 nuits tropicales (température supérieure à 20 °C) par an dans les zones urbaines de la moitié nord de la France (autant que le maximum du littoral méditerranéen aujourd'hui), plus de 90 nuits par an dans les zones les plus exposées du pourtour méditerranéen ;
- Vagues de chaleur d'1 ou 2 mois l'été sur l'arc méditerranéen, le couloir rhodanien et la vallée de la Garonne.

Objectifs de la trajectoire

La définition d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique permettra de :

- mettre à jour les référentiels de risques, normes et réglementations techniques qui doivent prendre en compte les effets du changement climatique dans tous les domaines (bâtiment, transport, énergie, réseaux, risques naturels...) ;
- accompagner l'adaptation des collectivités territoriales : la TRACC sera progressivement intégrée dans l'ensemble des documents de planification territoriaux ;
- accompagner l'adaptation de l'activité économique : pour chaque secteur, des études de vulnérabilité basées sur la TRACC permettront d'élaborer des plans d'adaptation au changement climatique.

Solutions

- Rénovation des bâtiments en tenant compte du confort d'été ;
- Cours d'école désimperméabilisées et végétalisées ;
- Rues végétalisées ou avec des voiles d'ombrage ;
- Protections solaires sur les bâtiments ;
- Fontaines d'eau potable ;
- Infiltration des eaux de pluie à la parcelle ;
- Intégration du confort d'été dans les cahiers des charges des matériels roulants ;
- Nouvelles cultures : sorgho, chanvre, lentilles, pois chiche, pistaches ;
- Tourisme à la montagne l'été pour se rafraîchir
Cela peut être un attrait pour les habitant·e·s de notre territoire, un équivalent localement serait l'attrait des zones boisées.

5 enjeux clés, 52 mesures, 200 actions (PNACC3, <https://www.ecologie.gouv.fr/>)

Le plan comporte une cinquantaine de mesures déclinées autour de 5 axes majeurs : "protéger les personnes", "assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels" ; "adapter les activités humaines" ; "protéger le patrimoine naturel et culturel" ; « Mobiliser les forces vives de la nation ». Dans tous ces domaines, le PNACC3 invite à engager des diagnostics, des consultations et des études.

Passage en revue des mesures clés.

Banque, Assurance. Le Gouvernement visera à inciter les assureurs à maintenir une offre assurantielle à tarif abordable sur l'ensemble du territoire et à ne pas délaisser les zones à

risques. Dès 2025, le fonds Barnier sera renforcé à hauteur de 75 millions d'euros (300 millions en tout) pour les mesures de prévention des collectivités et pour mieux protéger la population face à l'intensification des événements climatiques (inondations notamment). Un observatoire de l'assurance des risques climatiques sera mis en place pour renforcer la "transparence sur l'évolution des pratiques". Une mission a été confiée aux inspections générales des ministères de la transition écologique et de Bercy sur le rôle du système bancaire dans le financement de la prévention des risques.

Logement. Il s'agira de garder des logements confortables malgré la chaleur. Certains éléments de diagnostic évolueront et des règles et programmes de rénovation intégreront systématiquement cet enjeu. Des aides pourront être allouées pour améliorer le confort d'été via ma Prime Rénov', les certificats d'économie d'énergie ou encore la baisse de la TVA sur ce type de travaux. Il s'agira d'identifier avec l'aide du Cerema, les zones urbaines concernées par les phénomènes d'îlots de chaleur ainsi que les établissements vulnérables qui s'y trouvent (écoles, ehpad, etc.) et d'y intensifier les actions pour réduire l'impact des canicules (végétalisation, mise en place de zones rafraîchies, etc.).

Travail. Pour protéger les salariés pendant les fortes chaleurs, dès 2025, seront renforcées les mesures de prévention prévues par les employeurs. L'inspection du travail sera en situation de faire cesser immédiatement les situations de danger grave et imminent.

Transport. L'adaptation des transports nécessite des études de vulnérabilité, déjà réalisées ou en cours pour la plupart des modes de transport. Ces études doivent être finalisées en 2025, pour les entreprises publiques majeures de transport. En région, le but sera d'adopter un plan unifié pour tous les gestionnaires d'infrastructures et opérateurs de transport à cette échelle.

Besoins essentiels. L'étude de vulnérabilité sera progressivement obligatoire pour les grandes entreprises et les entreprises stratégiques, à commencer, dès 2025, par les grandes entreprises des infrastructures de transport et d'énergie et, dès 2026, pour les opérateurs d'importance vitale. Sur cette base, des plans d'action seront élaborés. EDF doit mener d'ici 2025 une étude de vulnérabilité, notamment pour ses centrales nucléaires, et éviter les ruptures de service".

Agriculteurs. Un « accompagnement » est prévu pour assurer la résilience des exploitations agricoles, avec la mise en place d'un « diagnostic d'évaluation de la résilience de l'exploitation au changement climatique » d'ici à 2026. Cet outil apportera des informations aux exploitants, dès leur installation et jusqu'à la transmission de leur exploitation, tenant compte de l'évolution prévue des conditions climatiques.

Forêts. L'adaptation devra être intégrée dans les documents de planification forestière, lors du renouvellement forestier et via la mise à jour du plan national Forêt-Bois.

Santé. Une étude sera menée sur les conséquences du changement climatique sur notre système de santé et les moyens pour l'adapter et assurer la continuité de l'offre de soin sur l'ensemble du territoire.

Eau. En plus du Plan eau, lancé en 2023 par le précédent gouvernement, une étude spécifique sera menée dans les DOM-TOM pour évaluer les risques liés "aux vulnérabilités de l'approvisionnement en eau potable".

État exemplaire. Face à l'augmentation prévisible des vagues de fortes chaleurs en France, la fonction publique d'État adaptera ses modalités de travail.

Grand public/Risques naturels. Pour informer le grand public, une cartographie nationale des risques naturels est prévue pour 2027. Elle intégrera les inondations, les submersions, les incendies de forêt, les cyclones. Les risques ne sont pas les mêmes partout, d'où l'importance de territorialiser l'adaptation ; Une mission sera lancée sur la création d'une réserve civile pour l'adaptation au changement climatique et la gestion d'événements climatiques majeurs. L'objectif est de « transmettre une culture du risque ».

Sur le plan financier, la ministre de la Transition écologique a rappelé l'enveloppe de 260 millions

d'euros réservée dans le cadre du fonds vert (doté de 1,15 milliard d'euros), auxquels s'ajoutent 1 milliard d'euros apporté par les agences de l'eau (dont près de 40% pour soutenir des solutions fondées sur la nature.), et les 300 millions d'euros du fonds Barnier (en augmentation de 75 millions via la loi de finances 2025), ainsi que 30 millions d'euros dédiés au retrait-gonflement des argiles.

Les orientations politiques d'urbanisme et d'aménagement de la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord périmètre de l'ex Bandiat- Tardoire, qui traduisent le projet d'ensemble établi pour son territoire, se déclinent sans ordre de priorité :

- 1ère orientation politique : s'engager dans un développement urbain intercommunal durable et hiérarchisé et équilibré entre emplois, habitats, commerces et services ;
- 2e orientation politique : affirmer le pôle de La Rochefoucauld comme centralité intercommunale ;
- 3e orientation politique : s'appuyer sur la qualité paysagère et environnementale de l'ex Bandiat-Tardoire pour renforcer l'attractivité du territoire (cadre de vie, tourisme...) ;
- 4e orientation politique : soutenir l'agriculture et la sylviculture, socles territoriaux et moteurs économiques.

2.3.2 Géologie, ressources (sous-sol, eau, air) et consommations

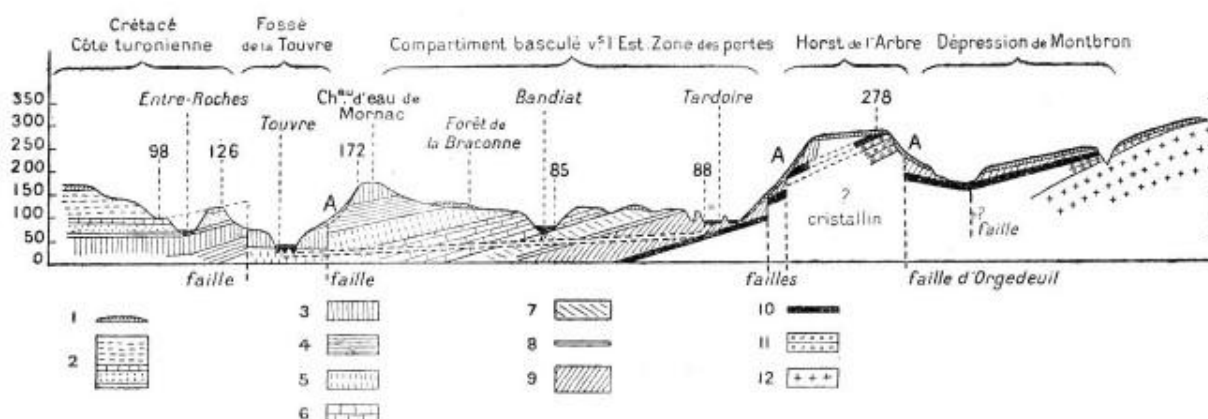
Sous-sol

Le Karst de La Rochefoucauld

Le karst est une forme d'érosion des calcaires qui donne un aspect tourmenté aux paysages. Cet ensemble géologique couvre un territoire de 825km² sur les bassins du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnière.

Le sous-sol, composé de calcaires très fissurés permet la formation de galeries qui, reliés les unes aux autres, forment un réseau souterrain.

Les nombreux gouffres présents le long des rivières entre 70 et 80m d'altitude permettent l'infiltration de l'eau qui rejailli 8 à 13km plus loin au niveau des sources de la Touvre à 45m d'altitude.



Les eaux souterraines en creusant la roche ont entraîné la formation de gouffres. Les pertes des eaux du Bandiat et de la Tardoire alimentent la résurgence de la Touvre, près d'Angoulême. En forêt de la Braconne, le site le plus spectaculaire est celui de la Grande Fosse, classé en 1934, un vaste entonnoir de 250 mètres de diamètre et 55 mètres de profondeur. La Fosse Mobile,

également classée en 1934, est la plus grande cavité du système karstique, un labyrinthe de plus de 8 kilomètres.

Les sources de la Touvre à Magnac-sur-Touvre sont les secondes en France après la fontaine de Vaucluse (Gard) et elles alimentent l'agglomération d'Angoulême en eau potable.

Leur débit moyen annuel est de 13,5 m³ par seconde. Elles se composent de quatre résurgences : le Bouillant, le Dormant, la Font de Lussac et la Lèche. Leur profondeur est de l'ordre de 200 mètres. Les sources de la Touvre à Magnac-sur-Touvre sont les secondes en France après la fontaine de Vaucluse (Gard) et elles alimentent l'agglomération d'Angoulême en eau potable.

Le Karst de La Rochefoucauld est une réserve de grande capacité qui constitue une ressource stratégique pour le bassin versant de la Charente en période d'étiage : d'une part pour l'alimentation en eau potable du Grand Angoulême, d'autre part pour la régulation des débits, de la qualité d'eau et de la température du fleuve Charente en aval d'Angoulême. En étiage, les apports de la Touvre peuvent constituer 30 à 60% du débit mesuré à Beillant : ils sont donc cruciaux pour la sécurisation des usages et de la qualité des milieux sur l'axe aval du fleuve Charente. Pôles de vies : La

Rochefoucauld,
Nontron, St Mathieu (faible densité de population, des activités économiques)

→ Besoins en eau potable (quantité/qualité d'eau), source de rejets ponctuels



Une géologie particulière (karst/ socle cristallin) → influençant fortement les usages de l'eau et les milieux aquatiques.

Des pertes karstiques : Bandiat, Tardoire, (Bonnieure) → assèchements des cours d'eau.

Un réservoir d'eau souterrain : le Karst de La Rochefoucauld (1/6e superficie Bassin Charente).

Figure 10 : relief sur le territoire de l'EPCI (source : Eaucéa, 2011)

Les cavités souterraines

Le sous-sol de l'EPCI a de nombreuses cavités souterraines. Toutes ne sont pas identifiées. Il y a des découvertes de nouvelles cavités très régulièrement.

cavités souterraines



Figure 11: Les cavités souterraines sur l'EPCI (source : EPCI)

Sol diversifiée et menacée

L'ensemble des services rendus par les sols nécessite le maintien d'une surface et d'une épaisseur suffisante, menacées par diverses pressions naturelles ou anthropiques : artificialisation, érosion, extraction, agriculture intensive ...

Les développements urbains (périurbanisation et construction d'axes de transport) s'effectuent ainsi au détriment de sols naturels et de sols cultivés, qui perdent de fait leur fonction d'épuration des eaux, de support de biodiversité et de production de biomasse. Outre les impacts possibles d'une plus forte variabilité du climat et de l'augmentation de l'intensité des événements pluviométriques extrêmes sur le phénomène d'érosion des sols, le changement climatique et l'augmentation projetée de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresse pourrait altérer les cycles des éléments minéraux et du carbone organique, ainsi que la biodiversité des sols. Les sécheresses favoriseraient également la fissuration profonde, particulièrement dans les sols argileux ; dans ces conditions, il est probable que des phénomènes de transferts verticaux rapides d'eau et de solutés via des flux préférentiels soient plus fréquents et, en conséquence, les risques de contamination des eaux souterraines plus élevés.

Un sol détruit ne se reconstitue pas à l'identique. Le constat dressé par la Commission européenne est alarmant : 60 à 70 % des sols de l'Union sont aujourd'hui dégradés et continuent de se détériorer. Érosion, perte de matière organique, pollution, artificialisation... ces phénomènes fragilisent la base même de nos écosystèmes et menacent directement la protection des sols et, par extension, l'agriculture en Europe.

La dégradation des sols représente un coût de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an pour l'économie européenne, notamment par la perte de fertilité, la baisse de la qualité de l'eau, ou encore les risques accrus d'inondations et de sécheresses.

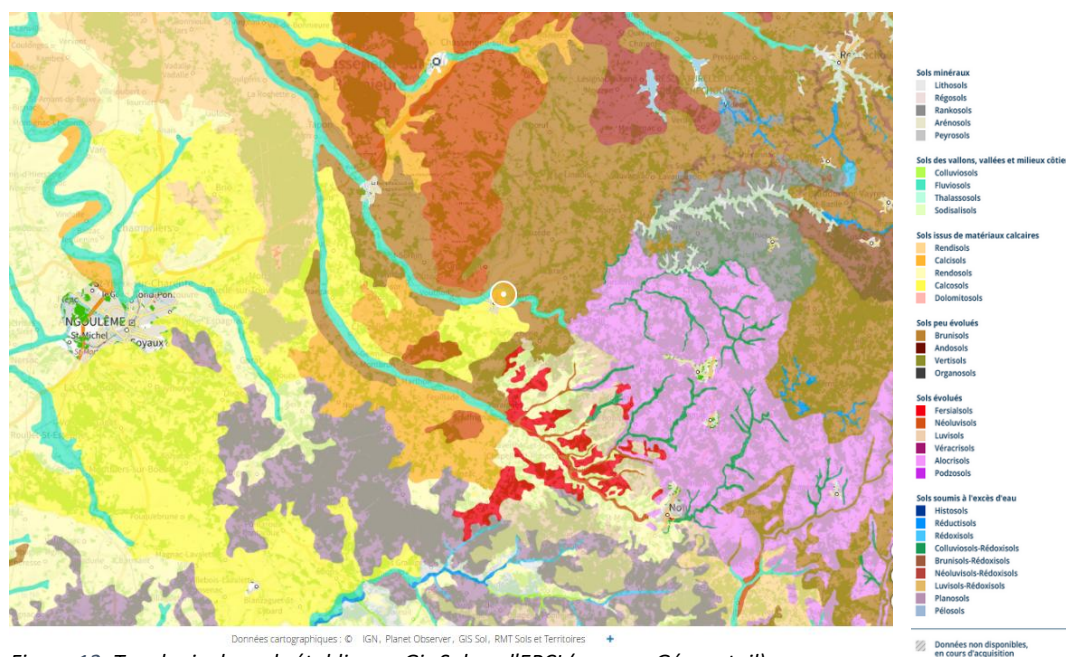


Figure 12: Typologie des sols établie par Gis Sol sur l'EPCI (source : Géoportail)

Le Gis Sol a été créé en 2001 pour constituer et gérer un système d'information sur les sols de France et répondre aux demandes des pouvoirs publics et de la société au niveau local et national. Ce groupement conçoit, oriente et coordonne l'inventaire géographique des sols, l'identification et l'évolution de leurs propriétés, et gère le système d'information sur les sols. Les membres du Gis Sol sont le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Le Réseau Mixte et Technologique « Sols et Territoires » a été labellisé par le Ministère en charge de l'Agriculture fin 2010, et il vient d'être labellisé à nouveau en 2020. Il a pour objet d'accroître et de valoriser la connaissance des sols pour le développement durable des territoires. Le RMT a pour objectif de donner accès à la connaissance des sols dans les territoires et de mieux faire prendre en compte les sols dans différentes politiques, projets et programmes d'action agricoles, environnementaux et ruraux.

Il a donc pour vocation de favoriser la prise en compte des sols dans diverses thématiques, en privilégiant l'approche cartographique et territoriale.

Pour l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les sols rendent des services écosystémiques irremplaçables : ils assurent 95 % de la production alimentaire mondiale, filtrent et stockent l'eau, recyclent les nutriments, séquestrent du carbone et abritent plus d'un quart de la biodiversité planétaire. S'y côtoient une multitude d'organismes vivants, qui vivent en équilibre et en interaction : vers de terre, champignons, bactéries... qui assurent tous ensemble l'existence et la bonne santé du sol.

Au cœur de ces fonctions vitales se trouve la matière organique du sol, véritable colonne vertébrale de la vie souterraine. Sa régénération est donc d'une importance capitale pour

l'agriculture en Europe, afin de garantir leur capacité à nourrir, filtrer, stocker et réguler.

Pour la FAO, un sol en bonne santé est « un écosystème vivant dynamique, fourmillant d'organismes microscopiques ou de plus grandes tailles qui remplissent de nombreuses fonctions vitales : conversion des matières mortes et en putréfaction et des minéraux en nutriments pour les végétaux (cycle des nutriments) ; lutte contre les maladies des plantes, les insectes et les adventices, amélioration de la structure du sol bénéfique pour la capacité de rétention de l'eau et des éléments nutritifs des sols, et enfin amélioration de la production végétale. Un sol sain contribue aussi à l'atténuation du changement climatique en conservant ou en augmentant sa teneur en carbone ».

En 2025, l'Union européenne a adopté la *Soil Monitoring Law*, première directive européenne consacrée à la santé et à la résilience des sols. Approuvée par le Conseil de l'Union européenne en septembre 2025, puis par le Parlement en octobre : une étape historique pour la protection des sols et du vivant, une reconnaissance du sol comme un patrimoine commun, essentiel à la vie, à la production alimentaire et à la lutte contre le changement climatique.

- Objectif : des sols sains et vivants d'ici 2050, grâce à un cadre de surveillance européen harmonisé et à des données partagées entre États membres.
- La directive structure son action autour de trois leviers majeurs : mesurer la qualité des sols, limiter l'artificialisation et restaurer les sols dégradés.
- Elle consacre le principe d'une transition agroécologique juste, en soutenant la formation, le conseil et la rémunération des pratiques agricoles vertueuses.
- Les agriculteurs, collectivités et acteurs publics deviennent les piliers de cette transformation, accompagnés par des outils et programmes concrets.

Depuis la promulgation de la Loi Climat et Résilience et la stipulation d'un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN), du 20 juillet 2023, pour 2050, dont la renaturation qui fait référence à l'amélioration ou à la restauration des fonctions écologiques des sols. D'autre part, le texte de loi indique que cette amélioration qualitative du sol résulte de la transformation d'une surface artificialisée en une surface non artificialisée. En effet, l'objectif zéro net d'ici 2050 signifie qu'à partir de cette date, les surfaces nouvellement artificialisées et désartificialisées, c'est-à-dire renaturées, doivent s'équilibrer. Or, cette répartition binaire des surfaces entre « artificialisées » et « non artificialisées » ne tient pas compte de critères qualitatifs, puisque seule l'occupation et l'utilisation du sol sont prises en compte dans l'évaluation.

Un sol propice aux mouvements de terrains

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Ce processus de dissolution ou d'érosion est favorisé par l'action eau et homme.

Il peut se traduire par : l'affaissement ou un effondrement de cavités souterraines naturelles ou artificielles, des chutes de bloc, des écroulements de masses rocheuses, des glissements de talus, des ravinements (caves, carrières, souterrains...).

Le changement climatique va accentuer le phénomène de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux, ils gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse.

Cela a des conséquences sur les personnes et les biens. Les bâtiments peuvent résister à de petits déplacements, ils subissent de fortes fissurations lors de déplacement de quelques centimètres. La sécurité des occupants n'est plus garantie et la démolition reste la seule solution.

Les mouvements de terrain rapides et discontinus (effondrement de cavités souterraines, écoulement et chutes de blocs, coulées boueuses), par leur caractère soudain, augmentent la vulnérabilité des personnes. Des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication ...), allant de la dégradation à la ruine totale (pollutions induites lorsqu'ils concernent une usine chimique, une station d'épuration).

Des ressources du sous-sol variée

- Des matériaux diversifiés : roches massives pour granulats et pierres de taille, roches meubles dont sables pour le béton ;

- Peu de carrières en activités sur le territoire dont une a été renaturée (étang de Landaudrie, ancienne carrière) ;

Les carrières présentent un intérêt écologique notable en offrant des milieux ouverts et variés, favorables à l'accueil d'une biodiversité spécifique, parfois protégée. Les fronts de taille, plans d'eau et zones de friches issus de l'exploitation ou de la réhabilitation constituent des habitats propices à de nombreuses espèces, par exemple le guêpier d'Europe, qui niche dans les fronts sableux ou graveleux ; l'hirondelle de rivage, qui utilise les parois verticales comme lieu de nidification ; le sonneur à ventre jaune, qui utilise comme site de reproduction les ornières, les flaques temporaires et petits plans d'eau créés par l'exploitation.

- Le territoire est déficitaire en matériaux selon le schéma départemental des carrières ;

- Des contraintes écologiques et paysagères au regard des qualités du territoire ;

- Une nouvelle approche de la planification des extractions à adopter avec un meilleur équilibre entre environnement et besoins économiques et une intégration de l'économie circulaire des matériaux ;

- Limitation de l'artificialisation des sols ;

- Conservation/reconquête d'un bon état des sols (lutte contre l'appauvrissement).

La quantité de la ressource en eau

D'après l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, en 2019, sur le périmètre du bassin de la Charente, seulement 33% des masses d'eau souterraine libres sont en bon état quantitatif.

La gestion de l'eau comprend, de façon générale, plusieurs composantes : la planification, le développement, la distribution et la consommation de la ressource. De façon plus technique, la notion de gestion de l'eau se décline en comprenant également les phases d'extraction, de traitement, de distribution ainsi que l'ensemble des études quantitatives et qualitatives de l'eau.

La multiplicité des tâches et missions afférentes à la gestion de l'eau implique que les acteurs sont nombreux, de même que les divers organismes et institutions permettant les prises de décisions relatives à l'utilisation de la ressource en eau dans sa globalité.

La nécessité d'une mise en œuvre adaptée de la gestion de l'eau est indéniable mais il s'avère qu'il s'agit d'une question devenue source de conflit en raison de la diversité des usages de la ressource ; il s'agit également d'un moyen d'action et d'emprise politique, en particulier sur le monde rural.

L'Agence de l'eau (via le SDAGE) est la chef de file des stratégies pour conduire les politiques de l'eau à l'échelon des bassins hydrographiques.

Les principaux enjeux du SDAGE pour le bassin versant de la Charente sont :

- La réduction des pollutions diffuses ;
- la gestion des eaux en période d'étiage et la restauration des rivières et zones humides ;
- la gestion patrimoniale des eaux souterraines et la préservation des ressources en eaux potables ;
- la prévention du risque d'inondation en Charente aval ;
- la résorption de macro-pollutions en Charente aval et en Boutonne.

La totalité du territoire couverte par un SAGE

L'EPTB Charente porte l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Charente, outil de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques introduit par la loi sur l'eau de 1992.

Le SAGE doit être compatible avec le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) défini à l'échelle d'un district hydrographique : le district Adour-Garonne contient le bassin de la Charente.

La communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord correspond au SAGE Touvre Tardoire Karst La Rochefoucauld (cf figure 15) ;

-> Vigilance à ce que les schémas soient homogènes dans leurs orientations.

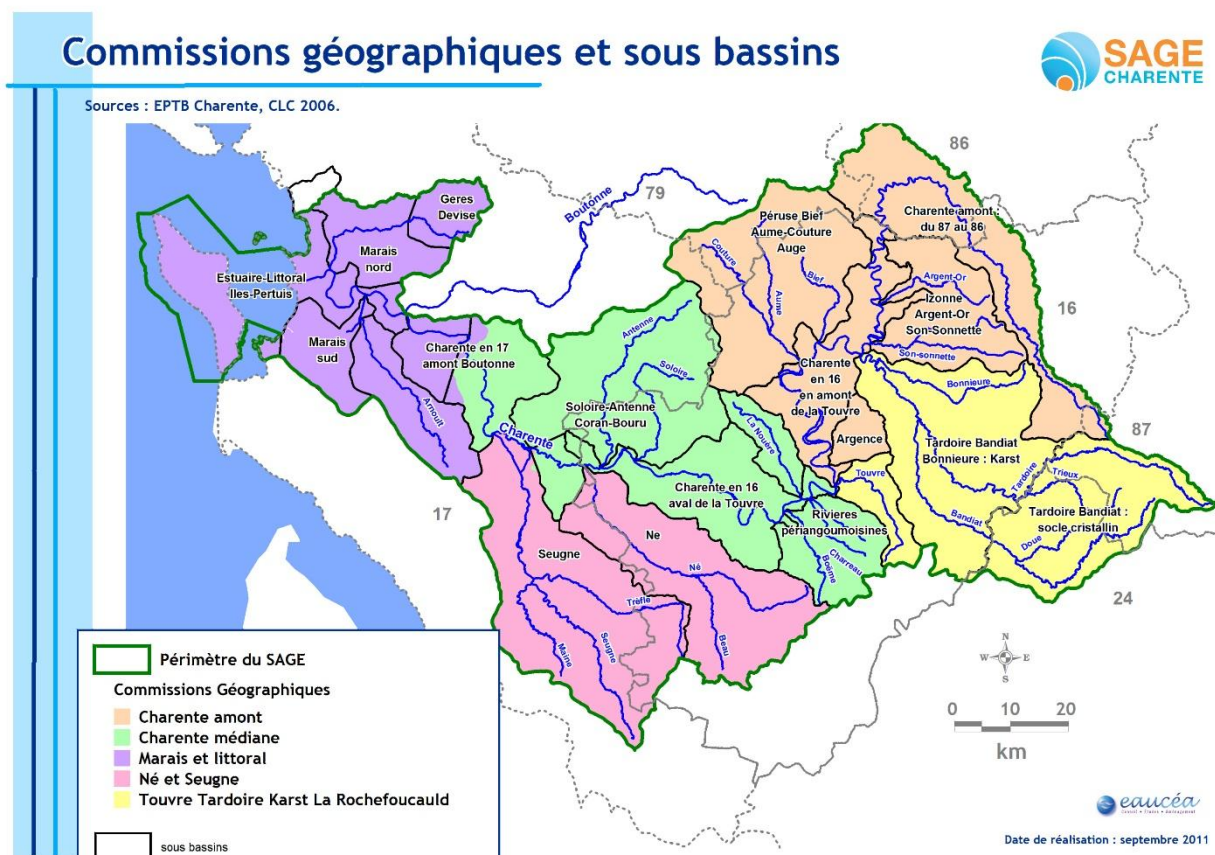


Figure 13 : Commissions géographiques et sous bassins de l'EPCI (source : SAGE Charente)

Sur le périmètre du SAGE, le prélèvement se fait majoritairement sur les eaux de surface, puis des nappes phréatiques et enfin les nappes captives. On prélève de plus en plus dans les eaux souterraines (+59% entre 2001 et 2009) au niveau du bassin de la Charente. Les prélèvements

de surface ont diminué de 22%. Le SAGE explique cette modification de répartition en raison de la pollution des eaux de surface. On remarque tout de même une intensification des prélèvements globaux. Cependant, rapportée à la croissance démographique, cette évolution n'est pas si importante. Cela peut s'expliquer par les investissements dans les rendements des réseaux et la limitation des fuites. Concernant le rendement du réseau et les pertes linéaires, d'après les données de Charente Eaux, le territoire de l'EPCI a un rendement, en 2019, compris entre 79% et 87,1%.

Concernant les prélèvements d'eau potable, sur le territoire de l'EPCI, il y a 5 captages.

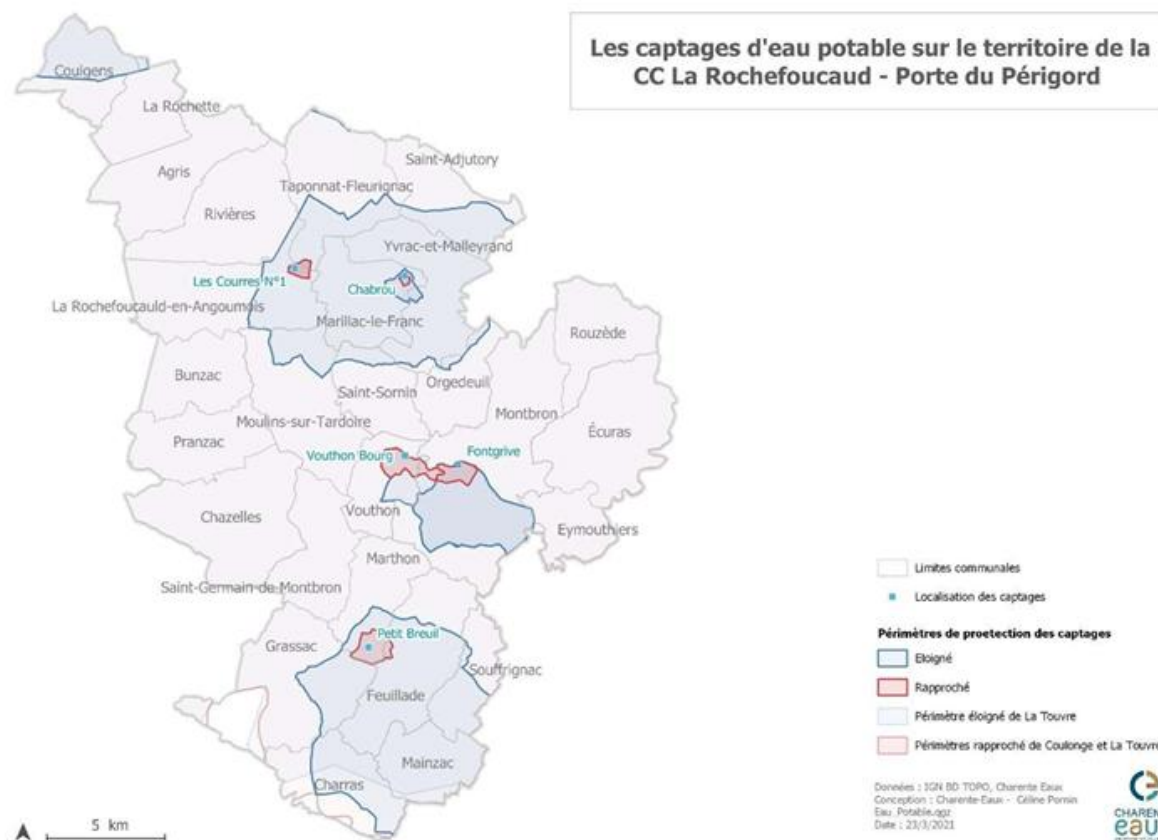


Figure 14 : Les captages d'eau potable (Source : Charente Eaux)

Prélèvement d'eau à usage agricole

Le développement de l'agriculture intensive depuis les années 1960 a contribué à l'augmentation de la ressource eau pour l'irrigation. Les surfaces irriguées représentent en moyenne 16,5% de la SAU totale du territoire, pour autant, les surfaces de cultures irriguées ont eu tendance à globalement baisser sur le territoire entre 2000 et 2010. En période d'étiage, le débit des rivières peut devenir insuffisant ce qui nécessite une gestion concertée de la ressource (avec restrictions préfectorales en été ces dernières années). Avec les effets du réchauffement climatique, ce type de problématique est susceptible de s'accroître, voire générer des problèmes d'approvisionnement en eau pour le secteur agricole. La mise en œuvre d'actions pour la bonne gestion de la ressource en eau en agriculture est un axe de réflexion pour le territoire, à conduire de manière concertée avec les acteurs impliqués (profession agricole, syndicat de gestion des eaux, SAGE Charente, etc.).

Les besoins actuels d'irrigation sur le bassin versant de la Charente avoisinent en ordre de grandeur ceux de la production d'eau potable, et dépendent des mêmes ressources principales. Ils dépendent aussi et surtout de la variabilité des conditions agro-climatiques (superficie

irriguée, besoin agronomique, disponibilité de la ressource pluviométrie, réserve en eau des sols). Il y a cependant des restrictions, la ressource est limitante. Du fait du placement du bassin en ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m³/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration.

En pratique, les dispositifs de restriction des prélèvements mis en place en période d'été (arrêtés « sécheresse ») et la mise en œuvre du Plan de Gestion des Étiages du bassin Charente limitent les prélèvements à un niveau moindre. Une autre problématique sur l'enjeu de l'eau est sa qualité.

78% des maires de l'EPCI LRP déclarent ne pas mener des actions de maintien ou de reconquête de la qualité de l'eau (éviter l'entrée de nitrates et de pesticides dans les nappes phréatiques).

Au niveau du Bassin de la Charente :

- 22% des cours d'eau sont dans un « Bon état écologique » des cours d'eau (2019).
- 95% des masses d'eau superficielles sont en « bon état chimique ».
- Concernant les masses d'eau souterraine libres, 20% sont en bon état chimique. L'azote est une source d'inquiétude sur notre territoire.

En 2019, 88,1% des masses d'eau superficielles du bassin de la Charente subissent des pressions anthropiques concernant l'azote. 82,5% de ces mêmes cours d'eau concernant les phytosanitaires.

Prélèvement des eaux potables

Sur le périmètre du SAGE, le prélèvement se fait majoritairement sur les eaux de surface, puis des nappes phréatiques et enfin les nappes captives. On prélève de plus en plus dans les eaux souterraines (+59% entre 2001 et 2009) au niveau du bassin de la Charente. Les prélèvements de surface ont diminué de 22%. Le SAGE explique cette modification de répartition en raison de la pollution des eaux de surface.

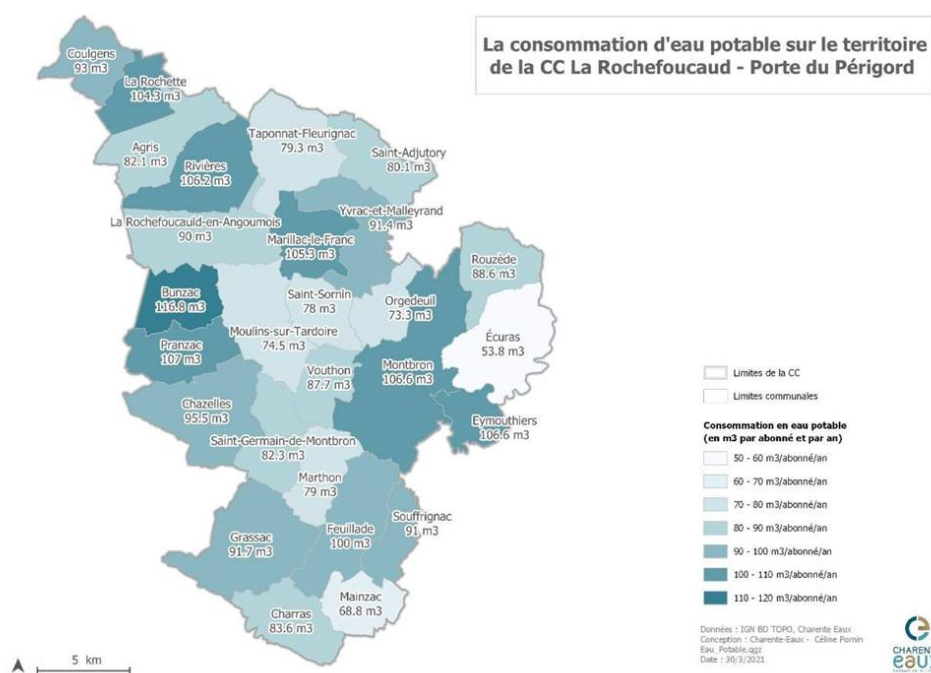


Figure 15: Consommation d'eau potable par commune (Source : Charente Eaux)

On remarque tout de même une intensification des prélèvements globaux. Cependant, rapportée à la croissance démographique, cette évolution n'est pas si importante. Cela peut s'expliquer par les investissements dans les rendements des réseaux et la limitation des fuites. Concernant le rendement du réseau et les pertes linéaires, d'après les données de Charente Eaux, le territoire de la CdC a un rendement, en 2019, compris entre 79% et 87,1%.

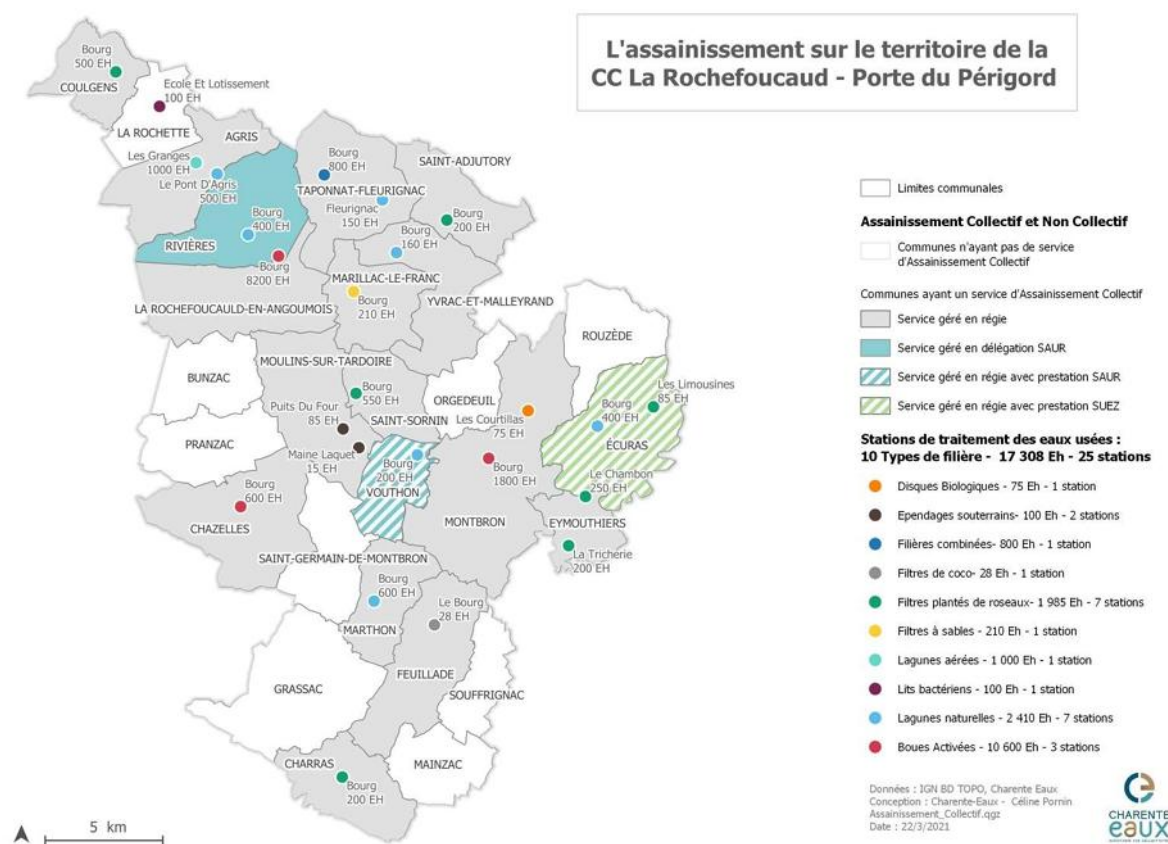


Figure 16 : L'assainissement sur le territoire (Source : Charente Eaux)

Qualité globale de l'assainissement collectif et non collectif

- Conformité 2024 des stations d'épuration en matière de performance ou d'équipement au regard de la Directive eaux résiduaires urbaines ;
- Problématique des réseaux unitaires et séparatifs notamment en milieu rural ;
- Problématique assainissement non collectif ;
- Améliorer encore les rejets dans les milieux.

Les sites de baignade/les eaux de loisirs

- Eaux de baignade : aucun plan d'eau géré ou site aménagé (vigilance sur la baignade) par la commune.
- Eaux de piscine : 2 piscines intercommunales estivales, à Montbron et à La Rochefoucauld.

Gestion des eaux pluviales

L'EPCI a adhéré au Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBtB) et lui a transféré l'exercice de la compétence « GEMAPI » regroupant la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Des difficultés liées à la gestion des eaux pluviales ont été relevées : inondations locales à cause de la saturation du réseau, perturbations hydrauliques, entraînement de matières en suspension... Le rôle des eaux pluviales dans le transport des pollutions diffuses n'est pas non

plus à négliger, l'eau ruisselant sur les surfaces agricoles participant au transport des produits phytosanitaires notamment.

Des facteurs tels que l'imperméabilisation des sols et le morcellement des espaces verts tendent à augmenter le ruissellement en milieu urbain, et donc à générer de plus importantes quantités d'eaux pluviales à gérer. Le territoire ne possède que très peu de dispositifs propres à la gestion des eaux pluviales, et aucune démarche n'a encore véritablement débuté afin de limiter les difficultés qu'elles peuvent engendrer. Bien que le territoire soit rural et dans l'ensemble peu imperméabilisé, le développement urbain peut se traduire par une augmentation de la surface artificialisée, les volumes d'eau de ruissellement à prendre en charge vont augmenter.

L'objectif est de limiter l'artificialisation des sols sur le long terme, avec la mise en place de dispositifs réglementaires de protection et d'outils d'intervention foncière.

Qualité de l'eau

78% des maires de l'EPCI LRP déclarent ne pas mener des actions de maintien ou de reconquête de la qualité de l'eau (éviter l'entrée de nitrates et de pesticides dans les nappes phréatiques).

Au niveau du Bassin de la Charente : 22% des cours d'eau sont dans un « Bon état écologique » des cours d'eau (2019). 95% des masses d'eau superficielles sont en « bon état chimique »¹⁵. Concernant les masses d'eau souterraine libres, 20% sont en bon état chimique. L'état écologique et biologique de différents cours d'eau sur le territoire en 2019 est présenté sur le diagnostic du PCAET, page 64.

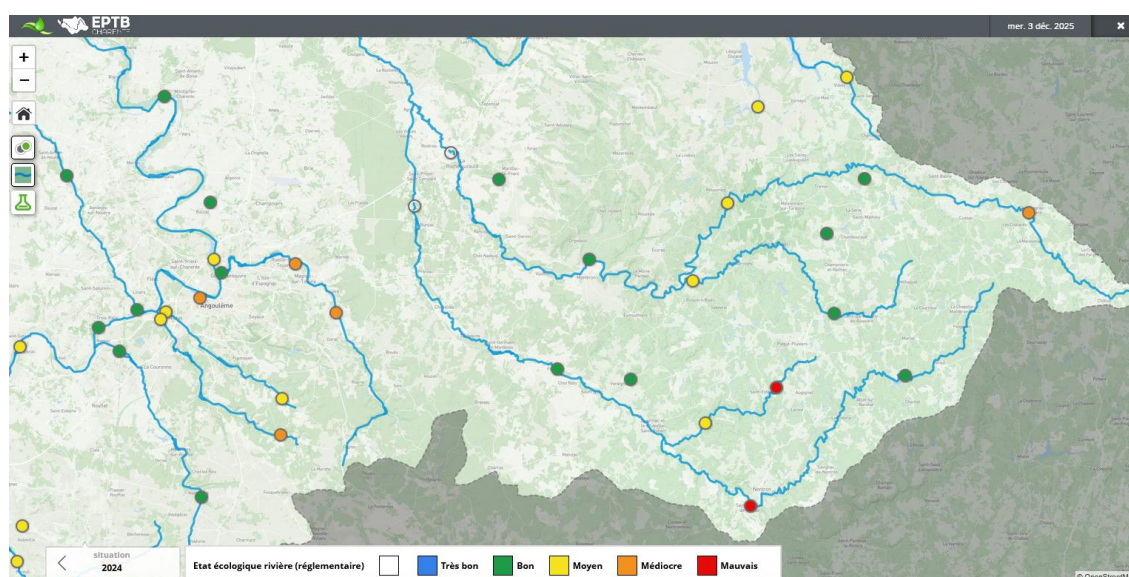


Figure 17: qualité des cours d'eau (source : EPTB Charente)

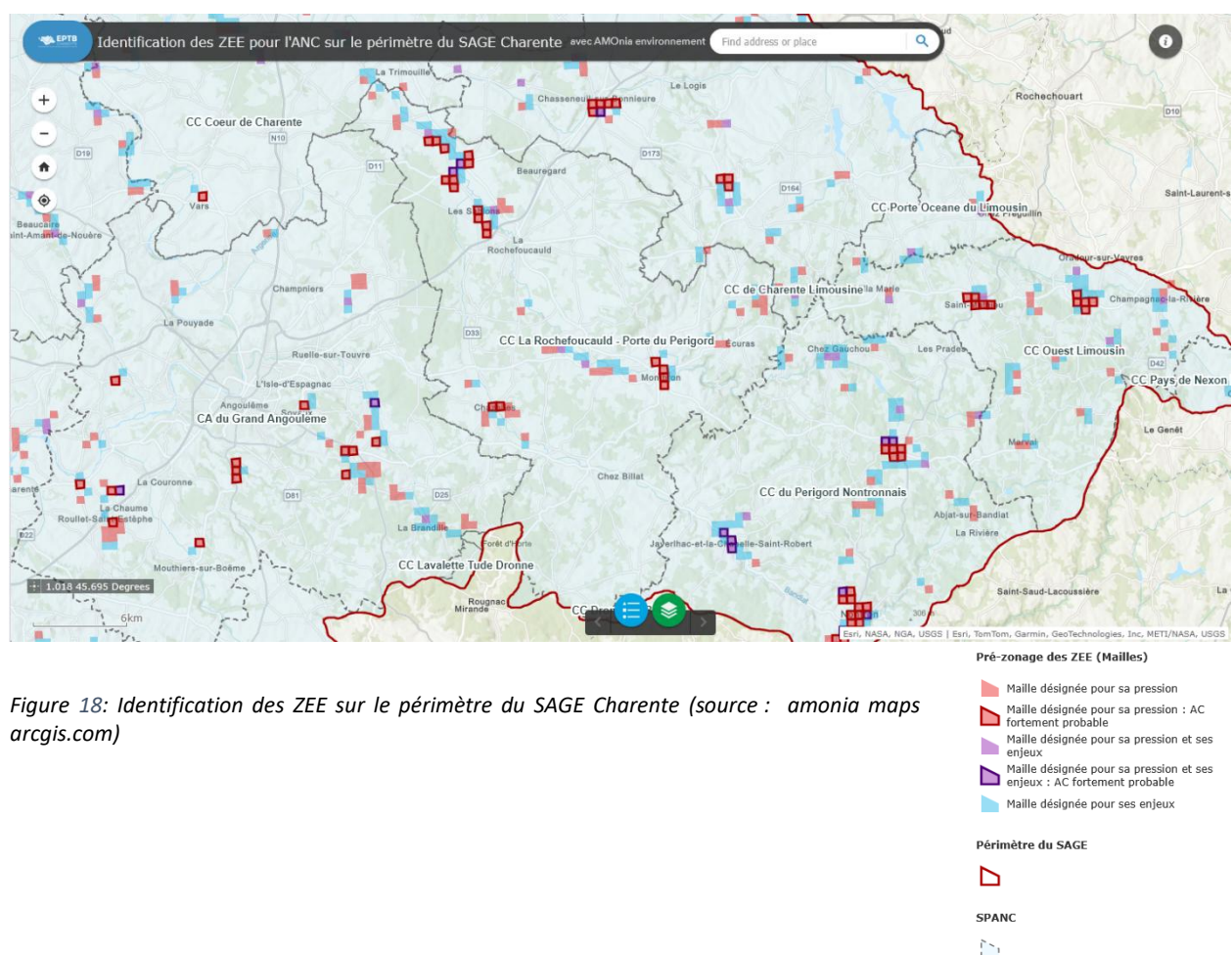
Les paramètres suivis :

- Bilan oxygène : O2 dissous, taux saturation, DBO5, COD
- Bilan nutriment : ammonium, nitrates, nitrites, phosphate, phosphore total
- Température
- Acidification
- Des espèces polluo-sensibles : la Mulette perlière est un exemple d'espèce protégée et menacée, au cycle fragile (ne se reproduit pas si nitrates > 1 mg/L), une indicatrice de la qualité physico-chimique de l'eau.

Les Zones à Enjeu Environnemental (ZEE)

En application du SAGE Charente, l'EPTB Charente a mandaté le bureau d'études AMOnia pour identifier les Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) sur le périmètre du SAGE Charente, démontrant une contamination par l'assainissement non collectif (ANC) sur les têtes de bassin et les masses d'eau (Arrêté du 27 avril 2012).

Ces zones, une fois approuvées, pourront constituer une base de priorisation des actions des SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectif) dans la réalisation des diagnostics et l'orientation des choix de dispositifs d'assainissement adaptés. Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, en cas de non-conformité de toute installation ANC située en zone à enjeu sanitaire ou environnemental, les travaux de mise en conformité sont obligatoires dans tous les cas sous 4 ans (en dehors de ces zones, cette mise en conformité d'une installation n'est obligatoire que dans certains cas) et pour toute installation ANC incomplète, significativement sous-dimensionnée, ou présentant des dysfonctionnements majeurs.



Zones d'expansions des crues (lit majeur)

Le risque le plus présent sur le territoire, en dehors du risque sismique faible est le risque inondation. La morphologie du site fait de ce territoire, un espace à risque, d'abord par la présence du Bandiat et de la Tardoire qui traversent l'ensemble du territoire, et par la topographie, avec des coteaux de faible dénivelé. Définissons le risque inondation :

1°/ L'aléa météorologique, caractérisé par des pluies abondantes pouvant survenir (dues au climat océanique), qui vont augmenter le niveau du cours d'eau, et entraînant ainsi le

débordement du lit de rivière sur les berges.

2°/ Le facteur vulnérabilité avec la présence d'habitations en amont des coteaux, qui alerte sur le danger pour les populations et biens matériels susceptibles d'être impactés par cet aléa. La conjonction de l'aléa et de la vulnérabilité forme le risque.

Nous voyons bien la typologie des cours d'eau, présents surtout à l'Est du territoire. Il y a aussi le Bandiat plus à l'Ouest qui est de classe 2 (des classes 1 à 6). La Commission Européenne a adopté en 2007 la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « directive inondation ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette directive, localement, sur les territoires prioritaires, les acteurs doivent élaborer des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLRI), qui se déclineront par la suite sous forme de programmes d'actions. Notre territoire est compris dans le périmètre de la SLGRI 2016-2021 mis en place par l'EPTB Charente. Nous ne sommes cependant pas couverts par un périmètre de Territoire à Risque Important (TRI).

Mais cette tendance sur la moyenne annuelle n'est pas la tendance sur les événements extrêmes. En effet, l'augmentation de l'humidité atmosphérique liée à une atmosphère plus chaude devrait se traduire par des événements de forte précipitation probablement plus intenses et plus fréquents sur la plupart des régions continentales. Le changement climatique pourrait donc avoir des impacts sur les débits de crue mais cette projection reste plus incertaine pour des crues de plaine que pour des crues « rapides ».

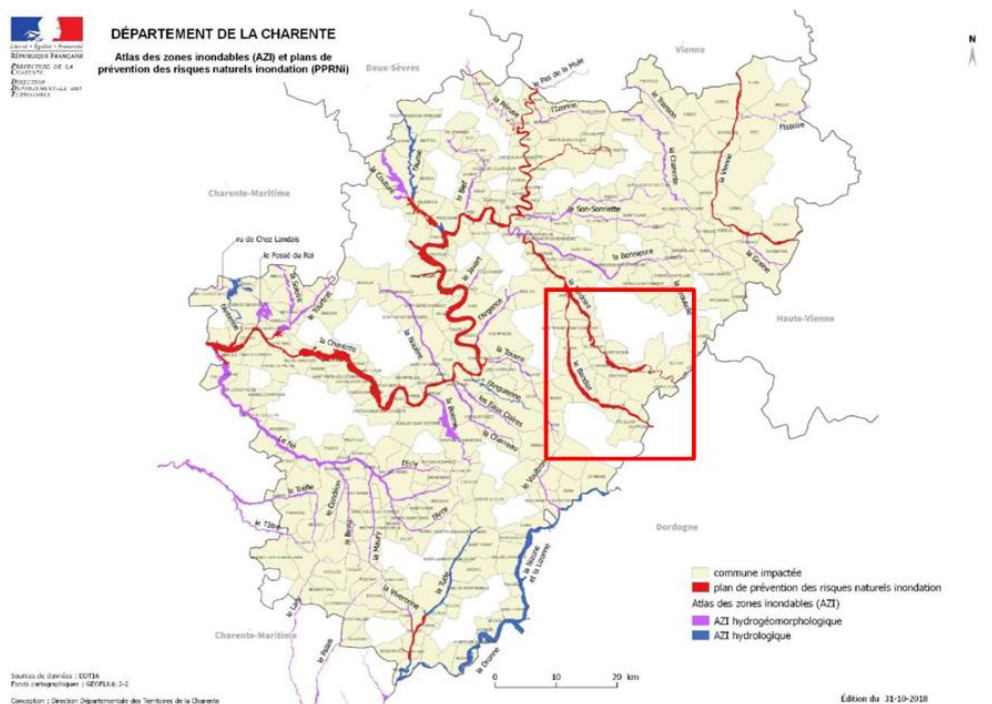


Figure 19 : atlas des Zones Inondables (Source : Préfecture de la Charente)

D'après les cartes, figure 19, nous nous apercevons que le territoire de l'EPCI n'est concerné par aucun des deux types d'AZI : ni hydrogéomorphologique ni hydrologique.

L'incertitude sur le lien entre changement climatique et inondations fluviales est considérable. Les observations ne permettent pas de dégager de signal marqué de leur évolution. Mais il est fort probable que l'intensité et l'occurrence de ces événements s'accroissent sous l'effet du changement climatique. La vulnérabilité à l'aléa inondation est, au-delà des facteurs climatiques, directement liée aux activités humaines, et principalement à l'occupation des sols, qui modifie la capacité d'infiltration de l'eau. Urbanisation croissante en zone inondable et déprise agricole sont autant de facteurs qui accroîtront la vulnérabilité des populations et des biens.

Les modifications des caractéristiques du climat, l'évolution de la couverture végétale et les projections démographiques sur la Rochefoucauld – Porte du Périgord pourraient entraîner une aggravation des risques. La Communauté de communes est concernée par deux PPRI approuvés Les communes sont soumises aux deux Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) : Vallée du Bandiat et Vallée de la Tardoire.

De plus, les communes du territoire ont mis en place des Documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) ou encore des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

Les zones humides

Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.

Les zones humides représentent environ 23 % du territoire français métropolitain (Ministère Écologie Énergie Territoires). Cette proportion varie de façon importante en fonction de la nature du sol, de la topographie et de l'hydrographie. Selon l'imaginaire collectif, une zone humide correspond à des espaces naturels et riches en biodiversité tels que les mares, les marais, les tourbières, etc. Cette idée n'est pas fausse mais une zone humide correspond à des milieux plus larges. C'est avant tout un fonctionnement hydrologique qui favorise l'engorgement du sol et les occupations du sol y sont diverses.

Les zones humides rendent de nombreux services dits écosystémiques :

- réservoirs biologiques : abritent une biodiversité riche et participent au maintien des corridors écologiques indispensables à la survie de nombreuses espèces : 100 % des amphibiens, 50 % des oiseaux, 33 % des espèces végétales remarquables.
- socio-économique : aires d'activités éducatives, récréatives mais aussi de loisirs tels que la chasse, la pêche, la randonnée. Ce sont souvent des lieux de bien-être, avec des valeurs patrimoniales, paysagères et culturelles.
- qualité de l'eau : font office de filtre naturel pour l'épuration de l'eau. Elles permettent de transformer/piéger certains polluants issus des activités humaines du bassin versant (agriculture, assainissement, routes, ...).

Les rôles principaux : absorption des nitrates par la végétation ; dégradation des nitrates par les bactéries du sol ; stockage, piégeage, précipitation des polluants et matières en suspension (azote, phosphore, métaux) dans les sédiments ; entre 60 % et 90 % de l'azote peut être piégé par association aux particules mises en suspension.

- quantité d'eau : agissent comme une éponge, car elles peuvent stocker une grande quantité d'eau notamment pendant les crues. Elles permettent ainsi de se protéger contre les inondations. De plus, elles aident à soutenir les étiages et contribuent à recharger les nappes. Entre 500 à 1 000 litres d'eau stockées dans 1m² de zone humide.

- régulation du climat : par la production d'oxygène et le stockage du carbone permettent l'installation d'un microclimat local.

Selon l'Office Français de la Biodiversité (OFB), il coûte 5 fois moins cher de protéger les zones humides que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent gratuitement. Près de 67% des zones humides en France ont disparu durant le XXe siècle. Les protéger est aujourd'hui devenu une priorité. Leur préservation passe par leur prise en compte dans l'aménagement du territoire. C'est pourquoi des inventaires doivent être réalisés pour mieux connaître leur répartition.

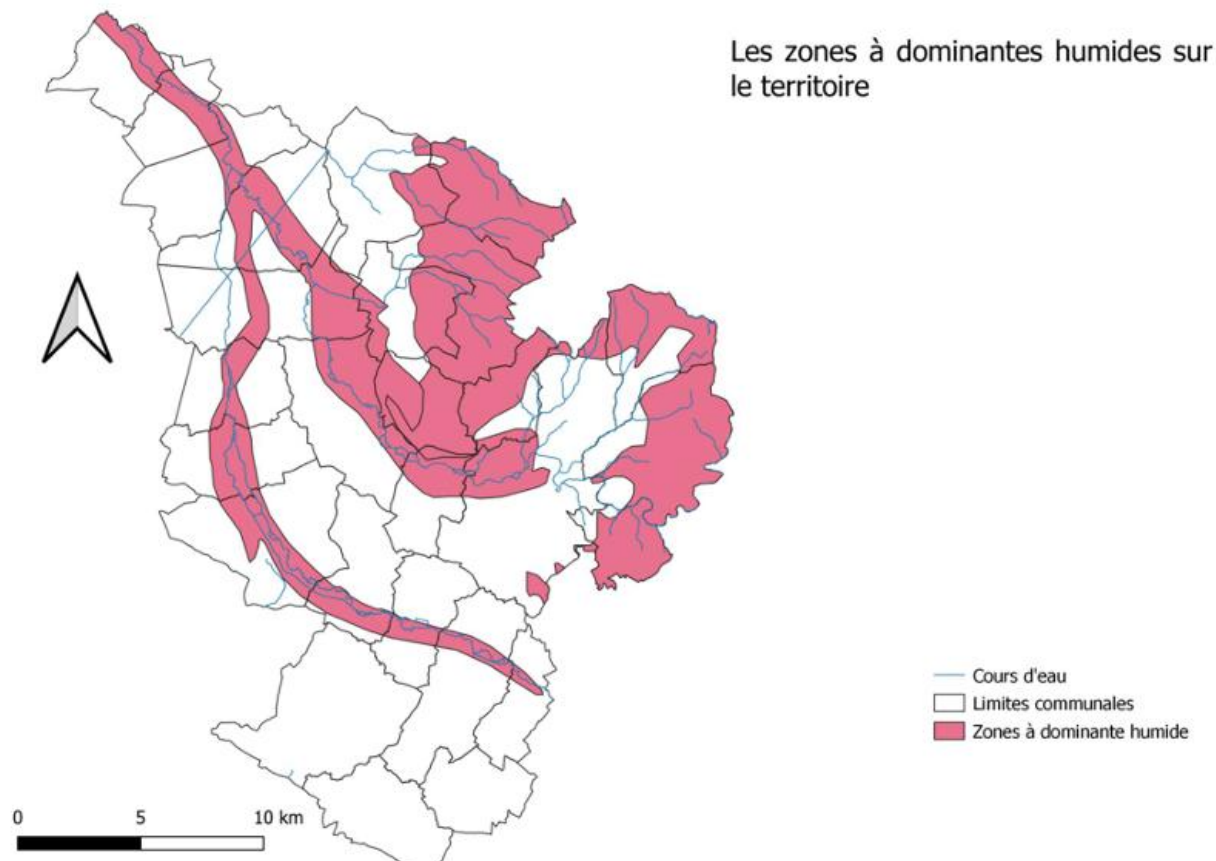


Figure 20 : Zones à dominantes humides (Source : site Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau, SANDRE)

L'identification d'une Zone Humide Élémentaire (ZHE) repose sur la présence de végétation hygrophile ou traces d'hydromorphie caractéristiques de zone humide.

Les inventaires de zones humides ont avant tout un objectif de porter à connaissance. Ils permettent de protéger les zones humides et de mieux informer les différents acteurs. Lorsqu'un projet d'aménagement ou de construction est déposé, il est maintenant demandé de réaliser par le porteur de projet une étude de présence de zones humides. Un inventaire déjà réalisé permet alors d'anticiper le projet en orientant sa consistance et en définissant sa faisabilité.

Un zonage « Zones Humides Potentielles » (ZHP) : il s'agit d'enveloppes au sein desquelles il existe une forte probabilité de présence de zone humide. Moins précises que les ZHE, elles sont signalées dans des cartes de pré-localisation qui peuvent être obtenues soit par modélisation, soit à partir de données cartographiées ayant un lien avec le caractère humide du milieu (carte des zones inondables, des corridors fluviaux, des peupleraies...).

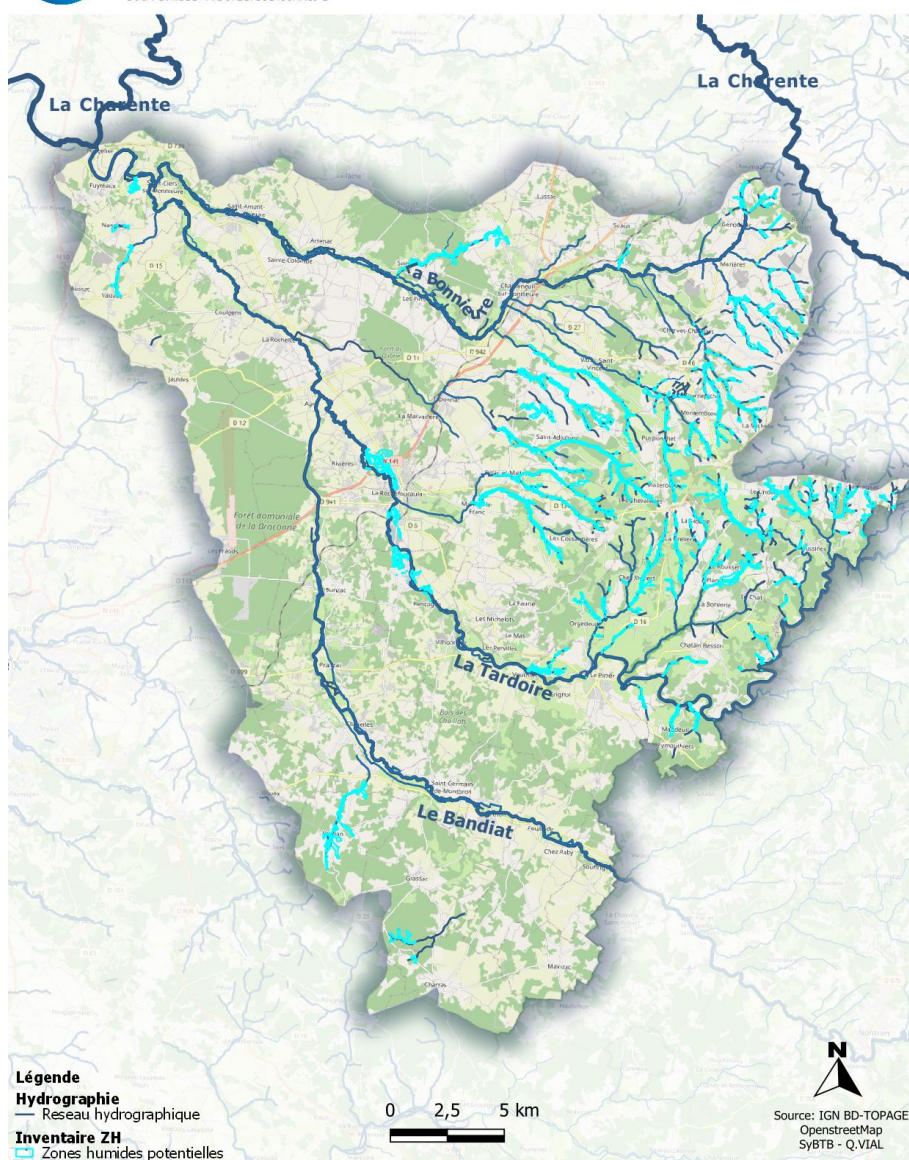


Figure 21, identification des zones humides potentielles sur le territoire de l'EPCI (source : SyBTB)

Air

Dans le cadre de sa récente adhésion à l'ATMO Nouvelle-Aquitaine, la Rochefoucauld-Porte du Périgord a pu bénéficier d'un diagnostic complet sur la qualité de l'air de son territoire. Ce document présente :

- Les relations entre santé et pollution atmosphérique ;
- Le diagnostic des émissions pour les polluants atmosphériques ;
- L'analyse détaillée des émissions par sous-secteur, avec identification des points de vigilance.

La comparaison des émissions du territoire d'étude avec celles du département et de la Région L'inventaire est un bilan des émissions, il s'agit d'une évaluation de la quantité d'une substance polluante émise par une source donnée pour une zone géographique et une période donnée. Les principaux résultats de cette étude sont présentés ici. Les résultats présentés dans les

paragraphes ci-dessous sont extraits de l'inventaire des émissions d'Atmo Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2016.

La qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre les apports directs de polluants émis dans l'air, les émissions polluantes, et les phénomènes auxquels ces polluants vont être soumis une fois dans l'atmosphère : transport, dispersion, dépôt ou réactions chimiques. C'est pourquoi il ne faut pas confondre les concentrations dans l'air ambiant, caractérisant la qualité de l'air respiré, avec les émissions de polluants rejetés par une source donnée (une cheminée, un pot d'échappement, un volcan). Même sans lien direct avec les émissions de polluants, la qualité de l'air en dépend fortement. C'est pourquoi, au-delà du réseau de mesure, la surveillance de la qualité de l'air s'appuie également sur la connaissance de ces émissions.

Les polluants atmosphériques et les gaz à effet de serre (GES) sont en grande partie issus de sources communes, et notamment de la combustion de l'énergie. Des co-bénéfices sont identifiables dans l'élaboration et l'application des politiques de réductions des émissions de polluants atmosphériques et de GES.

Origine	Gaz ou polluants atmosphériques	GES	Qualité de l'air
Transports	CO ₂ , CH ₄ , O ₃ , NO ₂ , PM, SO ₂ , CO, HAP,	X	X
Chauffage	CO ₂ , CH ₄ , O ₃ , NO ₂ , PM, SO ₂ , CO,	X	X
Industries	CO ₂ , N ₂ O, CFC, O ₃ , NO ₂ , PM, plomb et métaux lourds.	X	X
Bovins, rizières, décharge	CH ₄ , O ₃ .	X	X
Engrais azotés	N ₂ O.	X	
Mousses plastiques, composants électroniques, climatisation...	HFC, PFC, SF ₆ , CFC.	X	
Hydrocarbures, composés organiques, solvants, composés organiques.	COV.		X
Incinération des déchets.	Plomb et métaux lourds.		X

Figure 60 : Origine des polluants atmosphériques (Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine)

Figure 22: Origine des polluants atmosphériques (source : ATMO Nouvelle-Aquitaine)

Les secteurs à enjeux identifiés sont les suivants :

- Agriculture (40% des émissions).

Ce domaine d'activité est émetteur d'ammoniac (NH₃) tout particulièrement. Les origines de ces rejets sont notamment l'utilisation et l'épandage d'engrais minéraux sur les cultures et les déjections animales issues de la filière élevage.

- Résidentiel (31%).

Deux sources majoritaires expliquent les émissions du territoire : l'utilisation domestique de solvants et de peintures d'une part et l'utilisation du bois énergie et du fioul pour le chauffage des logements d'autre part. Les équipements de type insert et foyers ouverts sont peu performants d'un point de vue énergétique et sont d'importants émetteurs de particules et de COVNM notamment.

- Transport routier (21%).

Le transport routier et les émissions d'oxydes d'azote associées sur le territoire proviennent de la combustion de carburant. Les véhicules équipés de moteur diesel sont les émetteurs prédominants de NO_x, avec une contribution plus importante des poids-lourds et des voitures particulières.

- Industrie (18%).

Les activités industrielles entraînent la manipulation de solvants, peintures et autres matériaux spécifiques et expliquent ces rejets. Le secteur industriel émet également des particules en suspension.

Par ailleurs, l'air contient également des pollens qui renferment des allergènes appartenant à la catégorie des graminées, des arbres et des herbacées. On estime que 20 % de la population française serait concernée par des allergies aux pollens, notamment la rhinite allergique, laquelle est un facteur de risque important de l'asthme.

Les pollens allergisants sont de petites particules microscopiques émises par les fleurs qui engendrent des allergies respiratoires chez les personnes sensibles. Un des moyens de prévenir les allergies polliniques, d'en réduire les symptômes et les coûts de santé associés, est de permettre à ces personnes d'anticiper la prise de médicaments ou de se protéger en modifiant leurs activités. Pour les aider, ATMO Nouvelle-Aquitaine informe chaque semaine sur les risques allergeo-polliniques en cours, et ce déjà depuis 1999.

La lutte contre l'allergie aux pollens implique également de lutter contre les plantes invasives et allergisantes. Enfin, l'implication des changements climatiques dans l'évolution de l'incidence des maladies infectieuses existe bien qu'il reste difficile à mesurer, moins en raison du manque de données disponibles qu'en raison des nombreux facteurs épidémiologiques, écologiques et socio-économiques qui régissent également la dynamique de transmission, le moustique est l'un de ces facteurs. Afin d'éviter l'utilisation de traitements chimiques, il faudra apprendre à vivre avec les moustiques comme le font déjà les populations d'autres régions ou pays, par exemple la Camargue. Cela passe par le changement des habitudes et des comportements : installer de manière plus systématique des moustiquaires dans les habitations et les hébergements touristiques, informer sur les changements de comportements, éviter les gîtes larvaires (coupelle remplies d'eau, bêche creusée par la pluie, fond de seau, etc), cohabiter avec la biodiversité urbaine et liée aux bâtis : hirondelles de fenêtre, martinets, les chauves-souris : pipistrelles, rhinolophes, etc.

2.3.3 Émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES de la communauté de communes sont de 205 kteqCO₂/an en 2016 (source : diagnostic du PCAET, 2021). Les différents secteurs d'activité sur le territoire n'ont pas la même contribution à ces émissions de GES. Les secteurs des transports et de l'agriculture sont les deux secteurs les plus utilisateurs d'énergie fossile. Ils génèrent à eux seuls 82% des émissions de gaz à effet de serre de la communauté de communes. Elles sont en très grande partie issue des consommations d'énergies fossiles, bien que ce ne soit pas la source exclusive de GES. Le transport est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre, en totalisant à lui seul la moitié. Vient ensuite l'agriculture avec 32% des émissions de GES, liées à l'emploi de carburant, et surtout es émissions non énergétiques dues à la consommation d'engrais ou de produits phytopharmaceutiques, etc. Le résidentiel est responsable d'environ 11% des GES, puis le tertiaire (4%) et l'industrie (3%). Les principales pistes de réduction des émissions de GES sont la baisse de la consommation d'énergie, la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables (notamment pour le chauffage et la mobilité), la baisse des intrants du secteur agricole. La grande majorité des déplacements domicile/travail se fait en voiture individuelle (>95%).

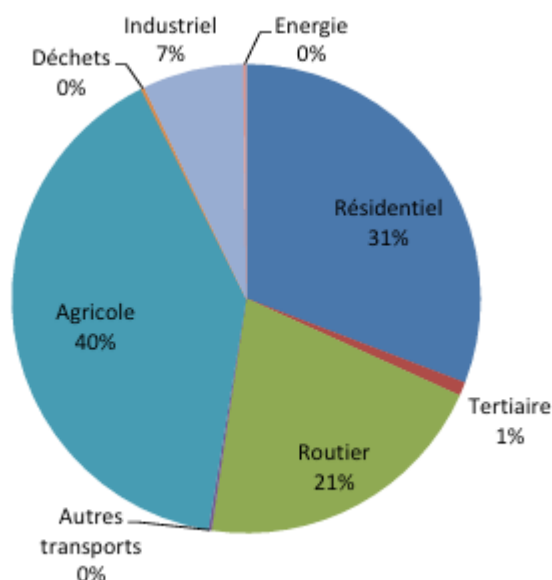


Figure 23: Poids de la responsabilité des activités dans les émissions de polluants (Source : Atmo Nouvelle-Aquitaine)

Stockage carbone

L'EPCI détient, d'après les chiffres de 2016, un potentiel de stockage du carbone annuel de 115.9 kt eq CO₂. Ce stockage annuel serait à rapporter aux émissions du secteur de l'agriculture-sylviculture et aux émissions du territoire intercommunal et ainsi déterminer le potentiel de résilience et de restauration de milieux nécessaire.

La séquestration carbone correspond au captage et au stockage du CO₂ dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois. La substitution est le fait d'éviter les émissions issues d'énergies fossiles par l'utilisation du bois énergie (substitution énergie) ou de bois matériaux (substitution matériaux).

		Stockage ktCO ₂ e
Stockage dans les sols	Prairies	10,6
	CIPAN	0,6
	Cultures annuelles	0,1
	Haies (sol)	0,4
Stockage dans la biomasse aérienne	Forêt (aérien)	101,5
	Haies (aérien)	2,7
TOTAL		115,9

Figure 24: Stockage du carbone (Source : AREC)

Le territoire stocke une part importante du carbone dans ses sols forestiers. Ces surfaces de forêts sont à préserver, d'autant plus si l'on considère la capacité d'absorption du carbone par la biomasse aérienne. En effet, 88% du stockage s'effectue dans la biomasse aérienne de la forêt. Sur La Rochefoucauld – Porte du Périgord, le taux de boisement de l'ordre de 36%, en majorité feuillus (86%) (cf Diagnostic du PCAET 23/08/2021).

Le bois permet un stockage annuel important de carbone, compensant ainsi une partie des émissions générées sur le territoire. Le bois prélevé en forêt ou en haies pour une utilisation en industrie ou en énergie participe au déstockage du carbone (même si au global le final est toujours très intéressant comparé aux énergies fossiles), tandis que le bois d'œuvre est considéré comme prolongeant ce stockage. La gestion durable des espaces boisés et de la matière

organique des sols sont des leviers intéressants pour limiter l'impact des activités humaines sur le climat.

Les éco-matériaux biosourcés du bâtiment (ouate de cellulose, bois, chanvre, paille...) sont, eux aussi, très intéressants, non seulement leur bilan carbone (ou énergie grise) est plus intéressant que les matériaux conventionnels (béton, laine de verre, plastique...) ; mais aussi ils permettent de stocker le carbone qu'ils contiennent pendant de nombreuses années (jusqu'à leur démantèlement).

2.3.4 Energie

Consommation d'énergie

A l'échelle de l'EPCI, le territoire consomme environ 570 GWh par an dont 64% issus d'énergies fossiles (diagnostic du PCAET 23/08/2021, pages 17-18). Cela représente 26 MWh/habitant par an, soit 26 000 KWh/habitant & 2 764€/habitant. En comparaison avec le département de la Charente et la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire de la CdC consomme beaucoup plus de produits pétroliers (à 55%, contre respectivement 44% et 42%).

Les secteurs les plus consommateurs d'énergies sont ainsi le Transport et le Résidentiel (les logements).

Le secteur des transports constitue la principale filière d'activité consommatrice d'énergie (46%) avec le secteur du bâti (42%) majoritairement représenté par le bâti résidentiel. Ils représentent à eux deux près de 80% des consommations énergétiques du territoire. Suit le secteur agricole (6%) et le secteur industriel puis vient le secteur des déchets ici nul puisque selon la méthodologie proposée seules les installations de traitement présentes sur le territoire sont comptabilisées (soit 2 Stations d'Épuration des Eaux Usées (STEP) sur la Rochefoucauld – Porte du Périgord).

La Charte pour le Développement des Énergies Renouvelables, EnR, initiative portée par les acteurs publics locaux, constitue un référentiel commun pour organiser, accélérer et accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans un cadre défini et choisi, intégrateur de l'intérêt territorial de long terme. Une attention permanente sera portée à la préservation du foncier à vocation de production agricole, des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages.

Cette charte répond à une demande des élus locaux qui font face à une multiplication des sollicitations de la part de porteurs de projets des énergies renouvelables. Il est apparu nécessaire à la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord de partager collectivement les conditions du développement local des énergies renouvelables pour pousser les porteurs de projets à aller vers des projets de qualité, intégrés au mieux dans l'environnement et le paysage local, et maximisant les retombées économiques sur le territoire.

En mettant en place un processus partagé d'accueil des projets ainsi qu'un Comité de suivi local des projets, cette Charte définit et renforce le rôle des communes et de l'intercommunalité dans le développement des EnR.

2.4 Contexte biologique

2.4.1 Biodiversité et unités éco-paysagères

Présentation des principales caractéristiques - l'essentiel

Des écosystèmes variés... Les différents paysages du territoire constituent des entités écologiques de grande valeur. Les cours d'eau et les zones humides sont des habitats naturels importants pour de nombreuses espèces parmi les ordres des odonates (libellules) ou pour l'herpétofaune (reptiles et amphibiens). Ils sont également propices aux oiseaux qui assurent tout ou partie de leur cycle de vie autour du fleuve. La majeure partie du linéaire de la Charente a fait l'objet d'inventaires de type ZNIEFF.

Les vallées du Bandiat, Tardoire, Bonnieure sont identifiées à l'échelle régionale et nationale, comme un couloir migratoire essentiel pour de nombreuses espèces et sont considérées comme des réservoirs de biodiversité dans le SDAGE Adour-Garonne, site Natura 2000 (Vallée de la Tardoire, FR5400408), ZNIEFF de type I (Les gorges du Chambon, 540003097). Leurs affluents sont à prendre en compte pour la qualité des eaux et comme réservoirs de biodiversité.

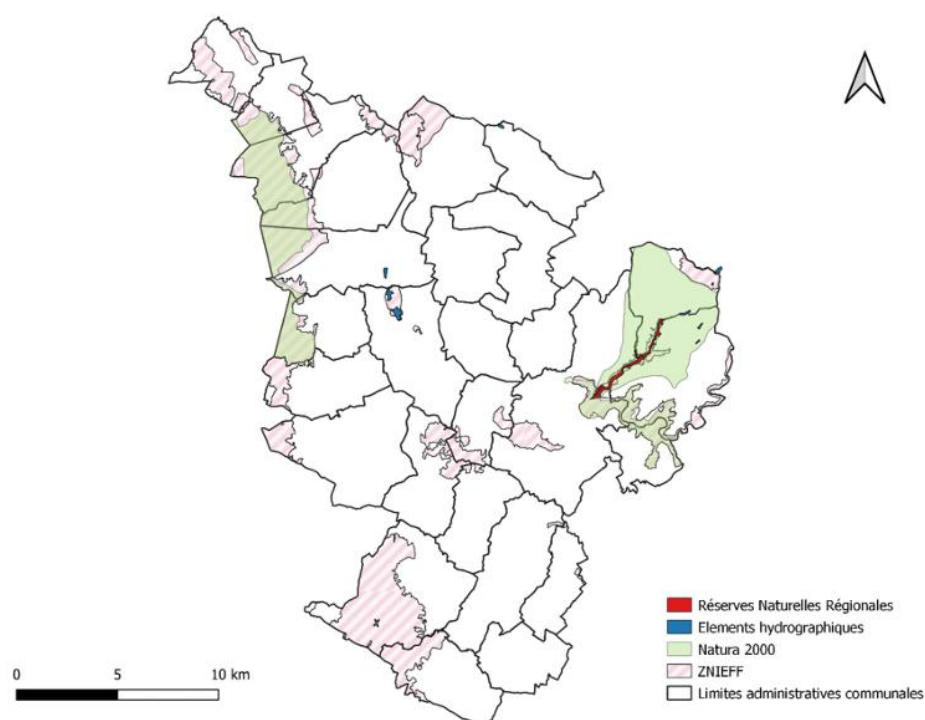


Figure 25 : aires protégées et inventaires présents sur le territoire de la Cdc, hormis les ENS (Source : site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel)

Les espaces agricoles possèdent des richesses spécifiques liés aux usages (plantation de culture, maintien ou non de haies, etc).

Les sites Natura 2000, accueillent notamment un cortège d'espèces patrimoniales (Spirée à feuille de millepertuis, Biscutelle de Guillon, Crapaudine de Guillon, Astragale de Montpellier, Lin cantabrique, Renoncule à feuilles de graminée, Busard Saint Martin, Pouillot siffleur, Sonneur à ventre jaune, le Grand Rhinolophe, le Minioptère de Schreibers, Loutre d'Europe, Vison d'Europe, etc.), ce qui vaut à ces espaces d'être identifiés comme sites Natura 2000. D'autres milieux présents sur le territoire accueillent une biodiversité remarquable : les pelouses calcaires et rupicoles, les forêts de pente, les réseaux de haies sont autant d'habitats riches en biodiversité que possède le territoire.

Cependant, ces écosystèmes sont fragiles et sont menacés par les pollutions, le changement climatique et les évolutions plus ou moins brutales de l'occupation du sol.

Ce territoire est caractérisé par l'activité agricole. Tous les paysages sont modelés depuis des siècles par l'homme, dans la plaine comme dans les vallées. Cette activité a certainement enrichi le patrimoine naturel, ouvrant et transformant les milieux, modifiant les réseaux alimentaires, introduisant des espèces nouvelles. Malgré cela, l'homme a aussi progressivement fragmenté les habitats, créé des discontinuités, appauvri la biodiversité par son action mécanique ou chimique sur les milieux et les espèces.

Les habitats et la flore présentent encore des éléments importants du patrimoine naturel. Qu'il s'agisse de boisements, de zones humides ou aquatiques, de prairies, de pelouses et même de cultures, on observe toujours, mais souvent de façon relictuelle, des sites remarquables par leur composition.

L'enjeu du PCAET sera d'en favoriser la protection, en particulier :

- Ripisylve, cours d'eau, zone humide : Les zones humides sont cruciales pour la biodiversité, la régulation hydrique et la lutte contre le changement climatique, servant de filtres naturels et d'habitats essentiels pour de nombreuses espèces. La ripisylve maintient les connexions et stimule les flux d'animaux et de végétaux (effet corridor). La ripisylve est un sanctuaire d'espèces spécialisées. Focus sur une chauve-souris Le Murin de Natterer nécessite un linéaire de haies et de ripisylves pour chasser et communiquer entre les boisements où il est sédentaire. A l'échelle locale, un arbre dans une ripisylve constitue un ensemble de gîtes pour diverses espèces à différents stades de leur vie.
- Dans les forêts, l'enjeu sera sans doute le maintien en mosaïque d'îlots de sénescence (des boisements laissés en vieillissement naturels) entre les parcelles exploitées, la diminution progressive des plantations d'espèces exogènes, l'arrêt du défrichement, et le maintien d'une période de tranquillité printanière.
- Les pelouses patrimoniales peu nombreuses, doivent être entretenues et renforcées par la création ou le maintien de micro-parcelles intermédiaires sur tous les espaces pouvant les supporter (bermes routières, espaces publics péri-urbains, jardins, bandes enherbées du domaine agricole...).
- Dans la plaine, qui a besoin de la diminution progressive des intrants chimiques, de la création de haies et de bandes enherbées.
- Milieu souterrain, les grottes.

Sur l'EPCI, nous retrouvons en sites classés :

- Réserve Naturelle Régionale de la Vallée de la Renaudie ; 73 hectares.
Elle s'étend sur 6 km et couvre les communes d'Ecuras, Montbron et Rouzède. Vallée de la Renaudie (Source : CREN Poitou-Charentes).
- Sites Natura 2000 :
 - Vallée de la Tardoire, Zone Spéciale de Conservation (ZSC) ; 3 149 hectares, site FR5400408 ;
 - Forêt de la Braconne et de Bois Blanc ; 4 588 hectares, FR5400406 ;
 - Grotte de Rancogne ; 1 hectare, FR5400407.
- Plusieurs Znieff de Type 1 :
 - Plaine de Coulgens ; 109 hectares, Id540007586 ;
 - Villemalet ; 120,66 hectares, Id540007587 ;

- Forêt de Bois Blanc ; 1 206 hectares, Id540003219 ;
- Forêt de la Braconne ; 5245 hectares, Id540004553 ;
- Forêt de quatre Vaux ; 871 hectares, Id540004592 ;
- Les Vieilles Vaures ; 30,09 hectares, Id540006878 ;
- La Grande Rivière, Id540007588 ;
- La Maison Blanche ; 99 hectares, Id540004565 ;
- Grotte de Rancogne ; 7 hectares, Id540003496 ;
- Gorges du Chambon ; 822 hectares, Id 540003097 ;
- Vallée de la Renaudie ; 194 hectares, Id540004564.

- Plusieurs Znieff de Type 2 :

- Forêt de la Braconne et de Bois Blanc ; 6452 hectares, Id540120104 ;
- Complexe forêt de Bel-air, forêt de Quatre-Vaux, Vallée de la Bonnieure ; 5544 hectares, Id540007617 ;
- Forêts d'Horte et de la Rochebeaucourt ; 4603 hectares, Id540007618.

- Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

- Etang de Landauderie ; 27 hectares ;
- Les Gorges du Chambon ; 100 hectares – Eymouthiers.

2.4.2 Fonctionnalité des milieux – trames verte et bleue et autres (noire, brune, aérienne)

La trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie. Depuis 2007, cette démarche inscrit la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à améliorer notre cadre de vie et l'attractivité résidentielle et touristique.

La trame verte et bleue, qu'est-ce que c'est ?

De nombreuses espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer au cours de leur cycle de vie, pour se nourrir, se reproduire, s'adapter au climat. Or, l'urbanisation, les infrastructures de transport comme les routes et les voies ferrées, les barrages sur les cours d'eau, l'agriculture et la foresterie intensive, ou encore la pollution lumineuse ou sonore, réduisent la surface des espaces naturels et les fragmentent, limitant ainsi les possibilités de déplacement des espèces.

La **trame verte** fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres. La **trame bleue** fait référence aux réseaux aquatiques et humides : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides.



Figure 26 : Les trames verte et bleue identifiées sur le territoire (source : EPCI, PADD)

La trame verte marquée par des discontinuités

Caractérisé par la vallée de la Charente, le territoire est également traversé d'est au nord-ouest par des boisements qui témoignent d'une forêt et qui fait partie d'une trame verte d'importance régionale, voire nationale, allant du Massif central à la côte atlantique.

Au cœur du territoire, se concentrent aussi les axes de transports routiers (N10 et la N141) et ferroviaires (liaison en train à grande vitesse est programmée entre Paris-Bordeaux) qui amplifient les contrastes entre les paysages en rives droite et gauche et perturbent la circulation des espèces sauvages en traversant les principaux couloirs de migration. De plus, les mesures compensatoires que doivent appliquer les projets de construction des axes de transports sont souvent réalisées loin de la zone touchée.

Comment atténuer l'effet de coupure paysagère autour des infrastructures existantes ?

Les documents de planification peuvent permettre de repenser les espaces de vie et les ensembles paysagers. Il est également important de localiser les zones de vie et les points de concordance des différentes infrastructures pour travailler sur les ruptures paysagères. De même, à travers la trame verte et bleue une certaine continuité écologique peut être

reconstituée. C'est aussi une vigilance à laquelle les porteurs de projets d'infrastructures doivent être attentifs.

Les haies jouent un rôle essentiel de corridors écologiques en assurant la circulation des espèces entre les différents habitats. Elles favorisent la biodiversité en offrant des zones de déplacement, d'alimentation et de refuge, tout en contribuant à la continuité écologique des territoires.

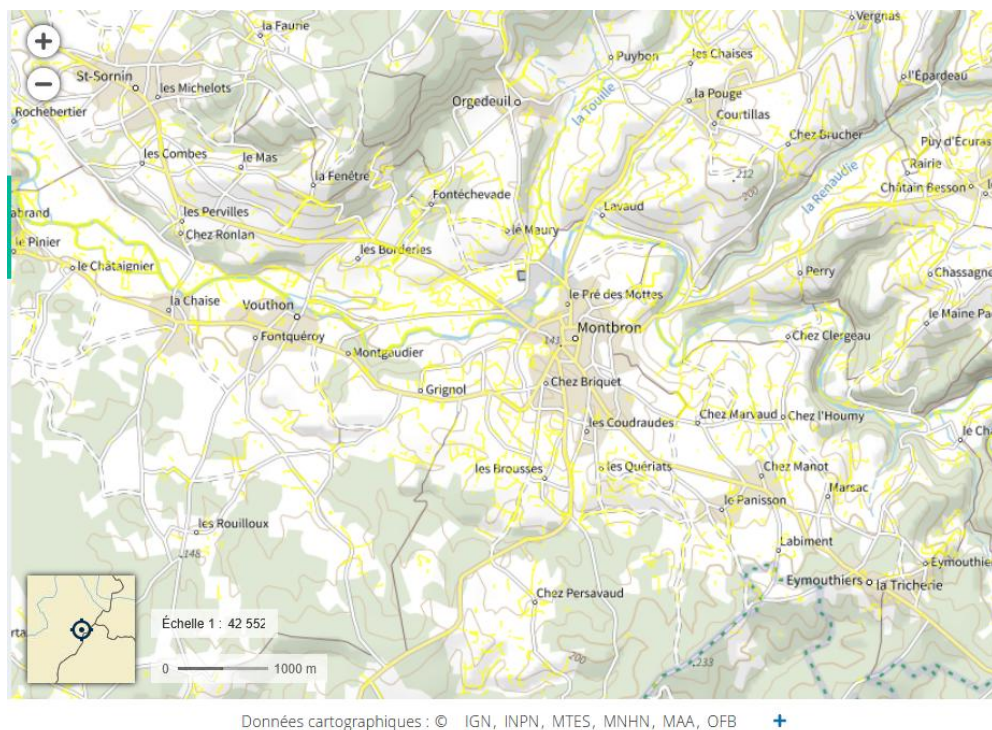


Figure 27 : identification des linéaires de haies présents sur l'EPCI (source : Géoportail)

Des espaces boisés diffus mais quelques grandes entités forestières.

Sur La Rochefoucauld – Porte du Périgord, le taux de boisement de l'ordre de 36%, en majorité feuillus (86%) (cf Diagnostic du PCAET 23/08/2021).

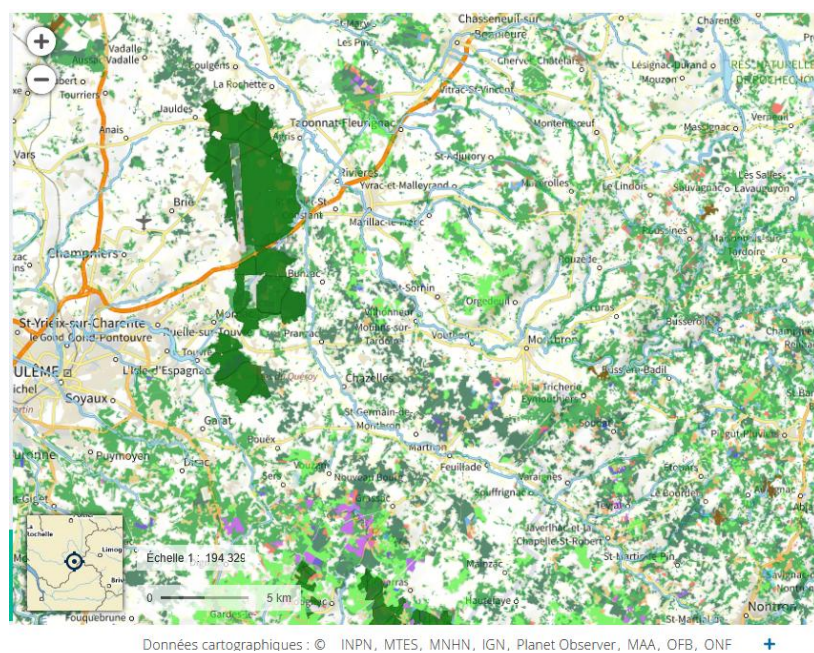


Figure 28 : identification des unités forestières présentes sur l'EPCI (source : Géoportail)

La Trame bleue et la Charente

Le bassin versant de la Charente s'étire sur près de 10 550 km².

Le fleuve Charente qui prend sa source dans les contreforts du Massif Central à Chéronnac déroule son cours sur 382 km pour se jeter dans l'océan Atlantique au niveau de la baie de Marennes Oléron. La Charente est l'épine dorsale d'un système hydrographique comportant 6 650 km de cours d'eau soutenus par les apports de 22 affluents.

Sur le territoire de la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord.

Le Bandiat, de 328 km de long, prend sa source à La Chapelle-Montbrandeix en Haute-Vienne ; le Bandiat est un affluent de la Tardoire, donc un sous-affluent de la Charente, il se jette dans la Tardoire en rive gauche à Agris, vers 70 mètres d'altitude, mais uniquement au moment des grandes crues, car en temps normal, arrivé à environ 2 kilomètres de la Tardoire, l'eau s'infiltre dans les gouffres au niveau du lieu-dit les Vieilles Vaures sur la commune d'Agris (source SyBtB). La Tardoire a une longueur de 113 kilomètres, elle prend elle aussi sa source en Haute-Vienne sur la commune de Pageas.

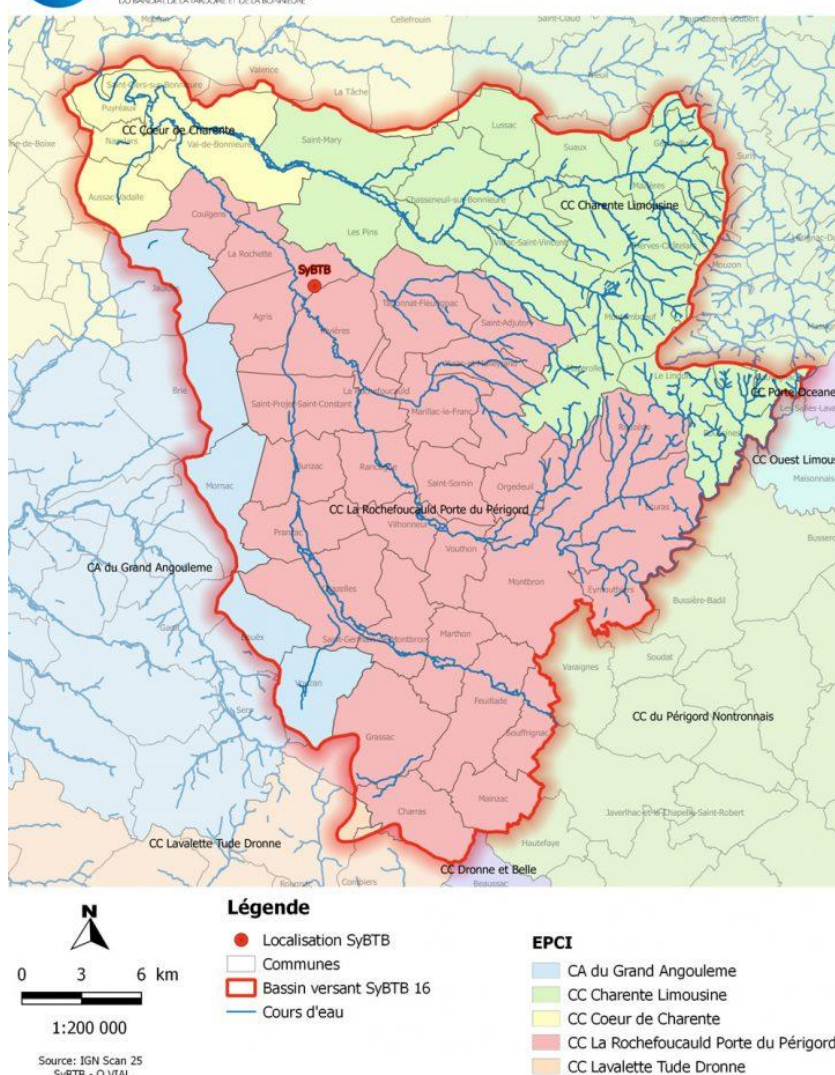
La Tardoire traverse les communes de Montbron et de La Rochefoucauld avant de recevoir les eaux du Bandiat à Agris puis de la Bonnieure, elle est un affluent de la Charente.

Dans sa partie amont (Limousin), cette rivière repose sur le socle granitique du massif central (chevelu hydrologique important). Sur la partie aval de son cours, elle rejoint le karst de La Rochefoucauld qui alimente lui-même la Touvre (2^{ème} résurgence de France).

Le Bandiat et la Tardoire sont des rivières qui s'épuisent au fur et à mesure qu'elles progressent dans le département ; le débit diminue peu à peu, absorbé par un nombre important de gouffres disséminés aussi bien dans leurs lits mineurs que dans leurs lits majeurs ; leurs cours s'amenuisent pour ne devenir qu'une trace sur les communes de l'aval (source SyBtB).



Périmètre du SyBTB



La Bonnieure a une longueur de 63 kilomètres, elle prend sa source au sud de Roumazières-Loubert en Charente, près du lieu-dit « Puybernard ». Elle se jette dans la Tardoire sur la commune de St-Ciers.

En juillet 2017, les trois Syndicats de Rivière, le SIAHP de la Tardoire, le SIAH de la Bonnieure et le SIAH du Bandiat fusionnent en un seul Syndicat de Rivière qui devient le Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB). Aujourd'hui, le périmètre hydrographique du SyBTB correspond à une cohérence de bassin versant délimité par la limite départementale (Charente/Dordogne/Haute-Vienne). Le SyBTB met en place une gestion cohérente et concertée des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin hydrographique, ayant pour objectif, l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau. Le Syndicat d'aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure exerce la compétence « GEMAPI » regroupant la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations.

Les affluents et sous-affluents – réseau et fonctionnalités biologiques

C'est dans une logique de sous-affluents, affluent du grand axe migratoire que s'inscrit le fleuve Charente, notamment vis-à-vis des espèces amphihalines (espèces dont le cycle de vie alterne entre milieu marin et eau douce). De plus, certains seuils sont aujourd'hui infranchissables pour les espèces aquatiques. Restaurer les couloirs de circulation des cours d'eau présents sur le territoire est donc une préoccupation actuelle. La Charente et les zones humides qui accompagnent son cours jouent également un rôle prépondérant dans les migrations d'oiseaux qui traversent la France. En effet, ces zones permettent le repos et servent d'aire d'alimentation. Il convient également de souligner la responsabilité particulière de ces habitats naturels pour la conservation de tout un cortège d'espèces proches de l'extinction comme le Râle des genêts, la Loutre ou le Vison d'Europe. Une attention particulière doit alors être apportée à ces espaces indépendamment les uns des autres, il s'agit de conserver l'axe migratoire de l'avifaune et les zones de haltes le long de la Charente (zones humides). La loi rappelle que la préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général et que celles-ci font également partie d'un ensemble cohérent organisé autour de l'axe de la Charente. La préservation des continuités écologiques est un axe majeur des politiques sur l'eau et doit trouver une traduction dans les politiques d'aménagement du territoire.

Dans certains espaces de biodiversité, des besoins de connections ont été identifiés entre eux, c'est notamment le cas pour les pelouses sèches, les forêts, les continuités aquatiques et humides.

La notion de masse d'eau a été introduite par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE) adoptée en 2000. Elle fixe comme objectif l'atteinte du bon état sur l'ensemble des masses d'eau à l'échéance 2015 avec dérogations d'objectif sur les masses d'eau fortement modifiées et d'échéance à 2021 ou 2027 sur justification technique. Les masses d'eau constituent donc le référentiel cartographique élémentaire d'un point de vue réglementaire.

Ces masses d'eau servent d'unité d'évaluation de l'état de l'eau et des milieux aquatiques (objectif DCE) et d'unité d'interventions pour le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du district Adour-Garonne.

Les états représentés dans le tableau ci-dessous sont ceux de l'évaluation du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015, élaborés d'après les données 2006-2007. Il existe 5 catégories de masses d'eau (ME) : cours d'eau (CE) ; plans d'eau ; transition (estuaires) ; côtières (eaux marines le long du littoral) et souterraines. Les eaux souterraines, en lien hydrologique important avec l'ensemble du bassin Charente, sont approchées globalement dans le document global de diagnostic SAGE. Ces masses d'eau sont évaluée soit à partir de mesures issues de stations de suivi (ME mesurées, le cas de l'ensemble des masses d'eau de ce sous-bassin), soit à partir de modélisations issues de caractéristiques intrinsèques et de facteurs de pression (ME modélisées). Aucune masse d'eau du sous bassin n'est classée fortement modifiée (par suite d'altérations

physiques dues à l'activité humaine ; faisant l'objet de dérogations quant à l'objectif : bon potentiel se substituant à bon état).

Evaluation DCE	Masse d'eau	Etat 2007	Objectif bon état	Paramètres déclassants DCE :
ME CE mesurées	Bandiat des Varaignes à la Tardoire (FR26)	Médiocre	2021	Phosphore organique
	Bonnieure de la Gane à la Charente (FR7)	Médiocre	2021	Indices poissons et diatomées
ME CE modélisées	Tardoire de la Colle aux Bonnettes (FR24)	Moyen	2015	
	Le Logeat (FRR24-4)	Bon	2015	
	Le Montizon (FRR24-5)	Bon	2015	
	La Renaudie (FRR24-8)	Médiocre	2021	
	Les Bonnettes (FRR24-7)	Médiocre	2021	
	Tardoire des Bonnettes au Bandiat (FR23B)	Médiocre	2021	
	La Ligonne (FRR23B-1)	Médiocre	2021	
	Tardoire du Bandiat à la Bonnieure (FR23A)	Moyen	2021	
	Bonnieure des sources à la Gane (FR465)	Médiocre	2021	
	La Croutelle (FRR465-3)	Médiocre	2027	
	Ruisseau des Pennes (FRR465-4)	Moyen	2027	
	Le Rivaillon (FRR465-6)	Médiocre	2027	
	La Gane (FRR465-5)	Moyen	2027	
	Le Marillac (FRR7-1) RESERVOIR BIOLOGIQUE	Moyen	2021	

La Fontaine St-Pierre est un affluent rive gauche de la Tardoire en très bon état. La Renaudie est caractérisée par la présence de 3 autres réservoirs biologiques, un site Natura 2000 et une zone ZNIEFF.

Il n'existe pas de suivi qualité sur les très petits cours d'eau (Logeat, Montizon, Bonnettes, Ligonne, Croutelle, Pennes, Rivaillon, Gane, Marillac...), qui sont donc modélisés pour l'état des lieux DCE. De nouvelles stations existent sur certains cours d'eau depuis 2009 (Renaudie, Tardoire à St-Ciers, Tardoire à Eymouthiers, Bonnieure, Bandiat) portées par les Syndicats de rivière.

Usages, besoins et enjeux vis-à-vis de l'eau et des milieux aquatiques

Le territoire est rural à l'habitat dispersé, avec peu de zones urbanisées, des activités économiques principalement liées à l'agriculture ; l'élevage y est équivalent aux grandes cultures, avec une part importante de prairies (82 installations classées en élevage : bovins allaitant et lait – 4 élevages porcins). La forêt reste également importante (forêt de la Braconne, forêt de Chasseneuil). Les têtes de bassin versant ne seraient, à priori, pas favorables aux grandes cultures et leur retournement est fortement contrôlé. On observe néanmoins un affaiblissement général de la filière élevage (qui nécessiterait un accompagnement plus poussé) et de récents et nombreux changements de culture, à la place des prairies. Le Grand Karst de La Rochefoucauld alimente en eau potable l'agglomération du Grand-Angoulême (environ 7Mm3/an), et sa résurgence Touvre constitue le principal affluent de la Charente, en étant son principal soutien d'étiage en aval d'Angoulême.

L'eau potable du territoire est produite de manière diversifiée à partir des eaux souterraines (Dogger, Karst, infralias), de surface (rivière, nappe d'accompagnement), ce qui rend son approvisionnement vulnérable en période d'étiage 1. Le secteur est marqué par des difficultés d'approvisionnement, en période d'étiage, à partir de la plupart des captages (en relation avec les eaux de surface). Le canoë-kayak sportif et de randonnée est pratiqué sur la Tardoire, avec 10 000 embarcations par an et des clubs sportifs. La pêche de loisir est pratiquée sur les cours d'eau, avec de bons potentiels de reproduction pour le brochet, la truite de mer, la truite fario, ainsi que des habitats pour l'anguille.

La vulnérabilité de la ressource est en partie liée au site de la Monnerie (plan d'eau localisé en Haute Vienne, sous-bassin 4) avec la présence de métaux lourds dans les sédiments de cet ouvrage situé en travers de la Tardoire amont (communes de Cussac et Oradour sur Vayres). Une étude concernant la gestion de cet ouvrage est en cours par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la Monnerie et le Syndicat Mixte de la Tardoire amont. L'industrie

textile autrefois très présente est désormais résiduelle :

- extraction de matériaux alluvionnaires et de granite, carrières de calcaire, avec utilisation de la force hydraulique du Bandiat et de la Tardoire ;
- hydroélectricité : Vouthon, Montbron. Il existe des friches industrielles à La Rochefoucauld et Montbron.

Une étude de pollutions potentielles est disponible sur les friches de La Rochefoucauld (étude Burgéap). Par ailleurs, 3 ha ont été acquis par la ville sur les 9 ha concernés. Le secteur est, également, marqué par la présence du gouffre de Taracolles, un ancien exutoire de déchet en cours de dépollution.

Aménagements du bassin - Seuils

Globalement les indices biologiques (macroinvertébrés, diatomées) sont bons voire très bons sur les principaux cours d'eau, ce qui oriente vers un bon état écologique. Cependant, la présence de très nombreux ouvrages sur les cours d'eau, peut poser des problèmes si leur gestion n'est pas coordonnée, en empêchant les migrations piscicoles et affectant les habitats (colmatage de frayères notamment).

On note environ 70 ouvrages en rivière, soit en moyenne 1 tous les 2 km :

- Or les parties aval du Bandiat et de la Tardoire sont libres d'ouvrages, ce qui montre une densité beaucoup plus importante sur les cours médians de ces rivières.
- Sur la Tardoire, il s'agit d'ouvrages au fil de l'eau, de taille assez importante, très peu franchissables, uniquement en débit de plein bord,
- Sur le Bandiat, il s'agit d'ouvrages sur le lit neuf, créé à la place du Vieux Bandiat, sur lequel se trouvent la majorité des gouffres ; la gestion hydraulique des ouvrages permet de maintenir un linéaire d'écoulement. Le taux d'étagement du Bandiat est de 53%.

Les ouvrages sur la Tardoire (SIAHP Tardoire)

Quelques moulins sont encore en activité : minoterie, hydroélectricité, brasserie, sciage de pierres.

Les étangs

Le territoire présente une densité de 0,5 étang/km², aménagés principalement sur les très petits cours d'eau de tête de bassin versant. Cette concentration est bien moindre que sur les parties amont de la Tardoire et du Bandiat (jusqu'à 6 étangs par km²).

Aujourd'hui, peu sont aux normes de la continuité écologique, notamment sans restitution de débit réservé, et ils posent plusieurs problèmes :

- Barrage aux écoulements solides et liquides : stock de sédiments donc de phosphore, augmentation de l'évaporation, cloisonnement des milieux aquatiques ;
- Proliférations végétales et animales (cyanobactéries, espèces envahissantes...) rendant impropre l'eau à la consommation.

Impact à l'aval d'un étang : matières organiques, cyanobactéries... humaine et à la baignade

- Concurrence avec les milieux humides originels donc à la biodiversité ;
- Réchauffement de l'eau et diminution de la qualité des cours d'eau en aval.

Ces étangs accentuent notamment les assecs de la Renaudie, vallée au potentiel écologique fort et gérée sur 70 ha par le Conservatoire des Espaces Naturels Poitou-Charentes (source : SAGE Charente).

Les zones humides

Les zones humides sont peu inventoriées sur le territoire, mais sont présentes sous forme de prairies humides de fond de vallée (sauf Bandiat), et de zones humides de talwegs sur les têtes

de bassin versant. L'évaluation des zones humides potentielles indique 3 000 ha en très forte probabilité et 13 000 ha en forte probabilité, qu'il conviendrait de confirmer par des inventaires floristiques et/ou pédologiques et une concertation locale.

Certains secteurs disposent d'un potentiel intéressant de restauration des fonctionnalités des zones humides :

- Entre Vouthon et Montbron
- A la confluence entre Bonnieure et Tardoire.

Les ripisylves

Ces cours d'eau présentent un taux de ripisylve correct, mais dont la fonctionnalité est à vérifier : on retrouve notamment de nombreux peupliers en bord de cours d'eau et des ormes dépérissant. Les lits mineurs des principaux cours d'eau semblent avoir été peu rectifiés ni recalibrés, par rapport au reste du bassin. Mais les aménagements effectués sur les petits cours d'eau (Marillac...) contribuent à réduire leur période d'écoulement. On observe toutefois un encaissement de la Bonnieure en amont de Chasseneuil, avec une érosion du lit. Dans les années 1980 et 90, les travaux de curage « vieux fond – vieux bord » ont eu pour objectif de libérer le lit de ses obstacles à l'écoulement des eaux, notamment en période de crue. Ces travaux ont entraîné la disparition d'habitats du lit (diversité radiers- fosses, souches, blocs...) et causé une incision liée à la recherche du profil d'équilibre de la rivière, ce qui limite aujourd'hui le débordement dans le lit majeur et accentue les étiages.

Synthèse de diagnostic de sous-bassin :

- Une structuration du territoire bonne mais à améliorer : 3 syndicats de rivière avec un technicien rivière mutualisé, mais une couverture du bassin versant incomplète dont les affluents et les têtes de cours d'eau ;
- un lien plus fort à construire avec l'amont du Bandiat et de la Tardoire (syndicats amont et PNR Périgord-Limousin) ;
- Un contexte karstique structurel : des cours d'eau qui s'assèchent naturellement ;
- L'impact des prélèvements pour l'irrigation, en nappe d'accompagnement ou en cours d'eau, sur la précocité et le linéaire d'assec ;
- Un bassin très aménagé historiquement (moulins), nécessitant un protocole de gestion des ouvrages et l'information des propriétaires ;
- Un problème majeur lié au manque de gestion des étangs de l'amont, source de phosphore et matières en suspension au moment des vidanges, et accentuant les étiages en bloquant les débits à l'amont : besoin du respect des débits réservés et de l'aménagement de systèmes de vidange adaptés ;
- Un élevage bovin encore fort et des prairies nombreuses en fonds de vallée, qui limitent les concentrations en nitrates ; mais des tendances d'évolution socio-économiques sur la filière donc sur les prairies du territoire ; un risque élevé d'augmentation des pollutions en nitrates et pesticides ;
- Une alimentation en eau potable pourtant fragile et nécessitant une vigilance : sur cours d'eau (Tardoire à Roussines), rendue vulnérable par les débits très faibles, et dans le Karst pour l'alimentation de l'agglomération d'Angoulême ;
- Un territoire très rural nécessitant des moyens pour diminuer l'impact des rejets ponctuels notamment l'assainissement, l'élevage et friches industrielles ;
- Un potentiel de bon voire très bon état sur ce sous-bassin versant, notamment sur les très petits cours d'eau, où le patrimoine biologique est très important (source : SAGE Charente).

Les autres trames : noires, aériennes, brunes.

Un réseau écologique pour la vie la nuit : la trame noire

Certaines espèces ont un rythme d'activité journalier marqué, parfois bimodal (crépuscule/aube), avec par conséquent des déplacements ciblés dans le temps (cycle nyctéméral). Des cas de figures complexes peuvent aussi exister : par exemple certaines espèces dites diurnes réalisent en réalité un événement fondamental de leur cycle annuel la nuit (c'est le cas de la migration des oiseaux deux fois par an pour la plupart d'entre eux, e.g. Wiltschko *et al.*, 1987). Au final, une majorité d'espèces animales s'activent/se déplacent en totalité ou en partie la nuit (Hölker *et al.*, 2010).

Or, l'éclairage nocturne s'est considérablement déployé à l'échelle planétaire ces dernières décennies, générant une pollution lumineuse pour le vivant (Falchi *et al.*, 2016). Aujourd'hui, la littérature scientifique montre que, au-delà de dégrader la qualité de l'habitat des espèces la nuit, cette lumière artificielle est aussi une source de fragmentation « *per se* » c'est-à-dire que certains animaux ne peuvent franchir des structures éclairées (ex : Van Grunsven *et al.*, 2017 ; Bliss-Ketchum *et al.*, 2016 ; Beier, 1995).

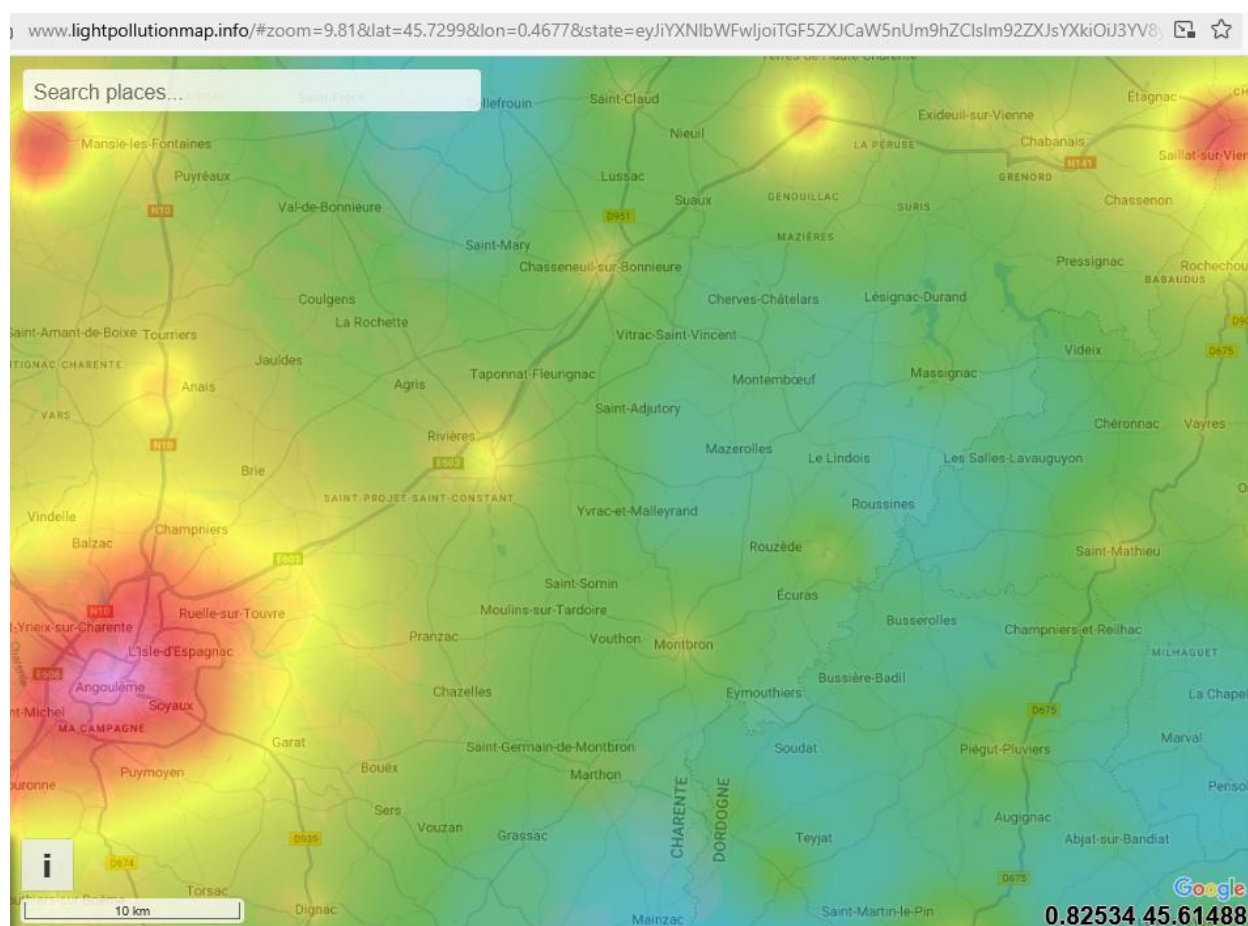


Figure 29 : emprise de la pollution lumineuse sur l'EPCI (source : Light pollution map)

Face à cette menace, le maintien de réseaux écologiques obscurs, désignés sous l'appellation « trame noire », apparaît comme une solution. De toutes les trames complémentaires évoquées dans cet article, la trame noire est sans conteste la plus anciennement proposée (Challéat, 2010). Un tiers des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) la mentionnent, avec l'ambition de la caractériser à moyen ou long terme (Sordello, 2015). Divers projets sont également en cours, pilotés par des bureaux d'études (projet Trame nocturne par Limoges Métropole avec le GMHL et la LPO Limousin ; projet TRAME NOIRE du bureau d'études Biotope mené à Lille) ou des espaces naturels (projet « Trame sombre » mené sur le Parc national des Pyrénées et le PNR des

Pyrénées ariégeoises ; projet et demande de labellisation en cours en Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) par le Parc naturel régional du Périgord-Limousin).



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ÉCLAIRAGE PUBLIC

2021 ÉCLAIRAGE PUBLIC (EP) – données SDEG

A la demande de certains maires, ces données ont été transmises aux communes

Il y a une rectification à faire
Yvrac et Malleyrand a un temps d'allumage annuel moyen meilleur que St Sornin

Nom de la collectivité	Nombre de point lumineux	Commandes EP coupure nuit	temps d'allumage moyen annuel	EP Type de source							
				LED	Sodium Haute Pression	Iodure métallique	Fluo compacte	Vapeur de mercure	Xénon	incandescente	Halogène
AGRIS	128	10	1 224		101	21	6				
BUNZAC	113	14	627	54	59						
CHARRAS	138	11	1 738		92	31	4				11
CHAZELLES	418	41	1 298	39	346	12		2			19
COULGENS	88	11	1 535	4	71	8		3			1
ECURAS	264	28	1 388	3	240	10		6			
EYMOUTHIERS	89	12	1 424	7	82						
FEUILLADE	78	20	1 694	6	66	5	1				
GRASSAC	50	4	1 625	1	12	37					
LA ROCHEFOUCAULD EN	1217	52	1 764	288	479	413	3	31		2	
LA ROCLETTE	123	14	1 124	14	32	74	1	1			1
MAINZAC	45	11	1 602		45						
MARILLAC-LE-FRANC	182	24	1 377	6	160	11	4	1			
MARTHON	216	16	2 156	15	128	69	1		3		
MONTBRON	652	55	2 320	52	401	176		21			
MOULINS-SUR-TARDOIRE	188	21	882	26	56	103		2			
ORGEDEUIL	64	10	1 284	15	12	36		1			
PRANZAC	220	24	1 231	11	206	3					
RIVIERES	284	34	1 622	35	168	83					
ROUZEDE	97	22	1 392	2	15	40		40			
SAINT-ADJUTORY	94	12	1 177		54	40					
SAINT-GERMAIN	132	16	1 101	6	118	8					
SAINT-SORNIN	155	22	926	6	137	10					2
SOUFFRIGNAC	38	12	1 137	2	36						
TAPONNAT-FLEURIGNAC	279	40	2 066	52	176	48		1			2
VOUTHON	99	12	1 209	1	42	49		7			
YVRAC ET MALLEYRAND	109	18	915	11	97	1					
Moyenne / Communes	206	21	1 401	24	127	48	1	4	0	0	1
EPCI LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD (ZAE)	66	1	1 535		65	1					

Figure 30 : nombre de points lumineux et temps d'allumage annuel de l'éclairage public sur les communes de l'EPCI (source : commission Développement Durable du 05/10/2022)

Réduire le temps d'allumage annuel (moyenne EPCI 1 401 h)

Tableau avec les
3 communes les plus vertueuses
3 communes les plus dépensières



Nom de la collectivité	temps d'allumage moyen annuel	Horloge astronomique		
		zonage	temps de coupure	
			Canal Horaire 1	Canal Horaire 2
MONTBRON	2 320	2 996	Montbron Mairie	1h00 à 4h00
		2 818	Combe Vachou, gros Martial, château, Basset, Bricq, Liberté...	1h00 à 4h30
		2 631	Lot. Briquet 4	1h00 à 5h00
		1 899	Plantier Murier Nouveau...	23h00 à 5h00
			La Pougé, Lavaud	23h00 à 5h00 pas de coupure
MARTHON	2 156	2 188	Marthon bourg	23h00 à 6h00 Vendredi Samedi : pas coupure
		1 461	reste de la commune	23h00 à 6h00
		4 080	Carrières Cimetière	Pas de coupure 23h30 à 5h15
TAPONNAT-FLEURIGNAC	2 066	2 060	Taponnat Fleurignac	23h30 à 5h15 pas de coupure
		2 012	Croix de la Brunette	23h00 à 5h00
		1 799	La Taillandière	23h00 à 5h15
		1 982	reste de la commune	23h30 à 5h15
		1 756	Les Michelots	00h00 à 6h30
SAINT-SORNIN	926	1 391	St Sorin Ouest - Les	23h00 à 6h30
		1 029	Saint-Sornin	22h00 à 6h30
		757	reste de la commune	21h00 à 6h30
		1 534	Vilhonneur	23h00 à 6h00
MOULINS-SUR-TARDOIRE	882	1 173	Chataigner - Raillat	22h00 à 6h00
		813	reste commune	21h00 à 6h15
		440	Les Denis	20h00 à 07h00
BUNZAC	627	641	reste de la commune	21h00 à 07h00

4

Figure 31 : diagnostic des temps de coupure de l'éclairage public sur les communes de l'EPCI (source : commission Développement Durable du 05/10/2022)

Recommandations pour limiter les impacts au niveau des interfaces et corridors de déplacement

Chaque espèce réagit différemment à la lumière artificielle, et les connaissances sur ces interactions sont très limitées pour beaucoup d'entre elles. Il est donc nécessaire d'agir sur la quantité et la qualité globale de lumière émises par la ville pour limiter les impacts. Cependant, les zones à enjeux, où cette lumière peut être particulièrement impactante, concernent notamment les interfaces entre la ville et les zones plus naturelles : cours d'eau, étangs, littoral, forêts, haies, zones agricoles, etc.

Doivent être également considérés comme des zones à enjeux, les corridors écologiques (ex. : couloir de déplacement des espèces entre une zone de nourrissage et une zone de repos), qu'ils soient fonctionnels ou non, avec un objectif de maintien en fonctionnement ou de rétablissement de continuités écologiques. Il est par exemple essentiel de préserver les couloirs sombres pour atténuer les effets de la lumière artificielle sur les chauves-souris, tous les types de lumière pouvant avoir un impact sur une espèce de ce groupe (Zeale et al., 2018).

Ces zones d'interfaces et de corridors méritent un traitement particulier en termes d'éclairage :

- éviter tout éclairage direct dans ou vers ces zones ;
- limiter l'éclairage indirect en réduisant la puissance des éclairages en place, en limitant la diffusion lumineuse, en appliquant un ULR = 0 (cf. fiche n°04 portant sur l'arrêté ministériel, et fiche n°06 à venir sur les pratiques de gestion de l'éclairage), en favorisant un positionnement horizontal, avec des masques/caches, en concentrant le flux lumineux vers la surface utile à éclairer...

- programmer l’extinction ou la réduction de puissance (ou du nombre de points lumineux) en cours de nuit (le plus tôt possible), voire utiliser des dispositifs à détection de présence pendant tout ou partie de la nuit, en fonction de l’usage de la zone (cf. fiche n° 06 sur les modes de gestion de l’éclairage, à paraître) ;
- privilégier les technologies les moins impactantes : LED ambrées sous réserve de démonstration d’impact limité, Sodium Haute Pression, à adapter néanmoins en fonction des systèmes envisagés (programmation, détection de présence, etc.) (cf. fiche n° 03 sur spectre lumineux);
- tenir compte du fait que les sols clairs réfléchissent fortement la lumière, et réduire fortement les flux lumineux en conséquence ;
- sensibiliser privés et professionnels sur les enjeux locaux de biodiversité nocturne.

Il faut par ailleurs noter que, sauf exceptions, depuis le 27/12/2018, l’éclairage direct des surfaces en eau (cours d’eau, étangs, lacs, mer + partie terrestre du domaine public maritime) est proscrit pour toutes les installations neuves. Cette interdiction s’applique également et rétroactivement aux anciennes installations depuis le 01/01/2020.

L’éclairage public et la préservation de la biodiversité

Les espèces se sont adaptées depuis toujours à l’alternance jour/nuit. Tout éclairage artificiel aura un impact sur le vivant. Des espèces sensibles à l’éclairage peuvent n’utiliser que certaines parties d’un territoire considéré, et nécessiter des adaptations spécifiques de l’éclairage (technologie, spécificités techniques de l’installation, aménagements de l’environnement du point lumineux, horaires, etc.).

Une réflexion sur un éclairage respectueux de l’environnement (figure 35) devra donc se baser autant que possible sur un inventaire local des espèces sensibles à l’éclairage (ou sur une analyse des données existantes et une évaluation de la potentialité des milieux). Cette réflexion devra tenir compte de l’utilisation du territoire par ces espèces en fonction des cycles journaliers (ex. : lieu de repos vers lieu d’alimentation) et des cycles annuels (ex. : lieu d’hivernage vers lieu de reproduction). Elle devra également se baser sur une étude à large échelle des possibilités de déplacements offertes à la faune (continuités écologiques).

Synthèse des impacts et recommandations associées

Au-delà de l'application des prescriptions de l'arrêté sur la pollution lumineuse de décembre 2018, le tableau ci-après décrit, par groupe, les actions complémentaires qui peuvent être envisagées, étant entendu que l'extinction de l'éclairage est la meilleure des solutions pour tous les groupes.

Groupe	Impacts	Obligations générales*/Obligations dans des cas particuliers*/Recommandations
Insectes	■ Effet piège/puits à l'échelle locale ■ Effet barrière par attraction, à l'échelle paysagère	■ Éviter les alignements denses de luminaires ■ Espacer les points lumineux ■ Pas d'émissions dans l'ultra-violet et éviter les émissions dans le bleu
Oiseaux	■ Effet sur l'accouplement ■ Effet sur la nidification ■ Effet sur la dispersion des juvéniles ■ Effet sur la chronobiologie ■ Effet sur la migration	■ Ulr = 0 ■ Limiter la puissance des points lumineux pour agir sur l'effet de halo (par réflexion sur les matériaux du sol ou de façade) ■ Pas de lumière directe émise vers la mer ■ Mesures d'extinction en période de migration/d'envol ■ Éviter l'éclairage sur des points hauts (tours...) ■ Éviter les éclairages de type lasers, canons à lumière etc souvent dirigés vers le ciel et visibles à des kilomètres ■ Éclairer le moins possible les parcs et jardins et y éviter les lumières blanches (limiter les émissions de l'ultra-violet au bleu) ■ Pas d'éclairage de mise en valeur sur des bâtiments abritant, ou ayant abrité, des colonies d'espèces protégées
Mammifères terrestres	■ Effet barrière par répulsion à l'échelle paysagère ■ Effets sur l'alimentation ■ Effet sur la chronobiologie	■ Pas d'émissions dans le bleu ■ Limiter voire supprimer l'éclairage dans les zones de continuités écologiques terrestres ■ Réduire les surfaces et quantités de lumières émises vers le sol
Mammifères volants	■ Évitement de la lumière pour toutes les espèces à une échelle globale (réduction des aires de répartition) ■ Avantage pour l'alimentation au niveau local pour certaines espèces (du fait de l'attraction des insectes) ■ Effets sur la chronobiologie	■ Toutes mesures visant à réduire voire supprimer la pollution lumineuse (nombre, intensité, couleur, positionnement des points lumineux, orientation)
Poissons	■ Effet attraction ■ Effet répulsion ■ Effets sur l'alimentation ■ Effets sur la reproduction ■ Effets sur la croissance	■ Pas d'éclairage direct des cours d'eau et surfaces en eau
Amphibiens et reptiles	■ Effet attraction ■ Effet répulsion ■ Effet barrière en période migratoire. Effet sur la reproduction.	■ Pas d'éclairage direct des cours d'eau et surfaces en eau, et du domaine public maritime (dont plage) ■ Températures de couleur chaudes et spectres étroits ■ Extinction en période de migration ■ Laisser des trouées noires pour rendre les infrastructures perméables
Flore	■ Effet sur la croissance et le cycle de vie (chute des feuilles, ouvertures des bourgeons...) ■ Effet sur la reproduction (pollinisation)	■ cf. Insectes ■ Proscrire les éclairages en contre-plongée ■ Éviter les éclairages de « mise en valeur » des végétaux dans les parcs ■ Limiter les éclairages en milieux naturels/agricoles/forestiers

* Ces obligations sont celles prévues dans l'arrêté ministériel du 27/12/2018. Elles peuvent ne s'appliquer que dans certains espaces. Il est également possible de prévoir de nouvelles obligations par arrêté préfectoral dans certains cas.

Figure 32 : principales recommandations d'éclairage pour limiter les impacts sur la faune et la flore (source : CEREMA)

Un réseau écologique pour les espèces volantes : la trame aérienne



Figure 33 : lignes Les lignes électriques constituent des barrières pour la faune aérienne. © Romain Sordello

Une partie de la faune se déplace en volant à des altitudes élevées, notamment les oiseaux et les chauves-souris. Ces déplacements aériens peuvent être contraints par différentes constructions humaines (éoliennes, lignes électriques, ...) pouvant causer une mortalité directe par collision (ex : Liechti *et al.*, 2013), électrocution ou encore barotraumatisme (traumatisme provoqué par un changement de pression pouvant engendrer des lésions voire la mort ; ici la vitesse extrême des pales des éoliennes engendre une baisse brutale de la pression atmosphérique à leur voisinage) (ex : Baerwald *et al.*, 2008).

Au regard de cette problématique, un réseau écologique fonctionnel et sécurisé pour les déplacements de la faune dans les airs – appelé « trame aérienne » – est conseillé.

Un réseau écologique pour la biodiversité du sol : la trame brune

Les sols constituent un habitat pour de nombreux groupes biologiques (cf. Regards n°28, n°70 et RO1). Ces premiers centimètres de la croûte terrestre abritent en effet des bactéries, champignons, faune invertébrée (nématodes, collemboles, lombrics, ...), des mammifères (rongeurs, insectivores, carnivores et autres constructeurs de terriers, galeries) ou encore des végétaux (par leur système racinaire) (ex : Wolters, 2001 ; Bardgett & Cook, 1998 ; Brussaard, 1997). On estime même que plus d'un quart des espèces terrestres seraient présentes dans les sols (Jeffery *et al.*, 2010). Pour tous ces organismes, le sol est à la fois un lieu de vie et de déplacement (ex : Mathieu, 2016 ; Eijssackers, 2011 ; Auclerc *et al.*, 2009). Ces déplacements sont susceptibles de se heurter à de nombreux obstacles souterrains. Les sociétés humaines colonisent en effet fortement le compartiment du sol : fondation des habitations, réseau de transport d'énergie (ex : gazoducs) ou de personnes (ex : métro). Certaines activités humaines, comme l'extraction de matériaux ou l'agriculture, ont également des incidences directes sur le sol (ex : Falco *et al.*, 2015 ; Menta *et al.*, 2014). En ville, les espaces de pleine terre peuvent être rares ; de nombreux espaces verts – par exemple en bords de rues – se limitent à des grands bacs de terre sans communication entre eux. Pourtant les arbres peuvent aussi avoir besoin d'échanger des nutriments entre eux via leurs racines (ex : Klein *et al.*, 2016).

Face à cela, il paraît essentiel de préserver une continuité écologique dans le sol, en complément de la continuité écologique en surface (zones non imperméabilisées) déjà prise en compte par la TVB. Le terme de « trame brune » est alors utilisé pour désigner ce réseau écologique en profondeur, à préserver et restaurer (Chalot, 2016 ; Natureparif, 2012). A l'échelle des régions, aucun schéma régional de cohérence écologique (SRCE) n'en a identifié. En revanche, deux SRCE (ceux des anciennes régions de Franche-Comté et du Centre, adoptés en 2015) ont caractérisé

des réservoirs de biodiversité spécifiques représentant les gîtes à chiroptères souterrains, ce qui témoigne d'une amorce de réflexion sur la vie sous terre.

D'autres trames encore

D'autres trames encore seraient légitimes et sont pour certaines déjà évoquées par des acteurs de la TVB. Notamment, la pollution sonore aurait elle aussi des impacts de type « fragmentation » (ex : Troïanowski *et al.*, 2017 ; Jones, 2008) ; ce qui pourrait justifier une « trame de quiétude » (EEA, 2014). Le SRCE de Provence-Alpes-Côte-D'azur prévoit dans son plan d'action le « *Développement ou approfondissement de nouvelles recherches sur les différentes trames : Trame nuit, Trame son, magnétique, air* », incluant ainsi également la problématique des ondes électromagnétiques et de la pollution atmosphérique. On peut citer aussi les pollutions chimiques (pesticides, eau, ...) parmi les sources de fragmentation « immatérielle ».

Comment caractériser ces nouvelles trames ?

Cette diversité du phénomène de fragmentation des habitats semble impliquer inévitablement une multiplication des trames qu'il faudrait identifier, préserver et restaurer. La tâche est d'autant plus complexe que chacune de ces trames doit elle-même théoriquement se décliner en plusieurs sous-réseaux par types de milieux (sous-trames). Par exemple, la trame noire doit comporter aussi bien des continuités forestières qu'aquatiques, compte tenu de la diversité des cortèges d'espèces impactés par la pollution lumineuse. Il s'agit ainsi de caractériser de nouvelles trames et non pas simplement de nouvelles sous-trames. La question de l'opérationnalité se pose donc et une mutualisation des démarches serait utile.

A cette fin, il paraît nécessaire de distinguer :

- d'un côté, les trames aériennes et souterraines, qui constituent des réseaux écologiques situés à d'autres niveaux d'espaces que la TVB actuelle. A ce sujet, il semble nécessaire d'identifier de nouveaux réseaux écologiques impossibles à déduire de la TVB existante. Par exemple, la modélisation des corridors et réservoirs de biodiversité dans le sol nécessite à la fois des données spécifiques sur l'environnement (ex : pédologie) et sur les espèces ou groupes d'espèces locaux (ex : lombrics, myriapodes), ce qui diffère des modèles de perméabilité du paysage habituels.
- d'un autre côté, les trames relatives à des pollutions (lumière, son, substances, ...). Pour ces trames au moins deux solutions existent. Ces pollutions peuvent être prises en compte comme des facteurs diminuant la « perméabilité » du paysage (Sordello *et al.*, 2014). Elles peuvent ainsi être considérées dans les modélisations des continuités écologiques, à part ou cumulées aux facteurs usuellement considérés (fragmentation matérielle), dans une approche que l'on pourrait qualifier d'« intégrative ». Sinon, une autre démarche plus rapide, que l'on pourrait appeler « déductive », est possible en effectuant une extraction *a posteriori* par un croisement cartographique entre ces pressions et la TVB telle qu'elle est identifiée actuellement.

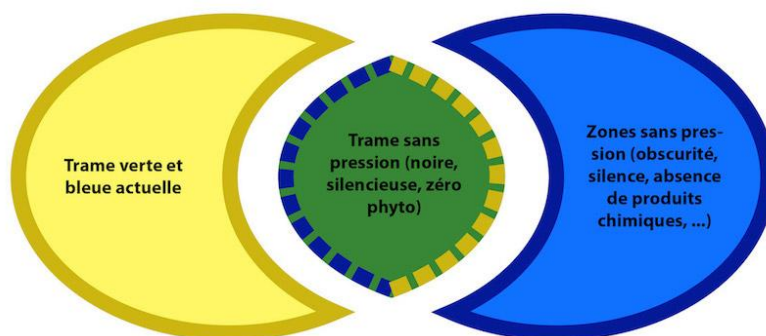


Figure 34 : Caractérisation d'une trame noire, silencieuse ou sans produits chimiques par croisement entre la TVB actuelle et les cartes des pressions en question (lumière, bruit, pesticides, ...) © Romain Sordello (d'après Sordello, 2017a)



Figure 35 : Identification d'obstacles aux continuités écologiques provoqués par la fragmentation immatérielle de l'éclairage nocturne en plus de ceux provoqués par la fragmentation des infrastructures physiques. © Romain Sordello

Synthèse des enjeux environnementaux

- Recréer du lien spatial pour le vivant. L'activité humaine génère du mitage, de la fragmentation pour les habitats, la flore et la faune. Chaque action nouvelle doit proposer les mesures nécessaires pour éviter ou compenser cet effet, et des actions spécifiques peuvent être envisagées par la collectivité pour reconstruire des continuités écologiques. C'est tout l'enjeu de la trame verte et bleue. La plupart des animaux, terrestres bien sûr, mais aussi aquatiques et même volants ont besoin d'espaces relais pour leurs déplacements, ce qui favorise en particulier le brassage génétique et la diversité.
- Le maintien des haies, friches, lisières, et autres milieux naturels (herbacés, arbustifs ou arborés) assurant la diversité des habitats au sein des plaines agricoles, et qui permettent le

maintien d'espèces patrimoniales sur le territoire (faune, flore).

- La réduction des risques de collisions avec les infrastructures (lignes électriques, éoliennes...), notamment lorsqu'elles sont situées sur les corridors de déplacement des espèces.

Enjeux principaux	
• Un patrimoine naturel et une biodiversité locale à préserver, notamment la forêt et la ressource en eau • Un mix d'énergies renouvelables à diversifier (PAC, photovoltaïque, méthanisation ...) • Une réduction des déchets ménagers à poursuivre, notamment par la sensibilisation de la population • Une faible performance énergétique du bâti • Une forte dépendance à la voiture en termes de mobilité et des alternatives à développer	
• 39% de passoires énergétiques • 30% des logements sont chauffés à l'électricité, 22% au fioul, 14% au gaz • 60% des sols du territoire sont des surfaces agricoles, 36% des forêts ou milieux semi-naturels • 69% des communes sont soumises à un risque d'inondation • Présence de 9 cours d'eau • 1 Réserve Naturelle Régionale, 3 sites Natura 2000, 2 Espaces Naturels Sensibles • Le bois représente 81% de la production d'EnR, la PAC résidentielle 11%, le photovoltaïque 7% • 12 points de charges publics pour véhicules électriques	
Forces	Faiblesses
<u>Ressources :</u> • Couverture forestière dense qui constitue une importante ressource économique • Présence de 9 cours d'eau • Sites naturels préservés et protégés : 1 Réserve Naturelle Régionale, 3 sites Natura 2000, 2 Espaces Naturels Sensibles, plusieurs Znieff de type 1 et 2 <u>Energies renouvelables :</u> • Des filières clés pour la production d'énergie renouvelable : bois (81% de la production d'EnR), PAC résidentiel (11%), photovoltaïque (7%) • Les EnR représentent une part significative de la consommation énergétique : 10% de la consommation d'énergie finale provient de l'EnR thermique (dont le bois), 36% pour le secteur résidentiel • 12 points de charges publics pour les véhicules électriques <u>Déchets :</u> • 2 déchetteries : Montbron et La Rochefoucauld-en-Angoumois • 2 sites de compostage collectif à Saint-Adjutory et Montbron • 1 casse agricole à Marthon <u>Tourisme :</u> • Label « station verte de vacances » à Montbron	<u>Ressources :</u> • Forêt privée sous exploitée, très morcelée, et peu ou mal gérée <u>Energies fossiles :</u> • Les « produits pétroliers » sont les principales sources d'énergie consommée : 40% de la consommation, 80% pour le secteur des transports (AREC, 2016) <u>Mobilité :</u> • Faible part des véhicules électriques : 30 véhicules électriques sur les 14 743 véhicules recensés au 1^{er} janvier 2020 soit 0.2% <u>Logements :</u> • 39% des résidences principales sont considérées comme des passoires thermiques (classées E, F ou G) • Des modes de chauffage impactants : 30% des logements sont chauffés à l'électricité, 22% au fioul, 14% au gaz (EDF, 2020) <u>Déchets :</u> • Les ordures ménagères ont augmenté de +2,3% entre 2017 et 2019

Figure 36 : synthèse des enjeux (source : Diagnostic PCAET 23/08/2021)

2.4.3 Territoire à enjeux environnementaux avec un statut de protection

2.4.3.1 Arrêtés de protection de biotopes

Un arrêté de protection de biotopes définit les mesures visant à favoriser la conservation de milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces protégées (animales et végétales).

Les arrêtés préfectoraux de protection (APP) sont des outils réglementaires permettant de prendre toutes mesures, de caractère permanent ou temporaire, de nature à empêcher l'altération, la dégradation ou la destruction d'un biotope (APPB), d'un habitat naturel (APPHN) ou d'un site géologique (APPG). Il s'agit d'outils d'intervention locale relevant de l'appréciation des préfets (de département et également du préfet de région et du préfet maritime en milieu marin).

Ils sont mobilisables en milieu terrestre et marin et ont vocation à répondre à l'un des trois motifs prévus par l'article L.411-1 du Code de l'environnement :

- « L'intérêt scientifique » ou patrimonial lié au biotope d'espèces protégées/ l'habitat naturel / le site géologique ;
- « Le rôle essentiel dans l'écosystème »
- La nécessité de préserver le biotope d'espèces protégées / l'habitat naturel / le site géologique vis à vis d'activités ou de menaces/pressions.

Le territoire n'est pas doté de sites classés en arrêtés de protection de biotopes (source : DREAL). Les plus proches sites sont le Chaumes et bois de Clérignac (FR3800289, 33 ha, Département 16) et Pelouse calcaire de La Forêt Des Plaines (FR3800858, 4,11 ha, Département 24).



Znieff : Ne sont pas des aires protégées
(Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique)

- Plaine de Coulgens 109 ha
- Villemalet 120,66 ha
- Forêt de Bois Blanc 1 206 ha
- Forêt de la Braconne 5 245 ha
- Les Vieilles Vaures 30,09 ha
- La Maison Blanche 99 ha
- Grotte de Rancogne 7 ha
- Gorges du Chambon 822 ha
- Vallée de la Renaudie 194 ha
- Forêt de Bel-air, forêt de Quatre-Vaux, Vallée de la Bonnieure 5 544 ha
- Forêts d'Horte/la Rochebeaucourt 4 603ha

Espaces Naturels Sensibles (ENS)

En attente de qualification d'aires protégées

- Etang de Landauderie 27 ha
- Les Gorges du Chambon 100 ha

0 5 10 km

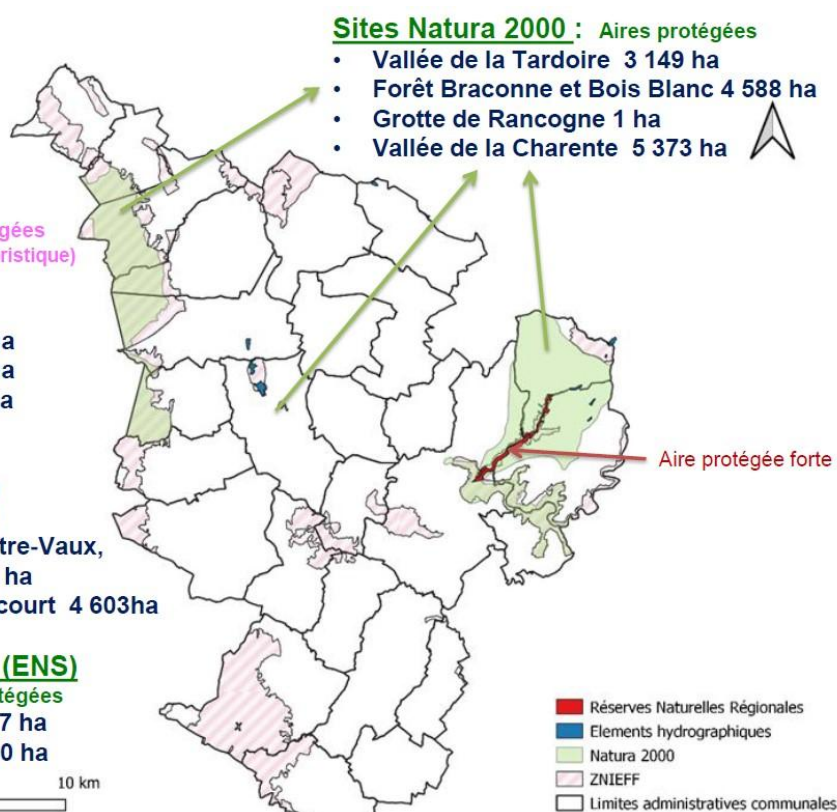


Figure 37 : recensement des zones avec un statut de protection sur le territoire de l'EPCI (source : diagnostic PCAET)

2.4.3.2 Réserves naturelles

Les réserves naturelles ont pour objectif de protéger les milieux naturels exceptionnels, rares et/ou menacés en France.

On distingue deux types de réserves naturelles :

- les réserves naturelles nationales classées par décision du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable ;
- les réserves naturelles régionales (qui remplacent depuis la loi « démocratie de proximité » de 2002 les réserves naturelles volontaires), classées par décision en Conseil Régional.

D'après le site des réserves naturelles, le territoire compte une réserve naturelle régionale : la Vallée de la Renaudie (Code RNR134 - FR9300116), étendue sur 6 km le long de la rivière, sur 73,43 hectares. L'unique RNR de Charente est située sur les communes de Montbron, Ecuras et Rouzède.

La Vallée de la Renaudie, propriété de l'EPCI, le site est classé en Réserve Naturelle depuis 1998 et géré depuis 2002 par le CEN. Elle inclut la vallée de la Tardoire (zone Natura 2000, FR5400408).

Elle abrite une mosaïque diversifiée de milieux originaux liée au chevauchement de terrains calcaires et granitiques, propice au développement de nombreuses espèces animales et végétales.



Figure 38 : photographie de la vallée de la Renaudie (source : CEN NA)

2.4.3.3 Réserves biologiques

Les réserves biologiques concernent des espaces forestiers et associés comportant des milieux ou des espèces remarquables, rares ou vulnérables relevant du régime forestier et gérés à ce titre par l'ONF.

Le territoire n'en compte pas.

2.4.3.4 Les forêts de protection

Ce statut interdit non seulement tout défrichement conduisant à la disparition de la forêt, mais aussi toute modification des boisements contraire à l'objectif du classement. Les forêts de la Braconne et de Bois Blanc est classée Natura 2000, Directive Habitats, FR5400406.

2.4.3.5 Parc national

Le territoire ne compte pas de parc national.

2.4.3.6 Parc naturel régional

1 commune au sud-est du territoire, Ecuras, est concernée par la révision de la charte et de son intégration au périmètre du parc naturel régional du Périgord-Limousin, elle sera validée pour automne 2025.

Plusieurs communes sont limitrophes au Parc naturel régional : Charras, Mainzac, Souffrignac, Montbron, Eymouthiers.

Une couverture du bassin versant est incomplète dont les affluents et les têtes de cours d'eau. Un lien plus fort est à construire avec l'amont du Bandiat et de la Tardoire avec les syndicats amont et PNR Périgord-Limousin (source : EPTB Charente).

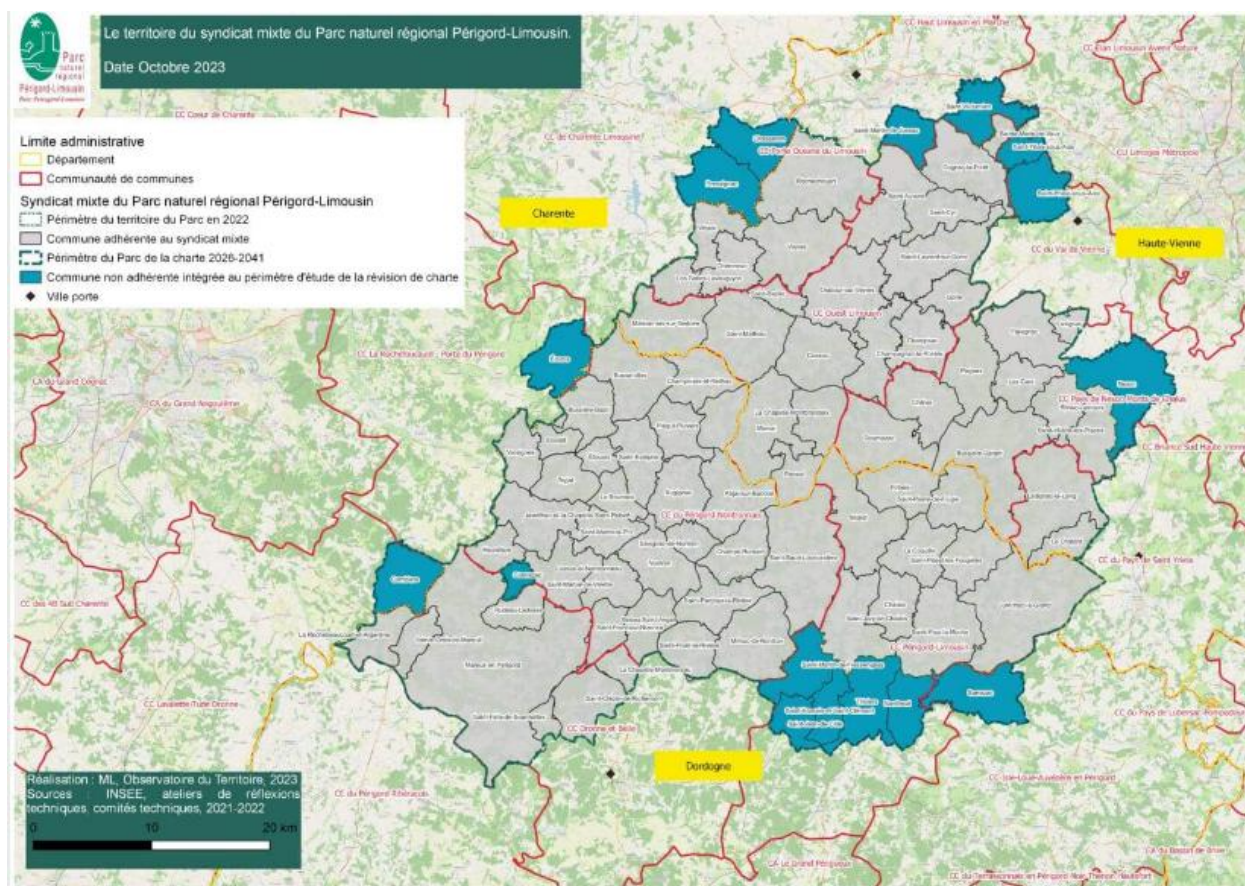


Figure 39 : cartographie des communes candidates et intégrées à la révision du périmètre du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (source : PNR PL)

En 2022, après une présélection de 25 communes candidates effectuée par les élus du parc, le Parc naturel régional Périgord-Limousin a mandaté un bureau d'étude pour affiner la sélection à travers une étude d'opportunité. Cette étude avait pour objectif d'évaluer les communes candidates sur leur qualité au regard des valeurs du Parc, sur leur motivation et sur leur cohérence avec le territoire actuel.

Sur la base de cette étude, le Comité Syndical, organe de décision du Parc, a voté pour l'inclusion dans le périmètre d'étude de 16 nouvelles communes (en bleu sur la carte, figure 41).

La future charte fait du lien son fil conducteur : lien entre les Hommes, entre l'Homme et son environnement, entre préservation des milieux et développement économique, entre villes et villages.

Articulé autour de trois grandes ambitions :

- 1/ les patrimoines spécifiques du territoire,
- 2/ les transitions à engager,
- 3/ le lien sociétal.

L'avant-projet sera soumis au vote du comité syndical du Parc à l'automne 2025, avant sa transmission à la Région en fin d'année. L'instruction sera alors lancée : de nombreuses étapes d'analyse et d'audit du projet avant sa validation sont prévues au cours de l'année 2026.

L'étang de Landaudrie

C' est un site classé « Espace Naturel Sensible », ENS, qui se situe entre la plaine de Landaudrie et la Tardoire sur la commune de Moulins-sur-Tardoire. Il est géré par l'EPCI en partenariat avec le Département de la Charente.



Le 13 avril 2016, l'EPCI a signé des baux emphytéotiques à titre gratuit de 33 ans (jusqu'au 12 avril 2049) La Sochater, une filiale du groupe Garandeau, a extrait du sable et des graviers alluvionnaires dans l'ancien lit de la Tardoire entre 1973 et 1991, puis a procédé à la réinsertion du site dans le paysage.

Ces carrières, connues de longue date par les naturalistes locaux, ont fait l'objet d'une inscription à l'inventaire des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) dans les années 80, sous le numéro 474 – La Maison Blanche.

La Communauté de communes s'est appuyée sur l'expertise de Charente Nature et du C.R.E.N. pour dresser d'une part un inventaire écologique qui s'est déroulé de janvier et septembre 2014, puis d'autre part réaliser un plan de gestion des actions à mener pour la préservation du site. Ces actions ont conduit la collectivité et la mairie de Moulins-sur-Tardoire, avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé Au Fil du Temps, à réaliser et installer sur le site des supports pédagogiques le long d'un sentier pédestre d'environ 2 km de long. La collectivité s'est également appuyée sur le Syndicat de Rivières Bandiat Tardoire Bonnieure pour réouvrir la prise d'eau sur la Tardoire et réaliser une cascade qui réalimente le plan d'eau sous certaines conditions fixées par la réglementation.

Aujourd'hui, un circuit d'interprétation a été réalisé pour découvrir la biodiversité de l'étang. Le site borde la rivière Tardoire et s'étend sur 27 hectares. Il s'agit d'un étang issu de l'exploitation de sables et de graviers par la société Garandeau, bordé de prairies, fourrés et boisements. Ce plan d'eau est soumis à de fortes variations de niveau, ce qui représente une grande originalité, notamment sur le plan floristique.

Les gorges du Chambon

Le long de la Tardoire, petite rivière encaissée au courant rapide, les Gorges du Chambon offrent un paysage d'escarpements et de roches et des reliefs propices aux bois abritant chênes pédonculés, châtaigniers, chênaies-frênaies, ainsi que des prairies et une carrière de granit

désaffectée. Cet espace naturel sensible est proche du centre du Chambon, station « Sports Nature » en Charente. Le Département de la Charente est le propriétaire et le gestionnaire de ce site. Le site est classé ENS depuis 2014 et fait 90 hectares.

2.4.3.8 Les sites natura 2000

NATURA 2000 est un réseau européen de sites dont l'objectif est de contribuer à préserver la biodiversité en tenant compte des activités économiques et des exigences sociales.

Les sites désignés comme sites d'importance communautaire (SIC) et zones de protection spéciale (ZPS) par cette décision de l'autorité administrative concourent, sous l'appellation commune de "sites Natura 2000", à la formation du réseau écologique européen Natura2000. Les sites Natura2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faunes et de flores sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces (art. L414-1 du code de l'environnement).

Le territoire de la CCPN comprend intégralement ou pour partie 2 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) intégrées au réseau Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE) : il correspond à l'ensemble des sites remarquables européens désignés par chaque membre de l'Union Européenne en application des directives de 1979 sur l'avifaune et de 1992 sur la conservation des habitats naturels et de la flore sauvage. En application de ces 2 directives, les États membres doivent procéder à un inventaire qui constitue la référence pour toute désignation de Zone de Protection Spéciale (ZPS).

Pour chaque site Natura 2000, un document d'objectifs (DOCOB) définit les orientations de gestion, les mesures prévues à l'article L. 414-1, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement. Pour les sites n'ayant pas de DOCOB validé, c'est le formulaire standard de données (FSD) qui sert de référence pour évaluer les incidences.

Sur l'EPCI, 3 sites classés et 1 connecté :

Grotte de Rancogne, code du site FR5400407 ;

Vallée de la Tardoire, FR5400408 ;

Forêts de la Braconne et de Bois Blanc, FR5400406 ;

Vallée de la Charente, FR5412006, hors territoire mais connecté.

- [Grotte de Rancogne](#), code du site FR5400407 (Moulins sur Tardoire) ;

Une des plus remarquables cavités à Chiroptères de France. Située dans les calcaires du karst jurassique de La Rochefoucauld, elle développe un linéaire de galeries de 2 kilomètres accessibles par 6 entrées. Les chauves-souris en exploitent actuellement 3 zones, soit pour l'hivernage, soit pour la reproduction. Les effectifs hivernants, très importants, dépassent les 20 000 individus, dont plus des trois quarts pour le Minioptère de Schreibers.

Cette espèce est protégée au niveau national et inscrite aux annexes II et IV de la directive Habitats-Faune-Flore CEE 92/43 - espèce de conservation prioritaire, classée vulnérable la liste Rouge Régionale.

HABITATS ET ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE

→ Habitats (Annexe I de la Directive Habitat, Faune et Flore)

- **Habitat(s) d'intérêt communautaire(s) :**
 - 8310 : Grotte naturelle

→ Espèces

- **Espèce(s) de l'Annexe II de la Directive Habitat, Faune et Flore :**

 MAMMIFERES : • 1308 : Barbastelle <i>Barbastella barbastellus</i> • 1324 : Grand murin <i>Myotis myotis</i> • 1304 : Grand rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> • 1310 : Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersi</i>	• 1321 : Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> • 1323 : Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i> • 1307 : Petit murin <i>Myotis blythii</i> • 1303 : Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> • 1305 : Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>
--	--

AUTRES ESPÈCES PATRIMONIALES

- **Espèce(s) de l'Annexe IV de la Directive Habitat, Faune et Flore :**

 MAMMIFERES : • Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> • Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i> • Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i> • Murin sp. <i>Myotis sp.</i>	• Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i> • Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> • Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i> • Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>
--	--

Figure 40 : extrait de la fiche de la grotte de Rancogne (source : SIGENA)

Le site de la Grotte de Rancogne, Zones Spéciales de Conservation (ZSC) du réseau Natura 2000. La grotte de Rancogne est située sur la commune de Rancogne, au sud de La Rochefoucauld et à l'est d'Angoulême, en Charente.

C'est un site majeur La directive « Habitats », outre le fait qu'elle ait été créée pour identifier et permettre de préserver les habitats naturels les plus riches, prévoit également que l'on ne s'intéresse presque exclusivement qu'aux espèces vivant sur les sites. C'est le cas pour les sites Natura 2000 notifiés en tant que « sites espèces », pour lesquels l'intérêt majeur se traduit par la présence d'une ou plusieurs espèces strictement prioritaires en termes de conservation. 16 espèces de chauves-souris ont été recensées au cours des suivis annuels aux différentes périodes du cycle biologique des individus.

Parmi elles, 8 espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats, Faune, Flore. Par leurs effectifs et leurs statuts, le Grand Rhinolophe et le Minioptère de Schreibers constituent les espèces phares de cette cavité. Le Rhinolophe euryale requiert une attention particulière par son statut précaire sur le site.

Toutes les espèces fréquentant la grotte de Rancogne en hiver ou en périodes de transit, ne s'y reproduisent pas. Seules 5 espèces, utilisent régulièrement ce site comme gîte de parturition : le Grand rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Grand murin, le Murin à oreilles échancrées et le Minioptère de Schreibers.

Pour toutes les espèces inscrites à l'Annexe II se reproduisant dans la grotte de Rancogne (Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Grand murin, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées), 3 milieux semblent être préférentiellement sélectionnés : les boisements de feuillus ; les prairies ; les vergers et parcs.

Entre 2001 et 2010, les évolutions au niveau de l'occupation du sol de la zone définie sont peu marquantes (voir tableau ci-dessous et cartes 2 et 3).

Les boisements de feuillus et les prairies (milieux herbacés au sens large) sont les habitats les plus représentés sur cette aire d'étude, puisqu'ils représentent plus de 50% de la surface totale.

La surface des milieux herbacés (prairies, jachères...) a sensiblement augmenté entre 2001 et 2010, au détriment des surfaces en cultures céréalières.

Ces boisements et ces prairies qui sont les habitats les plus représentés sur cette aire d'étude, correspondent également à ceux qui sont préférentiellement sélectionnés par les chauves-souris présentes dans la grotte de Rancogne.

De plus, la répartition des prairies, essentiellement axée sur la vallée de la Tardoire et sur le secteur de Saint-Sornin, et celle des boisements de feuillus, plus dense sur les secteurs de Rancogne et de Bunzac, offrent à ces espèces de nombreux corridors de déplacements et territoires de chasse sur la quasi-totalité de l'aire d'étude. Document d'objectifs Natura 2000, volume de synthèse, site n°5, la « Grotte de Rancogne » n° FR5400407 – mars 2012 page 53

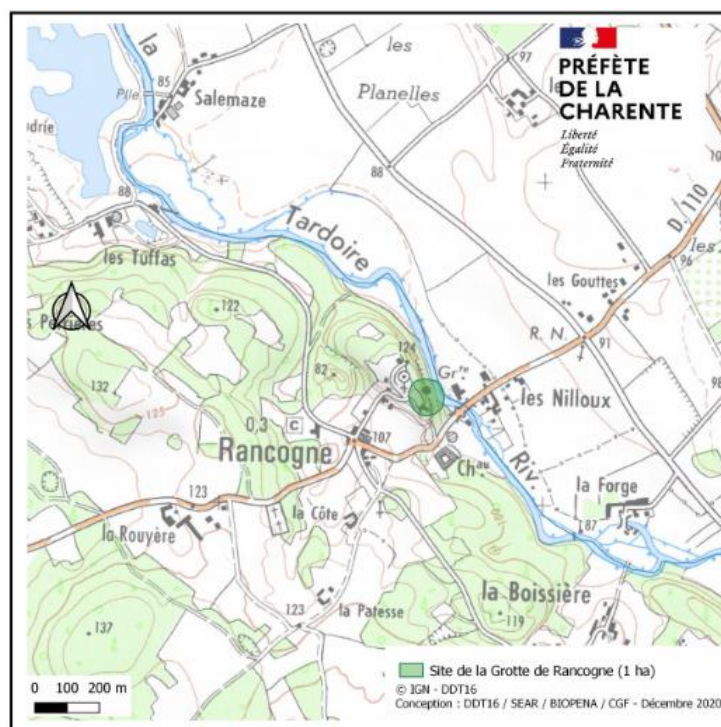


Figure 41 : périmètre de la grotte de Rancogne (source : IGN – DDT16)

- [Vallée de la Tardoire](#), FR5400408 (inclue dans la vallée de la Renaudie) ; 3 149 hectares.

Petite vallée caractéristique de la bordure occidentale du Massif Central, où deux cours d'eau à courant rapide, la Tardoire et son affluent la Renaudie, ont entaillé les granites et schistes du socle pour former localement des gorges encaissées. Les fonds de vallée sont majoritairement occupés par des prairies pâturées (et/ou fauchées), et les versants sont presque entièrement boisés. Des petits étangs y barrent le cours de petits ruisseaux. Le site « Vallée de la Tardoire » est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) qui appartient au réseau européen Natura 2000. Situé majoritairement sur 4 communes Charentaises, et d'une superficie de 3 149 ha, le paysage de la zone est en majorité constitué de prairies naturelles.

La qualité et l'originalité paysagère du site le rendent très attractif pour les activités de plein air. La présence d'une base de loisirs au Chambon avec des projets d'infrastructure touristique dans la vallée de la Renaudie constitue des signes d'une surfréquentation potentielle au moins

ponctuellement (cas de certains rochers d'escalade, des berges de la Tardoire) susceptible d'altérer la qualité biologique des habitats.

La qualité physico-chimique des eaux est d'autre part un facteur essentiel pour le maintien de plusieurs espèces menacées (odonates, amphibiens) : d'éventuels prélèvements abusifs ou des déversements d'eaux de mauvaise qualité en amont du site doivent être sévèrement contrôlés. Le maintien d'un tissu interstitiel peu intensifié - prairies naturelles, bocage et boisements - sur les versants de la vallée est également un élément indispensable à la conservation de la valeur biologique du site.

Les différents intérêts :

- écosystémique avec la présence d'éléments géomorphologiques inhabituels en contexte planitiaire : escarpements rocheux, rivière à courant rapide etc.
- faunistique avec la présence d'espèces d'intérêt communautaire appartenant à des groupes variés et concernant des habitats divers : libellules et amphibiens dans les milieux aquatiques, coléoptères dans les boisements et le milieu bocager.

La zone est connue pour être un site phare de présence du Sonneur à ventre jaune, petit crapaud occupant au printemps les mares et ornières temporaires, ce qui le rend d'autant plus vulnérable. Mais, la vallée se démarque aussi par son territoire marqué par l'élevage extensif de bovins allaitants, et ses grandes prairies naturelles humides bordant les petits cours d'eau.

- botanique, notamment au niveau des falaises rocheuses qui hébergent diverses communautés et espèces à écologie très spécialisée - *Hyperico linearifolii-Sedetum reflexi* des dalles ensoleillées, *Umbilico rupestris-Asplenietum billotii* des fissures ombragées - ou de la chênaie calcifuge avec l'Astéracée à tendance montagnarde, *Doronicum pardalianches*.

Par ailleurs, plusieurs habitats, bien que non concernés en tant que tels par la Directive, sont néanmoins d'une grande importance pour la cohérence fonctionnelle du site et son homogénéité paysagère : chênaie pédonculée calcifuge, prairies bocagères.

Le classement de ce site se justifie par la présence de 11 habitats d'intérêt communautaire, dont 2 considérés comme prioritaires (inventaires de 2014), et 34 espèces animales d'intérêt communautaire et 77 inscrites sur les listes rouges nationale et/ou régionale (inventaires de 2009 ainsi que des prospections réalisées annuellement). On retrouve entre autres la présence de la Loutre, du Sonneur à ventre jaune, du cincle plongeur etc...

Le site Natura 2000 de la vallée de la Tardoire présente de nombreuses espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe 1 de la Directive Oiseau européenne. Sont présentes sur le site 7 espèces nicheuses et 6 espèces régulièrement observées en migration. Certaines sont emblématiques comme la Pie-grièche écorcheur, le Martin-pêcheur ou le Faucon pèlerin.

Les grands enjeux du site Natura 2000 sont :

- Maintien de l'état de conservation des habitats terrestres, et notamment la préservation des prairies naturels et le maintien de l'activité élevage.
- Enjeu qualité de l'eau : présence d'étang qui ont un impact.

11 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires :

- Boisements d'alluviaux d'Aulnes et de Frênes : 51,61ha ;
- Formations herbeuses à *Nardus*, sur substrat siliceux : 0.99ha ;

- Landes atlantiques à *Erica* et *Ulex* ;
- Mégaphorbiaie marécageuse ;
- Falaises siliceuses.

23 espèces faunistiques d'intérêt communautaire dont :

- 4 mammifères : la Loutre et 3 chiroptères ;
- Le Sonneur à ventre jaune ;
- 2 odonates, 2 coléoptères ;
- 10 oiseaux.

La vallée de la Renaudie (inclue dans la vallée de la Tardoire)

Le site est classé en Réserve Naturelle depuis 1998 et géré depuis 2002 par le CEN. La réserve naturelle de la vallée de la Renaudie abrite une mosaïque diversifiée de milieux originaux liée au chevauchement de terrains calcaires et granitiques, propice au développement de nombreuses espèces animales et végétales.

Parmi les nombreux types de milieux naturels et d'habitats, certains présentent un intérêt patrimonial. Citons les végétations rupicoles, très fragiles du fait de la maigre couche de sol présente. On les trouve sur la carrière de Boucu. Ou encore les sols alluviaux qui ont permis la croissance d'une aulnaie-frênaie. Enfin les prairies mésophiles à hygrophiles qui accueillent une flore remarquable.

Parmi les 320 espèces floristiques recensées, 20 sont patrimoniales et 14 sont inscrites sur la liste Rouge Régionale Poitou-Charentes. C'est le cas du chénopode des villages et du millepertuis à feuilles de lin. Le site accueille aussi de nombreuses orchidées sauvages, comme l'orchis mâle que l'on peut observer le long des chemins en avril et mai.

Au niveau de la faune, de nombreuses espèces ont été inventoriées. C'est le cas de 49 espèces de mammifères, 130 d'oiseaux, 12 d'amphibiens, 8 de reptiles, 53 de papillons et 37 de libellules. Parmi elles, des espèces communes comme l'écureuil roux, le lucane cerf-volant, le pic épeiche et des espèces plus remarquables comme le sonneur à ventre jaune, le damier de la succise, un papillon ou encore, pour les oiseaux le pic noir et le cincle plongeur. Toutes participent à la richesse du site et à son équilibre. Pour découvrir le site et l'ensemble de ses richesses, 3 sentiers parcourent la vallée.

Les habitats d'intérêt écologique :

- Grottes non exploitées par le tourisme (code : 8310) ;
- Forêts alluviales à aulne *Alnus glutinosa* et frêne *Fraxinus excelsior* ;
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) (code: 6510) ;
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (code: 3260) ;
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (code: 8220) ;
- Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* (code: 8230).



Figure 42 : vue de la vallée de la Tardoire (source : EPCI)

- **Forêts de la Braconne et de Bois Blanc**, FR5400406.

Situé à une dizaine de kilomètres au nord-est de l'agglomération d'Angoulême, les limites du site Natura 2000 suivent les contours de la forêt domaniale.

D'une superficie de 4 588 ha, ce site forestier s'étend sur trois cantons et 14 communes :

- Canton de la Rochefoucauld (10 communes) : Agris, Aussac-Vadalle, Brie, Bunzac, Chazelles, Jauldes, La Rochette, Pranzac, Rivières et St-projet-St-Constant ;
- Canton de Ruelle (2 communes) : Mornac et Touvre ;
- Canton de Soyaux (2 communes) : Bouëx et Garat.

Les enjeux en forêt de la Braconne Bois-Blanc sont :

- Les ourlets, pelouses calcaires et rupicoles et la flore patrimoniale associée : Spirée à feuille de millepertuis, Biscutelle de Guillon, Crapaudine de Guillon, Astragale de Montpellier, Lin cantabrique, Renoncule à feuilles de graminée, diverses orchidées, ...
- Les mares qui abritent des amphibiens (Triton marbré, Alyte...), des odonates et permettent à la faune de s'abreuver ;
- Les forêts de pente et de ravin autour des gouffres ;
- Les coléoptères saproxyliques qui exploitent les bois sénescents et morts : le Lucane cerf-volant, le Grand Capricorne et la Rosalie des Alpes (non citée sur le DOCOB, mais observée sur site en 2020) ;
- Les chauves-souris : fosse mobile gîte considéré d'importance régionale pour les chauves-souris
- Les papillons de jours qui exploitent les pelouses calcaires, les friches/prairies et les lisières ensoleillées. Par exemple, L'Azuré du Serpolet et la Laineuse du Prunellier (ann. 4 Directive habitats) observés en 2013, le Fadet des Laiches (ann. 4) Observé en 2023 et La Bacchante (ann. 4 Directive habitats) observée en 2025, Argus bleu-nacré, Grand Collier argenté, Azuré des cytises (En danger liste rouge régionale), Azuré des coronilles (quasi-menacé sur liste rouge) ;
- L'avifaune (nicheuse et/ou exploitant le site pour l'alimentation) : Alouette lulu, Pic noir, Engoulement d'Europe, Bondrée apivore, Busard Saint-Martin, Circaète Jean-le Blanc, Milan noir (Directive oiseaux), Gobemouche gris, Pouillot siffleur (liste rouge).

Ce site Natura 2000 a de plus l'originalité de reposer sur le deuxième plus vaste réseau de galeries souterraines calcaires à l'échelle nationale, après le Vercors. Les galeries et fissures du sous-sol

collectent les pluies et les eaux d'infiltration des rivières Bandiat et Tardoire, dont les eaux réapparaissent à l'ouest de la forêt en formant les sources de la Touvre. Ces sources sont considérées comme la 2e plus importante résurgence de France, après Fontaine de Vaucluse à Avignon. Le cheminement souterrain des eaux a aussi creusé des gouffres spectaculaires dans le calcaire. Les plus connus sont la Grande Fosse, la Fosse Limousine et la Fosse mobile, classés monuments naturels au titre de la préservation des paysages.

Le riche réseau de galeries souterraines et sa complexité rend difficile l'exploitation du site par le tourisme. Ceci assure une grande tranquillité aux nombreuses espèces de chauves-souris qui les utilisent pour l'hibernation ou leur reproduction, ainsi que le maintien en bon état des concrétions (stalagmites, stalactites, draperies...) et des communautés animales souterraines associées.



Figure 43 : photographie d'une balade dans la forêt de la Braconne et du Bois blanc (source : EPCI)

Vallée de la Charente (site FR5412006) : hors territoire de l'EPCI mais connecté

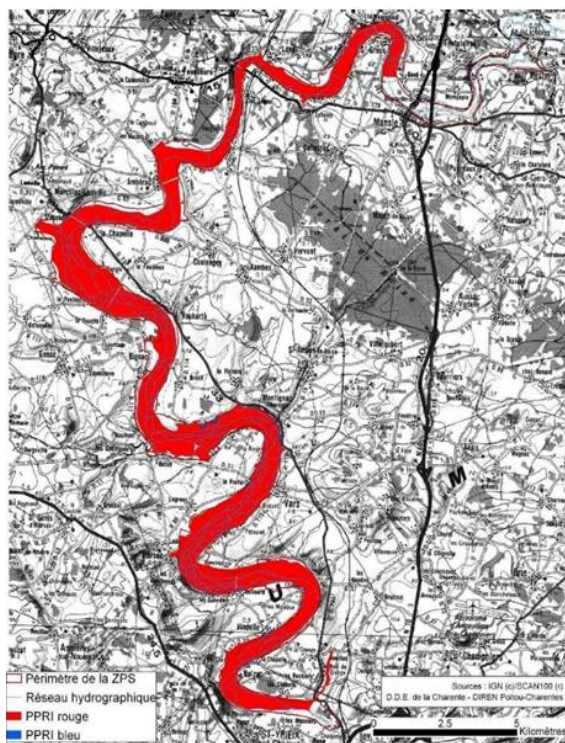
Désignée en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive européenne « Oiseaux », elle contient également 4 habitats et 16 espèces animales (dont 2 prioritaires) d'intérêt communautaire au titre de la directive européenne « Habitats ». Ce site englobe la totalité du lit majeur de la Charente entre Angoulême et Mouton (Vars et Mouton pour le territoire du SCOT).

Enjeux de conservation Natura 2000 en vallée de la Charente

C'est la préservation des prairies humides et des boisements naturels, la gestion des milieux en faveur des oiseaux d'intérêt communautaire, la gestion de l'eau et des milieux humides, la mise en valeur la richesse de la vallée et la sensibilisation des usagers. Les objectifs du DOCOB peuvent donc être résumés ainsi :

- 1- Maintenir ou restaurer les espèces et les habitats des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en maintenant les surfaces d'habitats d'espèces, leur état de conservation, en restaurant la fonctionnalité des prairies alluviales et des milieux ouverts pour les haltes migratoires... ;
- 2- Maintenir les activités traditionnelles qui entraînent des contraintes ou manques à gagner par une indemnisation dans le cadre contractuel ;
- 3- Maintenir ou restaurer le fonctionnement de l'hydrosystème fluvial (ancien bras, cours principal, forêts, grèves, prairies alluviales) ;
- 4- Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation (sensibilisation des usagers sur la fragilité des milieux, intégration de la préservation du patrimoine naturel dans les politiques globales) ;
- 5- Évaluer les résultats (suivi de l'évolution des populations d'oiseaux, des activités socio-économiques, de la mise en oeuvre du Docob...).

D'une façon générale, les objectifs du PCAET doivent favoriser la conservation et la valorisation des habitats et des espèces de la vallée de la Charente. Toutes les prescriptions et les recommandations visant les activités humaines sur ces espaces doivent permettre de renforcer leur caractère naturel. L'amélioration de la trame boisée, la protection de la ressource en eau, les nouvelles règles d'urbanisation, la transparence des lits mineurs du fleuve et de ses affluents..., toutes ces mesures ne peuvent que redonner à la vallée de la Charente en amont d'Angoulême des caractéristiques écologiques propres à conforter les objectifs du DOCOB NATURA 2000.



2.4.3.9 Les périmètres d'inventaire Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) est un recensement des secteurs présentant un intérêt biologique particulier. Il s'agit d'un outil d'information, non opposable aux tiers mais dont les prescriptions et délimitations sont susceptibles d'être reprises dans le cadre de textes réglementaires. Les éléments d'informations contenus dans ces inventaires relatifs aux espèces et aux milieux naturels doivent être pris en compte dans l'élaboration des documents de planification notamment.

On distingue deux types de Z.N.I.E.F.F. :

- Les zones de type I : secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.
- Les zones de type II : grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire,...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Il en existe **14 ZNIEFF, 11 de type I, 3 de type II** sur le territoire : la grotte de Rancogne, la forêt de la Braconne Bois Blanc et la Vallée de la Tardoire.

ZNIEFF type I

Classée du Nord Ouest au Sud-Est :

PLAINE DE COULGENS, id 540007586

LA GRANDE RIVIERE, id 540007588

LA MAISON BLANCHE, id 540004565

Bois du Poteau et carrière de Bois Rond, 540220146

VILLEMALET, 540007587 ;

LES VIEILLES VAURES, 540006878

GROTTE DE RANCOGNE, 540003496

PELOUSES-BOIS DE LA GIGNATE, 540004566

VALLEE DE LA SEGUINIE, 540015649

VALLON DE LA TRICHERIE, 540003094

GORGES DU CHAMBON, 540003097

ZNIEFF type II

COMPLEXE FORET DE BEL-AIR, FORET DE QUATRE-VAUX, VALLEE DE LA BONNIEURE, 540007617

FORETS DE LA BRACONNE ET DE BOIS BLANC, 540120104

FORETS D'HORTE ET DE LA ROCHEBEAUCOURT, 540007618

Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.), au même titre que les Z.N.I.E.F.F., sont des instruments d'appréciation et de sensibilisation, elles concernent spécifiquement les oiseaux a été transformée en site Natura2000 pour les oiseaux.

Certaines ZNIEFF ont été intégrées à des sites Natura 2000 et bénéficient de fait d'une protection au titre de Natura 2000 garantissant leur préservation.

Telles la ZNIEFF type I GORGES DU CHAMBON dans la zone Natura 2000 Vallée de la Tardoire, FR5400408.

Ou la ZNIEFF type II FORETS DE LA BRACONNE ET DE BOIS BLANC, 540120104 dont une partie est intégrée à la zone Natura 2000 Forêts de la Braconne et de Bois Blanc.

2.5 Contexte humain

Paysage

Le soutien à l'installation d'exploitations pratiquant une agriculture diversifiée dans le périurbain pour faciliter le commerce de proximité, préserver la qualité des paysages, limiter l'artificialisation des sols et l'étalement urbain.

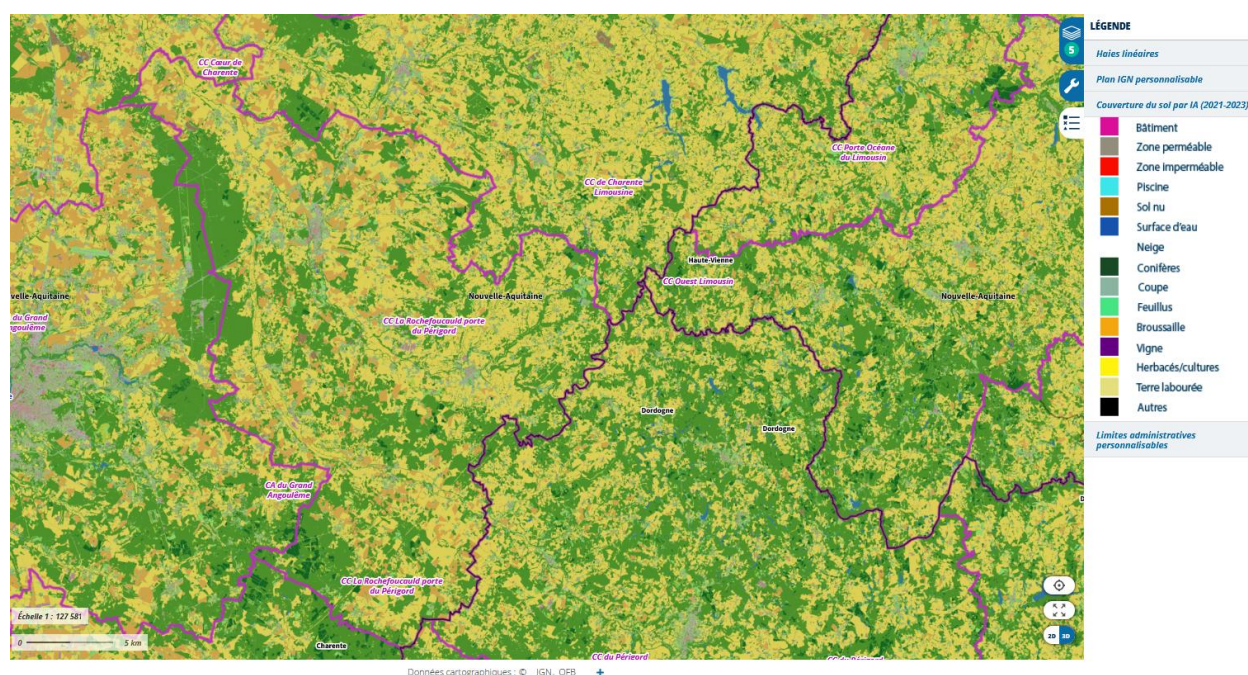


Figure 44 : couverture du sol sur l'EPCI (source : Géoportail)

Localisation et accessibilité

Classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), la communauté de communes La Rochefoucauld Porte du Périgord est située à proximité d'Angoulême (entre 20 et 40 min en voiture), au cœur d'un triangle constitué par les agglomérations de Bordeaux (1h45 en voiture), Limoges (1h00) et Poitiers (1h30).

Non connectée à l'autoroute, elle est néanmoins positionnée au carrefour de 2 axes structurants : la N10 et la N141.

Une liaison en train à grande vitesse est programmée entre Angoulême et Bordeaux : cette desserte devrait indirectement avoir un impact sur l'attractivité et le nombre de résidents (principalement à l'ouest)

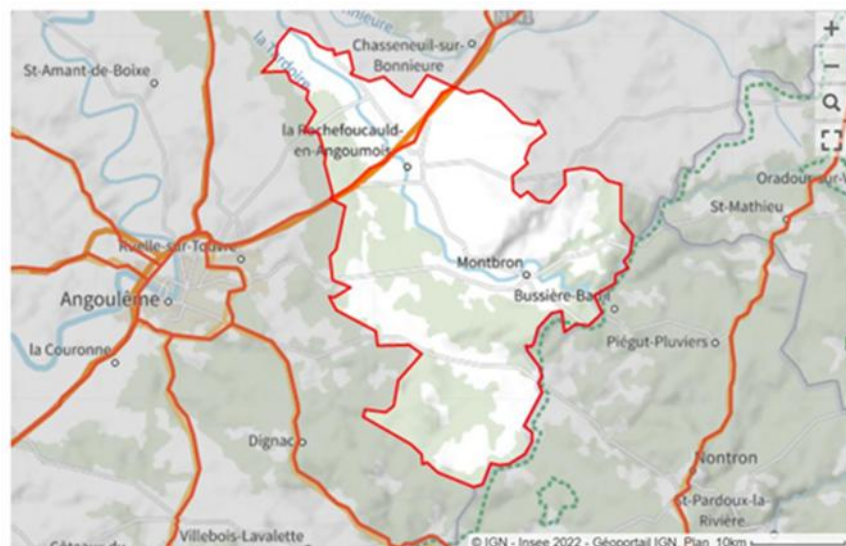


Figure 45 : infrastructures routières (source : Terre d'avance)

Polarité et structuration spatiale

L'EPCI compte 22 261 habitants au dernier recensement (INSEE 2022).

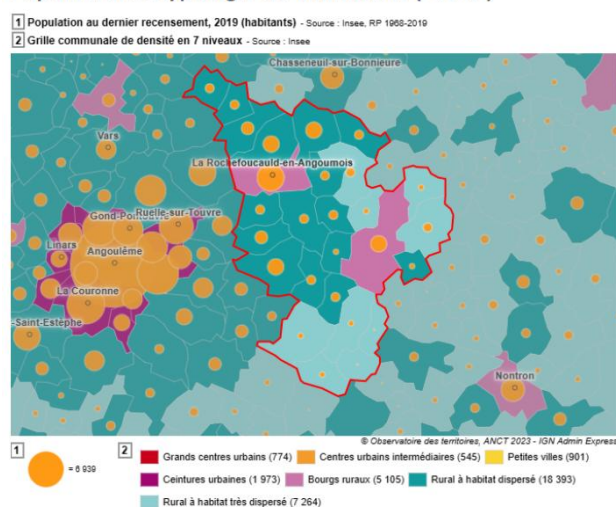
Le territoire est structuré par 2 bourgs centre Petites Villes de Demain (PVD) : celui de la Rochefoucauld (principale ville du territoire avec près de 4000 hab) et celui de Montbron (2000 hab). Alors que le territoire était structuré en 2012 en 2 bassins de vie distincts, ils sont maintenant réunis autour de celui de la Rochefoucauld.

L'ouest du territoire fait partie de l'aire d'attraction d'Angoulême (Montbron étant situé à la limite extérieure).

En matière de zonage économique, le territoire est entièrement intégré à la zone d'emploi d'Angoulême, en limite de celles de Saint-Junien au nord et de Nontron au sud.

Ainsi, avec un ratio de 66 emplois pour 100 actifs occupés et résidant sur le territoire, la communauté de commune exerce en partie une fonction résidentielle pour des actifs travaillant dans l'agglomération d'Angoulême. Cet indice est stable depuis 5 ans après une forte baisse au milieu des années 2000.

Population et typologie de communes (2020)



Aire d'attraction des villes (2020)

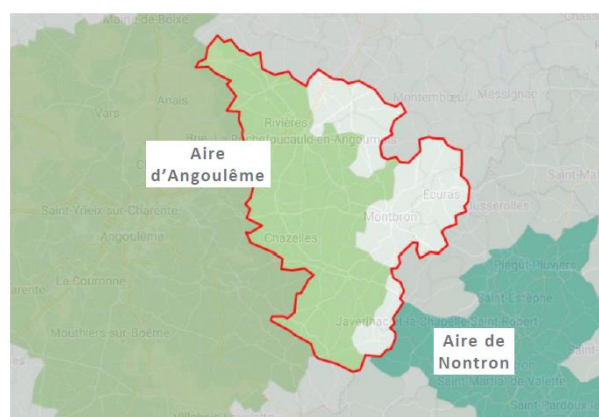


Figure 46 : population et aire d'attraction de l'EPCI (source : Terre d'Avance)

Données socio-démographiques

La population a légèrement diminué sur la dernière période de référence du recensement (2013-2019). Cette baisse s'explique par un déficit de naissance lié à la présence d'une population âgée. Puisque le solde migratoire, quant à lui, est excédentaire (+0,35% / an), ce qui reflète la relative attractivité résidentielle du territoire.

Cette baisse est plus fortement marquée sur les communes du Sud-est dont Montbron (-1,05% par an en moyenne).

Une attractivité résidentielle qui s'exerçait sur la période étudiée auprès des « retraités : Le nombre de retraités a augmenté de 12% entre 2013 et 2019 (+ 642 personnes) portant leur part dans la population à 37% sur l'ensemble de la communauté de communes et 41% dans les deux bourgs centres.

En même temps, la part des jeunes de 15 à 29 ans a baissé de 2% (-44 personnes) ce qui s'explique aussi par un manque de famille sur le territoire et donc une part plus faible des moins de 15 ans (14,9% en 2019 contre 17,9% en France).

On observe une baisse du nombre d'actif entre 2013 et 2019, qui concerne aussi le territoire du Grand Angoulême.

Le niveau de vie et d'insertion professionnelle est proche des moyennes de comparaison.

A noter que Montbron conjugue une forte baisse de la population active et une forte augmentation de l'emploi total.

Plus de détails dans le rapport de Terre d'Avance, l'étude d'opportunité et de faisabilité pour une stratégie de développement économique durable, octobre 2023.

Evolution du paysage au cours du dernier siècle

Carte des consommations d'espaces entre 2009 et 2021

(<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-artificialisation>) :

Spécialisation économique

- Un secteur fortement spécialisé autour du textile (407 emplois en 2021 répartis dans 8 établissements) : Silac (La Rochefoucauld) : 82 salariés (74 en 2016).
Hermès (Montbron) : 285 salariés (251 en 2016).
La « chaussure charentaise » passée de 139 à 39 emplois sur le territoire (avec des fermetures d'établissement à Rivières et Marthon). Il reste aujourd'hui DM production (Montbron) avec 24 emplois et L'Atelier Charentaises (La Rochefoucauld) avec 15 emplois.
- L'industrie extractive (taillage, façonnage et finissage des pierres) : carrières à Pranzac (quarantaine de salariés), Gauthier Charente à Marthon (30 emplois) et Chinest à Chazelles (69 emplois).
- L'industrie du Bois et papier avec PACKETIS à Chazelles qui représente 154 emplois (2021), en légère baisse par rapport à 2016 (166 emplois) et la Scierie de Montbron (10 emplois en 2021). Il y a peu d'activités spécifiques liées à la filière : 1 charpentier, 1 scieur raboteur.

En revanche, l'industrie agroalimentaire n'est pas une spécificité mais notons tout de même la Boyauderie des Charentes à Agris qui compte une dizaine d'employés et les 19 emplois dans les 2 chocolateries de la Rochefoucauld.

Par ailleurs, notons, que le secteur de l'environnement et la gestion des déchets représente 83 emplois principalement à la SAUR (La Rochefoucauld), auxquels s'ajoutent 7 emplois dans la Casse Auto de Taponnat (création en 2020).

Enfin, les équipements électriques ne sont pas spécifiques mais présents avec Préfatec, qui a un rayonnement national (Pieuvres électriques, hydrauliques, plomberie, VMC, etc) : + 42 salariés en 2021, en croissance.

Plus de détails dans le rapport de Terre d'Avance, l'étude d'opportunité et de faisabilité pour une stratégie de développement économique durable, octobre 2023.

2.5.2 Santé

La « santé » apparaît comme un point d'entrée pertinent pour faire émerger les grands enjeux du territoire, notamment pour le milieu humain. En autre point d'entrée intéressant est l'« emploi » via la thématique de l'activité humaine, il peut paraître surprenant pour un PCAET, mais au fil des réunions avec les acteurs et élus du territoire il s'avère que l'emploi est un facteur clé pour la réussite du PCAET. En effet, la problématique de l'emploi et de l'exode des jeunes sur le territoire à plusieurs conséquences : augmentation de la taille des exploitations agricoles et des élevages, difficultés pour trouver des artisans du bâtiment pour la rénovation, sous-traitance extérieure lors de construction d'installation solaire, défrichage de bois au lieu de gestion durable, etc.

La lutte anti-vectorielle

Le moustique tigre peut-être, sous certaines conditions, vecteur de plusieurs virus responsables de pathologies comme la dengue, le zika ou le chikungunya. Jusqu'à présent, aucun cas autochtone (c'est-à-dire non importé d'une zone d'endémie) n'a été signalé dans en Nouvelle-Aquitaine. Si officiellement le département de Charente n'est pas encore colonisé, selon les services de la délégation départementale de Charente de l'ARS, le moustique tigre aurait été signalé sur l'agglomération d'Angoulême en septembre 2018.

2.5.3 Activités humaines (agriculture, sylviculture, tourisme – loisirs, entreprises, attractivité)

Dans cette partie l'activité économique est aussi traitée, en effet elle peut impacter les actions du plan, par exemple pour avoir des objectifs opposés, des contraintes économiques fortes, des problématiques de mobilité, etc... Aussi, l'emploi est un facteur clé pour la transition énergétique et climatique, en effet le manque de professionnels observé, la difficulté de reprise des entreprises, et le stress qu'apporte l'insécurité de l'emploi peuvent être un frein aux ambitions du territoire à l'échelle de temps du PCAET.

Développement économique

Une influence forte des pôles d'emploi d'Angoulême et un tissu économique structuré autour de l'activité agricole, des activités extractives, de la construction, de la logistique et de savoir-faire industriels. Le tissu économique de La Rochefoucauld Porte du Périgord reflète le caractère rural du territoire.

Les enjeux :

L'EPCI éprouve des difficultés à trouver des sites pour les entreprises qui souhaitent s'installer sur le territoire.

- Maintenir et conforter une offre de proximité, intermédiaire et de centralité.
- Assurer un développement économique équilibré du territoire qui conforte les espaces « attractifs » tout en veillant à limiter les disparités spatiales.
- Maintenir le tissu d'entreprises existant et favoriser l'émergence de nouveaux projets.
- Accueillir de nouvelles entreprises et inciter leurs actifs à résider sur le territoire.

- Gérer de manière plus économe le foncier et densifier les Zones d'Activité Economique.

L'économie du territoire est concernée par l'effort de transition qui doit conduire au développement de manières de produire et de travailler moins consommatrices de ressources et d'espaces, moins émettrices et plus résilientes.

Malgré de nombreux atouts, la contribution du tourisme au développement local reste marginale. L'essor de ce secteur est contrarié par des contraintes d'hébergements et par la méconnaissance de la destination et de ses richesses culturelles, patrimoniales et naturelles.

Contrat de relance et de transition écologique

Au travers du Contrat de relance et de transition écologique, le CRTE finalisé en 2021, les élus de La Rochefoucauld-Porte du Périgord ont souhaité se donner l'objectif de construire et mettre en œuvre un projet fédérateur à l'échelle intercommunale, volontaire en matière de transition écologique et de dynamisme économique, au service de la cohésion sociale et de la qualité de vie sur tout le territoire.

Cette ambition se décline en 3 orientations stratégiques. Celles-ci sont présentées de manière à rappeler les éléments clés de diagnostic associés, à pointer les leviers d'actions identifiés pour la communauté de communes et les communes de la Rochefoucauld-Porte du Périgord

Orientation 1 : Renforcer la cohésion sociale par l'accessibilité, l'accompagnement des populations fragiles et la qualité de vie -> Les éléments clés :

- 59% des ménages habitent sur le territoire depuis plus de 10 ans dont 26,5% depuis plus de 30 ans ;
- 39% des plus de 75 ans vivent de manière isolée ;
- 2 pôles principaux et 2 pôles de proximités ;
- 9 communes sont isolées d'une influence des pôles de 50 000 à 200 000 habitants ;
- 47% des résidences comptent plus de 5 pièces et 33% ont été construites avant 1945 ;
- Le locatif social ne représente que 4% des résidences principales ;
- 11,5 % de logements vacants en 2017 ;
- 8% des logements et locaux raccordables à la fibre optique.

Orientation 2 : Favoriser un développement économique équilibré (agriculture, industrie, artisanat, tourisme) -> Les éléments clés :

- Une position de carrefour à proximité immédiate d'Angoulême et d'axes majeurs : N10, N141 ;
- +2 points de chômage en 10 ans (12% en 2017) mais +6 points pour les jeunes (27%) ;
- 96% des entreprises locales ont - de 9 salariés ;
- 11 ZAE ;
- L'agriculture représente 7% des emplois locaux et 1 labellisation en cours « ville métiers d'art » de Montbron ;
- 1 voie verte de 21 km ;
- Une trentaine de restaurants dont un étoilé dans le guide Michelin ;
- 2 terrains de camping, 1 village vacances, 0 hôte.

Orientation 3 : Faire de La Rochefoucauld-Porte du Périgord un territoire ambitieux en matière de transition écologique -> Les éléments clés :

- 39% de passoires énergétiques ;
- 30% des logements sont chauffés à l'électricité, 22% au fioul, 14% au gaz ;
- 60% des sols du territoire sont des surfaces agricoles, 36% des forêts ou milieux semi-naturels ;

- 69% des communes sont soumises à un risque d'inondation ;
- Présence de 9 cours d'eau ;
- 1 Réserve Naturelle Régionale, 3 sites Natura 2000, 2 Espaces Naturels Sensibles ;
- Le bois représente 81% de la production d'EnR, la PAC résidentielle 11%, le photovoltaïque 7% ;
- 12 points de charges publics pour véhicules électriques.

PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Il définit les grandes orientations d'un territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'environnement et de développement économique.

Il exprime la vision politique et stratégique à long terme de la collectivité, en fixant les objectifs à atteindre pour un développement équilibré et durable.

ORIENTATION POLITIQUE N°4 : Soutenir l'agriculture et la sylviculture, socles territoriaux et moteurs économiques

Axe 1 : Pérenniser la vocation agricole du territoire au travers de la préservation de ses outils

- Préserver les sièges d'exploitation ou en permettant leur évolution - mise aux normes, nouvelles pratiques, nouvelles installations répondant à des besoins de développement ou de diversification de l'activité -, dans le respect des enjeux environnementaux et paysagers.
- En prévenant les conflits d'usage ou de voisinage par le maintien de distances de recul entre les bâtiments d'exploitation et les habitations (principe de réciprocité).
- Être attentifs à la préservation des accès aux parcelles, des réseaux d'irrigation et au respect des engagements des agriculteurs.

Axe 2 : Limiter la consommation urbaine des espaces agricoles, naturels et forestiers à protéger

- Construire en priorité dans les espaces déjà urbanisés,
- En limitant l'étalement urbain, irréversible pour l'agriculture,
- En favorisant la densification des zones d'activités, afin de limiter leur emprise sur les espaces agricoles,
- En créant des zones tampon avec les limites urbaines.

Axe 3 : Accompagner les transitions et anticiper les mutations actuelles, notamment développer et diversifier le potentiel agricole

- Faciliter les reprises d'exploitation et l'installation en classant les espaces agricoles dans un zonage adapté,
- Soutenir les filières courtes en facilitant le déploiement d'équipements adaptés et mutualisés, et en développant la communication,
- Encourager un projet d'autosuffisance alimentaire sur le territoire,
- Préserver les terres agricoles favorables au développement d'activités maraîchères (définir une ceinture maraîchère en bord de Tardoire),
- Permettre la diversification des activités agricoles, qui participe au développement touristique et économique du territoire et peut favoriser la stabilité économique des exploitations : centres équestres, accueil à la ferme, gîtes, camping...,
- Permettre le développement des énergies renouvelables (entre autres inciter au photovoltaïque au sol dans le cadre de l'auto-consommation, et à l'équipement photovoltaïque des bâtiments) quand elles font partie intégrante d'un projet agricole et qu'elles ne portent pas atteinte à leur environnement,
- Maintenir les chemins ruraux pour le développement de nouveaux itinéraires de randonnée.

Axe 4 : Concilier agriculture et préservation des éléments écologiques et paysagers, dans un souci d'équilibre et de durabilité du système

- Favoriser un développement des exploitations sur leur siège, à proximité des bâtiments

existants,

- Favoriser l'intégration paysagère des bâtiments agricoles au travers du choix d'implantation des bâtiments, de leur volumétrie, formes et aspects,
- Préserver les éléments d'intérêt écologique et paysager, tout en permettant leur évolution « à la marge » si elle relève d'une nécessité agricole,
- Préserver les haies, notamment celles subventionnées.

Axe 5 : Prendre en compte et faciliter, quand cela est possible, les déplacements agricoles et forestiers

- Faire des choix d'aménagement de voiries adaptés aux engins agricoles, pour éviter les détériorations de matériel et d'infrastructures, et favoriser une circulation sécuritaire pour tous,
- Permettre la création de chemins de desserte agricole, réfléchis dans une logique globale et transversale de déplacements agricoles et de cheminements piétons-cycles.

Axe 6 : Distinguer (notamment du point de vue des infrastructures) la gestion de la forêt domaniale de celle des espaces boisés privés et accompagner un développement durable de l'activité forestière privée

- Faciliter une exploitation raisonnée et durable des boisements (maintien des chemins d'exploitation, privilégier les boisements mixtes...),
- Donner la possibilité aux propriétaires de développer une activité touristique si celle-ci s'intègre à l'environnement forestier, en conservant son intégrité forestière,
- Maintenir la valeur écologique des lisières forestières (écotones : espace de transition entre 2 écosystèmes).

Agriculture

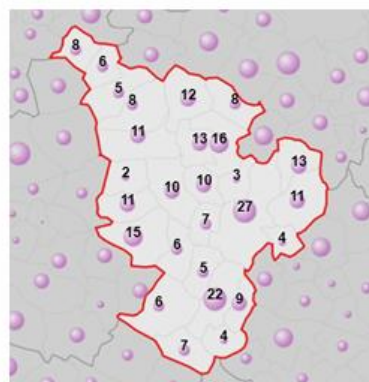
La Rochefoucauld-Porte du Périgord est un territoire rural avec une activité agricole fortement présente et en évolution. Maintenir et préserver l'activité agricole coïncide avec la conservation des paysages et des écosystèmes.

Toutefois, dans la plaine céréalière, l'évolution des pratiques agricoles tend à favoriser la monoculture sur des parcelles de plus en plus grandes, au détriment d'une mosaïque de cultures plus favorable aux espèces. Les conséquences en termes d'environnement sont multiples. Parmi les principales, la dégradation de la qualité des milieux récepteurs des eaux de ruissellement des parcelles et la dégradation des habitats naturels des oiseaux (milieux favorables à la reproduction, nourriture). Une prise de conscience du monde agricole pour influencer les pratiques existe. Elle vise à concilier la performance économique et environnementale en produisant efficacement et plus durablement. Il s'agit alors de limiter les intrants et l'emploi de produits phytosanitaires dans la plaine céréalière et plus particulièrement en zone vulnérable, ou encore de diversifier les cultures en développant par exemple d'anciennes cultures (luzerne, chanvre...) ou l'agriculture biologique (qui peut être intéressante en grandes cultures en réduisant l'empreinte écologique, favorisant la viabilité des cultures, etc.). La préservation de l'état de conservation des milieux nécessite donc que soit enrayée la dynamique aujourd'hui constatée et de privilégier des pratiques agricoles limitant les pollutions et favorables à l'avifaune de plaine et à la qualité de nos cours d'eau (zone Natura 2000, Vallée de la Tardoire).

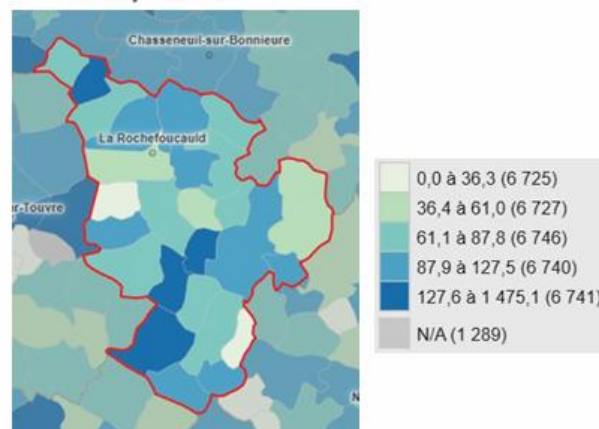
Le diagnostic qui suit est issu du rapport de Terre d'Avance, l'étude d'opportunité et de faisabilité pour une stratégie de développement économique durable, octobre 2023.

- En 2019, un secteur agricole qui représentait 8,3% des emplois du territoire (2,6% en France – INSEE)
- On recense 259 exploitations (INSEE 2020) avec une variété d'exploitation : élevage bovin en premier lieu mais aussi céréales, viticulture, qui est un secteur en croissance. En revanche, les activités de maraîchage restent peu développées, tout comme la part des produits transformés.
- Schématiquement, une production plus végétale à l'ouest / et une prépondérance de l'élevage à l'est ;
- 60% du territoire est couvert par des terres agricoles (51% en France – Corine Landcover 2018) mais la surface agricole utile a perdu 37 Ha entre 2010 et 2020 ;
- Des exploitations de grande taille: selon la MSA, la superficie moyenne par exploitation est de 69 Ha (+10Ha en 10 ans) contre 53 Ha en France (+5 Ha en 10 ans) – les chiffres sont plus élevés avec les données du recensement agricole : 84 Ha en moyenne par exploitation
- Un enjeu fort de reprise et renouvellement des exploitations agricoles ;
- Le territoire compte environ 250 exploitants agricoles en 2021 (- 23 exploitations depuis 2016) dont 56 ont plus de 60 ans et 51 ont entre 55 et 60 ans (MSA) ;
- L'âge moyen des exploitants est ainsi de 50,1 ans contre 49,3 au niveau national (MSA) ;
- A l'inverse, seul 10,8% des exploitants ont moins de 35 ans contre 12,9% en France (MSA) ;
- Perceptions de la part d'agriculteurs d'une augmentation des contraintes liées à la périurbanisation (augmentation des nuisibles, difficultés de circulation...) – source chambre d'agriculture.

Nombre d'exploitation 2020 – INSEE



SAU Moyenne 2020 – INSEE



PAGE 36

Figure 47 : nombre d'exploitation et surface agricole utile (SAU) sur l'EPCI (source : INSEE, Terre d'Avance)

Alimentaire

Quelques projets significatifs en cours

- La cave de Saint-Sornin qui a été proposée au CIDIL (15 postes en insertion). Un dossier qui relève des compétences de l'ETAT et département. Le CIDIL ne s'y installant pas l'objectif est que ce bâtiment garde une vocation de valorisation des produits locaux (actuellement 1 caviste qui est déficitaire sur la boutique) avec l'accueil d'un marché de producteurs et des parcelles agricoles en dessous qui pourraient être dédiées au maraîchage ;
- Méthanisation à Montbron Mais pas de projet concernant la transformation alors que le territoire est aujourd'hui peu pourvu (en dehors de Larapiedie : transformation boeuf/porc)
- En matière d'action publique, pas de plan d'action formalisé (type PAT) à l'échelle de la collectivité ;
- A noter quelques initiatives structurantes déployées par la chambre d'agriculture en matière de circuit courts et de liens avec le grand public à l'échelle départementale ;
- Plateforme « pensez local » pour mettre en lien producteurs et acheteurs (B to C et B to B): 200 producteurs recensés, un espace B to B, demain un espace de vente en ligne (« place de marché ») ;
- Plateforme « Agrilocal 17 » mettant en relation les producteurs agricoles (et autres

fournisseurs) avec les acheteurs de la restauration collective publique et privée (cantines des écoles-collèges-lycées, établissements de santé-militaires-EHPAD, restaurants privés...) ;

- Labellisation Ecocert pour la cuisine centrale ;
- « Aime ton agri » visant à animer des actions pour renforcer le lien entre agriculture et grand public.

L'EPCI s'engage :

- à au moins 75% de l'alimentation en restauration collective qui soit de qualité ou durable, dont au moins 40% issus de l'agriculture biologique et 50% issue de produits locaux ; poursuivre la diversification alimentaire. Mettre en place un programme pour l'accès à tous à une alimentation saine et durable. (Commission Développement Durable de l'EPCI, octobre 2023)

Premiers enjeux identifiés

- Accompagner le renouvellement du tissu agricole :

Comment on facilite l'installation de nouveaux agriculteurs ? Sachant que l'accès au foncier n'est pas nécessairement le facteur le plus bloquant (source : chambre d'agriculture), mais en revanche des besoins pourraient exister en matière de services d'accueil (intégration au territoire, aide à l'emploi du conjoint...), voire d'aide financière à l'installation...

Comment on anticipe les reprises ? Un service d'accompagnement est proposé par la chambre d'agriculture mais besoin de mieux observer / détecter / anticiper les problématiques en faisant remonter les informations sur les reprises à venir...

- Mettre en place un éco-système favorable à l'émergence d'outils de transformation.

La création d'un outil collectif ne se décrète pas mais comment accompagner les démarches collectives et individuelles d'agriculteurs ?

Par ailleurs, comment la collectivité peut faciliter l'installation de porteur de projets agroalimentaires utilisant des ressources locales (ex-fabrication de confitures, biscuits, plats cuisinés...) ?

- Soutenir les démarches de transition (en matière de gestion de l'eau, plantation de haies...)

- Et de diversification. Notamment touristique et grand public (les fermes ont besoin de s'ouvrir et de mobiliser d'autres sources de revenus via l'agritourisme); un axe qui pourrait se traduire par la création de circuits pédagogiques, de l'aide à l'investissement, voire des formations (à condition de bien prendre en compte l'existant).

- Quid des circuits-courts ? Pour la chambre des métiers, la vente directe s'est bien développée sur le territoire, et des outils récents ont déjà été mis en place qu'il s'agirait de consolider

Sylviculture

Principaux constats (rapport de Terre d'Avance, l'étude d'opportunité et de faisabilité pour une stratégie de développement économique durable, octobre 2023).

- Une exploitation forestière stable sur les dernières années en volume ;
- Sous l'effet du réchauffement climatique, des forêts qui évoluent ... le châtaignier, essence emblématique du territoire, est fragilisé; mais cette situation ouvre aussi d'autres perspectives de développement (ex: implantation du pin maritime avec une pousse plus rapide et une valorisation plus facile pour du bois d'œuvre, des palettes / emballages)
- Mécanisation importante de l'exploitation avec un impact sur le paysage et l'acceptabilité sociétale, et générateur de pratiques sylvicoles peu vertueuses (coupes rases)
- Existence de petites parcelles morcelées avec des difficultés à identifier les propriétaires mais aussi à les mobiliser (concurrence de la chasse, alors que le bois énergie est peu rémunérateur)

- Une exploitation non officielle par des particuliers pour du bois de chauffage.

Ce que disent les chiffres :

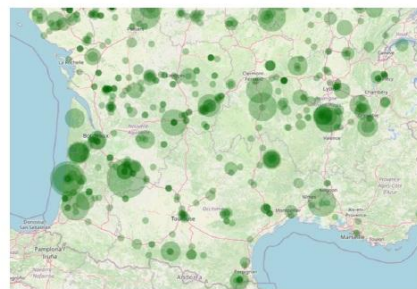
- Le noyau dur de la filière bois compte peu d'entreprises sur le territoire (5 établissements recensés)
- Packetis est la seule grosse entreprise. Située à Chazelles, elle comptait Dynamique de la filière bois EPCI Source : Acoess, URSAFF; FIN 2016- FIN 2021 154 salariés fin 2021 (en légère baisse depuis 2016)

Un territoire qui n'a pas connu de création de nouveaux sites d'entreprises liées au bois (pour information, on en recense 200 en France notamment dans la construction bois, mais aussi la fabrication d'emballages papier et cartons).

Quelques développements recensés (5) en revanche à l'échelle de la zone d'emplois :

- Packetis
- Balluteaud emballages (fabrication et l'assemblage de boîtes et de barquettes en bois, d'assiettes et de supports en bois, d'étuis en carton, de boîtes en carton et de gobelet)
- Saica Pack Lamirande (conception, vente et fabrication d'emballages en carton ondulé), ST Bois Industries (scierie et fabrication de palettes, emballages, caisses en bois, merrains pour les tonneliers),
- Ahlstrom Specialties (spécialisée dans la fabrication de papier alimentaire),
- SOFPO (Société française de fabrication de papiers ondulés)

Création / projets / développement d'activités liées au bois de 2012 à 2022



Création uniquement (même période) –200 opérations en France

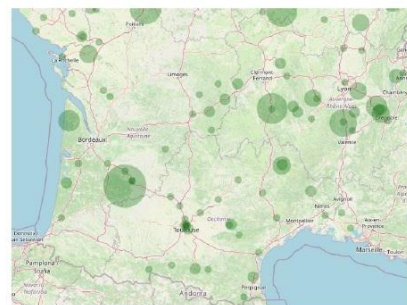


Figure 48 : la filière bois de 2012 à 2022 (source : Terre d'Avance)

Parallèlement, une douzaine établissements ont été concernés soit par une liquidation / fermeture soit par des licenciements dont la société Art et manufacture du bois à Montbron (- 5 emplois).

Des pertes enregistrées principalement dans la fabrication de papier (Papeteries de Veuzes, Papeteries de Saint-Michel, Cepap), à noter aussi la fermeture des meubles Délia à Suris.

Au total une dynamique plutôt négative sur la filière / Pas de développement dans le secteur de la construction, ni dans le bois énergie et la 1ère transformation.

Action publique

Une charte forestière à l'échelle du Pays d'Horte et Tardoire qui date de 2014.

La Charte Forestière de Territoire a été lancée en 2012 par l'ancien Pays Horte et Tardoire.

Un point de vigilance concernant la filière bois énergie qui doit être encadrée : le développement de cette filière énergétique est interconnecté avec la problématique de la séquestration de carbone, et de la biodiversité locale (TVB) (source Diagnostic PCAET, page 39).

-> Quel bilan ? Quelle réactualisation ?

Des actions engagées dans le cadre du Leader avec le CETEF (figure 50)

Enjeu	Objectif	Action
5. améliorer la connaissance des marchés et de la demande	VII. mieux connaître les marchés porteurs localement	12. réalisation d'études de marchés pour les produits « bois local » 13. mise en relation offre/demande pour valoriser le bois local
6. accentuer l'appui aux entreprises de la filière bois locale	VIII. mieux connaître les entreprises pour mieux les appuyer	14. évaluer les besoins opérationnels des entreprises de la filière bois locale
7. renforcer la connaissance du Bois Energie par les acteurs du territoire	IX. Faire connaître l'intérêt du bois énergie X. mieux connaître la filière Bois Energie du territoire	15. Informer sur l'intérêt du Bois Energie et ses acteurs 16. Qualifier et quantifier les marchés, les ressources et les conditions de mobilisation
8. Renforcer la qualité de l'offre bois énergie et la compétitivité des acteurs	XI. Faciliter la mobilisation de la ressource XII. Identifier, renforcer et structurer la logistique bois énergie XIII. Améliorer les pratiques commerciales et sécuriser l'offre	17. Conseil aux propriétaires privés 18. Répertoire et renforcer par la mutualisation les équipements de broyage/transport/stockage 19. Sensibiliser et former à de nouveaux modes de contractualisation 20. Encourager le regroupement des acteurs de l'Offre

Actions CETEF Leader	
1	Augmenter la surface avec garantie de gestion durable
2	Réunions de vulgarisation
3	Documents de vulgarisation
4	Création d'un réseau de visites forestières
5	Promotion gestion forestière écologique, regroupement parcellaire
6	Mise en œuvre du schéma de desserte
7	Amélioration des peuplements

8	Promouvoir l'Indice potentiel de biodiversité des forêts
9	Connaître les voiries forestières
10	Etude de massif, forêt, environnement, chasse, randonnée
11	Chantiers pédagogiques
12	Vademecum forestier
13	Découverte de la forêt
14	Inventaire des haies en bordure de voies communales

Figure 49 : enjeux de la filière bois et programme d'actions du CETEF (source : CETEF, Terre d'Avance)

Premiers enjeux identifiés

- Mieux connaître et mettre en réseau les acteurs de la filière bucherons, scierie, menuisiers, ébéniste...)
- Améliorer les pratiques sylvicoles (coupes d'éclaircies vs coupe rase)
- Accompagner les transitions vers de nouvelles essences plus adaptées au changement climatique (des chênes sessiles et pédonculés au chêne pubescent et au pin maritime), et vers de nouveaux outils de production (machines plus « petites »)
- Mobiliser et sensibiliser les propriétaires privés (amélioration de la desserte, protection contre les incendies...)

Entreprises de l'industrie et du tertiaire

Principaux constats (rapport de Terre d'Avance, l'étude d'opportunité et de faisabilité pour une stratégie de développement économique durable, octobre 2023).

- Une centaine de créations /implantations de site sont recensées sur la zone d'emploi d'Angoulême
- Des créations/implantations centrées autour de la ville centre avec un étirement vers le sud-ouest (mais pas très marqué toutefois)
- 50% concernent des services résidentiels et des points de vente commerciaux
- En matière de production industrielle on recense 25 créations environ :
 - 7 projets de production d'énergies (COFELY, production d'énergies à partir de bois, à Nersac, Papeteries Saint-Michel, création d'une unité de biomasse...)
 - 4 projets dans la filière transport (Airbus des batteries à Nersac, AEVA, Leader européen des systèmes d'allumage de turbines à Saint-Yriex, Ez-Wheel, fabrication de moteur électrique à Saint-Michel...)
 - 4 projets dans la filière construction : Garandeau à Chateaufort-sur Charente, Libaud à Chenon, Fabrication d'éléments en béton pour la construction ;
 - 3 projets de transformation des déchets (notamment CALITOM à Mornac près de la

Rochefoucauld)

- 3 projets liés à l'agroalimentaire (DLAND, fabrication de machines agricoles à Saulgond, au nord-ouest de la Charente, DEMONT SA, Transformation de viandes à Confolens, Next emballage, Spécialiste des emballages thermoformés, principalement pour l'industrie agroalimentaire à Nersac) Localisation des créations / implantations de sites sur les 10-15 dernières années dans la ZE d'Angoulême (source Trendeo)

- Par ailleurs on compte autant de création / implantation dans les services non résidentiels, avec une prépondérance de projets dans l'image et l'audiovisuel ;
- A noter aussi 6 nouveaux sites logistiques, notamment la plateforme Intermarché à Rouillet-Saint-Estèphe, au sud d'Angoulême, et LIDL à Vars au nord d'Angoulême

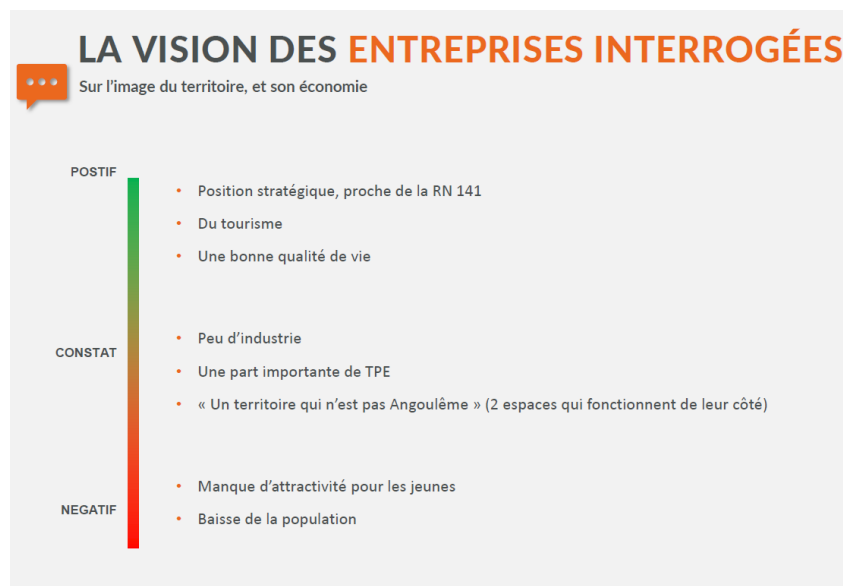


Figure 50 : verbatim des entreprises sur l'image du territoire (source : Terre d'Avance)

Emploi

Principaux constats (rapport de Terre d'Avance, l'étude d'opportunité et de faisabilité pour une stratégie de développement économique durable, octobre 2023 ; pages 19-20).

- Une faible tension sur le marché du travail : on comptait 1360 demandeurs d'emploi inscrits au 4ème trimestre 2022 (cat A) pour 1160 offres, alors qu'en Région, le nombre d'offres est 2X plus élevé que les candidats.
- 55% des demandeurs d'emploi (A, B, C) sont des femmes (54% en région), 13% sont des jeunes de moins de 25 ans (13% en région) et 33% sont des seniors de 50 ans et plus (28% en région)
- Des offres d'emploi nombreuses dans l'industrie (principalement le cuir) et dans les services (médico-social) :
 - 31% des offres d'emploi de la Communauté de Communes étaient dans l'Industrie (T4 2022) – 6% en Nouvelle Aquitaine.
 - 54% étaient dans les services contre 80% en Région.
- 1 offre d'emploi sur 2 concerne des qualifications CAP-BEP, niveau pour lequel la proportion de demandeurs d'emploi n'est pas suffisante sur le territoire.

Point de vue des acteurs interrogés

- Lever les freins périphériques à l'emploi pour les jeunes travailleurs, stagiaires et alternants ; des freins qui concernent :
 - Le logement (il manque des solutions pour des jeunes candidats à l'alternance qui viennent d'Angoulême) : quid d'un foyer de jeunes travailleurs ?
 - La mobilité (manque de transport en commun et des publics jeunes parfois sans permis...) ; cela bloque aussi bien la prise d'emploi que l'accès à des formations. Les pistes : améliorer la desserte ? Promouvoir les aides aux permis (que propose la mission locale) ? Imaginer des solutions de prêt de véhicule ou 2 roues avec des garages du territoire (des initiatives institutionnelles ayant échoué ces dernières années) ?
 - La garde d'enfants : 6% des demandeurs d'emplois de moins de 25 ans ont un enfant (source Mission locale)
- Renforcer l'attractivité des TPE / « petites PME » qui rencontrent des difficultés à trouver des candidats. En travaillant sur l'accueil / le tutorat, la marque « employeur », le management des jeunes générations, les conditions de travail...
- Promouvoir les métiers. En allant dans les entreprises (ateliers d'initiation, découvertes), plutôt qu'en organisation des forums ou job datings pour lesquels on a du mal à mobiliser les entreprises.
- Aller chercher les « invisibles » (via un renforcement des liens entre acteurs de l'emploi et communes).

Tourisme/Loisirs

Conformément à l'article L 361-1 du Code de l'environnement, le Département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) qui a pour objectifs :

- la préservation des chemins ruraux ;
- la continuité des itinéraires de randonnée ;
- la protection du patrimoine naturel.

Les critères de qualité exigés par le Département de la Charente pour l'inscription des chemins au PDIPR sont :

- une longueur revêtue inférieure à 30 % (hors centre bourg) -> Limiter l'artificialisation des sols
- un cheminement inférieur à 250 m sur les routes de plus de 200 véhicules jour ;
- l'absence de passages dangereux ;
- des passages privés tolérés sous réserve de la signature de conventions ;
- la signature de conventions d'entretien des chemins avec les collectivités locales ;
- des cheminements balisés selon les critères des fédérations concernées.

Ce plan a pour vocation de sauvegarder le patrimoine constitué notamment par les chemins ruraux et de valoriser les multiples possibilités de pratiques de randonnées en Charente (pédestre, VTT ou équestre).

-> Identifier et remettre en état / développer les circuits de randonnée pédestres et cyclables touristiques sur le territoire.

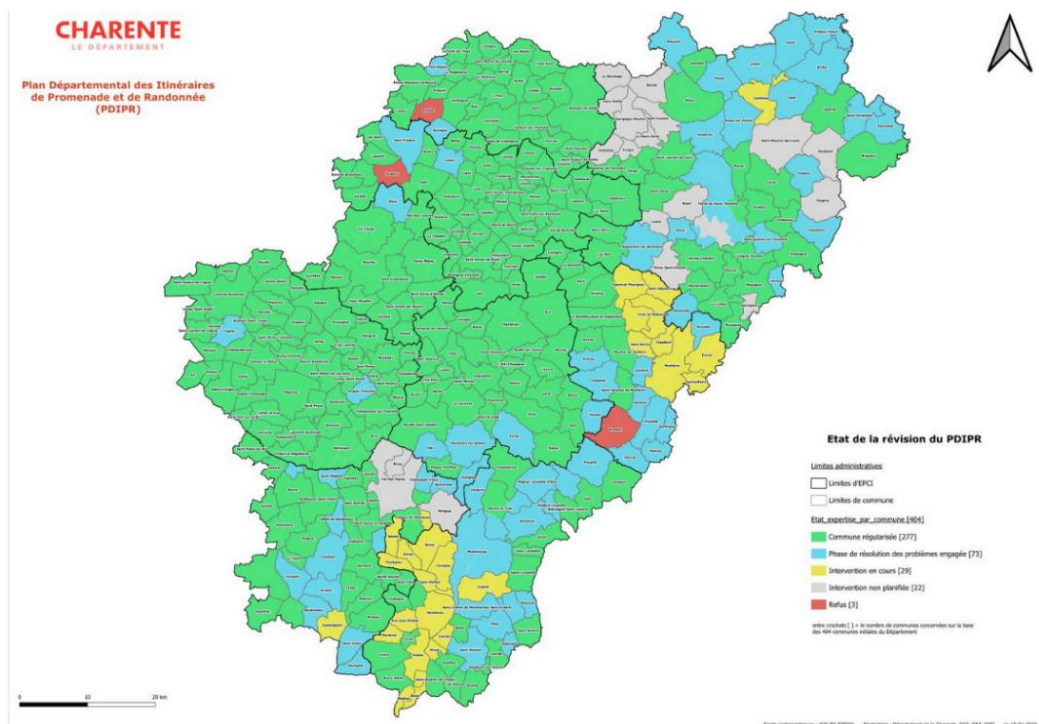


Figure 51 : carte du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (source : département de la Charente)

Artificialisation des sols

La lutte contre l'artificialisation des sols représente aujourd'hui un enjeu majeur pour limiter le réchauffement climatique, un sol artificialisé n'absorbant plus de dioxyde de carbone.

La loi "*Climat et résilience*" du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050. Cette loi vise à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements, d'infrastructures et d'activités. Chaque année, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines. Étalement des villes, développement d'infrastructures, bétonisation... L'artificialisation des terres est l'une des causes de la perte de la biodiversité.

Cette croissance de l'artificialisation des sols s'est surtout produite au détriment de terres agricoles, pour un usage d'habitat (42% des terres artificialisées), d'infrastructures de transports (28%), de services et de loisirs (16%) comme les zones commerciales. Elle est plus forte dans les métropoles et dans les zones côtières.

Des matériaux vertueux sont susceptibles de couvrir les chemins pour les voies piétonnes et cyclables (castine, chaussées vertes, pavé vert, etc).

Enjeux des déchets sur les itinéraires de mobilité douce

En explorant un territoire, chaque randonneur ou cycliste porte une responsabilité. La gestion des déchets en randonnée devient alors un enjeu majeur pour éviter la dégradation des écosystèmes.

Conscientiser chaque marcheur/cycliste sur l'urgence d'adopter des pratiques écoresponsables s'avère essentiel. L'impact des simples gestes quotidiens n'est pas à sous-estimé tel que son influence pour la qualité de nos environnements naturels. En 2023, l'association Mountain Riders recensait 250 tonnes de déchets abandonnés en montagnes au niveau national. Rien que dans les Pyrénées, les bénévoles de l'association ont collecté 615 kg de déchets en 2024. D'après une étude récente, plus de 10 tonnes de déchets sont collectées chaque année sur les seuls sentiers de montagne en France.

Les chiffres pour les sentiers de randonnée en milieu rural seraient à estimer.

Quand et comment se « débarrasser » des déchets de manière appropriée devient une priorité pour garantir la pérennité de nos espaces préservés.

En plus de favoriser les bons gestes pour les utilisateurs, différents équipements peuvent être mis en place sur le parcours : des poubelles de tri, des toilettes sèches et des fontaines d'eau potable.

Ces équipements nécessitent un entretien et une gestion adaptée.

Points clés des bons gestes du randonneur-cycliste : Gardez ses déchets, rassembler ces déchets dans un sac biodégradable/tissus ; limiter les emballages, privilégier le vrac et les tissus pour les courses, les bouteilles ré-utilisables gourdes (éviter le plastique), adopter le cleanwalk : ramasser les déchets que vous croisez en chemin.

Mobilité douce

Schéma départemental "vélo" :

- 1 itinéraire européen :
[La Scandibérique \(EV3\)](#) : 165 km
- 1 itinéraire national :
[La Flow Vélo \(V92\)](#) : 110 km



Figure 52 : schéma départemental vélo (source : département de la Charente)



2022 ► 2025

Un plan tourisme sur 4 ans

à hauteur des ambitions possibles du territoire

► 3 axes ► 9 chantiers ► 3 projets structurants

Axe 1 // Mettre en tourisme la randonnée et l'itinérance douce

- Chantier 1** - Randonnée pédestre, une offre sport nature majeure à développer et à optimiser
 - Chantier 2** - Tourisme à vélo, développer et adapter les services et les équipements
 - Chantier 3** - Canoë-kayak sur la Tardoire, vers un tourisme raisonné
 - Chantier 4** - Randonnée à cheval, une nouvelle activité de découverte à initier
- Projet structurant 1** ► Site de l'Epardeau à Rouzède (projet public ou privé)

Axe 2 // Renforcer et fédérer l'offre touristique pour une meilleure attractivité

- Chantier 5** - Valorisation et animation de nos patrimoines
 - Chantier 6** - Accompagnement des acteurs face aux tendances de consommation touristique
- Projet structurant 2** ► Pôle Pierre et Préhistoire à Rochebertier

Axe 3 // Développer une stratégie d'accueil et de promotion partagée

- Chantier 7** - Animation du réseau des acteurs en matière d'accueil
 - Chantier 8** - Accueil des camping-cars, apport de services +
 - Chantier 9** - Un plan de promotion ciblé et partagé
- Projet structurant 3** ► Développement de l'Office de Tourisme La Rochefoucauld lez Périgord



Figure 53 : plan tourisme de 2022 à 2025 par l'EPCI (source : EPCI)

Métiers d'art

Principaux constats (rapport de Terre d'Avance, l'étude d'opportunité et de faisabilité pour une stratégie de développement économique durable, octobre 2023 ; page 40)

Des activités qui se développent en Charente et sur le territoire
 Les métiers d'arts représentent 15 à 20% des artisans (source CMA)
 17 associations existantes (autour d'espaces de commercialisations)

Des « savoir-faire » locaux et spécifiques (échelle département):

- La Coutellerie avec l'existence du seul centre de formation dédié à Barbezieu
- Le bois (un savoir-faire historique car la région est boisée)
- La tonnellerie à Cognac avec un centre de formation
- La taille des pierres (liée au patrimoine roman)
- La maroquinerie avec Hermès (production et centre de formation)
- Joaillerie (création d'un nouveau centre de formation à Angoulême)

Des réussites et projets sur le territoire

- Labellisation de Montbron (« la candidature était un modèle, dicit le directeur du label»: source CMA) et mise à disposition de locaux qui devrait porter ses fruits
- ABAK'ART
- Couvent des Carmes

Offre foncière

Principaux constats (rapport de Terre d'Avance, l'étude d'opportunité et de faisabilité pour une stratégie de développement économique durable, octobre 2023 ; pages 51-69).

La loi Climat et résilience

- 2021-2030 : diviser par deux, la consommation d'Espace Naturel Agricole et Forestier.
- 2031 – 2040 : s'approcher de l'objectif
- 2041-2050 : atteinte du Zéro Artificialisation Nette (équilibre entre les flux).

Les ZAE (Zones d'Activités Économiques) sont des espaces dédiés à l'accueil des entreprises (industries, artisanat, logistique, services).

Elles visent à favoriser le développement économique, l'emploi local et l'attractivité du territoire, tout en organisant l'usage du foncier et les infrastructures.

	Surface totale	surface commercialisable	surface densifiable	Dents creuses	Extensions inscrites
Z.A HAUTS DU BANDIAT (SAINT PROJET)	25,7	2,1	0,65	X	4
Z.A LA FAUSSE PACAUD (RIVIERES)	19,8	X	0,35	0	X
Z.E CARRIERES (TAPONNAT)	5	X	0,5	X	1,85
Z.A OLERAT (LA ROCHEFOUCAULD)	8,6	X	0,36	1,21	X
Z.A DU PLANTIER (MONTBRON)	12	2,65	X	X	4
Z.A LA PETITE RIVIERE (AGRIS)	6,7	X	XX	2,53	2,2
Z.A MARTON FEUILLADE	7,1	0,95	X	X	X
Z.A CHAZELLES	7,1	X	X	X	X
Z.A PERUZET (RIVIERES)	2,3	X	X	X	X
Z.A LES COUTURES (MONTBRON)	3,2	0,67	X	X	x
ZA DEGORCE (MARTON)	1,6	X	X	0	X
Total Ha	99,1	4,75	1,86	3,74	12,05

Figure 54 : ZAE existantes et potentielles sur l'EPCI (source : Terre d'Avance)

- Un parc foncier estimé à près de 100 ha.
- Moins de 5 ha disponibles immédiatement (Soit 5 à 10 ans de commercialisation ?).
- 12,05 ha d'extensions inscrites concentrées dans la ZAE du Plantier à Montbron et les Hauts du Bandiat à Saint Projet (mais projet d'implantation sur les 4ha) ; des extensions inscrites également à Taponnat, et Agris La Petite rivière.
- Près de 6 ha de potentiel d'optimisation dans l'existant (dents creuses, espaces densifiables).

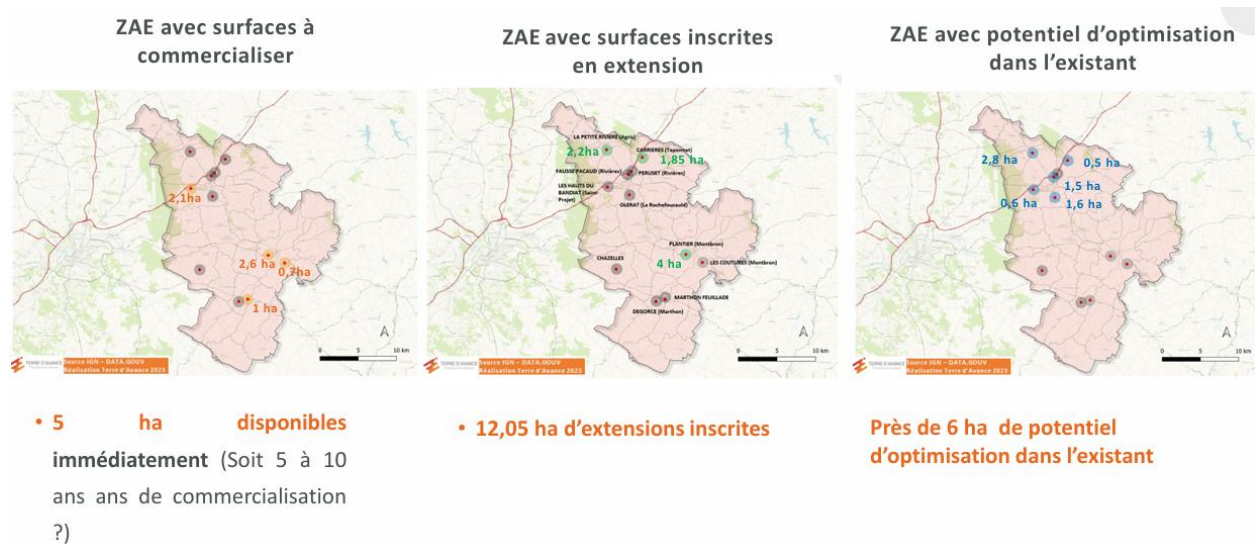


Figure 55 : les zones d'activités économiques sur l'EPCI (source : Terre d'Avance)

2.5.4 Patrimoine culturel, architectural et archéologique

La Communauté de Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord dispose d'atouts identitaires, liés à un patrimoine historique et culturel riche, le territoire bénéficiant de deux monuments dits Monuments historiques (vers le site de l'Office de Tourisme de La Rochefoucauld Porte du Périgord – rubrique Patrimoine / sites historiques ou la base Mérimée du ministère de la Culture).

1. **Château de La Rochefoucauld** (La Rochefoucauld-en-Angoumois)
Monument emblématique médiéval et Renaissance, partiellement classé au titre des Monuments historiques.
Fiche Mérimée : <https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00104467>
2. **Pont dit du Château de La Rochefoucauld** (La Rochefoucauld-en-Angoumois)
Ouvrage historique inscrit MH (pont médiéval sur la Tardoire).
Fiche Mérimée : <https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/PA00104471>

La liste officielle complète des monuments inscrits et classés dans *toutes les communes* de la Communauté de Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord, est dans la base POP/Mérimée.

Principaux patrimoines archéologiques mêlant découverte préhistorique, vestiges médiévaux et opérations archéologiques (source : pop.culture.gouv.fr):

1. Grotte sépulcrale de l'âge du Bronze – réseau de la Licorne

Une vaste cavité funéraire découverte à La Rochefoucauld-en-Angoumois renferme des vestiges très riches datés de l'âge du Bronze (2200–900 av. J.-C.). Ce site, étudié par le Service régional de l'archéologie, apporte des informations précieuses sur les pratiques funéraires et l'occupation humaine ancienne de la région, et constitue un enjeu archéologique majeur pour les années à venir.

2. Diagnostics et fouilles médiévales

Des opérations archéologiques ont été menées en milieu urbain — notamment sur la place du Champ de Foire à La Rochefoucauld — révélant des vestiges liés à l'hôpital et à l'habitat médiéval, documentant ainsi l'évolution historique de la ville du Moyen Âge à l'époque moderne.

3. vestiges préhistoriques du Paléolithique moyen

À proximité, l'aven de Marillac, sur la commune de Marillac-le-Franc, est un site jurassique ayant livré des vestiges lithiques et fossiles néandertaliens attribués au Paléolithique moyen, témoignant d'une très ancienne occupation humaine du territoire.

4. Soutien archéologique départemental

Le département de la Charente, via son service de l'archéologie, conserve et étudie les collections issues des fouilles et organise chaque année des chantiers ouverts au public afin de valoriser les découvertes archéologiques à travers tout le territoire.

2.6 Risques, nuisances et pollutions

2.6.1 Prévention des risques et sécurité

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) regroupent les activités industrielles, agricoles ou artisanales susceptibles de présenter des risques ou des nuisances pour l'environnement et la santé humaine. Elles sont soumises à une réglementation spécifique (déclaration, enregistrement ou autorisation) visant à prévenir les pollutions, les accidents et à encadrer leur implantation et leur fonctionnement.

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

- Régime d'autorisation (fort)
- Régime d'enregistrement (intermédiaire)
- Régime de déclaration (faible)



Figure 56 : Les ICPE sur le territoire de l'EPCI (Source : EPCI)

Une ICPE : exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques pour les tiers, riverains et/ou de provoquer pollutions ou nuisances pour l'environnement. Article L. 511-1 du code de l'environnement

Les installations ne présentent pas toutes le même risque ni le même degré de dangerosité, 3 régimes procéduraux

- Déclaration : activités les moins polluantes et les moins dangereuses
- Enregistrement : installations standardisées (station-service, entrepôt, filière avicole, etc.), dont les risques sont connus et peuvent être encadrés par des prescriptions génériques
- Autorisation : installations présentant les risques et les impacts les plus importants, l'exploitant doit faire une demande d'autorisation environnementale comportant des études approfondies

Principales ICPE sur le territoire

- Stations-services
- Exploitations agricoles (élevages intensifs...)
- Production et distribution d'électricité, de gaz...
- Entreprises industrielles
- Carrières

Risques naturels

Pour rappel, un risque est la confrontation, en un même lieu, d'un aléa avec un facteur vulnérabilité, c'est-à-dire les dommages qu'il peut avoir sur une population, des biens ou l'environnement.

Une nuisance quant à elle, caractérise tout facteur permanent, continu ou discontinu qui constitue un désagrément ou un dommage pour les individus ou écosystèmes.

Les typologies de risques concernés par le territoire de La Rochefoucauld – Porte du Périgord sont abordées ci-après soit 5 catégories :

- Inondations
- Feux de forêts
- Mouvements de terrain
- Séisme
- Transport de matières dangereuses (risque technologique)
- Radon
- Risques & nuisances électromagnétiques

Le risque le plus présent sur le territoire, en dehors du risque sismique faible, est le risque inondation.

Risque inondation

La Communauté de communes est concernée par deux Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvés.

Les communes sont soumises aux deux (PPRI) : Vallée du Bandiat et Vallée de la Tardoire. De plus, les communes du territoire ont mis en place des Documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) ou encore des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).

La morphologie du site fait de ce territoire, un espace à risque, d'abord par la présence du Bandiat et de la Tardoire qui traversent l'ensemble du territoire, et par la topographie, avec des coteaux de faible dénivelé.

Définissons le risque inondation :

1°/ L'aléa météorologique, caractérisé par des pluies abondantes pouvant survenir (dues au climat océanique), qui vont augmenter le niveau du cours d'eau, et entraînant ainsi le débordement du lit de rivière sur les berges.

2°/ Le facteur vulnérabilité avec la présence d'habitations en amont des coteaux, qui alerte sur le danger pour les populations et biens matériels susceptibles d'être impactés par cet aléa.

La conjonction de l'aléa et de la vulnérabilité forme le risque.

Plusieurs PPRI (plans de prévention du risque inondation) sur le territoire :

- Prendre en compte les risques des cours d'eau sans PPRI ;
- Un risque globalement maîtrisé car marqué par une montée relativement lente et progressive des eaux - Prendre en compte les risques de débordements de petits cours d'eau et de fossés suite à des épisodes pluvieux violents ;
- Adopter des modes d'aménagement du territoire favorables à la limitation de l'exposition et de la vulnérabilité des personnes et des biens (préservation des champs d'expansion des crues, conserver les haies...).



Figure 57 : Atlas des Zones Inondables, zoom sur l'EPCI (Source : Préfecture de la Charente)

Aléa effondrement de cavités souterraines/Mouvement de terrain

L'autre risque naturel le plus présent sur le territoire de La Rochefoucauld – Porte du Périgord est le risque Mouvements de terrain.

En recensant les catastrophes naturelles grâce à l'outil TACCT (démarche de diagnostic des impacts du changement climatique sur un territoire) de l'ADEME, l'autre moitié du nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1950 sont dus à des mouvements de terrain.

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Les mouvements de terrain regroupent tous les déplacements, lents ou plus ou moins brutaux, qui affectent le sol ou le sous-sol.

Parmi les mouvements lents, on distingue les affaissements, glissements de terrain ou encore les phénomènes de gonflement-retrait des argiles.

Parmi les mouvements brutaux, on retrouve les effondrements, les éboulements et chutes de blocs, ou encore les coulées boueuses.

-> Risques très localisés et bien identifiés.

-> Risques liés aux anciennes exploitations de calcaire (karst de la Rochefoucauld).



Figure 58 : Les événements "mouvement de terrain" de l'EPCI (source EPCI)

Les risques naturels du sol et du sous-sol sur le territoire

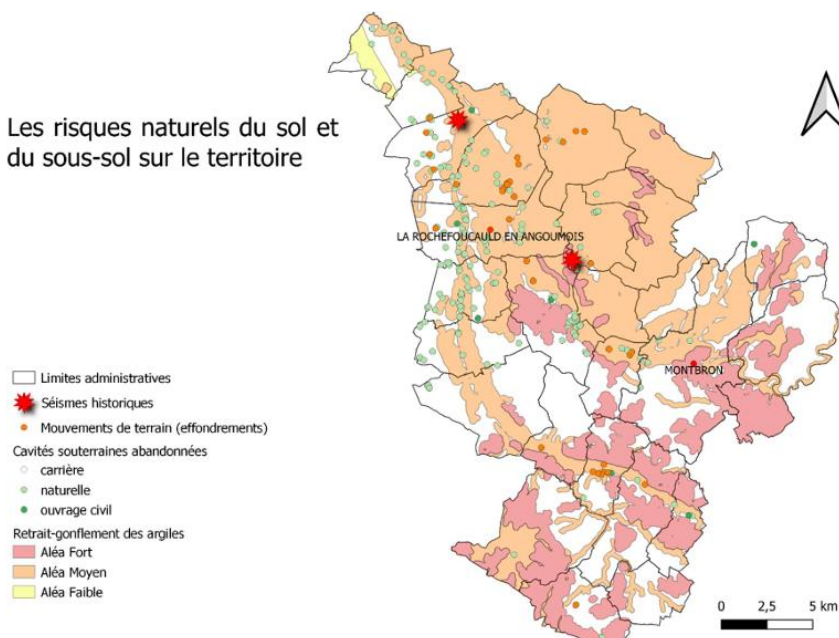


Figure 59 : Les risques naturels du sol et sous-sol (Source : BRGM)

Risque de feu de forêt et cultures

Pour l'EPCI La Rochefoucauld porte du Périgord sont classés à risques feux de forêt les massifs forestiers (23 communes concernées).

- Forêt BOIS Blanc, Braconne, Bel Air :
Agris, Bunzac, Chazelles, Pranzac, Rivières, La Rochefoucauld, La Rochette, Taponnat-Fleurignac.
 - Massif d'Horte et Tardoire (15 communes) :
Charras, Ecuras, Eymouthiers, Feuillade, Grassac, Mainzac, Marthon, Montbron, Moulins-Sur-Tardoire, Orgedeuil, Rouzède, Saint-Germain-de-Montbron, Saint-Sornin, Souffrignac, Vouthon
- Ces communes ont l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et doivent y faire figurer le risque le risque incendie.



Figure 60 : communes Communes soumises au risque Feu de Forêt (Source : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs, DDRM)

L'obligation légale de débroussaillage (OLD) : Le Code forestier fixe une (OLD) dans les bois, forêts, landes maquis et garrigues exposés aux risques d'incendie ainsi que dans la zone périphérique de ces espaces (jusqu'à 200 mètres autour).

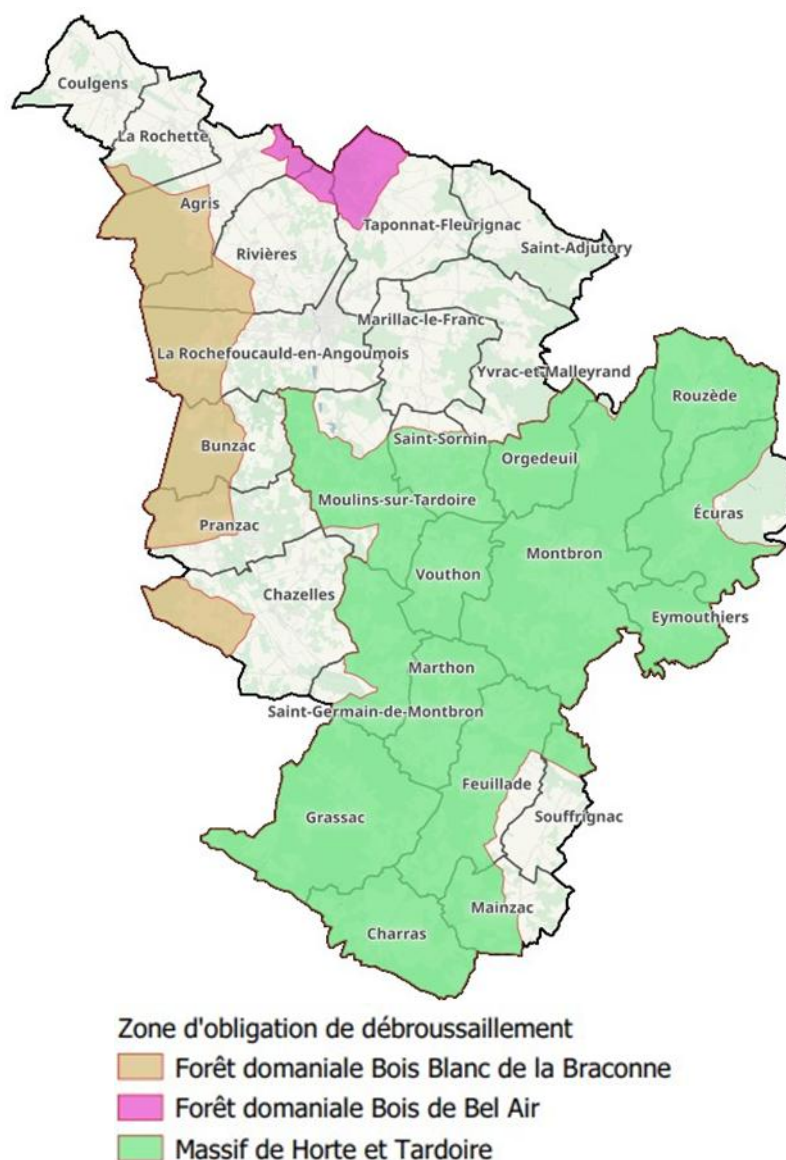


Figure 61 : risques des feux de forêt sur l'EPCI (source : EPCI)

Risque Espèce exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) désignent certains animaux ou végétaux dont leur introduction par l'Homme, volontaire ou fortuite, sur un territoire représente une menace pour les écosystèmes.

Ces espèces exotiques envahissantes constituent une menace pour environ un tiers des espèces terrestres et contribuent à 60 % des extinctions connues à l'échelle mondiale. Elles peuvent capter une part trop importante des ressources dont les espèces locales ont besoin pour survivre, modifier les milieux naturels voire être prédatrices des espèces indigènes. Par exemple, les frelons asiatiques attaquent et chassent les abeilles.

Elles menacent aussi notre santé et certaines activités économiques. Certaines sont par exemple porteuses de maladies comme le moustique tigre, vecteur des virus de la dengue et du chikungunya, ou allergisantes, comme l'ambrosie. L'agriculture peut également être affectée, à travers l'émergence de ravageurs, animaux ou insectes comme des coléoptères ou des pucerons, qui attaquent les plantes cultivées ou les récoltes stockées.

En Europe continentale, les coûts générés par la gestion et la réparation des dommages causés par les invasions biologiques ont été estimés à plus de 12,5 milliards d'euros par an.

Risque lié aux mouvements de terrain, aléa retrait-gonflement des argiles

Deuxième cause d'indemnisation par les assurances après l'inondation.

- Aléa très présent au sud du territoire et plus particulièrement au sud-est (périmètre ex Seuil-Charente Périgord) ;
- Un risque amené à s'aggraver en raison de l'augmentation des pics de chaleur et périodes de sécheresse

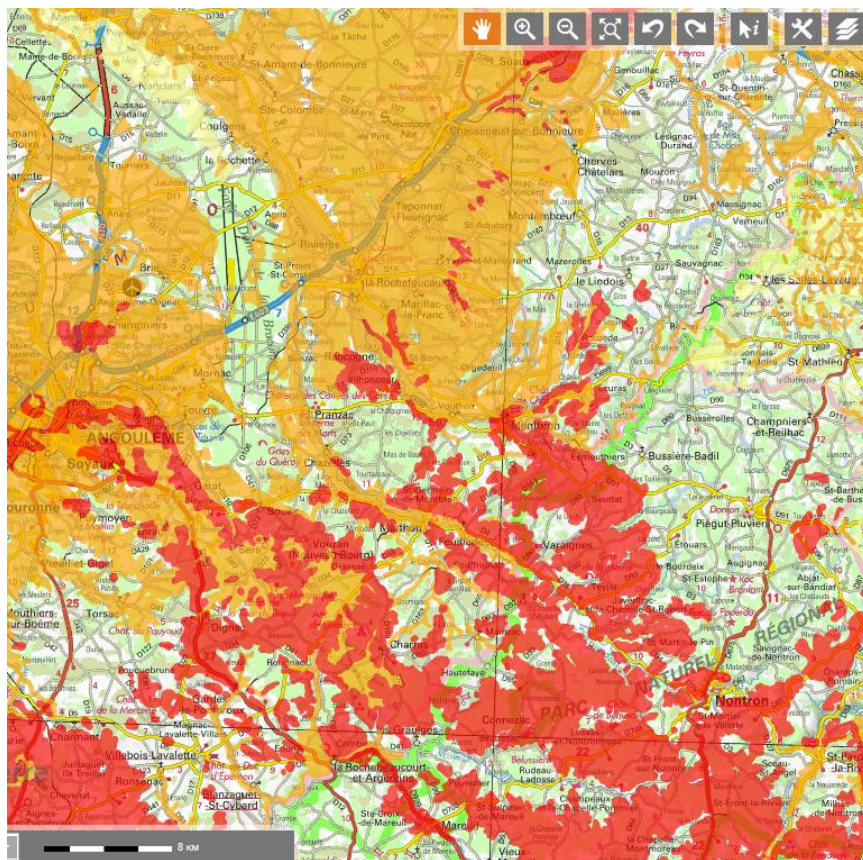


Figure 62 InfoTerre Exposition au retrait-gonflement des argiles BRGM

Risque sismique

Le risque sismique sur le territoire de l'EPCI existe mais reste globalement faible à modéré selon le zonage sismique national (zones 2 et 3). Ce classement implique des règles parasismiques pour les constructions neuves et certains travaux, mais les séismes y sont rares et de faible intensité comparé aux zones plus exposées en France.

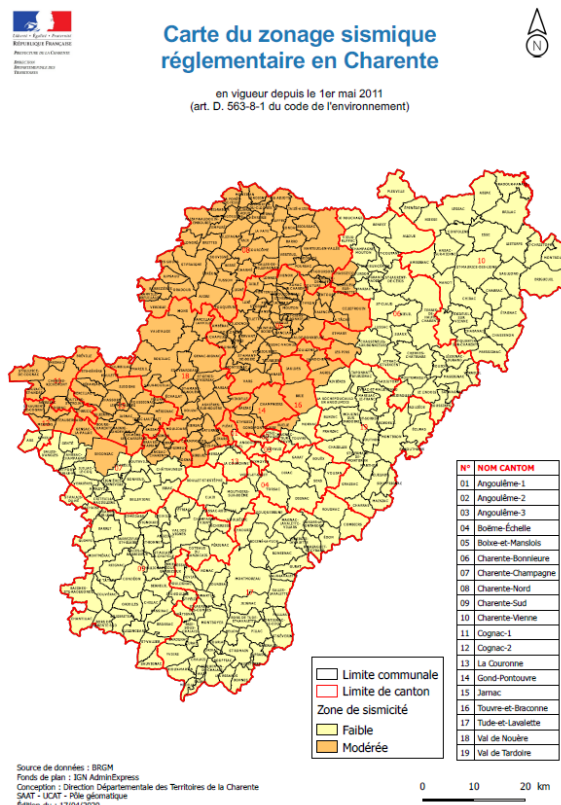


Figure 63 : carte du zonage sismique réglementaire de Charente (source : BRGM)

Risque Radon

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore d'origine naturelle. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches. Certains types de roches, notamment le granit, en contiennent davantage.

Une pollution qui concerne l'air intérieur, liée à l'accumulation du gaz radon (émission naturelle aux terrains géologiques granitiques et schisteux) dans les habitations. Présentant un risque pour la santé pouvant aller jusqu'au développement de cancers du poumon.

En solution : l'aération des locaux.

Le risque radon en Charente

- Les différentes zones

L'article R1333-29 du code la Santé publique dispose que le territoire national est divisé en trois zones à potentiel radon définies en fonction des flux d'exhalation du radon des sols :

Zone 1 : zones à potentiel radon faible.

Zone 2 : zones à potentiel radon faible mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Zone 3 : zones à potentiel radon significatif dans les communes présentant des formations géologiques avec des teneurs en uranium plus élevées.

- Les communes concernées

Au regard de l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français, la Charente est concernée par trois zones :

- une zone 3 : les communes d'Abzac, Ansac-sur-Vienne, Brigueuil, Brillac, Chabanais, Chabrac, Chassenon, Cherves-Châtelars, Chirac, Confolens, Ecuras, Esse, Etagnac, Exideuil, Eymouthiers, Genouillac, Hiesse, La Péruse, Le Lindois, Lésignac-Durand, Lessac, Lesterps, Manot, Massignac, Montbron, Montembœuf, Montrollet, Mouzon, Oradour-Fanais, Pressignac, Roumazières-Loubert, Roussines, Rouzède, Saint-Christophe, Saint Maurice-des-Lions, Saint-Quentin-sur-Charente, Sauvagnac, Suris, Verneuil.
- une zone 2 : les communes d'Alloue et Ambernac.
- une zone 1 : le reste des communes du département.

Selon l'article R.125-23 du code de l'environnement, il y a une obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans les zones à potentiel radon de niveau 3.

2.6.2 Risques sanitaires

Le risque sanitaire correspond à la probabilité que survienne un événement nuisible à la santé d'un individu ou d'un groupe d'individus. Son identification et son analyse sont des éléments de détermination de la politique de santé publique. Plusieurs critères sont retenus : le degré de gravité, le fait d'être attendu ou fortuit, d'être accepté ou subi. On parle de risque individuel lorsque c'est la personne elle-même qui a une conduite à risque (addictions) et de risque collectif lorsqu'un nombre important de personnes est concerné par la menace (épidémies, pandémies, altérations environnementales).

Les risques sanitaires susceptibles d'affecter la santé de la population peuvent résulter : d'agents infectieux (virus, bacilles), de produits chimiques (amiante, pollution) ou de substances radioactives, de produits utilisés dans le système de soins (médicaments, sang, organes), d'actes thérapeutiques ou de dysfonctionnements des organisations de soins (maladies nosocomiales). L'exposition aux risques sanitaires peut dépendre d'écosystèmes et de milieux « naturels » (exposition solaire pour le mélanome, vecteurs pathogènes du paludisme, aléas d'inondation, de séisme, etc.), de prédispositions héréditaires, génétiques, des conditions de travail (mésothéliome de l'amiante, silicose des mineurs...); des polluants d'origine anthropique (microparticules atmosphériques ou pesticides), des modes de vie de responsabilité individuelle (tabagisme, addictions).

2.6.3 Risques technologiques

Le texte européen le plus connu de l'encadrement des risques liés aux installations industrielles est sûrement la directive SEVESO. Adoptée initialement en 1982, elle a depuis été révisée deux fois, et la dernière version (SEVESO3) date du 4 juillet 2012. Par ailleurs, une réglementation nationale, la loi "Risques" prévoit notamment la mise en place d'un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords de certaines installations industrielles à haut risque : les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) (source ecologie.gouv.fr).

-> élaboration d'une politique de gestion des risques (PICS).

Les risques majeurs technologiques :

- Transports de matières dangereuses, (source : DDRM de 2011).
- Installations classées pour la protection de l'environnement IPCE (source : DDRM de 2011).

- Les ICPE industrielles.
- Les ICPE agricoles, (Source PAC).

2.6.4 Qualité de l'air

La liste de polluants est fixée par l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les polluants à prendre en compte sont les oxydes d'azote (NOx), les particules PM10 et PM2,5, les composés organiques volatils (COV), le dioxyde de soufre (SO2) et l'ammoniac (NH3). Dans le cadre de sa récente adhésion à l'ATMO Nouvelle Aquitaine, la Rochefoucauld – Porte du Périgord a pu bénéficier d'un diagnostic complet sur la qualité de l'air de son territoire.

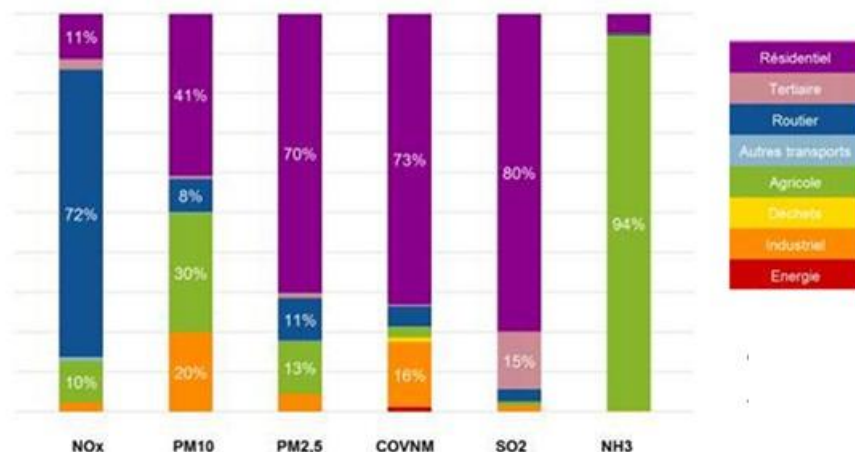


Figure 64 : répartition et émissions de polluants par secteur en 2016 (source : ATMO Nouvelle-Aquitaine)

Ainsi, on notera dans le cas de ce territoire que les oxydes d'azote (NOx) proviennent en premier lieu du secteur routier, ce qui est cohérent avec la plupart des observations. Les particules, quant à elles, sont multi-sources et sont originaires des secteurs routier et résidentiel pour la plus grande partie. D'ordinaire les particules sont réparties au sein de quatre secteurs d'activité. Cette généralité est bien entendu évolutive en fonction des spécificités des territoires. Les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM) sont émis en majorité par les secteurs industriel et résidentiel. Attention toutefois aux quantités de dioxyde de soufre émises, ici particulièrement faibles. L'ammoniac (NH3) est émis quasi-exclusivement par l'agriculture.

Les secteurs à enjeux identifiés sont les suivants :

- Agriculture (40% des émissions)

Ce domaine d'activité est émetteur d'ammoniac (NH3) tout particulièrement. Les origines de ces rejets sont notamment l'utilisation et l'épandage d'engrais minéraux sur les cultures et les déjections animales issues de la filière élevage.

- Résidentiel (31%)

Deux sources majoritaires expliquent les émissions du territoire : l'utilisation domestique de solvants et de peintures d'une part et l'utilisation du bois énergie et du fioul pour le chauffage des logements d'autre part. Les équipements de type insert et foyers ouverts sont peu performants d'un point de vue énergétique et sont d'importants émetteurs de particules et de COVNM notamment.

- Transport routier (21%)

Le transport routier et les émissions d'oxydes d'azote associées sur le territoire proviennent de la combustion de carburant. Les véhicules équipés de moteur diesel sont les émetteurs prédominants de NOx, avec une contribution plus importante des poids-lourds et des voitures particulières.

- Industrie (18%)

Les activités industrielles entraînent la manipulation de solvants, peintures et autres matériaux

spécifiques et expliquent ces rejets. Le secteur industriel émet également des particules en suspension.

Sur l'EPCI :

Bonne qualité de l'air mais des pollutions ponctuelles identifiées.

- 3 stations de mesures Air ;
- Entre 2000 et 2018, score ATMO de 3,9 en moyenne (qualité bonne à très bonne) ;
- L'air est qualifié de bon à très bon 79% du temps, moyen à médiocre 20% du temps et mauvais à très mauvais 1% du temps ;
- 3 polluants principaux : ozone, particules fines PM10 et PM2,5, dioxyde d'azote ;
- Dépassements uniquement sur ozone et particules fines en relation avec le transport routier et le chauffage en période anticyclonique ;

Les compléments d'information sont dans le diagnostic air-énergie-climat du PCAET.

Espèce Exotique Envahissante - L'ambroisie

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante invasive originaire d'Amérique du nord. On observe l'ambroisie principalement sur un sol nu (comme par exemple les champs de tournesols désherbés) ou les bords de route (lors de travaux d'enfouissement de câbles téléphoniques ou électriques) ou les chantiers ou friches. Sa propagation peut être rapide, car une plante peut faire jusqu'à 5000 graines.

Elle peut mesurer de 15cm à 2m de hauteur et s'étale en forme de buisson. Elle possède des feuilles profondément découpées, vertes de chaque côté et il n'y a pas d'odeur quand on les froisse. Sa tige est velue et devient rougeâtre à partir de juillet. Les fleurs mâles sont situées sur de longs épis et les fleurs femelles sont situées à la base des feuilles.

→ Risque de confusion avec l'Armoise commune (face inférieure de la feuille gris argenté, odeur marquée quand on la froisse) et l'Armoise annuelle (feuille finement découpée, odeur forte quand on la froisse).

Période d'intervention

Entre mai et juillet, pendant le stade végétatif, avant la montée en fleur et en pollen.

Puis éviter entre août et octobre pour les risques sanitaires (pollen) et la dissémination.

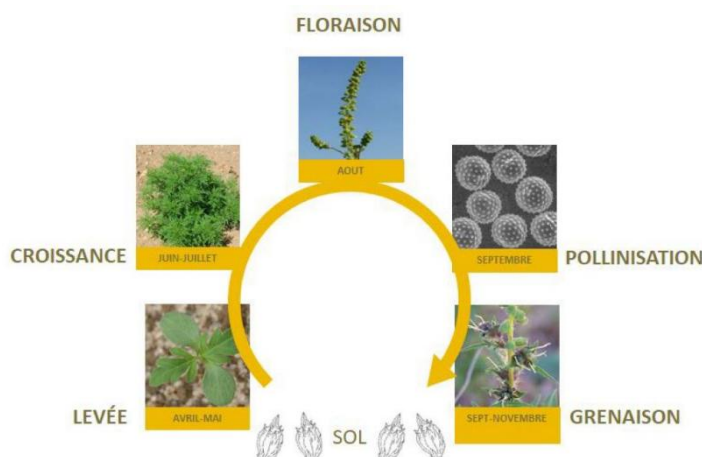


Figure 65 : cycle de l'ambroisie (source : FREDON)

Les fleurs sont complètement formées en août et les fleurs mâles commencent à émettre du pollen, l'émission de pollen se poursuit jusqu'en octobre, passant par un maximum en septembre (pic pollinique).

Tout au long de l'année, le transport de terre (outils de travail du sol, engins de récolte et de transports, roues de véhicules) et de graines (contamination des récoltes de tournesol, de maïs,...) sont des vecteurs majeurs de dispersion des graines d'ambroisie.

Les enjeux

- 1- Sanitaire : pollen très allergène qui entraîne des symptômes allergiques sévères au niveau des muqueuses respiratoires et oculaires. Son pollen, émis en fin d'été, provoque de fortes réactions allergiques chez les personnes sensibles. Les réactions les plus couramment observées sont les suivantes : rhinite (dans 90 % des cas), conjonctivite (75 %), Trachéite (50 %), asthme (50 %), et urticaire (10 %). L'association de 2 ou 3 symptômes chez la même personne est le plus souvent notée. Plus on est exposé aux pollens d'ambroisie, plus le risque de développer une allergie augmente
- 2- Agricole : cause de nombreux dégâts au sein des cultures avec un coût de gestion supplémentaire, une perte de rendement, un déclassement des lots et même des pénalités au niveau de la PAC.
- 3- Sociétal : de par son invasion de divers milieux qui va causer des conflits entre différents acteurs, des conflits de voisinage, et a même un enjeu touristique.

RÉCAP' AMBROISIE

NOUVELLE-AQUITAINE

11 Août au 17 Août 2025

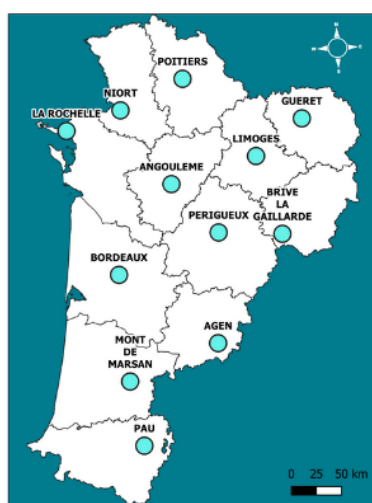


La météo des pollens

Nous ne les attendions pas mais ils commencent à arriver, les premiers pollens d'ambroisie. Notamment dans les environs d'Angoulême, où le risque passe maintenant à "Faible". Petite vigilance lorsque vous vous promenez en Charente. Les autres départements quant à eux, restent en risque "Très faible".

Dans certaines zones, arrache et destruction sont encore possibles mais munissez-vous de gants, de manches longues et de masques pour vous protéger.

La photo de la semaine présente un pied avec ses beaux boutons floraux. N'oubliez pas de la signaler sur la plateforme si vous la croisez !



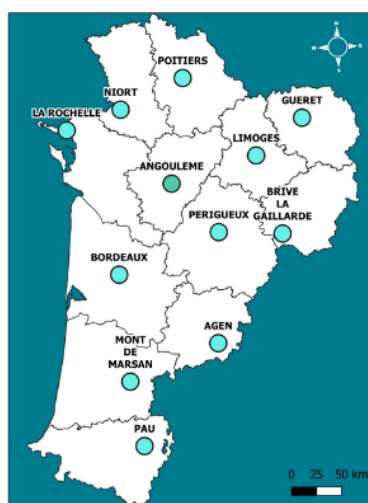
Sources : © IGN-GEOFLA ® (2014) ; données ATMO (2025)
Cartographie : FREDON NA, 2025

Risque Pollens Ambroisie
Semaine 32, 2025

Légende

Risque Pollens
Très faible
Faible
Modéré
Elevé
Très élevé
Extrêmement élevé
Non disponible

Limites administratives
Département



Sources : © IGN-GEOFLA ® (2014) ; données ATMO (2025)
Cartographie : FREDON NA, 2025

Risque Pollens Ambroisie
Semaine 33, 2025

Légende

Risque Pollens
Très faible
Faible
Modéré
Elevé
Très élevé
Extrêmement élevé
Non disponible

Limites administratives
Département

Figure 66 : carte des localisations (spots) d'ambroisie (source : FREDON, 2022)

2.6.5 Bruits

En France, le bruit constitue la nuisance la plus souvent mentionnée par les citoyens dans les enquêtes portant sur l'évaluation de la qualité de l'environnement. Le bruit des transports est la source la plus importante de nuisances acoustiques, suivie de près par les bruits de voisinage. Si les effets des nuisances sonores sur la santé sont encore mal évalués, le bruit est sans contexte l'une des atteintes majeures à l'environnement et à la qualité de vie des Français. Trois sources de bruit majeures liées à des infrastructures de transport terrestre sont répertoriées sur les communes situées sur un axe central nord-sud du territoire.

Les carrières présentes apportent des bruits plus ou moins réguliers supplémentaires. Les bruits des éoliennes mêmes s'ils sont plus légers, peuvent être ressentis par des habitants. Il peut y avoir des cumuls, et des mesures ne sont pas forcément mis en place dans les mesures de compensation et d'accompagnement des projets (par exemple la rénovation de l'habitat incluant une performance acoustique, notamment au niveau des menuiseries pour les riverains les plus proches). Note : certains bruits peuvent être entendus assez loin en fonction de la topologie du relief et du vent.

Des nuisances sonores pas uniquement pour la ville dense

- Convergences vers et autour de l'agglomération d'Angoulême et des deux bourg « Petites Villes de Demain » La Rochefoucauld et Montbron ;
- Un Plan d'exposition au bruit sur l'agglomération permettant d'entreprendre des actions pour la réduction des nuisances ;
- Impact limité de l'aéroport de Cognac.

2.6.6 Emission de polluants

Pesticides

Sur tout le territoire français, y compris celui de l'EPCI :

- L'usage de produits phytosanitaires par les collectivités est interdit depuis 2017 (pour l'entretien des espaces verts, voiries, etc.), sauf exceptions prévues par la loi ; seules sont autorisées les alternatives de biocontrôle ou produits à faible risque.
- Depuis 2019, les particuliers sont également interdits d'usage des pesticides chimiques domestiques.
- À l'échelle nationale, le plan Ecophyto vise à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture et les espaces non agricoles, avec des objectifs de baisse progressive (-25 % d'ici 2020 et -25 % supplémentaires d'ici 2025).

Le Contrat Territorial de Relance, CRTE de l'EPCI, met en avant la préservation de la ressource en eau potable, où les pollutions agricoles (pesticides et nitrates) sont identifiées comme une cause principale de non-conformité. Cela indique une préoccupation territoriale réelle quant aux micropolluants issus des usages agricoles.

2.6.7 Déchets

L'EPCI a délégué au syndicat départemental CALITOM la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Le territoire dispose de deux déchetteries à Montbron et à la Rochefoucauld-en-Angoumois, deux sites de compostage collectif à Saint-Adjutory et Montbron et une casse agricole à Marthon.

Avec la hausse de la production d'ordures ménagères (+2,3% entre 2017 et 2019 selon les données CALITOM), il semble essentiel de sensibiliser davantage les habitants à la réduction des déchets. Plusieurs initiatives sont menées par les collectivités et les associations, telles que les opérations « Nettoyons la nature » permettant de sensibiliser les élèves au devenir et à la réduction des déchets.

La méthanisation peut également être une piste intéressante. Il n'y a actuellement pas d'unité de méthanisation sur le territoire. Toutefois, une partie du territoire étant très agricole, avec notamment de nombreux élevages, des substrats d'origine agricole (lisier, fumier, paille) pourraient constituer des volumes importants de matière méthanisable.

Deux pôles de valorisation sur l'EPCI :

- Pôle valorisation La Rochefoucauld : 4 217 t ; 44 076 visites ; 81% de valorisation.
- Pôle valorisation Montbron : 1 607 t ; 21 197 visites ; 69% de valorisation.

Filières	Emballages recyclables et papiers	Verre	Ordures ménagères	Apports en déchèteries
2024	76 kg/an/hab	41 kg/an/hab	139 kg/an/hab	299 kg/an/hab
Par rapport à 2023	+1,3%	-8,89%	-8,55%	-0,66%
Moyenne en Charente 2024	76 kg/an/hab	37 kg/an/hab	154 kg/an/hab	329 kg/an/hab
Moyenne régionale 2023	61 kg/an/hab	40 kg/an/hab	209 kg/an/hab	323 kg/an/hab

Actions de prévention et de réduction des déchets (chiffres 2024)

- 327 visiteurs scolaires et grand public sur les sites d'Atrion, Valoparc, déchèteries.
- 138 soutiens financiers aux particuliers et structures soit 24 373 €.



Figure 67 : les actions de prévention et de réduction des déchets (source : CALITOM)

2.6.8 Pollution lumineuse

La pollution lumineuse est une problématique d'importance à l'échelle mondiale et touche très largement le territoire français. Ce phénomène est décrit comme l'émission de lumière artificielle qui empêche ou rend difficile l'observation du ciel étoilé (halo lumineux) et entraîne une dégradation des écosystèmes et des conditions de vie des êtres vivants. Outre ces considérations écologiques et sanitaires, l'éclairage public constitue également un enjeu en ce qui concerne la réduction des consommations d'énergie. Le territoire étant rural il est moins soumis à la pollution lumineuse que les agglomérations.

Néanmoins les cartes de pollution lumineuses (voir des cartes sur le site de l'association DarkSkyLab ou lightpollutionmap ou AVEX) montrent que certaines communes émettent plus que d'autres à l'échelle de La Rochefoucauld-Porte du Périgord.

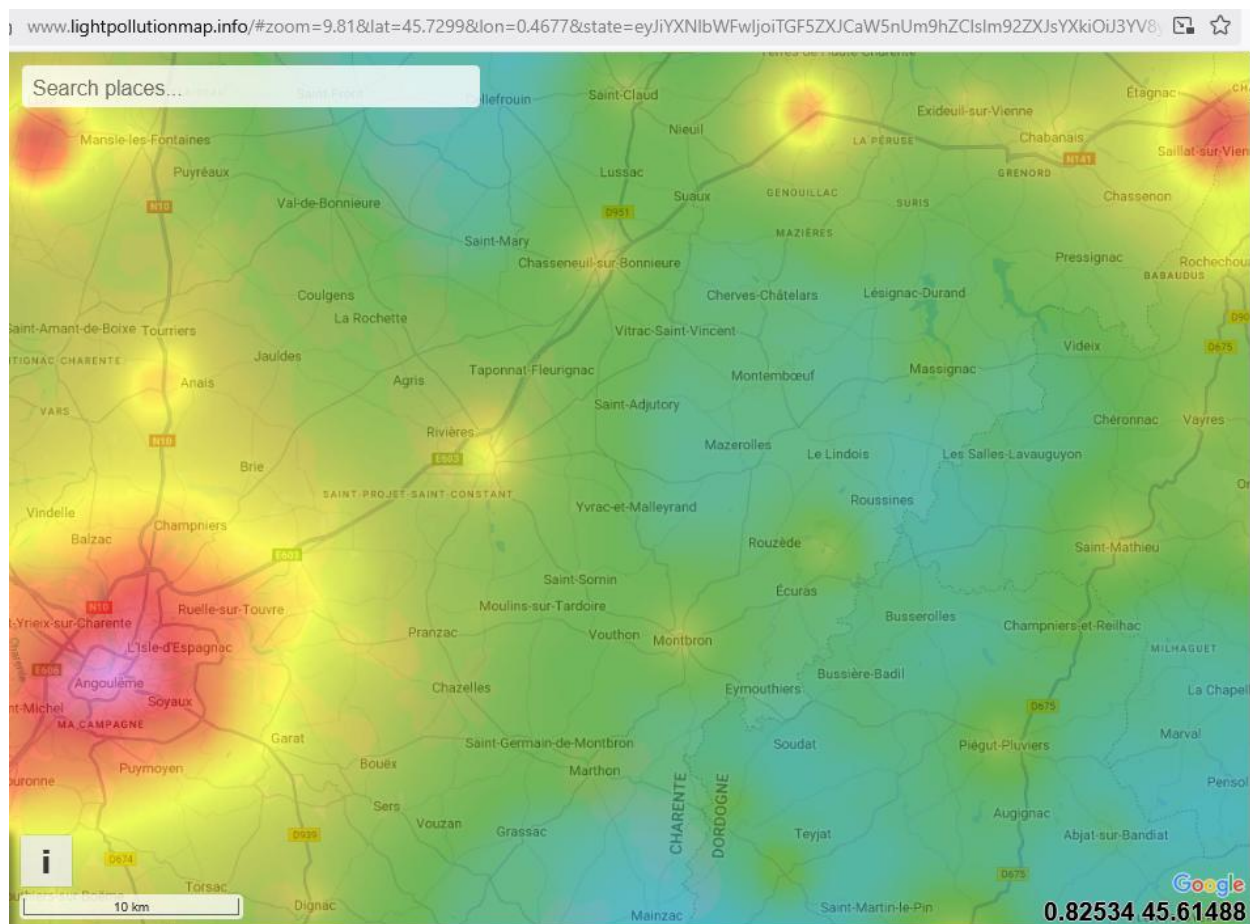


Figure 68 : carte de la pollution lumineuse sur l'EPCI (source : lightpollutionmap)

Labellisation Villes et Villages Étoilés – ANPCEN

En 2022, Saint-Sornin est la seule commune de l'EPCI labellisée villes et villages étoilés.

L'analyse de leur candidature nous a permis d'obtenir deux étoiles sur les cinq. Cette démarche leur permet également de connaître les marges de progrès en termes de gestion de l'éclairage public.

Les communes de La Rochette, Moulins-sur-Tardoire, Marthon, Saint-Germain-de-Montbron envisagent une candidature.

Un projet de labellisation des communes de la Charente porté par le SDEG16 et l'ANPCEN pour Villes et Villages étoilés, courant 2023-2024.

Une présentation sera faite lors d'un comité syndical du SDEG pour porter cette candidature au niveau départemental.

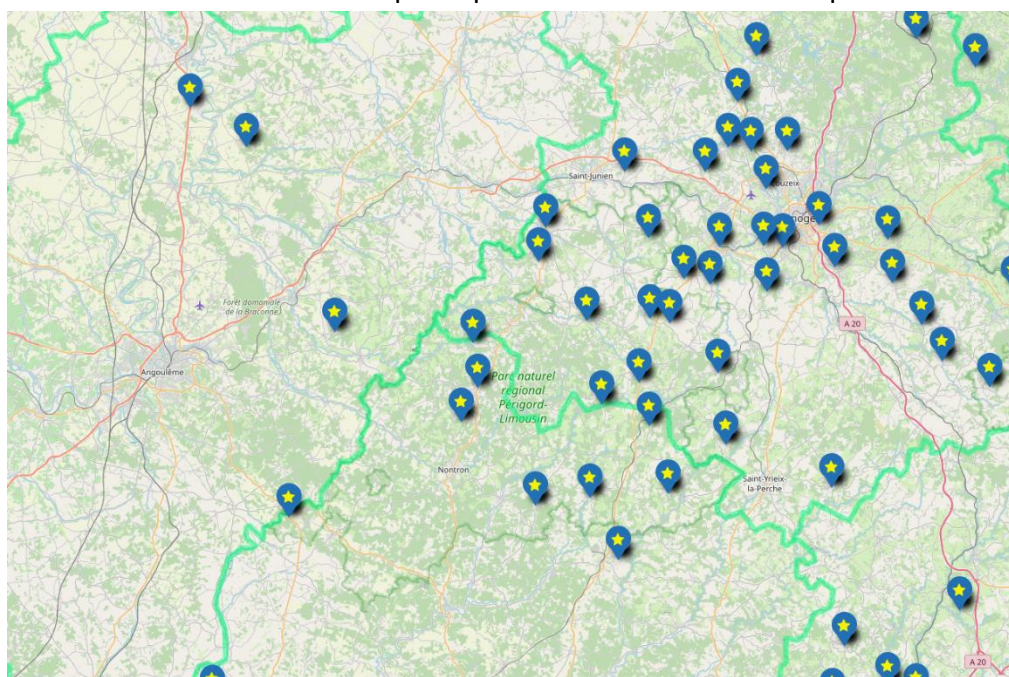


Figure 69 : carte des communes labellisées VVE en 2024 (source : ANPCEN)

2021 ECLAIRAGE PUBLIC (EP) – données SDEG

Nom de la collectivité	Nombre de point lumineux	Commandes EP coupure nuit	temps d'allumage moyen annuel	EP Type de source							
				LED	Sodium Haute Pression	Iodure métallique	Fluo compacte	Vapeur de mercure	Xénon	incandescente	Halogène
AGRIS	128	10	1 224		101	21	6				
BUNZAC	113	14	627	54	59						
CHARRAS	138	11	1 738		92	31	4				11
CHAZELLE S	418	41	1 298	39	346	12		2			19
COULGENS	88	11	1 535	4	71	8		3			1
ECURAS	264	28	1 388	3	240	10		6			
EYMOUTHIER S	89	12	1 424	7	82						
FEUILLADE	78	20	1 694	6	66	5	1				
GRASSAC	50	4	1 625	1	12	37					
LAROCHEFOUCAULD EN	1217	52	1 764	288	479	413	3	31		2	
LA ROCHELLE	123	14	1 124	14	32	74	1	1			1
MAINZAC	45	11	1 602		45						
MARILLAC-LE-FRANC	182	24	1 377	6	160	11	4	1			
MARTHON	216	16	2 156	15	128	69	1		3		
MONTBRON	652	55	2 320	52	401	176		21			
MOULINS-SUR-TARDOIRE	188	21	882	26	56	103		2			
ORGE DEUIL	64	10	1 284	15	12	36		1			
PRANZAC	220	24	1 231	11	206	3					
RIVERES	284	34	1 622	35	168	83					
ROUZEDE	97	22	1 392	2	15	40		40			
SAINT-ADJUTORY	94	12	1 177		54	40					
SAINT-GERMAIN	132	16	1 101	6	118	8					
SAINT-SORNIN	155	22	926	6	137	10					2
SOUFFRIGNAC	38	12	1 137	2	36						
TAPONNAT-FLEURIGNAC	279	40	2 066	52	176	48		1			2
VOUTHON	99	12	1 209	1	42	49		7			
YVRAC ET MALLEYRAND	109	18	915	11	97	1					
Moyenne / Communes	206	21	1 401	24	127	48	1	4	0	0	1
EPCI LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD (ZAE)	66	1	1 535		65	1					

EP : PISTES D'ECONOMIE

Réduire le temps d'allumage annuel (moyenne EPCI 1 401 h)

Tableau avec les
3 communes les plus vertueuses
3 communes les plus dépensières



Nom de la collectivité	temps d'allumage moyen annuel	Horloge astronomique		
		zonage	temps de coupure	
			Canal Horaire 1	Canal Horaire 2
MONTBRON	2 320	2 996	Montbron Mairie	1h00 à 4h00
		2 818	Combe Vachou, gros Martial, château, Basset, Bricq, Liberté...	1h00 à 4h30
		2 631	Lot. Briquet 4	1h00 à 5h00
		1 899	Plantier Murier Nouveau...	23h00 à 5h00
			La Pouge, Lavaud	23h00 à 5h00 pas de coupure
MARTHON	2 156	2 188	Marthon bourg	23h00 à 6h00 Vendredi Samedi : pas coupure
		1 461	reste de la commune	23h00 à 6h00
		4 080	Carrières Cimetière	Pas de coupure 23h30 à 5h15
TAPONNAT-FLEURIGNAC	2 066	2 060	Taponnat Fleurignac	23h30 à 5h15 pas de coupure
		2 012	Croix de la Brunette	23h00 à 5h00
		1 799	La Taillandière	23h00 à 5h15
		1 982	reste de la commune	23h30 à 5h15
		1 756	Les Michelots	00h00 à 6h30
SAINT-SORNIN	926	1 391	St Sorin Ouest - Les	23h00 à 6h30
		1 029	Saint-Sornin	22h00 à 6h30
		757	reste de la commune	21h00 à 6h30
		1 534	Vilhonneur	23h00 à 6h00
MOULINS-SUR-TARDOIRE	882	1 173	Chataigner - Raillat	22h00 à 6h00
		813	reste commune	21h00 à 6h15
		440	Les Denis	20h00 à 07h00
BUNZAC	627	641	reste de la commune	21h00 à 07h00

Figure 70 : Tableau issu de la présentation à la commission DD du 22/10/2022

Éclairage clignotant des éoliennes

Les parcs d'éoliennes ont plusieurs effets négatifs sur la biodiversité, dont (1) la mortalité par collisions et barotraumatismes due aux pales en mouvement ; (2) les comportements d'évitement des parcs éoliens, des déplacements de certaines populations et des mortalités directes causés par la perte ou modification de l'habitat, puis (3) les effets barrière et les perturbations liées au bruit ou aux champs électromagnétiques provoqués par ces installations. La pollution lumineuse peut également être invoquée de par les éclairages de signalisation des éoliennes entraînant une perturbation dans le déplacement des espèces la nuit.

Les impacts spécifiques des éoliennes terrestres vis-à-vis des éoliennes marines sont à rapprocher aux impacts des infrastructures en milieu terrestres (modification et pertes d'habitats entraînant le déplacement des individus ou des populations).

Tableau de synthèse des pressions identifiées et des impacts induits

PRESSIONS	IMPACTS	PHASES DU PROJET
Fabrication des composants de l'infrastructure (émissions de GES, particules polluantes, consommation d'eau, écotoxicité, acidification)	Déplacements ou disparitions locales d'espèces dus aux changements environnementaux induits, intoxications et mort d'individus	Amont de l'installation
Changement d'occupation des sols (perte d'habitats, fragmentation des milieux, artificialisation et érosion des sols)	Déplacements ou disparitions locales d'espèces Changements comportementaux : Modification des parcours des individus (déplacement/ évitement), autres changements (alimentation, reproduction, interférences avec les voies de migration)	Amont de l'installation, construction, exploitation
Pollutions (bruit, lumière, poussières, électromagnétisme)	Changements comportementaux : Modification des parcours des individus (déplacement/ évitement), autres changements (alimentation, reproduction, habitudes migratoires)	Construction, exploitation
Altération des milieux (turbidité et eutrophisation en milieu aquatique)	Réduction de la photosynthèse et de la production primaire Modification des communautés d'espèces	Construction, exploitation
Introduction d'espèces exotiques envahissantes	Modification des communautés d'espèces	Construction
Fonctionnement des infrastructures de production d'énergie	Collisions et barotraumatismes	Exploitation



robin.goffaux@fondationbiodiversite.fr
www.fondationbiodiversite.fr

https://www.fondationbiodiversite.fr/wp-content/uploads/2022/06/FRB_ENRBiodiv_fiche_eolien.pdf

Le projet CHIRO – EOLUM a pour objectif de mieux comprendre quelles sont les sources d'attraction et/ou d'évitement des éoliennes pour les chiroptères en testant l'effet de l'une des perturbations engendrées par les éoliennes sur leur milieu : la lumière. Il s'inscrit dans un contexte de « green-green dilemma » dans lequel il est primordial de mieux concilier énergies renouvelables et biodiversité. Dans ce cadre, l'équipe projet cherche à déterminer pourquoi les chiroptères sont attirés ou évitent les éoliennes (recherche en connaissances nouvelles) en testant des paramètres susceptibles d'ouvrir sur des recommandations opérationnelles. Des avancements sur le sujet pourraient donc découler sur de nouvelles réglementations permettant une réduction de l'éclairage nocturne qui permettrait à son tour une réduction de la consommation énergétique et une réduction des impacts de la lumière artificielle de nuit sur la santé humaine (Cho et al. 2015, Wang et al. 2023) et possiblement sur d'autres taxons que les chiroptères.

2.7 Les principaux enjeux environnementaux de l'état initial

2.7.1 Synthèse des enjeux d'un point de vue environnemental

Tableau des Enjeux environnementaux par thématique et leur classement. Dans ce tableau figure le niveau des enjeux au niveau de la région dans le SRADDET (R4 pour enjeu majeur, R3 pour enjeu important, R2 pour enjeu modéré, R1 pour enjeu faible, R0 pour sans enjeu).

2.7.2 Hiérarchisation des enjeux

Sur la base de l'état initial de l'environnement et du diagnostic air-énergie-climat, le tableau suivant synthétise les principaux enjeux environnementaux du territoire du Pôle métropolitain.

Le PCAET répond de manière directe à certains de ces enjeux (volets air, climat, énergie, ressources...) et manière indirecte à d'autres.

Synthèse de l'état initial

À l'issue du diagnostic environnemental, il convient de mettre en avant les principaux enjeux environnementaux à prendre en compte dans le cadre du PCAET. Ces enjeux ont été présentés par thème dans ce document, le tableau page suivante en propose une synthèse.

Chacun des enjeux identifiés à l'issue de l'état initial de l'environnement est ensuite hiérarchisé sur la base de 3 critères :

- La sensibilité de l'état initial,
- Les tendances d'évolution (en l'absence de mesures prises dans le cadre du PCAET) et des pressions existant sur la thématique,
- Le pouvoir d'incidence du PCAET sur la thématique.

Critère	Niveau	Note	Pictogramme associé à la note
Sensibilité de l'état initial	Sensibilité faible	1	1
	Sensibilité modéré	2	2
	Sensibilité forte	3	3
Tendance d'évolution et pressions sur la thématique	Tendance à l'amélioration	1	1
	Tendance à la stabilité	2	2
	Tendance à la dégradation	3	3
Pouvoir d'incidence du PCAET sur la thématique	Faible	1	1
	Modéré	2	2
	Fort	3	3

Chaque thématique se voit attribuer une note comprise entre 3 et 9 qui permet de hiérarchiser les enjeux en 4 catégories :



Remarque : la note d'enjeu inférieure à 3 est impossible, selon la grille de hiérarchisation utilisée. Elle correspond aux enjeux « non retenus » à l'issue de l'état initial de l'environnement.

Thématique	Etat initial	Tendances d'évolution/ Hiérarchisation	Pouvoir d'incidence du PCAET	Enjeux PCAET
Climat, Gaz à effet de serre Emissions et Stockage	Émissions issues à : - 42% Transport - 37% Agriculture - 12% Résidentiel - 6% Industrie - 3% Tertiaire - 0.4% Déchets	- Limitation de la hausse des températures - Baisse tendancielle des émissions de GES insuffisante - Adaptation de la société au changement climatique (pratiques, activités, mobilité...) - Agriculture fortement vulnérable aux changements du climat Réduction des émissions de GES, en particulier sur les postes les plus émetteurs (bâtiments et transport) - Développement du stockage carbone naturel, matériel et technologique - Limitation de l'artificialisation des sols	Fort (objet même du PCAET).	Majeur
Milieus naturels et biodiversité ; Diversité biologique et continuités écologiques	La Trame Verte et Bleue (TVB) contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui leur sont associées, et veille également au bon état écologique des masses d'eau. TVB importante sur le territoire : - Trame bleue : nombreux milieux humides, notamment à l'est du territoire. - Trame verte : boisements de feuillus et forêts mixtes réparties sur tout le territoire, système bocager bien implanté au nord et au sud est ainsi qu'aux alentours de Nontron. Présence	Restauration de la continuité écologique des rivières. Intégration de la TVBN aux différentes échelles de planification du territoire. Préservation des nombreux espaces naturels remarquables du territoire - Prise de conscience et en compte du rôle des espaces et espèces de biodiversité dite ordinaire - Maintien et restauration des continuités écologiques (attention particulière aux risques de fragmentation) - Développement de la nature en ville - Gestion vertueuses des différents espaces participants aux continuités et réservoirs	Faible à ce niveau de détail, vigilance sur les impacts d'éventuels projets EnR et l'exploitation des ressources naturelles (forêt, hydraulique, etc.)	Majeur

	d'obstacles (principales routes notamment). La trame noire n'existe pas.	écologiques (bocage, cours d'eau, bois, espaces agricoles...) - Préservation/mise en valeur/reconstitution de zones humides (application du principe « éviter, réduire, compenser », s'appliquant par ailleurs à d'autres espaces que les zones humides)		
Eau (hydrographie et ressources en eaux)	Bassin versant Territoire sur deux bassins versants Dégradation de l'état quantitatif observée sur les masses d'eau souterraines, plusieurs bassins régulièrement déficitaires. État qualitatif dégradé sur des masses d'eau souterraines et des masses d'eau superficielles du territoire. Assainissement industriel et domestique sources de pression sur la qualité des eaux. Pressions d'origine agricole également présentes (pollutions diffuses par les nitrates, prélèvements). 5 communes en zone de vulnérabilité moyenne aux nitrates	Augmentation des besoins en eau pour l'agriculture du fait de la hausse des températures : entre +13% et +28% d'ici 2050 sur l'ensemble du sud-ouest de la France. Baisses des débits de -20 % à -40 % à l'horizon 2070, avec des pointes à -50 % en période d'étiage qui seront également plus longues. Maintien et amélioration du bon état de la qualité de l'eau (réduction des pollutions...) - Gestion des usages face à une quantité qui risque de réduire notamment en période estivale - Amélioration de l'état écologique des cours d'eau - Sécurisation de la production et distribution d'eau potable - Surveillance de la conformité des unités de traitement des eaux usées - Valorisation des boues issues des eaux usées - Amélioration de la qualité des rejets en milieu naturel - Vigilance sur la pollution bactérienne estivale des points de baignade - Amélioration de l'efficacité des eaux pluviales	Modéré (mesures du PCAET sur le développement d'une agriculture moins intensive et l'adaptation au changement climatique).	Important
Energie/Ressources renouvelables	Secteur des transports : 46% de la consommation en énergie du territoire et 42% des émissions de gaz à effet de serre, majoritairement consommateur d'énergies fossiles).	A la hausse, tendance progressive pour le solaire. Réduction des consommations d'énergie - Connaissance des capacités locales à accueillir des dispositifs de production d'EnR - Développement de production d'EnR - Adaptation des réseaux à la	Fort (objet même du PCAET).	Important à majeur

		Consommation d'énergie pourvue par des énergies renouvelables (EnR), en majorité du bois bûche. En 2015, les principales installations collectives de production d'EnR dans l'EPCI sont des centrales photovoltaïques en toiture. Gisement brut : potentiel théorique (quantité d'énergie techniquement et légalement exploitable à partir des gisements naturels) essentiellement réparti entre le bois énergie, le solaire photovoltaïque et l'éolien.	massification de la production d'EnR - Anticipation de la fin des produits pétroliers		
Paysages/Ressources renouvelables	non	Ressources non renouvelables : nombre d'exploitants de carrière sur le département, majoritairement des entrepreneurs indépendants ou des petites sociétés. Nombre de carrières actives sur le territoire.	Non connu. Maintien de la diversité remarquable des paysages et de leurs caractéristiques propres - Limitation de la consommation foncière - Qualification des développements urbains, des espaces publics et des entrées de villes - Intégration des projets dans le paysage environnant et dans le grand paysage - Utilisation du végétal, aussi bien pour ses fonctions naturelle, paysagère et régulatrice (stockage carbone, ombrage...) - Préservation et valorisation du patrimoine bâti	Faible	Important à majeur
Parc bâti		Le secteur résidentiel est énergivore, il représente 12 % des consommations d'énergie du territoire. Patrimoine architectural riche : 2 monuments historiques	Opération d'amélioration de l'habitat en cours. Diminuer les passoires thermiques. Amélioration des caractéristiques des bâtiments neufs grâce à l'application de la RE2020.	Fort, via la prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanisme et la politique de rénovation des	Important

			bâtiments liée au PCAET.	
Activités humaines – Agriculture et gestion forestière	Agriculture basée sur les cultures. La forêt représente 52% de la superficie du territoire de l'EPCI. Urbanisation croissante et artificialisation des sols à limiter. Surface couverte à 36% par la forêt, %, en majorité feuillus (86%).	Espace agricole en diminution (prairies et cultures). Avenir des plantation, choix des essences et des pratiques.	Modéré (actions du PCAET en matière d'urbanisme, d'agriculture, de sylviculture, d'énergie renouvelable)	Important
Activités économiques, humaines - Tourisme	Economie encore fortement tournée vers l'agriculture, la forêt et l'industrie, avec la présence d'activités très spécifiques telles que le cuir, le textile et l'artisanat d'art. Double problématique mêlant chômage et difficultés de recrutement : de fait du manque de qualification des actifs et/ou d'attractivité des postes en tension et/ou du territoire. Développement du vélotourisme sur la Flow Vélo.	Impact du changement climatique sur l'agriculture. Nombreux départs à la retraite en lien avec le vieillissement de la population.	Modéré	Modéré
Mobilité et infrastructure de transport	Manque de réseau de transports publics. Mobilité centrée autour de la voiture individuelle. Réseau routier assez dense principalement constitué de routes départementales reliant plusieurs communes et de liaisons locales.	Développement de la mobilité douce sur le territoire et l'accès aux voitures électriques	Fort	Important
Population et prévention des risques et sécurité, Santé	Diminution de la population de l'EPCI-1,05% par an en moyenne. Vieillessement de la population.	Poursuite des tendances de vieillissement. Stabilisation récente de la population. Accroissement des risques sanitaires, notamment du fait du changement climatique : risque de		Important

	L'indice de jeunesse 2015 de l'EPCI est bas.	canicule accru, prolifération d'espèces envahissantes pouvant présenter de gros problèmes de santé publique : ambrosie et Berce du Caucase Préservation des biens et personnes - Réattribution à l'eau de zones d'expansion des crues - Limitation du changement climatique et adaptation à ce dernier		
Risques technologiques	Nombre de barrages de classe C sur le territoire. Risque industriel faible : pas de site classé SEVESO sur le territoire. Transports de matériaux dangereux sur les nationales.	Pas de projets d'évolution recensés.	Faible	Modéré
Risques naturels	Risque de séisme faible (la CCPN se trouve en zone de sismicité 2). Risque d'inondation lié à la rivière Dronne. Risque de feux de forêt lié au taux de boisement important et à la présence de grands massifs. Risque d'instabilité des sols due à la présence de cavités souterraines non minières, au phénomène de retrait, au gonflement des argiles, aux mouvements de terrains tels glissements, éboulements. Risque de gaz radioactif (radon), radium présent dans le sol et les roches. Risque de tempête faible.	Risques de feux de forêts en augmentation dû au changement climatique. Augmentation des risques glissement de terrain et inondations avec le changement climatique. Habitats forestiers vulnérables aux tempêtes.	Faible	Modéré
Déchets	Gestion des collectes de déchets ainsi que des déchetteries par CALITOM. Transport des déchets et traitement effectués par CALITOM. Plusieurs installations de CALITOM,	Diminution de la production d'ordures ménagères résiduelles, et hausse des apports en déchetteries et de la collecte sélective. Réduction des déchets - Valorisation des déchets résiduels - Optimisation du tri et du réemploi - Évolution des pratiques, sensibilisation - Poursuite du développement de l'économie circulaire	Fort (actions sur les déchets du PCAET)	Important

	centralisées à Saint-Front sur-Nizonne 37 520 visites dans les trois déchèteries du territoire de l'EPCI en 2018			
Sols – sous-sol et ressources non renouvelables, occupation du sol	Les sols du territoire sont variés et globalement assez peu fertiles : - Sols secs caillouteux sur les plateaux karstiques karst de la Rochefoucauld, - Sables, argiles et graviers sur le reste du territoire (soubassement de calcaires crétacés). Agriculture basée sur les cultures. La forêt représente 52% de la superficie du territoire. Urbanisation croissante et artificialisation des sols à limiter.	Non connu Limitation de l'artificialisation des sols - Conservation/reconquête d'un bon état des sols (lutte contre l'appauvrissement) - Protection des terres agricoles - Maintien d'une agriculture diversifiée - Réduction des intrants dans les usages agricoles - Gestion durable et valorisation du bocage et de la ressource en bois dans leurs multiples fonctions (biodiversité, stockage carbone, matériaux de construction, paysages, source d'énergie...) - Renforcement de la filière bois énergie locale - Développement des filières de recyclage et réemploi des matériaux pour limiter les prélèvements Espace agricole en diminution (prairies et cultures).	Modéré (actions du PCAET en lien avec la sylviculture et politique d'adaptation au changement climatique).	Modéré
Pollution sonore, air, lumineuse	Des nuisances sonores liées au réseau routier traversant le territoire de la CCPN avec plusieurs routes importantes.	Evolution corrélée à celle du trafic. Réduction des polluants atmosphériques - Amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur - Dépollution et reconquête des sites pollués - Réduction de la pollution lumineuse (santé humaine et animale) - Réduction des nuisances sonores	Modéré (via isolation des bâtiments, éclairage publique).	Modéré

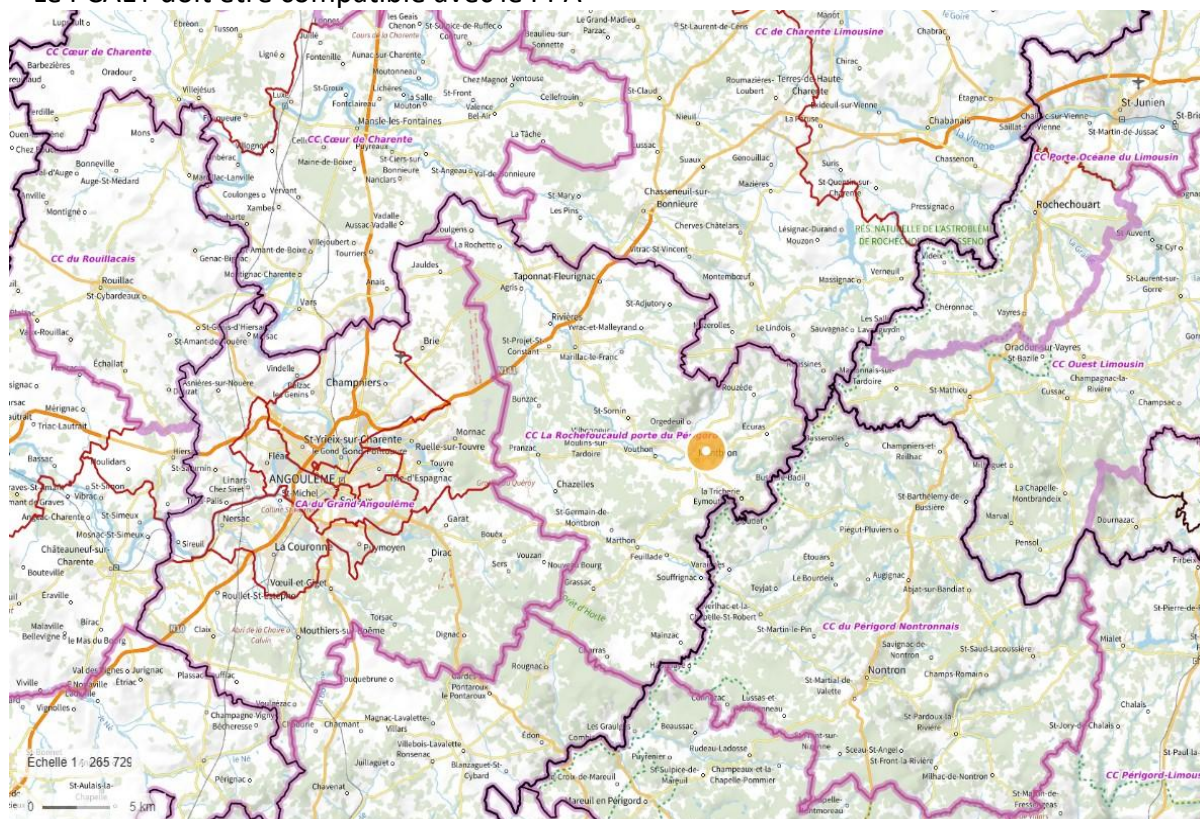
3 Articulations avec les autres plans et programmes

Le projet territorial de développement durable du PCAET interagit avec les autres dispositifs de planification stratégique ou réglementaire et les programmes d'actions locaux déjà engagés. Le PCAET s'intègre dans une démarche plus large de prise en compte des enjeux de la transition énergétique et écologique. Il s'articule avec de nombreux documents supra-territoriaux et territoriaux.

Pour expliciter l'articulation sur le territoire de la CC LRPP, deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte. 'Être compatible avec' signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales » alors que 'Prendre en compte' signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

Quels sont les liens de « compatibilité » ou de « prise en compte » en ce qui concerne le PCAET ?

- Le PCAET doit être compatible avec les règles du SRADDET
- Le PCAET les objectifs du SRADDET et la stratégie nationale bas carbone tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même prise en compte
- Les PLUi doit être compatible le PCAET
- Le PCAET doit être compatible avec le PPA



La prise en compte des démarches locales

Plusieurs démarches locales, ajoutées au SRADDET, ont alimenté les travaux du PCAET entre 2020 et 2025, elles ont servi de base aux élus pour la détermination des objectifs stratégiques et la définition du plan d'action. Les différents plans et programmes locaux pris en compte dans le PCAET sont :

- Le CRTE

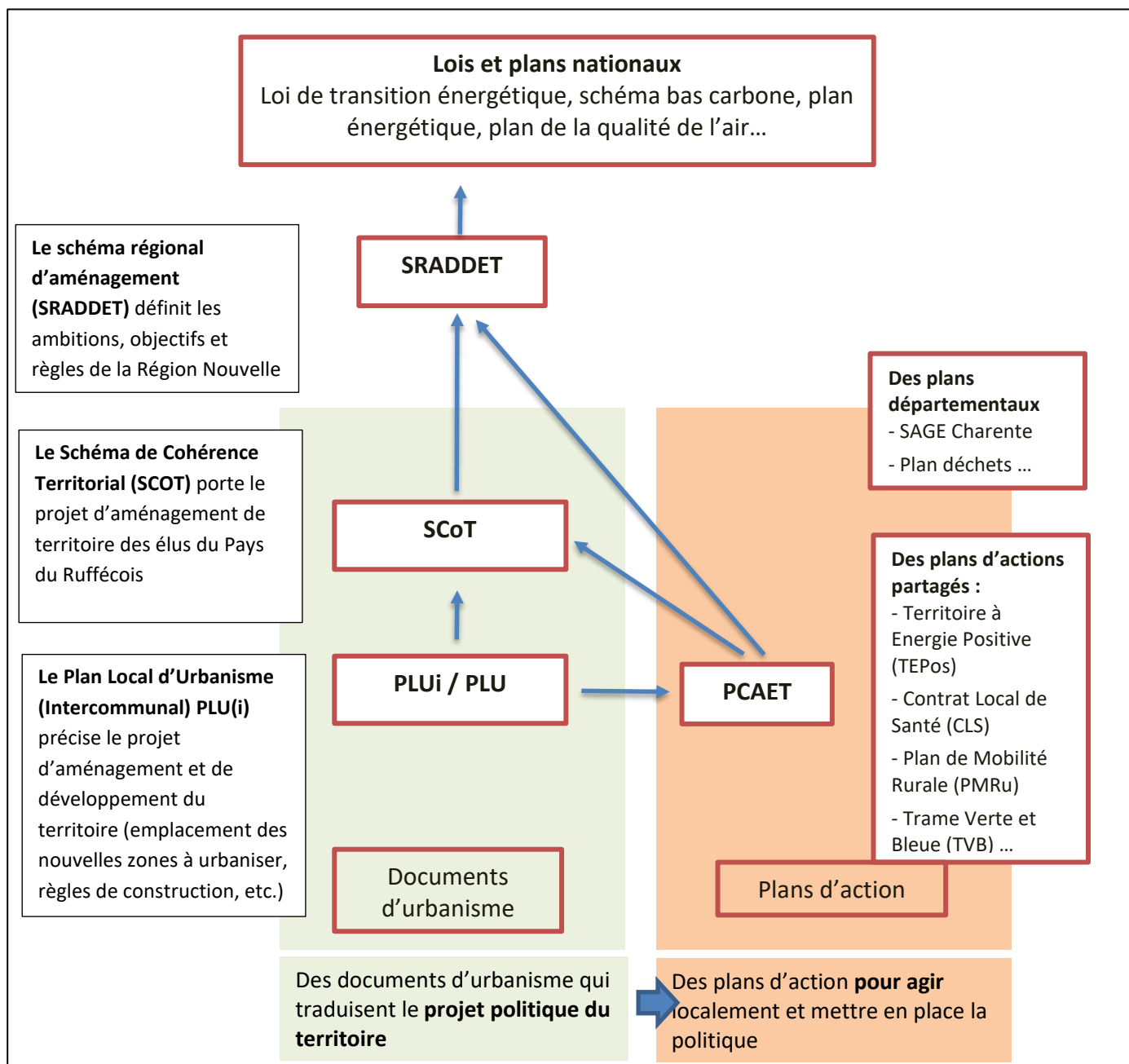
Le projet de territoire de l'EPCI

La Stratégie de la Trame Verte et Bleue « TVB » établie lors des travaux du PLUi

- Le plan de mobilité rurale « PMRu »
- Le SAGE Charente (échelle départementale)
- Le DDRM16/PICS : état initial thématique des risques.
- Le contrat local de santé « CLS » (qualité de l'air intérieur et extérieur dont la lutte contre ambroisie)

Ces démarches et leur prise en compte dans le PCAET sont présentées dans le document de stratégie ainsi elles ne sont pas représentées ici. Note : le « PDM » plan de mobilité.

Synthèse des plans et programmes locaux pris en compte dans la démarche d'élaboration du PCAET



Le présent PCAET doit alors être compatible avec les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et doit prendre en compte les objectifs de ce même document.

La région Nouvelle-Aquitaine a adopté son SRADDET en mars 2020. Dans ce cas, le PCAET est exempté de la prise en compte du Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et du Plan nationale de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) puisque ces derniers sont pris en compte par le SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine.

- Au niveau local : il n'y a pas de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) sur le territoire. Si à l'avenir cela devait être le cas, le PCAET devrait être mis en compatible avec ce PPA lors de sa prochaine mise à jour.
Il n'y a pas non plus de Schéma de Cohérente Territoriale (SCoT) ni de Plan de Déplacement Urbain (PDU).
- Le PLUi est en cours d'élaboration.
Le PLUi du périmètre ex Bandiat-Tardoire a été approuvé par le conseil communautaire du 31 janvier 2022. Il est entré en vigueur le 11 mars 2022. Il est téléchargeable en cliquant sur ce lien : <https://www.rochefoucauld-perigord.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/plui-ex-bandiat-tardoire/>
Le PLUi du périmètre ex Seuil-Charente-Périgord est en cours de construction.
<https://www.rochefoucauld-perigord.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/plui-ex-seuil-charente-perigord/>

En plus des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire, il peut y avoir la mise en place de démarches volontaires de Développement Durable (DD). Ainsi, le territoire de LRPP faisait partie, jusqu'en 2020, des Territoires à Energie Positive (TEPos). Cette démarche permet aux territoires ruraux de s'engager pour la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Il est engagé sur le programme TETE Territoire Engagé Transition Écologique soutenu par l'ADEME, l'appel à projet Nature et transitions par les fonds publics.

3.1 Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET)

Le présent PCAET doit alors être compatible avec les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et doit prendre en compte les objectifs de ce même document.

Le SRADDET est un schéma issu de la loi NOTRe. Il définit les objectifs que se donne la Région " en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, de lutte contre l'artificialisation des sols, d'intermodalité et de développement des transports de personnes et de marchandises, de développement logistique, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de développement et d'exploitation des énergies renouvelables, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets ".

La Région Nouvelle-Aquitaine dispose **depuis le 27 mars 2020** de son schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). En raison de nouvelles dispositions législatives, le schéma évolue.

Du 29 juillet au 30 septembre 2024, les néo-aquitains pourront prendre connaissance du projet de modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et formuler des observations en ligne.

Suite à une importante phase de dialogue partenarial et une concertation de la population, le SRADDET modifié a été adopté par délibération du Conseil régional du 14 octobre 2024. Approuvé par le Préfet de Région le 18 novembre 2024, il est désormais entré en application.



« le SRADDET permet à la Région de mettre en mouvement et d'accompagner les acteurs de la planification dans les transitions indispensables. Dense et structurant, protecteur, il porte cette ambition régionale à l'horizon 2030, il trace les chemins pour y parvenir. » Le SRADDET propose une vision de la Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2030 : une région qui préserve ses terres agricoles, ses forêts et ses espaces naturels, qui maîtrise mieux son urbanisation, qui propose un accès plus équitable aux services, à l'emploi, à la santé et aux transports collectifs grâce à un aménagement plus équilibré du territoire, qui gère avec précaution la ressource en eau dans un contexte de raréfaction, qui développe les énergies renouvelables et protège la biodiversité et les paysages, qui réduit ses déchets et les recycle.

Les objectifs du SradDET de Nouvelle-Aquitaine :

- Créer des emplois durables ;
- Offrir des formations de qualité ;
- Faciliter l'accès à la santé ;
- Répondre aux besoins de mobilité ;
- Préserver un maillage du territoire équilibré ; Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique.

Quatre grandes priorités structurent la stratégie d'aménagement : bien vivre dans les territoires, lutter contre la déprise et gagner en mobilité, produire et consommer autrement, protéger notre environnement naturel et notre santé.

3.2 Au niveau national - La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et Plan nationale de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA)

Dans ce cas, le PCAET est exempté de la prise en compte du Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et du Plan nationale de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) puisque ces derniers sont pris en compte par le SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine.

3.3 Au niveau intercommunal - Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

La communauté de communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord n'est pas soumise à un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Pour autant, les objectifs du PCAET en termes de qualité de l'air et de réduction des émissions de différents polluants ont été définis à partir du SRADDET.

3.4 Cohérence du PCAET avec le SAGE et le SDAGE

Le PCAET aura une incidence globalement positive sur la ressource en eau, d'un point de vue quantitatif et qualitatif, en lien avec la modification des pratiques agricoles (réduction des intrants, plantation de haies...) la restauration des zones humides et les actions d'économie de la ressource en eau (sensibilisation, réduction de la consommation, récupérateurs d'eau...) et d'infiltration des eaux pluviales (désimperméabilisation des sols, aménagement des bourgs...). Le risque inondation sera influencé par le PCAET via la limitation de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols, la végétalisation des bourgs, la plantation de haies, l'infiltration des eaux pluviales, la restauration de zones humides.

3.4.1 Cohérence du PCAET avec le SDAGE Adour Garonne

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin, ainsi que les actions à entreprendre pour atteindre ces objectifs. Le territoire est concerné par le SDAGE Adour-Garonne adopté le 10 mars 2022. Le tableau suivant démontre la compatibilité du PCAET avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne.

Orientations fondamentales du SDAGE	Compatibilité du PCAET
A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE	Le PCAET ne s'oppose pas à l'orientation A. Il permet localement de mieux s'appropriier les enjeux de l'eau et potentiellement de mieux connaître les acteurs de l'eau.
B : Réduire les pollutions	Le PCAET prévoit de préserver les points de captage en eau de son territoire notamment via le programme Re-Sources déjà en place sur des zones de captages du territoire et par le changement des pratiques agricoles.
C : Agir pour assurer l'équilibre quantitatif	Le PCAET comporte des actions qui favorise la végétalisation dans les centres bourgs en prenant en compte les évolutions du changement climatique et la limitation de l'usage de l'eau (paillage, plan de gestion...). Une action est liée au changement des pratiques agricoles, dont certaines permettent de limiter les besoins en eau (variétés, conservation des sols...). Il prévoit aussi des plantations de haies qui ont des avantages variés dont celui de ralentir et retenir l'eau plus facilement et de ralentir l'effet asséchant du vent, permettant un usage moindre de l'eau sur le long terme. Il comporte aussi une action pour favoriser les dispositifs de récupération de l'eau pluviale. Enfin il préconise un espace de dialogue pour

	les différents usages de l'eau (particuliers, public, entreprises, agriculture).
D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides	Le PCAET entend préserver en particulier la Trame Bleue de son territoire en prescrivant de : - préserver les continuités écologiques fonctionnelles du territoire et remettre en bon état les continuités aquatiques et humides fragmentées, - protéger et replanter les haies jouant un rôle hydrologique ou paysager important - préserver et restaurer des zones humides.

3.4.2 Cohérence du PCAET avec le SAGE Charente

Un diagnostic du SAGE sur la ressource en eau que l'on retrouve dans le SCoT, dans le PLUi et dans le PCAET :

- Le fleuve, ressource stratégique : de nombreux usages (alimentation en eau potable, conchyliculture, agriculture...) sont directement liés au fleuve Charente, tant d'un point de vue qualitatif et quantitatif.
 - Des problématiques : Les masses d'eau du bassin de la Charente sont parmi les plus éloignées du bon état à l'échelle du bassin Adour- Garonne et du territoire français. Les risques d'inondation et de submersion y sont particulièrement forts.
 - Des causes : Elles sont multiples, pollutions diffuses, prélèvements importants, modification des cours d'eau, destruction de zones humides, imperméabilisation des sols, etc.
 - Les changements climatiques, déjà perceptibles sur le bassin, sont susceptibles d'entraîner : une augmentation des pressions de prélèvements par les usages en été, période de plus bas niveau d'eau, plus précoce, plus sévère et plus longue ; des impacts dans le fonctionnement des milieux aquatiques ; des risques liés aux inondations, mais aussi des risques d'ordre sanitaires accentués.
- Le SAGE de la Charente : une stratégie organisée autour de 3 orientations générales et 3 orientations spécifiques.

3.5 Prise en compte du PCAET dans le PLUi (PLUi périmètre ex Bandiat-Tardoire ; ex Seuil-Charente-Périgord)

Ce chapitre a pour objet de montrer comment les travaux du PCAET ont été pris en compte dans ceux du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Le PLUi a été approuvé avant le PCAET néanmoins les travaux se sont déroulés conjointement. Le PLUi du périmètre ex Bandiat-Tardoire a été approuvé et est entré en vigueur en mars 2022.

Le PLUi du périmètre ex Seuil-Charente-Périgord est en cours de construction.

3.6 Autres documents

- Projets de territoire : Grand Angoulême ;
- PLUi alentours ;
- Démarche Cit'ergie – charte énergies renouvelables ;
- Le contrat local de santé « CLS » (qualité de l'air intérieur et extérieur dont la lutte contre ambroisie) ;
- La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV)

- La Stratégie de la Trame Verte et Bleue « TVB » établie lors des PLUi ;
- Le plan de mobilité simplifié en cours ;
- Projets Alimentaires Territoriaux ;
- Stratégie transition énergétique et lutte contre le changement climatique ;
- Stratégie transition écologique.

Evolution tendancielle sans PCAET, si on ne fait rien.

Un scénario « si rien n'est fait », c'est-à-dire si le plan climat air énergie n'est pas mis en œuvre. Ce scénario n'a pas été en tant que tel défini pour chaque thématique que couvre le PCAET, il a été évoqué notamment lors des échanges sur les pressions observées, et lors de la construction des scénarios sur la consommation d'énergie (en prenant en compte pour la consommation d'énergie une hausse de la consommation due à l'arrivée de nouveaux habitants).

On peut reconstituer un scénario « zéro » à partir des différentes pressions existantes sur l'environnement du territoire et confirmées lors des travaux du PCAET. Il a aussi été volontairement intégré l'impact d'autres plans locaux qui sont liés au PCAET : Plan de Mobilité Rurale, Stratégie Trame Verte et bleue, le contrat local de santé et aussi le SAGE dans sa déclinaison locale.

Le PCAET est vu alors comme fédérateur des actions locales climat air énergie, et de l'adaptation au changement climatique.

Milieu Naturel :

- On observe une baisse continue de la biodiversité (baisse des populations d'insectes et d'oiseaux, de mammifères), baisse aussi continue de la biodiversité dans les sols liés au réchauffement climatique, mais aussi à l'usage des produits de synthèse dans le sol (intrants azotés, fongicides, pesticides...). Les espèces ont de plus en plus de mal à se déplacer, notamment celles qui remontent du sud vers le nord pour tenter de s'adapter au réchauffement climatique. Il existe néanmoins des actions de plantation de haies et d'arbres (Fédération de Chasse, mesures de compensation des parcs éoliens, PETR...).
 - Des espèces végétales naturelles sont plus facilement malades et laissent la place à des espèces invasives non souhaitées. L'action de lutte contre l'ambrosie existe via le PETR, mais elle est tributaire de subventions.
 - Les zones Natura 2000 sont soumises à des pressions des développeurs éoliens.
 - Les populations de poissons dans les cours d'eau n'arrivent plus à se renouveler du fait de la chaleur et du manque de bénévoles pour les sauver lors des périodes de sécheresse, les pêcheurs désertent le territoire. Le faible débit des cours d'eau freine les touristes alors que la Charente est le moteur principal. Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux existe, mais son périmètre est très large.
 - La qualité des eaux se dégrade, il faut aller puiser de plus en plus profondément pour faire face au manque d'eau en été, mais le fond des nappes est le plus pollué, ceci entraîne des coûts supplémentaires en traitement de l'eau et peut avoir un impact sur la santé humaine.
- Milieu Humain**
- Energies renouvelables : des développeurs extérieurs au territoire étudient et installent de plus

en plus de parcs éoliens et photovoltaïques en terrains agricoles plus rentables que le solaire en toiture. Les nouveaux postes sources électriques sont construits et ils sont déjà saturés vu le nombre de projets. La baisse des populations d'oiseaux et de chauves-souris et d'habitants dans la frange Ouest du territoire rend désormais possible l'implantation de nouveaux parcs. Le potentiel brut d'éoliennes à l'échelle du Pays du Ruffécois estimé à 200 à 250 éoliennes (brut, sans considérer les phénomènes de cumul et d'impact sur les paysages et la biodiversité) peut être atteint. Les profits échappent toujours au territoire et l'emploi lié aux EnR reste stable malgré le nombre de projets. Les tensions sont de plus en plus importantes au niveau des habitants, des violences apparaissent. Les pompes à chaleur sont préférées au chauffage bois, car plus facile à gérer et elles permettent une climatisation en été. L'activité bois énergie peut s'éteindre sur le territoire, l'emploi diminue sur cette activité.

- La rénovation de l'habitat est toujours difficile, les aides complexes, la hausse du prix de l'énergie rend les ménages de plus en plus dépendants et cela compromet d'autant plus la réalisation de coûteux travaux. Les maisons sont accessibles à de nouveaux propriétaires qui ont les moyens d'investir dans les travaux, notamment des professionnels qui peuvent télétravailler. Les matériaux utilisés pour l'isolation sont des matériaux classiques moins coûteux (laine de verre ou laine de roche) et qui viennent de l'extérieur du territoire, ils provoquent à terme des problèmes d'humidité dans les murs en pierre, et le besoin de climatisation en été dans les maisons en parpaings et engendrent enfin de nouveaux coûts en déchetteries. Localement le besoin en énergie de la climatisation peut être couvert par de nouvelles installations photovoltaïques. La baisse de la consommation d'énergie et des gaz à effet de serre est très difficile. Les personnes les plus fragiles baissent leur chauffage pour des questions financières, mais cela entraîne des maladies supplémentaires (physique et mental).
- La hausse du prix de l'énergie a pour conséquence une augmentation des charges pour les entreprises et qui peut peser dans la balance, pour les petites entreprises les plus consommatrices, entre payer l'énergie et embaucher et aussi rénover ou mener des actions en faveur du développement durable.
- Certains bâtiments ou équipements publics dans les communes ferment ponctuellement en hiver ou définitivement puis sont vendus, car les communes n'arrivent plus à payer les factures.
- Le calcaire renvoie le rayonnement du soleil dans les centres bourgs très minéralisés, il n'est plus possible de sortir l'été dans certains villages. Le tourisme s'adapte alors à l'heure espagnole, mais les personnes âgées sont les plus touchées, car cela renforce l'isolement. L'intérieur des églises est aussi un potentiel d'animation en été.
- La qualité de l'air se dégrade en raison de l'usage de produits chimiques dans l'agriculture (urbanisation de plus en plus proche des champs) et aux pollens d'espèces invasives comme l'ambrosie (phénomène amplifié par les périodes de sécheresse et le vent). Ceci entraîne des coûts supplémentaires au niveau de la santé.
- La voiture est toujours le moyen de transport le plus utilisé, néanmoins les transports en commun sont un peu plus utilisés du fait de la hausse du prix de l'énergie, mais ceci crée une nouvelle fracture sociale. Il est toujours difficile de se déplacer à pied et en vélo.
- Le secteur de l'agriculture souffre de plus en plus de la sécheresse et aussi des prix de marché. Les exploitations agricoles continuent de s'étendre en surface, les rendements sont plus faibles avec des charges plus importantes, ceci favorise l'implantation de production d'énergie renouvelable qui devient indispensable à la survie financière des exploitations, mais augmente les tensions entre riverains, et entre exploitants agricoles. De nouvelles cultures, historiquement situées plus au sud, font leur apparition.

C'est un scénario très sombre et qui est loin d'être complet et qui s'étale certainement au-delà de

2030 pour certains points, mais il correspond à l'évolution des pressions déjà observées sur le territoire et pouvant se dégrader. Les élus ont bien conscience de ces pressions et de l'obligation d'agir, mais connaissent aussi la réalité du terrain, la situation économique, les habitudes, l'attachement des habitants à leur territoire et leur patrimoine. Les objectifs du PCAET prennent aussi cette réalité en compte, tout en étant modestes, ils se veulent pour certains exemplaires, et apportent une éclaircie pour garder le sourire sur un territoire où il fait bon vivre.

Une succession de décisions pour aboutir à la stratégie et au plan d'action retenus / Analyse des scénarios et justification des choix

La démarche de prise de décision de la stratégie (chiffrée et non chiffrée) et du plan d'action a été le fruit d'une démarche itérative en prenant en compte les enjeux environnementaux du territoire et des enjeux socio-économiques pour aboutir à un plan qui peut paraître modeste, mais qui se veut réaliste. Il est néanmoins ambitieux à la vue des différentes pressions subies par le territoire. La stratégie s'est basée sur des programmes ou plans locaux engagés à l'échelle de l'EPCI :

- Le programme TEPOS avec notamment le travail sur les scénarios de consommation et production d'énergie et les travaux du guide des bonnes pratiques des projets éoliens en 2019 2020,
- Le plan de mobilité (PMRu),
- La stratégie TVB élaborée lors des travaux du COT.
- Le contrat local de santé et un programme à l'échelle du département, le SAGE Charente pour l'eau.
- L'élaboration d'une charte sur les nouvelles installations d'EnR, notamment pour la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAEEnR).

La décision de se réapproprier le processus de décision des projets éoliens afin de maîtriser son développement ressenti comme anarchique, car décidé par les développeurs extérieurs au territoire.

Pour limiter l'impact sur les thématiques environnementales des paysages et du patrimoine, de la santé, du tourisme et de la biodiversité (N2000 et trame verte et bleue). Les paysages ne peuvent pas absorber, et les habitants accepter, tout le potentiel théorique éolien du territoire. Le Plan de Mobilité Rurale : Les travaux du plan de mobilité rurale menés à l'échelle de l'EPCI ont fait suite aux « tables de la mobilité » des rencontres d'acteurs du territoire de l'EPCI orientés sur l'emploi et les personnes en difficultés vis-à-vis des soins et de la mobilité. Ils ont été menés par le PETR, le CEREMA et la DDT et ont servi d'expérimentation en cherchant à faire le lien entre un enjeu local qu'est l'accès physique aux soins en santé en milieu rural et un enjeu local et mondial qu'est la réduction de la consommation d'énergie.

Plusieurs liens ont été renforcés au travers de la mobilité et touchant des enjeux environnementaux :

- Le lien entre mobilité douce et sport-santé mais aussi en étant vigilant à la sécurité
- Le lien entre mobilité douce, tourisme et découverte de la biodiversité et du patrimoine
- La mobilité douce et l'adaptation au changement climatique notamment en créant des ombrages végétaux Santé Tourisme Biodiversité GES
- La baisse de la consommation et des émissions de gaz à effet de serre, en favorisant la substitution aux énergies fossiles par l'énergie électrique et le gaz (biogaz). Un plan d'action a été établi, avec notamment des actions concernant le covoiturage, les transports en commun, un garage solidaire, de la mobilité inversée (des services mobiles)... Il a servi de base au plan d'action du PCAET qui intègre désormais une grande partie des actions du PMRu.

Certaines actions, jugées complexes à mettre en place ou potentiellement coûteuses, n'ont pas

été reconduites (chauffeurs pour personnes âgées...).

Energie. Des questions et des points de vigilance ont aussi été soulevés : l'artificialisation des sols pour réaliser les voies douces (il est préférable d'utiliser des voies existantes), l'éclairage et la sécurité par rapport aux véhicules à moteur, l'accès aux personnes âgées...

Financement des actions

Les actions n'ont pas été chiffrées, car cela demandait un temps supplémentaire, et certaines actions peuvent obtenir des aides au cours du PCAET, mais ces aides peuvent évoluer. De plus, certaines actions peuvent être budgétées certaines années par l'EPCI si elles sont prioritaires, et cela va dépendre des budgets disponibles de l'EPCI (qui peuvent aussi dépendre de l'évolution des compétences, de crises...). Les travaux du PCAET ont amené plusieurs réflexions à l'échelle de l'EPCI:

- Le financement d'actions du PCAET, notamment concernant les économies d'énergie, la sobriété, les parcs éoliens sur toitures. Une réflexion sur l'investissement des collectivités dans les parcs est jugée difficile, mais néanmoins intéressante sur le long terme.
- Le financement de projets par les citoyens, notamment les sociétés de productions d'énergies renouvelables citoyennes qui ont aussi vocation à sensibiliser sur les économies d'énergie.

Incidences probables sur l'environnement du scénario retenu

L'analyse des incidences probables du plan consiste en un exercice prospectif destiné à évaluer et identifier les impacts potentiels (qu'ils soient positifs ou négatifs, directs ou indirects) des actions du plan sur l'environnement si elles sont mises en oeuvre. Cette analyse des incidences intègre également la mise en place de « points de vigilance » sur la mise en oeuvre de certaines actions, sur lesquelles il paraît nécessaire d'être plus vigilant pour bien veiller au développement durable du territoire.

Il s'agit d'une lecture transversale et globale des actions du PCAET afin d'en apprécier les incidences environnementales afin d'apporter à la communauté de communes les points de vigilance à surveiller lors de l'animation du PCAET pour les années à venir. L'analyse est présentée par Axes, objectif opérationnel, action (colonne de gauche). Sont indiqués les impacts positifs escomptés, les impacts négatifs potentiels, les points de vigilance dans la colonne centrale ; et les mesures d'Évitement de l'impact, de Réduction de l'impact ou de compensation dans la colonne de droite en face de l'impact négatif ou du point de vigilance. Cette analyse est conduite en considérant prioritairement les enjeux classés dans l'état initial de l'environnement (voir chapitre 3.4 p105). Les principaux enjeux environnementaux liés à la mise en œuvre du PCAET :

Enjeux majeurs :

- Préserver la biodiversité et renforcer les continuités écologiques (trame verte et bleue),
- Préserver la ressource en eau,
- Atténuer la contribution du territoire aux changements climatiques en maîtrisant les consommations d'énergie,
- Développer un mix d'énergies renouvelables tout en :
 - Préservant la qualité paysagère
 - Préservant le patrimoine,

Enjeux importants :

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et favoriser le stockage carbone,
- Favoriser l'accès aux soins en santé tout en développant des solutions alternatives à la mobilité en voiture individuelle. Préserver la santé physique et mentale des populations et améliorer le cadre de vie,

- Prendre en compte les activités humaines, notamment l'agriculture et le tourisme,
- Lutter contre la pollution de l'air extérieur et de l'air intérieur.

Code couleur utilisé dans le tableau d'analyse :

Dans l'analyse des impacts négatifs potentiels, la thématique de la biodiversité et des continuités écologiques est celle qui revient le plus. Ceci est logique, car la plupart des actions sont en lien avec des activités humaines. Ainsi il est proposé une synthèse des impacts et mesures ERC au niveau de certains axes ou objectifs opérationnels avec un texte en bleu, ceci aussi pour permettre une attention particulière sur les zones protégées Natura 2000.

Étiquettes vertes : thématique environnementale concernée par l'impact négatif.

Note : Pour être plus opérationnel, il faudrait que chaque fiche action du plan d'action ait un complément de type incidence positive/négative + ERC, et points de vigilance, auquel les porteurs de l'action et des projets associés puissent se référer. Afin de simplifier le plan d'action et sa lecture par le grand public il a été décidé de préciser une action sur une seule page.

Chaque action du PCAET a été évaluée pour définir si leurs incidences probables sur l'environnement lors de leur possible mise en œuvre aurait un caractère positif, neutre ou négatif. Cette analyse permet par ailleurs de faire ressortir des points devant faire l'objet d'une vigilance dans la mise en œuvre et le suivi du PCAET.

Il est toutefois bien souvent ardu d'évaluer le caractère d'un impact qui peut être à la fois positif et négatif, dans ces cas-là, l'impact majeur a été retenu et dans certains cas, un point de vigilance de volet négatif a été inscrit. A titre d'exemple, les documents de planification territoriale (CoT, PLUi) auront un effet plutôt positif sur la consommation d'espace puisqu'ils doivent mettre en œuvre une consommation bien moindre que par le passé. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il n'y aura pas de consommation d'espace (impact négatif) mais que celle-ci sera moins importante et nettement mieux optimisée. Par ailleurs certains aspects non connus à ce stade peuvent offrir un angle différent à l'évaluation (mesure de réduction ou de compensation...).

4 Analyse du plan d'actions de l'AXE 1 Transition énergétique

Viser des résultats ambitieux dans la réduction de la consommation d'énergie carbonée, le développement des énergies renouvelables et l'autonomie énergétique du territoire.

Action	Effets notables du PCAET- Impacts positifs/négatifs et vigilance	Mesures E, R, C (Eviter, Réduire, Compenser)	Enjeux PCAET
1. Optimiser la rénovation du patrimoine bâti	Impacts majoritairement positifs Vigilance Biodiversité - Energie – GES – Air - Santé <u>Impacts positifs</u> : Possibilité d'intégrer dans le bâti et l'environnement immédiat des espaces pour la faune - Intégrer le contrôle de la pollution lumineuse dans ce développement - Limiter l'artificialisation des sols - stockage carbone <u>Impacts négatifs</u> : Risque de nuisances liées à la proximité de la faune Les actions de prise en compte de la faune présente portent sur le bâti existant et les rénovations (période de présence, lieu de gîte, nidification) permet d'anticiper les impacts, limiter les impacts et ne pas retarder le chantier. Les porteurs de projet neufs peuvent être sensibilisés sur des aménagements intégrant la faune (intégrer des gîtes dans des espaces où la cohabitation est la plus favorable, par exemple sous les toits au niveau de la salle	Synthèse : Faire connaître les matériaux non polluants, les outils pour l'installation de la faune et de la flore, pour la réduction des éventuelles nuisances, anticiper les travaux vis-à-vis des périodes de présence, réduire la pollution lumineuse... (E, R) Dans le cadre des travaux de rénovation de bâtiment et des incidences sur les sites Natura 2000, en particulier pour les chiroptères et l'avifaune identifiés, intégrer des informations et sensibilisations pour ne pas détruire les nids et leur accès, limiter les nuisances telles que le bruit (ex : moteur de pompe à chaleur, bruits pendant les travaux), intégrer des sensibilisations et ateliers spécifiques (nichoirs, plantations..) dans les villages concernés avec des acteurs tels que la LPO, Charente Nature, CPIE. → (E,R) : mettre en œuvre des outils de prévention des nuisances (E, R, C) PARTICULIERS, ENTREPRISES, ARTISANS, EPCI : informer, accompagner, inciter à passer à	Important

	de bain plutôt que la chambre, etc) et des techniques réduisant la consommation d'énergie (bio-climatisme, produits biosourcés...), et les énergies renouvelables. Un guide a été créé sur la « Rénovation du bâti et biodiversité : le guide technique » sur le site de la LPO.	l'action éviter (par exemple : travaux aux bonnes périodes), réduire (par exemple : choix de matériaux moins impactants sur l'environnement et permettant de cohabiter avec les espèces : exemple cavités aménagées), compenser (par exemple : installation de gîte, mare, etc) ; changement de pratiques et de comportements	
2. Réduire la consommation d'énergie du patrimoine public	Impacts majoritairement positifs Vigilance Biodiversité - Energie – GES – Air - Santé L'élaboration et la mise en œuvre du plan pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux, en accompagnant les communes est favorable pour planifier les travaux en amont en prendre en compte la biodiversité inféodée au bâti. Optimiser et réduire la consommation énergétique de l'éclairage public est un gain direct pour la biodiversité, l'économie d'énergie et la facture énergétique des communes. Installer des équipements ENR sur le bâti public Conseils / Accompagnement les communes sur les énergies renouvelables (EnR) Communiquer sur les EnR thermiques lors du remplacement de chaudière fioul ou gaz aura une incidence positive directe sur :	(E, R) Élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation des bâtiments communaux, en accompagnant les communes (E, R) Elaboration d'une charte des périodes de travaux en fonction des typologies de travaux, des matériaux non polluants ou les moindres et d'un catalogue d'artisans formés et certifiés (type RGE). (E, R) Labellisation Ville et villages étoilés de l'ANPCEN pour connaître ses pratiques et les pistes d'amélioration : réduction du nombre de points lumineux, période d'extinction, choix des luminaire Led et orientation vers le bas (ULOR) élaboration d'une trame noire. (R) Installer des équipements ENR sur le bâti public (R) l'impact sur les ressources naturelles : prévoir des mesures visant la gestion durable des forêts	

	- Le développement des EnR en substitution aux énergies fossiles, - L'amélioration de la qualité de l'air : en évitant les émissions de polluants atmosphériques liées à la combustion du bois, - La préservation de la santé : en limitant la pollution de l'air, - Le développement économique : en ayant recours au bois local. Impacts positifs : + Le renouvellement des systèmes bois particulièrement émetteurs de particules devrait permettre de limiter la contribution de ces émissions à : • L'acidification et à l'eutrophisation des écosystèmes forestiers et aquatiques, • La salissure des bâtiments et monuments, • Lutter contre la morbidité cardio-respiratoire liée à la pollution de l'air, à limiter le développement des maladies et pathologies respiratoires découlant d'une trop grande quantité d'émissions de particules inhalée Impacts négatifs : - Possible pression sur les ressources en bois et les milieux et écosystèmes forestiers dans le cas où une stratégie de gestion durable de la forêt ne serait pas mise en place (à croiser notamment avec les prélèvements en bois-construction envisagés) - mauvaise qualité de l'air si les appareils de chauffage au bois ne sont pas performants ou s'ils sont mal réglés. - Possible atteinte au patrimoine architectural du territoire (modification des caractéristiques architecturales des bâtiments traditionnels...) -	notamment via une politique forestière d'exploitation raisonnée et de reboisement. Continuité écologiques (lien axe 4) (E, R) Utiliser de préférence des chauffages bois avec un haut niveau de qualité en ce qui concerne le bois de type flamme verte 7 étoiles (qualité de l'air), ne pas favoriser une filière de ré-usage de vieux poêles ou de cheminées ouvertes. (E, R) Inclure, lors des visites à domicile, l'information sur la qualité de l'air (ventilation, particules fines...), et sensibiliser les chauffagistes (E,R) possible appui du conseil en architecture du CAUE, sensibilisation des instructeurs des services d'urbanisme, intervention des ABF dans les secteurs classés, information lors des réunions publiques avec le CAUE. (R) : en fonction des zones classées (patrimoine), il peut aussi être envisagé la pose de panneaux solaires (photovoltaïque ou solaire thermique) sur les toits en fonction de la co-visibilité ou des annexes des bâtiments (voir avec le potentiel PLUi). On préférera un pan de toiture couvert entièrement plutôt que partiellement et de façon non homogène.	
--	---	--	--

	Risque de « patchwork » de panneaux photovoltaïques ou thermiques sur les toitures, dans des secteurs classés ou des secteurs de bourgs au patrimoine intéressant. - pompes à chaleur : impact sur le patrimoine si le ventilateur extérieur est visible, et bruit potentiel (le matériel est de plus en plus silencieux). Impact aussi sur le recyclage, si les produits ont une durée de vie faible (premiers prix). - impact sur la consommation d'énergie en fonction du matériel et de la température extérieure (une résistance fait l'appoint si la température est trop basse, néanmoins ceci arrivera de moins en moins souvent en Charente du fait du réchauffement climatique). - Impact négatif potentiel des déchets liés à la production des EnR et de la durée de vie du matériel servant à les produire (pompes à chaleur, panneaux solaires, onduleurs...) Proposition : pensez à réutiliser les émetteurs de chauffage en acier ou fonte dans le cas de rénovation, et par exemple pour le passage d'une chaudière fioul à une chaudière bois, ou d'une chaudière fioul à une pompe à chaleur air-eau si les émetteurs sont assez larges (la température dans le circuit est plus faible ce qui demande une surface d'échange plus grande).	(R) il existe des systèmes de cache en métal (ajourés) pour rendre plus discrets les ventilateurs de pompe à chaleur extérieurs. (R) Préconiser du matériel de bonne qualité et vérifier les températures minimums. (E, R) Réfléchir à une filière de recyclage des panneaux solaire en fin de vie sur le territoire ou à une échelle proche (démarche Envie en cours à côté de Bordeaux).	
	Vigilance	(E,R) possible appui du CAUE, sensibilisation des bayers sociaux, architectes, filière du bâtiment par les associations LPO, Charente Nature.	

	Fort pouvoir d'incidence, via la prise en compte de la biodiversité dans la planification des travaux, les aménagements possibles et l'usage de matériaux moins impactants. Valorisation des entreprises engagées dans cette démarche (annuaire disponible pour les usagers, communication, aide financière, charte au sein de l'EPCI)	(E,R) Mobilisation de ces prestataires pour les travaux engagés par l'EPCI. (R) Créer un dispositif local de soutien aux projets de rénovation ; Animer l'espace Conseil France Rénov' et conduire des campagnes de sensibilisation à la rénovation performante Eau : gérer voire limiter l'usage de l'eau dès qu'il est possible. Ressources non renouvelables : La collectivité pourra toutefois veiller à inclure une vigilance par rapport à ces points dans la sensibilisation auprès des porteurs de projets privés et pour ses propres installations (matériaux biosourcé, recyclés...),	
3. Déployer le Schéma Directeur des Energies	Impacts majoritairement positifs <i>Entamer une démarche d'acquisition de foncier capable d'accueillir des projets d'ENR à capitaux publics et citoyens par les collectivités locales.</i> Cette action vise à identifier le foncier nécessaire au développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cette action permettra indirectement d'installer des EnR qui pourront remplacer les énergies fossiles contribuant ainsi à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et à l'amélioration de la qualité de l'air. En revanche, les EnR pourront avoir un impact négatif sur les sols : - solaire au sol y compris l'agrivoltaïsme : - artificialisation des sols liée aux fondations des	<i>(E, R) Identifier les gisements et besoins ; Définir et suivre le mix énergétique du territoire ; Animer la concertation avec les porteurs de projets</i> (E,R) Il faudra privilégier l'implantation des panneaux solaires sur le bâti plutôt qu'au sol. Dès lors que ces implantations ne peuvent être évitées, il faudra privilégier les espaces déjà artificialisés (parkings...) ou des espaces à faible sensibilité paysagère et environnementale (surfaces stériles). De manière générale, il s'agit de favoriser l'implantation des installations de production ENR sur du foncier déjà utilisé.	

	piliers. - éolien : voies d'accès à prendre en compte. - méthanisation, bois énergie : artificialisation potentielle liée aux bâtiments et aux accès nécessaires Vigilance Sols-sous-sols – Biodiversité – Energie Fort pouvoir d'incidence, via la prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanisme et la politique de rénovation des bâtiments liée au PCAET. L'impact peut être ponctuellement négatif si les projets ENR (centrale solaire, unité de méthanisation...) et leurs aménagements annexes (voirie, réseaux...) sont réalisés sur des terrains non artificialisés (consommation d'espace). Pour certains types d'ENR comme les centrales solaires, le risque est limité. En effet, les pratiques font que les terres agricoles et naturelles sont évitées au profit de sols artificialisés comme les friches ou les anciennes décharges. Il s'agit aussi de mobiliser le plus possible les grandes toitures et les grands espaces artificialisés pouvant accueillir des panneaux sur ombrières (parkings...). Il faut toutefois rester en alerte sur les nouveaux procédés technologiques qui tendent vers des panneaux expérimentaux permettant la culture		
--	--	--	--

	en dessous grâce au maintien du processus de photosynthèse. Pour d'autres types d'ENR (éolien, unités de méthanisation...), l'emprise foncière sur des terres agricoles et naturelles est plus difficilement évitable (éloignement des zones habitées, proximité avec les exploitations agricoles fournissant les unités de méthanisation...). Dans ces cas, les études d'impacts des projets préciseront les conditions d'un moindre impact.		
4. Intégrer les projets EnR à la planification territoriale	Impacts majoritairement positifs <i>Intégrer le développement des ENR dans le PLUi-H et favoriser leur installation sur le bâti</i> Cette action vise à favoriser le développement des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque notamment) sur le territoire en substitution des énergies fossiles. L'action contribue ainsi à la réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques et à l'amélioration de la qualité de l'air. La provenance et le type de matériaux utilisés pour les panneaux solaire peut différer. Certaines cellules photovoltaïques comprennent des composés à base de métaux rares. Le développement du solaire au sol pourra permettre de réhabiliter d'anciens sites pollués ou abandonnés, mais il pourrait aussi avoir un impact négatif sur les sols en cas d'implantation	(E, R) Sensibiliser les élus à l'articulation EnR/aménagement (R, C) Mettre en cohérence les documents cadres. (R, C) Identifier les zones à fort potentiel pour les ZAEnR. Les études d'impacts des projets préciseront les conditions d'un moindre impact. (E, R, C) Il faudra privilégier l'implantation des panneaux solaires sur le bâti plutôt qu'au sol. Dès lors que ces implantations ne peuvent être évitées, il faudra privilégier les espaces déjà artificialisés (parkings...) ou des espaces à faible sensibilité paysagère et environnementale (surfaces stériles).	

	sur des espaces naturels ou agricoles (artificialisation liée aux fondations des piliers) Vigilance Faire des documents d'urbanisme des leviers en faveur de la qualité de l'air et du climat Sol et sous-sol et corridors : l'impact peut être négatif si les documents de planification conduisent à une consommation d'espace. Certes, ces documents réduisent considérablement le rythme d'artificialisation des sols tout optimisant les surfaces, mais ils n'interdisent pas toute consommation d'espace. Ils mettent en revanche en exergue les principes d'évitement, réduction et compensation que la phase opérationnelle des aménagements précise par la suite. Cette logique de compensation viendra très probablement alimenter la « zéro artificialisation nette » qui sera détaillée prochainement par le gouvernement. Par ailleurs, l'artificialisation et l'aménagement de bâtiment et d'infrastructures sont potentiellement perturbatrices pour la faune et la flore. Le niveau de perturbation dépendra de l'ampleur des projets : type (réversibilité ou non), emprise et localisation. Favoriser la densification des espaces consommés via des études d'optimisation foncière.		
--	---	--	--

	Impacts probables sur « air » : vigilance sur les formes de densification du tissu urbain. La densification permet une moindre consommation d'espace naturel et agricole. A l'inverse, elle réduit les espaces de respiration (densification horizontale) et peut favoriser les effet « canyon » (densité verticale). Les effets potentiels concernent une mauvaise circulation de l'air favorisant une pollution ainsi que la création d'îlots de chaleur. Impacts probables sur « continuités » : une optimisation poussée du tissu urbain peut être de nature à impacter les espaces ou éléments de nature en ville favorables aux continuités écologiques urbaines mais aussi à la captation de carbone. Sols-sous-sols – Biodiversité – Energie Tendance à l'augmentation des projets photovoltaïques, vigilance sur la préservation du paysage, la préservation de la biodiversité et à la valorisation à l'échelle locale de tels aménagements. Eau- Sols-sous-sols <i>Stratégie territoriale des énergies afin de développer/optimiser les réseaux énergétiques et accompagner le développement des ENR.</i> L'impact peut être négatif si le projet conduit à une artificialisation des sols (cf. impact potentiellement négatif de l'action 5 ci-dessus). Les effets générés iront de l'imperméabilisation des sols au ruissellement. Par ailleurs, en		
--	---	--	--

	fonction de l'envergure des projets et des ressources méthanisées, un impact potentiellement négatif peut être observé sur la ressource en eau dans le cas de grosses infrastructures nécessitant un import conséquent en biomasse. Les intercultures qui n'avaient jusqu'alors pas l'importance et les besoins des cultures principales alimentaires peuvent générer une évolution des pratiques et notamment de l'irrigation. Une question peut aussi se poser sur l'impact d'un épandage plus important sur la qualité de l'eau. Biodiversité - corridors écologiques L'impact peut être négatif si le projet conduit à une artificialisation des sols combinée à l'atteinte à un milieu de biodiversité ou une continuité écologique. L'artificialisation et l'installation de structures sont potentiellement perturbatrices pour la faune et la flore. Le niveau de perturbation dépendra de l'ampleur du projet : type (réversibilité ou non), emprise et localisation. Par ailleurs, les effets potentiels de la mise en œuvre d'un développement conséquent du biogaz sont aujourd'hui difficilement mesurables : modification de la structure des sols par le digestat, impact sur les prairies (si déviance de l'utilisation du sol à but unique d'alimenter les méthaniseurs) ... Enfin, au sujet du bois-énergie, le point de vigilance porte sur la ressource bois ainsi que sur la manière de gérer et d'entretenir le maillage		
--	--	--	--

	bocager et les milieux forestiers, pour une prise en compte et une gestion favorable à la biodiversité et aux continuités écologiques. Paysage L'incidence des projets d'ENR sur les paysages est très subjective et source de nombreux affrontements de points de vue, c'est notamment le cas du sujet de « l'esthétisme » des projets éoliens qui est souvent à décorréliser de la qualité du paysage dans lequel ils s'insèrent. Néanmoins, l'encadrement réglementaire des projets et la mise en œuvre de projets de paysage peut conduire à leur intégration qualitative. Si les projets éoliens attirent toutes les attentions en la matière, il convient de rappeler que n'importe quel projet (pas que de production d'ENR) a un impact dans le paysage initial, qu'il soit positif ou négatif. C'est valable pour une unité de méthanisation, une centrale solaire, des toitures solaires et pour tout type de paysages : rural, urbain, agricole, naturel...). Tout aménagement présente un impact visuel qui lui est propre. Le travail de concertation facilitera son acceptabilité et son intégration. Activités D'un point de vue économique, la méthanisation peut avoir des impacts potentiels positifs pour l'exploitation agricole. Il faut toutefois être vigilant sur les capacités des exploitations à alimenter les méthaniseurs		
--	---	--	--

	(répondre à la double demande alimentaire et énergétique, le risque de déviance d'une production essentiellement centrée sur l'alimentation des méthaniseurs...) et le risque financier de la création de méthaniseurs pour les exploitants en cas de mauvais calibrage de l'installation ou d'erreur de choix de procédés. Risques technologiques Cet impact négatif probable concerne essentiellement les unités de méthanisation et les unités de production de gaz pour lesquelles il existe un risque de fuite de gaz.		
5. Accompagner les projets EnR citoyens et privés	Impacts positifs majoritaires Vigilance : diversité des conseils, conseils valides au cas par cas ; inégalité d'accès selon la coefficient social	(E,R) Mettre à disposition un soutien technique : acteurs habilités aux conseils (CAUE, associations), fiches techniques, annuaire des artisans engagés (par exemple RGE) (R) Créer un dispositif local de soutien aux projets de rénovation ; Animer l'espace Conseil France Rénov' et conduire des campagnes de sensibilisation à la rénovation performante ; Créer une veille partagée sur les appels à projets innovation (R) Créer ou soutenir une dynamique locale de financement participatif	
	Vigilance : ne pas accumuler les énergies, penser la sobriété	(E,R) Mettre à disposition un soutien technique : acteurs habilités aux conseils (CAUE, associations), fiches techniques, annuaire des artisans engagés (par exemple RGE)	

6. Plateforme d'innovation énergétique	Impacts majoritairement positifs Vigilance <i>Soutenir la filière bois pour améliorer les plans de gestion et l'alimentation des chaufferies.</i> GES et déplacements : ce point de vigilance concerne essentiellement la provenance du bois utilisé. Si l'objectif est bien de promouvoir le bois local, il se peut que, le temps que la filière se consolide, le bois utilisé provienne de territoires plus lointains, impactant le bilan carbone de l'opération en raison du transport. Air : vigilance sur la pollution de l'air due à la combustion du bois (sujet de l'utilisation d'un matériel adapté). Biodiversité et corridors : le point de vigilance porte sur la ressource bois ainsi que sur la manière de gérer et d'entretenir le maillage bocager et les milieux forestiers, pour une prise en compte et une gestion favorable à la biodiversité et aux continuités écologiques. Risques naturels : le point de vigilance porte sur la gestion durable des haies qui assurent un rôle hydraulique souvent sous-estimé et impactent l'intensité d'inondations.	(E,R) Mettre à disposition un soutien technique : acteurs habilités aux conseils (CAUE, associations), fiches techniques, annuaire des artisans engagés (par exemple RGE) ; (E,R) faciliter les échanges et le partage des initiatives par la mise en place de projet de territoire participatif ; d'événements grands publics sur ces sujets	
6. Plateforme d'innovation énergétique	Impacts majoritairement positifs Vigilance Déchets-Energie Valoriser l'énergie issue des déchets du		

	territoire : réindustrialisation de biopôle Eau : une question peut se poser sur l'impact d'un épandage plus important sur la qualité de l'eau. Risques technologiques : cet impact négatif probable concerne essentiellement les unités de méthanisation et les unités de production de gaz pour lesquelles il existe un risque de fuite de gaz. Bruits : cet impact potentiellement négatif s'explique par la localisation du site concerné par cette action au sein d'un environnement urbain mais au nombre d'habitations limité. Développer des opérations d'aménagement et immobilières exemplaires Impacts probables sur « sol et sous-sol » : l'impact peut être négatif si les opérations d'aménagement conduisent à une consommation d'espace. Certes, l'exemplarité des opérations signifie qu'un réel travail de limitation des impacts et de promotion d'effets globalement positifs sera produit, mais ils peuvent être source d'artificialisation du sol. Cela met en exergue les principes d'évitement, réduction et compensation que la phase opérationnelle des aménagements précisera. Cette logique de compensation viendra très probablement alimenter la « zéro artificialisation nette » qui sera détaillée prochainement par le gouvernement. Par		
--	--	--	--

	ailleurs, l'artificialisation et l'aménagement de bâtiment et d'infrastructures sont potentiellement perturbatrices pour la faune et la flore. Le niveau de perturbation dépendra de l'ampleur des projets : type (réversibilité ou non), emprise et localisation. Impacts probables sur « milieux » et « continuités » : l'impact peut être négatif si le projet conduit à une artificialisation des sols (cf. impact potentiellement négatif de l'action 18 ci-dessus) combinée à l'atteinte à un milieu de biodiversité ou une continuité écologique. L'artificialisation et l'installation de structures sont potentiellement perturbatrices pour la faune et la flore. Le niveau de perturbation dépendra de l'ampleur du projet : type (réversibilité ou non), emprise et localisation. Par ailleurs, ce type d'opérations est de nature à utiliser des matériaux bio-sourcés. Ceux-ci présentent de multiples intérêts (proximité, séquestration de carbone...) mais des points de vigilance, ne remettant pas en cause les impacts positifs cumulés, sont à observer : gestion des boisements, gestion du bocage, gestion des espaces agricoles.		
--	--	--	--

5 Analyse du plan d'actions de l'AXE 2 : Mobilité durable

Favoriser la transition vers des modes de transport plus durables et réduire l'empreinte carbone des déplacements sur le territoire.

Actions	Effets notables du PCAET- Impacts positifs/négatifs et vigilance	Mesures E, R, C (Eviter, Réduire, Compenser)	Enjeux PCAET
7. Inciter les entreprises à développer des démarches vertueuses	Impacts majoritairement positifs Développer une plateforme locale de mobilité intégrant l'expérimentation de l'autopartage, du covoiturage et de l'auto-stop organisé. L'action permet de recenser les différents modes de transports sur le territoire ce qui devrait inciter les utilisateurs/habitants à l'usage de la mobilité douce plutôt qu'à l'utilisation de la voiture. Ces changements de mobilité permettent de réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur du transport. Par le biais de cette action on observera une incidence positive indirecte. Vigilance /	(R) Accompagner les entreprises dans l'élaboration de plans de mobilité employeurs (PDMe)	
8. Encourager la pratique du vélo en développant les offres et les services disponibles pour les	Impacts majoritairement positifs L'usage plus régulier du vélo permettra de diminuer la consommation d'énergie du territoire et d'améliorer la qualité de l'air. Le vélo est une	(R) Installer des stationnements sécurisés (arceaux, consignes) aux pôles générateurs de déplacements	

usagers (location, achat, etc.)	solution pour réduire l'impact des déplacements. Vigilance : augmentation de la fréquentation entraîne un piétinement sur les chemins et les abords (selon le type d'enrobage/sol), gestion des déchets et point de halte (toilettes, eau potable, poubelle de tri, commerce proposant des produits locaux et de saison)	Développer l'infrastructure cyclable de raccordement (Coulée d'Oc=>Dordogne et Montbron=>La Rochefoucauld) Déployer le Plan Vélo du département sur l'EPCI	
9. S'engager en faveur des mobilités douces	Impacts majoritairement positifs Exemple : organiser des animations autour de la démocratisation du vélo et vélo électrique. Vigilance Nous ne sommes pas tous égaux financièrement et dans nos capacités physiques sportives, il est important que le projet soit le plus inclusif possible dans sa communication (lieu de diffusion, message porté, etc) et dans la diversité des solutions (cf action 10).	(E, R) Intégrer les mobilités durables dans la conception et la réalisation des aménagements publics ; Étendre les zones piétonnes et sécuriser les traversées dans les bourgs (E ,R) communication inclusive	
10. Développer le maillage de cheminements doux (intra/inter-communal)	Impacts majoritairement positifs Vigilance Développer le réseau de pistes cyclables Cette action permettra d'inciter à l'usage de la mobilité douce plutôt qu'à l'utilisation de la voiture et donc permettra de réduire significativement les émissions de GES et de polluants atmosphériques liés au secteur du transport. Toutefois, l'aménagement de pistes cyclables impliquera des	(E,R) Afin de limiter l'imperméabilisation des sols, il faudra limiter l'imperméabilisation des infrastructures en privilégiant des revêtements perméables ou absorbants (revêtements poreux, chaussée végétale, etc.) permettant ainsi de limiter le ruissellement et favorisant l'absorption de l'eau directement dans le sol. Le stabilisé, bitume perméable, revêtement sans liant ou avec des liants d'origine végétale, sont à privilégier pour les pistes cyclables.	

	consommations d'espace et de l'artificialisation des sols ce qui aura une incidence négative sur les sols.		
11. Soutenir la réouverture de la ligne ferroviaire Limoges-Angoulême	Impacts majoritairement positifs Vigilance Artificialisation des sols	(E,R) Protéger et valoriser les emprises ferroviaires et gares/haltes potentielles dans la planification	
12. Réduire les impacts de la mobilité de l'EPCI	Impacts majoritairement positifs		
13. Optimiser les ressources des agents de l'administration territoriale par la mise à disposition de moyens et d'outils dédiés	Impacts majoritairement positifs Vigilance La fabrication de structure et de borne de recharge consomme des matériaux et de l'énergie.	(R) Penser de façon concertée les besoins et les emplacements stratégiques pour assurer la fréquentation des installations.	

6 Analyse du plan d'actions de l'AXE 3 : Développement économique et économie circulaire

Soutenir la transition économique vers un modèle plus durable en encourageant les acteurs publics et privés du territoire à des pratiques d'économie circulaire

Actions	Effets notables du PCAET- Impacts positifs/négatifs et vigilance	Mesures E, R, C (Eviter, Réduire, Compenser)	Enjeux PCAET
14. Mettre en valeur la responsabilité sociale et environnementale du territoire	Impacts majoritairement positifs <i>Créer un fond de soutien à l'éducation environnementale</i> Cette action permettra de sensibiliser les habitants aux différentes thématiques du PCAET dans le milieu physique, ce qui engendrera des incidences positives indirectes sur ces thématiques Vigilance <i>Intégrer un critère d'écoresponsabilité à l'attribution des subventions intercommunales</i> Les critères écoresponsables permettront de faire des économies d'énergie et d'eau avec des écogestes de tous les jours, et d'améliorer la qualité de l'air.		
15. Soutenir l'agriculture durable, locale et les circuits courts	Impacts majoritairement positifs Accompagner le développement des circuits courts et des filières alimentaires locales Vigilance Impacts probables sur « gaz à effet de serre » et « énergie » : le point de vigilance porte sur la capacité à optimiser les réseaux locaux de distribution pour limiter le transport et sur la	(R) Renforcer la structuration et la logistique des filières locales	

	nécessaire développement de productions saisonnières. <i>Développer l'obtention des Labels Territoire Bio Engagé sur le territoire</i> L'agriculture biologique est un mode de production excluant l'utilisation de pesticides, d'engrais de synthèse et d'OGM. De nombreuses études montrent que la qualité des sols est meilleure dans le cadre d'une agriculture biologique. En effet, celle-ci utilise des méthodes comme la rotation des cultures, des engrais biologiques et autres qui permettent au sol d'être de meilleure qualité et de limiter l'érosion. L'agriculture conventionnelle pose également le problème de la pollution de l'eau et plus particulièrement de la pollution des nappes phréatiques via l'utilisation des pesticides de synthèse interdits en agriculture biologique. La qualité du sol des zones en agriculture biologique permet également une meilleure infiltration de l'eau, limitant la pollution des nappes phréatiques. Vigilance Fracture du tissu social par des conflits d'idéaux et ancrage sur le territoire	(R) Accompagner les exploitations agricoles dans la transition	
16. Renforcer la sensibilisation et l'éducation	Impacts majoritairement positifs		

17. Encourager les pratiques d'achat responsable	Impacts majoritairement positifs		
18. Accompagner le plan de prévention des déchets de Calitom sur l'EPCI: optimiser la collecte, le traitement et la gestion des déchets	Impacts majoritairement positifs <i>Accompagner la mise en place de composteurs collectifs dans les villages</i> Cette action a un impact positif indirect sur l'énergie (réduction des volumes de déchets à transporter). <i>Créer une plateforme de broyage partagée ou un broyeur itinérant pour les communes et les particuliers</i> Vigilance Au bon usage et à l'entretien de ces espaces Cette action a un impact positif indirect sur l'énergie (réduction des volumes de déchets à transporter) et la qualité de l'air (réduction du brûlage à l'air libre).		
19. Sensibiliser et former à l'économie circulaire	<i>Soutenir le développement d'une ressourcerie et promouvoir la réparation des objets.</i> Une incidence négative sur les sols est possible. Cela dépendra de la localisation du projet.	(E, R) Il faudra être vigilant à l'imperméabilisation des sols. L'idée est de favoriser l'implantation de la ressourcerie ou d'entreprise sur du foncier déjà utilisé (bâtiments existants...).	

7 Analyse du plan d'actions de l'AXE 4 : adaptation au changement climatique

Réduire la vulnérabilité du territoire face aux aléas climatiques, notamment les risques d'inondation, de sécheresse et de canicule

Actions	Effets notables du PCAET- Impacts positifs/négatifs et vigilance	Mesures E, R, C (Eviter, Réduire, Compenser)	Enjeux PCAET
20. Identifier et cartographier les zones à risque	Impacts majoritairement positifs Vigilance Cohérence avec PNACC ; étapes des études, diagnostics indispensables.		
21. Intégrer les risques aux différents documents cadres et initiatives de l'EPCI	Impacts majoritairement positifs Vigilance <i>Contribuer à l'information et la préparation des collectivités et des habitants face aux risques</i> Cette action a pour but d'informer, de limiter les impacts des risques exacerbés par les le changement climatique (canicules, feux de forêt, inondations) et de s'y préparer en mettant en place un accompagnement. S'agissant d'une action d'information et d'organisation, elle n'a aucune incidence sur le milieu physique.		
22. Réaliser des aménagements adaptés dans les espaces verts, les bâtiments et les lieux publics	Impacts majoritairement positifs <i>Lutter contre les îlots de chaleurs dans l'espace public</i> Sol/Sous-sol : la création de secteurs végétalisés pour limiter le phénomène d'îlot de chaleur aura un impact positif du fait de la désimperméabilisation de ces espaces et du choix de matériaux perméables dans les nouveaux aménagements.	/	

	Eau : la mise en place d'un dispositif d'infiltration des eaux pluviales a un effet positif Climat : la végétalisation des cours d'école, des aires de jeux pour enfants et des parkings pour limiter au maximum la chaleur au sein d'un îlot aura un impact positif majeur. Air : la mise en place de dispositifs permettant de rediriger l'air dans les zones peu aérées et la réduction des déplacements motorisés qui génèrent des apports de chaleur permettra d'avoir un environnement plus sain. <i>Gérer de manière durable et exemplaire les espaces verts des collectivités</i> Cette action aura un impact positif du fait des pratiques mises en place, qui vont renforcer la richesse organique des sols et la séquestration carbone et réduire les consommations d'eau // récupération des eaux de pluie. Vigilance Privilégier les essences locales et/ou résilientes face aux dérèglements Avoir une liste des essences à ne pas planter (espèces exotiques envahissantes ou non appropriées selon les sols)		
23. Promouvoir une gestion responsable de la ressource en eau	Impacts majoritairement positifs Références à l'action 22.		

24. Promouvoir les actions individuelles et collectives	Impacts majoritairement positifs <i>Mettre en place un permis de végétaliser</i> Sol/Sous-sol : La mise en place d'un permis de végétaliser permettra la création de secteurs végétalisés, ce qui aura un impact positif du fait de la désimperméabilisation de ces espaces Eau : la végétalisation permet l'infiltration des eaux pluviales. Climat : la végétalisation permise par l'action limitera le phénomène d'îlots de chaleur. Air : qualité de l'air améliorée par la végétalisation. <i>Encourager le développement des systèmes de récupération d'eau</i> La sensibilisation à la récupération de l'eau de pluie auprès des habitants, leurs permettra de prendre conscience des enjeux liés à l'eau. De plus la mise à disposition de bacs de récupération d'eau facilitera cette action. Vigilance Par exemple pour les récupérateurs d'eau de pluie. Coordonner l'installation de récupérateurs d'eau de pluie : gestion des commandes groupées, du lieu de stockage et de la distribution.		
25. Sensibiliser aux enjeux et impacts du changement climatique et notamment ceux	Impacts majoritairement positifs Vigilance Eco-anxiété		

concernant le territoire de l'EPCI			
26. Informer en continu sur les risques 	Impacts majoritairement positifs Vigilance Eco-anxiété		

8 Analyse du plan d'actions de l'AXE 5 : Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles

Renforcer la préservation de la biodiversité locale et la gestion durable des espaces agricoles et sylvicoles du territoire.

Actions	Effets notables du PCAET- Impacts positifs/négatifs et vigilance	Mesures E, R, C (Eviter, Réduire, Compenser)	Enjeux PCAET
27. Mettre en œuvre et valoriser la Trame verte et bleue	Impacts majoritairement positifs	/	
28. Déployer une trame noire sur le territoire	Impacts majoritairement positifs Gain d'énergie, gain pour la biodiversité Vigilance Cohérence entre les préconisations des syndicats d'énergie et les associations environnementales.	/	
29. Accompagner la transition des pratiques	Impacts majoritairement positifs Vigilance : privilégier les essences les plus résilientes aux changements climatiques et diversifier les essences plantées (15 dans un linéaire de haie de 200 mètres par exemple) pour une plus grande variabilité de réponse/d'adaptation.	(E,R) Prévoir une charte et un engagement de l'EPCI dans l'achat d'essence en végétal local (diversité génétique, résilience, valorisation du patrimoine local)	
30. Mettre en place des initiatives innovantes et impactantes comme des projets pilotes de réensauvagement, libre évolution	Impacts majoritairement positifs Vigilance Communiquer et expliquer la démarche et si possible informer/concerter en amont les usagers des lieux (cheminement par fauchage différencié	/	

	sur des sentiers de promenade ou dans des parcs ou aux bords des immeubles)		
31. Recenser et quantifier la ressource en eau	Impacts majoritairement positifs <i>Prendre en compte le cycle de l'eau dans le futur PLUi-H</i> Cœur même de l'action : l'eau et la trame bleue. Les impacts sont indirects car ils découleront de l'application des orientations et du règlement du PLUi-H. Vigilance Actualiser le recensement et communication sur les zones prioritaires, Zones à Enjeu Environnemental (ZEE), EPTB Charente. <i>Sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire en prévision des aléas de sécheresses</i> Sol / Sous-sol : la création d'un bassin de rétention/puits peut endommager le terrain. Eau : la récupération d'eau permettra d'anticiper les manques/pénuries d'eau à l'avenir. Vigilance L'arbre et le bois : développer la filière en faveur du stockage carbone Impacts probables sur « milieux » et « continuités » : le point de vigilance porte sur la ressource bois ainsi que sur la manière de gérer et d'entretenir le maillage bocager et les milieux forestiers, pour une prise en compte et une gestion favorable à la	/ (R,C) En cas de création de puits supplémentaires, leur implantation doit être étudiée en amont pour être sûr de ne rien dégrader.	

	biodiversité et aux continuités écologiques. Impacts probables sur « risques naturels » : le point de vigilance porte sur la gestion durable des haies qui assurent un rôle hydraulique souvent sous-estimé et impactent l'intensité d'inondations.		
32. Mettre en valeur les zones humides	Impacts majoritairement positifs <i>Valoriser les rives de nos cours d'eau et les zones humides présentes sur le territoire</i> Les actions de ramassage et la sensibilisation prévues permettront de diminuer d'améliorer la qualité de l'eau. Vigilance Actualiser le recensement des zones humides et communication sur les zones prioritaires, Zones à Enjeu Environnemental (ZEE), EPTB Charente.	/	
33. Sanctuariser les puits de carbone	Impacts majoritairement positifs <i>Développer l'acquisition de foncier forestier par les communes</i> Les pratiques de gestion durable des parcelles acquises auront un impact positif sur le climat (séquestration carbone, rafraichissement des sols et de l'air par l'évapotranspiration) Le développement de la production de bois énergie ou d'œuvre, pourra avoir un impact négatif sur les sols forestiers (tassement). Vigilance	(R,C) Il faudra veiller à la bonne gestion des forêts via l'application des plans de gestion et une communication aux habitants des associations référentes et de conseil par les communes par exemple.	

34. Préserver la santé des habitants du territoire	Impacts majoritairement positifs	/	

9 Analyse du plan d'actions de l'AXE 6 : Gouvernance, communication et exemplarité

Mobiliser les acteurs locaux autour des enjeux climat, air et énergie, tout en assurant un suivi et une évaluation rigoureuse des actions.

Actions	Effets notables du PCAET- Impacts positifs/négatifs et vigilance	Mesures E, R, C (Eviter, Réduire, Compenser)	Enjeux PCAET
35. Mise en place d'un comité de pilotage transversal	Impacts majoritairement positifs Vigilance Nombre de réunion		
36. Impliquer les parties prenantes aux décisions et orientations par la mise en place d'ateliers participatifs ou forums publics afin d'associer les élus communaux, les agents publics, les citoyens	Impacts majoritairement positifs <i>Créer des projets citoyens avec les jeunes</i> La formation et la sensibilisation des jeunes contribuera à influencer leurs futures décisions permettant ainsi des impacts indirects positifs sur l'ensemble des questions liées à la transition écologique et énergétique. <i>Coopérer avec les associations et collectifs locaux</i> Par le biais des actions de l'axe du PCAET, les acteurs agiront sur la sensibilisation et la formation des habitants, élus... Ce qui est positif pour les thématiques climat-air-énergie.		
37. Développer un plan de communication/sensibilisation externe	Impacts majoritairement positifs Vigilance Harmoniser la communication : vision, charte graphique, etc	(R) charte de bonnes pratiques de communication sur l'EPCI	

	Usage du numérique et au papier (provanance, recyclé), etc		
38. Mettre en place un accompagnement transversal et dédié à destination des élus, des agents, de la population, des acteurs économiques, etc.	Impacts majoritairement positifs Vigilance <i>Former régulièrement les agents et les élus</i> L'action permettra une meilleure prise en compte des enjeux du PCAET dans les politiques de la CCPN et des communes : elle aura donc une incidence positive indirecte sur toutes les thématiques abordées.	/	
39. Faire preuve d'exemplarité en intégrant la transition énergétique et écologique aux pratiques de l'intercommunalité	Impacts majoritairement positifs Vigilance <i>Créer une programmation annuelle à destination des enfants dans les centres de loisirs</i> Incidences positives indirectes sur le sol, le climat, l'eau et l'air du fait que cette action soit centrée sur les thématiques de la nature et de l'environnement.	(E, R) Encourager le télétravail et la visioconférence dans les administrations ; Développer le covoiturage quotidien et mutualisation inter-services Favoriser l'électromobilité	
40. Renforcer la coopération inter collectivités pour la mise en œuvre du PCAET et le partage de bonnes pratiques	Impacts majoritairement positifs Vigilance <i>Créer des lieux de partage d'informations, de savoirs et de compétences autour de la transition</i> Incidence positive indirecte sur les thématiques énergie, air et eau du fait des informations qui seront fournies aux habitants sur les nouvelles réglementations et les aides disponibles pour les	(R) Accompagner la mise en place de lieux ou d'évènements autour de la transition écologique à l'échelle inter-collectivités (R) Mettre en place un pool de véhicules mutualisés avec outil de réservation Développer un parc de VAE/vélos de service et stationnements sécurisés pour agents	

	travaux de rénovations. Mais également par le biais des ateliers permanents sur différents sujets de la transition. Une incidence négative sur les sols est possible. Cela dépendra de la localisation du projet ou si c'est un projet de rénovation ou de construction neuve.	Intégrer le forfait mobilités durables et équiper les salles de visioconférence	
--	--	--	--

10 Incidences probables sur l'environnement de la mise en œuvre du plan

10.1 Evaluation des incidences spécifiques pour les sites Natura 2000

Cette analyse est proposée à l'échelle du La Rochefoucauld-Porte du Périgord pour les sites NATURA 2000 (travail d'analyse ; Charente Nature) Cadrage et contexte Les zones Natura 2000 constituent un réseau de sites de biodiversité à l'échelle européenne.

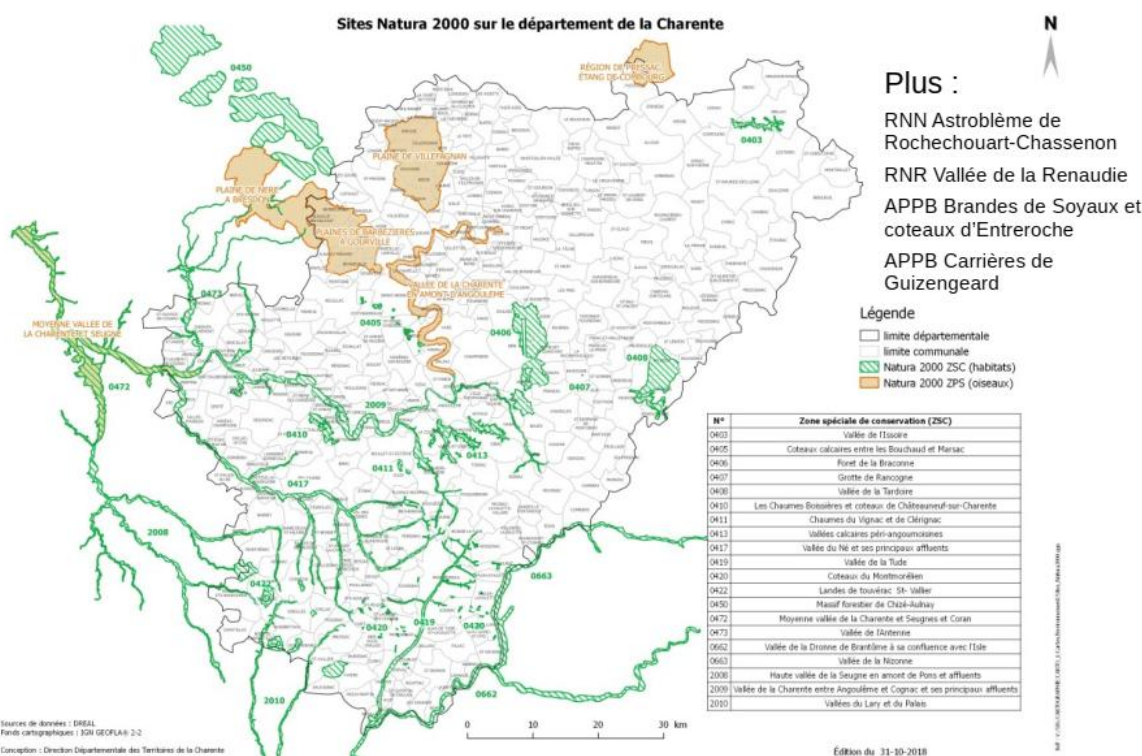
Ces zones ont deux objectifs principaux :

- La préservation de la diversité biologique
- La valorisation du patrimoine naturel.

Qu'est-ce qu'un site Natura 2000 ? Le réseau Natura 2000 a été mis en place par l'Union Européenne, sur la base de 2 directives, afin d'assurer la conservation des habitats et des espèces les plus rares et menacées. Transcrit dans la législation de chaque pays, ce réseau s'est traduit en France par la création de Zones de Protection Spéciales (ZPS, issues de la directive « Oiseaux » de 1979) et de Zones spéciales de Conservation (ZSC, issues de la Directive « Habitats » de 1992). Ces sites, souvent gérés de façon contractuelle, bénéficient cependant d'une protection règlementaire (tout projet les concernant doit faire l'objet d'une étude d'incidence), et disposent d'un document d'objectifs (DOCOB) qui précise les activités possibles ou non sur leur territoire.



État des lieux en Charente



Le territoire de La Rochefoucauld-Porte du Périgord est concerné par 4 sites Natura 2000 :

- Vallée de la Tardoire, FR5400408 : 3 149 ha (3143.5) ;
- Forêt Braconne et Bois Blanc, FR5400406 : 4 588 ha ;
- Grotte de Rancogne, FR5400407 : 1 ha ;
- Vallée de la Charente FR5412006 : 5 373 ha (hors périmètre mais adjacent).

S'engager dans la charte Natura 2000

Lors du dernier comité de pilotage « vallée de la Tardoire », il a été proposé à l'EPCI de s'engager dans la charte Natura 2000, afin

- De servir d'exemple pour les autres acteurs
- D'affirmer sa labélisation de Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

La commune de Rouzède est déjà signataire de cette Charte.

Identifier le patrimoine naturel communautaire pouvant s'inscrire comme aires protégées fortes :

- Terrains de Rouzède jouxtant l'ancienne décharge
- Falaises d'Ecuras et de Montbron
- Terrains le long de la vallée de la Tardoire

L'ensemble de ces parcelles sont en zone Natura 2000 aires protégées.

Il va être étudié avec le conservatoire des espaces naturels et le gestionnaire Natura 2000 la possibilité de classer toute ou partie de ces sites en aires protégées fortes.

Natura 2000 VALLEE DE LA TARDOIRE, FR5400408

Description et intérêt du site : Petite vallée caractéristique de la bordure occidentale du Massif Central, où deux cours d'eau à courant rapide, la Tardoire et son affluent la Renaudie, ont entaillé les granites et schistes du socle pour former localement des gorges encaissées. Les fonds de vallée sont majoritairement occupés par des prairies pâturées (et/ou fauchées), et les versants sont presque entièrement boisés. Des petits étangs y barrent le cours de petits ruisseaux.

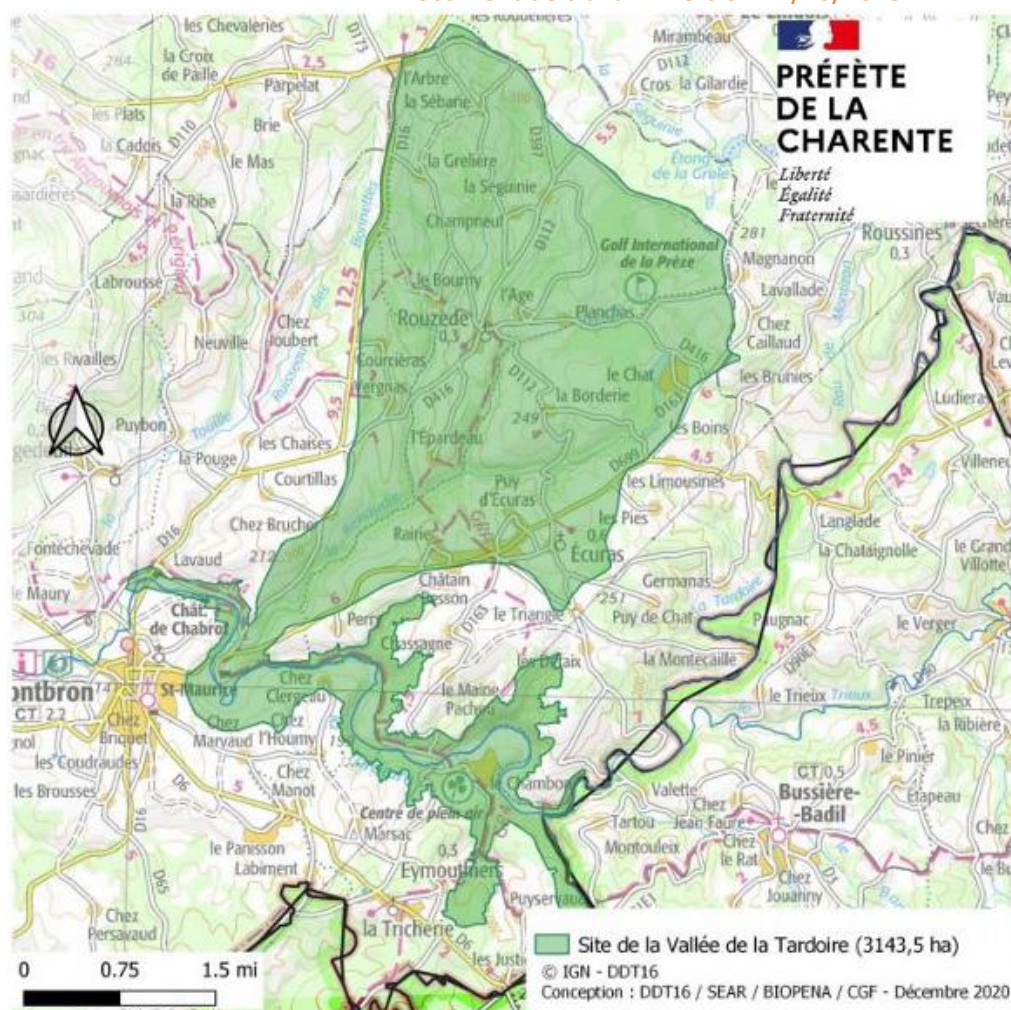


Figure 72 PERIMÈTRE DE LA VALLÉE DE LA TARDOIRE

Le site est désigné ZSC Vallée de la Tardoire par arrêté ministériel depuis le 27 mai 2009. On y retrouve différentes classes d'habitats :

Classe d'habitat	• Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées ;	40%
	• Forêts caducifoliées ;	30%
	• Forêts de résineux ;	5%
	• Landes, broussailles, recrus, maquis et garrigues ;	5%
	• Autres terres arables ;	5%
	• Autres terres (incluant les zones urbanisées et industrielles, routes, décharges) ;	5%
	• Zones de plantations d'arbres (incluant les vergers, vignes) ;	5%
	• Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) ;	4%
	• Rochers intérieurs, éboulis rocheux, dunes intérieures, neige ou glace permanente	1%

Habitats et espèces justifiant la désignation du site

Habitats visés à l'Annexe I de la Directive 92/43/CEE du Conseil**Habitat(s) d'intérêt communautaire prioritaire(s) :**

91E0 - Forêts alluviales à Aulne glutineux *Alnus glutinosa* et Frêne élevé *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (31,49 ha) ;

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil**Amphibiens :**

1193 - Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* (10 ind)

Poissons :

1096 - Lamproie de Planer *Lampetra planeri*
1163 - Chabot fluviatile *Cottus perifretum*

Espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE du Conseil

1303 - Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (2 – 10 ind)

1304 - Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* (10 ind)

1310 - Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*

1324 - Grand murin *Myotis myotis* (10 individus)

1355 - Loutre d'Europe *Lutra lutra*

1041 - Cordulie à corps fin *Oxygastra curtisii*

1044 - Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale* (50 ind)

1060 - Grand cuivré *Lycaena dispar*

1088 - Grand capricorne *Cerambyx cerdo*

1083 - Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

1092 - Écrevisse à pattes blanches

Austropotamobius pallipes

Source : Fiche de synthèse site Natura 2000 Vallée de la Tardoire

Qualité et importance du site pour les espèces

Intérêt écosystémique avec la présence d'éléments géomorphologiques inhabituels en contexte planitiaire : escarpements rocheux, rivière à courant rapide etc. Intérêt faunistique très diversifié avec la présence d'espèces d'intérêt communautaire appartenant à des groupes variés et concernant des habitats divers : écrevisses, libellules, amphibiens et poissons dans les milieux aquatiques ; coléoptères, oiseaux et reptiles dans les boisements et le milieu bocager et chiroptères dans la grotte. Les espèces végétales d'intérêt patrimonial sont localisées sur les falaises rocheuses qui encadrent les deux vallées (4 espèces végétales protégées au niveau national ou régional, dont l'une est menacée en France). Par ailleurs, plusieurs habitats non concernés par la Directive sont néanmoins d'une grande importance pour la cohérence fonctionnelle du site et son homogénéité paysagère : chênaie pédonculée calcifuge, prairies bocagères.

Vulnérabilité

La qualité et l'originalité paysagère du site le rendent très attractif pour les activités de plein air. La présence d'une base de loisirs au Chambon, des projets d'infrastructure touristiques dans la vallée de la Renaudie constitue des signes d'une sur-fréquentation potentielle au moins ponctuellement (cas de certains rochers d'escalade, des berges de la Tardoire) susceptible d'altérer la qualité biologique des habitats. La qualité physico-chimique des eaux est d'autre part un facteur essentiel pour le maintien de plusieurs espèces menacées (odonates, amphibiens) : d'éventuels prélèvements abusifs ou des déversements d'eaux de mauvaise qualité en amont du site doivent être sévèrement contrôlés. Le maintien d'un tissu interstitiel peu intensifié (prairies naturelles, bocage et boisements) sur les versants de la vallée est également un élément indispensable à la conservation de la valeur biologique du site.

Principaux enjeux

	Habitats	Espèces
Intérêt majeur	Milieux forestiers	Sonneur à ventre jaune, Grand capricorne, Lucane cerf volant
	Haies	Chiroptères
	Prairies	Chiroptères
	Mares et fossés	Sonneur à ventre jaune
	Cours d'eau, berges	Chabot, Lamproie, Cordulie à corps fin, Ecrevisse à patte blanche, Vison d'Europe et Loutre d'Europe
	Falaises rocheuses	Faucon pèlerin et végétation pionnière
	Grotte naturelle	Chiroptères

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Chiroptères	Hibernation				Reproduction et élevage des petits						Hibernation	
Sonneur à ventre jaune				Reproduction et ponte								
Chabot			Reproduction									
Lamproie	Destruction d'individus											
Écrevisse à pattes blanches	Destruction d'individus et reproduction											
Vison d'Europe et Loutre d'Europe		Reproduction et élevage des petits										
Lucane cerf-volant et Grand capricorne						Formation des imagos						

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période d'intervention possible

Période de sensibilité

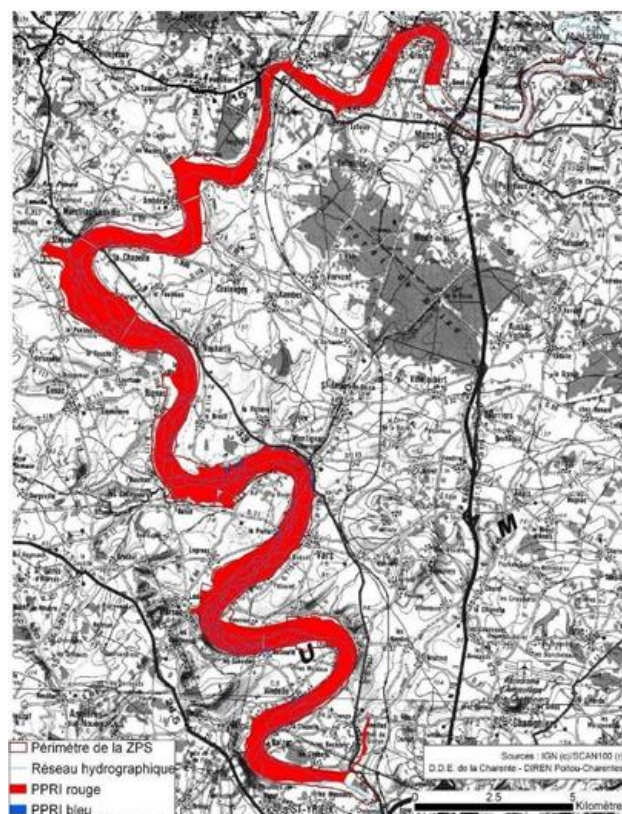
Natura 2000 La vallée de la Charente en amont d'Angoulême, site FR5412006

Désignée en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive européenne « Oiseaux », elle contient également 4 habitats et 16 espèces animales (dont 2 prioritaires) d'intérêt communautaire au titre de la directive européenne « Habitats ». Ce site englobe la totalité du lit majeur de la Charente entre Angoulême et Mouton (Vars et Mouton pour le territoire du SCOT).

Enjeux de conservation Natura 2000 en vallée de la Charente, c'est la préservation des prairies humides et des boisements naturels, la gestion des milieux en faveur des oiseaux d'intérêt communautaire, la gestion de l'eau et des milieux humides, la mise en valeur la richesse de la vallée et la sensibilisation des usagers.

Les objectifs du DOCOB peuvent donc être résumés ainsi :

- 1- Maintenir ou restaurer les espèces et les habitats des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en maintenant les surfaces d'habitats d'espèces, leur état de conservation, en restaurant la fonctionnalité des prairies alluviales et des milieux ouverts pour les haltes migratoires...
- 2- Maintenir les activités traditionnelles qui entraînent des contraintes ou manques à gagner par une indemnisation dans le cadre contractuel



- 3- Maintenir ou restaurer le fonctionnement de l'hydrosystème fluvial (ancien bras, cours principal, forêts, grèves, prairies alluviales)
- 4- Promouvoir une utilisation équilibrée du site, en encadrant la fréquentation (sensibilisation des usagers sur la fragilité des milieux, intégration de la préservation du patrimoine naturel dans les politiques globales)
- 5- Évaluer les résultats (suivi de l'évolution des populations d'oiseaux, des activités socio-économiques, de la mise en oeuvre du Docob...)

Effets prévisibles sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

D'une façon générale, les objectifs du PCAET doivent favoriser la conservation et la valorisation des habitats et des espèces de la vallée de la Charente. Toutes les prescriptions et les recommandations visant les activités humaines sur ces espaces doivent permettre de renforcer leur caractère naturel. L'amélioration de la trame boisée, la protection de la ressource en eau, les nouvelles règles d'urbanisation, la transparence des lits mineurs du fleuve et de ses affluents..., toutes ces mesures ne peuvent que redonner à la vallée de la Charente en amont d'Angoulême des caractéristiques écologiques propres à conforter les objectifs du DOCOB NATURA 2000.

D'une manière globale le PCAET a un impact positif sur la conservation de l'environnement et notamment des sites Natura 2000.

Certaines actions du PCAET permettent une prise en compte des objectifs des sites Natura2000 (voir tableau ci-dessous). Elles devront être complétées des objectifs détaillés des sites Natura2000 au moment de leur mise en œuvre.

Actions à compléter des objectifs des sites Natura2000 lors de leur mise en œuvre : Fiche action N° 13 Titre de la fiche action Encourager les acteurs du tourisme à adhérer à une démarche de tourisme durable 14 25 Intégrer les objectifs du PCAET au SCoT et au PLUi pour le développement d'un urbanisme durable Préserver les trames arbustives et boisées jouant un rôle dans le maintien de la biodiversité et des services écosystémiques 26 29 Préserver et restaurer les zones humides ainsi que leurs fonctionnalités dans le cycle de l'eau Valoriser les pratiques agricoles durables Certaines actions devront néanmoins faire l'objet d'une attention particulière (voir tableau ci-dessous) afin de garantir l'absence des incidences négatives suivantes sur les sites Natura 2000 : ▪ aménagement des bâtiments accueillant des espèces protégées ▪ aménagement des milieux naturels (sentiers, routes, parking de covoiturage...) ▪ développement de la filière bois énergie entraînant une destruction des forêts naturelles locales ▪ installation de gros projets EnR1 au sein des sites Natura Actions qui doivent faire l'objet d'une attention particulière sur les objectifs des sites Natura2000 : Fiche action N° Titre de la fiche action 7 8 Rénover les bâtiments publics énergivores Développer l'utilisation des EnR2 dans les bâtiments publics en autoconsommation ou revente 12 20 Mobiliser les entreprises du territoire sur la transition écologique Aménager des voies douces et itinéraires cyclables 23 33 Encourager le développement de l'éco-construction sur le territoire Favoriser l'installation de panneaux solaires photovoltaïques dans le respect des paysages locaux, de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles 34 34 Favoriser l'installation de petits méthaniseurs, à proximité des exploitations agricoles Développer une filière bois énergie locale et durable (action supprimée pendant l'élaboration du PCAET) Son éventuel retour dans la vie future du PCAET devra faire l'objet d'une attention particulière.

L'action Développer une filière bois énergie locale et durable des fiches actions de la version de

janvier a été supprimée mais son éventuel retour dans la vie future du PCAET devra faire l'objet d'une attention particulière en particulier les points suivants :

- veille des espèces invasives importées par la sylviculture (insectes, maladies, végétaux)
- identifier des surfaces distinctes dédiées soit à la sylviculture soit à la trame verte et bleue (maintien d'une trame verte et bleue fonctionnelle dans le temps, protection des zones humides fonctionnelles, protection des espèces protégées)
- ne pas créer le risque incendie de forêt sur le territoire par la plantation d'essences sylvicoles inflammable

10.2 Analyse des incidences

Axes /Actions	Incidences positive/neutre/Vigilance	Sites Natura 2000 concernés	Commentaires
Axe 1 Transition énergétique : actions 1-6 Action 2 : renforcer la sobriété énergétique des bâtiments	Positive	Grotte de Rancogne FR5400407 Vallée de la Tardoire (vallée de la Renaudie) FR5400408 Forêts de la Braconne et de Bois Blanc FR5400406 La vallée de la Charente FR5412006	Impact indirect potentiellement positif puisque l'action concourt à une diminution des émissions de CO2 favorable à la préservation de milieux naturels fonctionnels L'action vise aussi l'éclairage des bâtiments, l'impact peut donc être positif pour le SIC des cavités (habitat) même si les sources potentielles de pollution lumineuse de bâtiments publics ou sites d'activité sont limitées à proximité. Remettre sur le marché des logements vacants permet d'éviter le recours aux extensions urbaines et donc la préservation des espaces naturels et agricoles
Action 5 : Accompagner les projets EnR citoyens et privés	Vigilance incidences négatives		Vigilances à observer : - Si le projet de production d'ENR conduit à une artificialisation du sol. Pour le solaire, le risque est toutefois limité puisque les installations ont lieu sur toitures ou ombrières ou sur des friches (sites pollués...) - L'effet du miroitement généré par les panneaux solaires semble par ailleurs négligeable - Epandage des boues issues d'unité de méthanisation et impact sur les prairies (notamment pour les basses vallées angevines) - Gestion de la ressource bois dans le cadre de projets bois-énergie Vigilance à observer sur l'épandage des boues bien que le site ne se situe pas à proximité directe d'un site

			Natura 2000 Vigilance à observer sur la gestion de la ressource bois dans le cadre de projets bois-énergie Vigilance à observer sur l'impact de forages sur les sites de cavités. Vigilance à observer sur la gestion de la ressource bois dans le cadre de projets bois-énergie
Axe 2 Mobilité durable actions 7-13	Positives	Grotte de Rancogne FR5400407 Vallée de la Tardoire (vallée de la Renaudie) FR5400408 Forêts de la Braconne et de Bois Blanc FR5400406 La vallée de la Charente FR5412006	Globalement, l'impact des documents d'urbanisme (SCoT, PLU/PLUi) est très positif sur les sites Natura 2000 puisqu'ils les préservent (trame verte et bleue, zonage naturel...). Pour autant, ponctuellement, leur mise en œuvre peut conduire à des artificialisations du sol (privilégier les substrats *chaussées végétales : pavés, substrat spécial FALITAL) Le recours à la densification permet d'éviter le recours aux extensions urbaines et donc la préservation des espaces naturels et agricoles Toute action visant à encourager et développer des modes alternatifs à la voiture ou à l'usage individuel de la voiture aura un impact sur la diminution des émissions de CO2 favorable à la préservation de milieux naturels fonctionnels
Axe 3 Développement économique et économie circulaire actions 14-19			

Axe 4 Adaptation au changement climatique actions 20-26 Action 23 – Promouvoir une gestion responsable de la ressource en eau Action 22 : Réaliser des aménagements adaptés			Le recours à des plans paysages/cartographie des zones à risque participe à la préservation des espaces naturels dont les sites Natura 2000 L'optimisation des réseaux aura des effets positifs évidents notamment en matière de qualité des rejets d'effluents. La vigilance porte essentiellement sur la réalisation d'infrastructures nécessaires à cette amélioration qui peut avoir des impacts sur les milieux (en phase travaux essentiellement ou pérennes : station d'épuration...) La réduction des prélèvements d'eau aura un impact positif sur la fonctionnalité des milieux naturels, notamment les milieux humides Un programme d'adaptation au changement climatique comprend notamment un volet sur la nature en ville. Son développement et de nature à améliorer les déplacements de la faune (notamment les oiseaux et les chiroptères) entre milieux naturels ou leur site d'habitat dont ceux classés Natura 2000
Axe 5 Biodiversité et gestion durable des ressources naturelles actions 27-34 Actions 31-32 Mettre en valeur les zones humides			L'action aura un impact positif évident sur les milieux humides dont ceux situés en zone Natura 2000 Toute stratégie locale complétant les dispositifs supérieurs en matière de protection et de mise en valeur des milieux de biodiversité et continuités

Sanctuariser les puits de carbone Accompagner le changement en faveur de pratiques plus raisonnables			écologiques aura un impact positif sur les sites Natura 2000. De même que les projets allant dans le même sens en milieu urbain situé à proximité d'un site Natura 2000 L'amélioration des pratiques agricoles sur les espaces de prairies aura un impact positif sur ces milieux
Axe 6 Gouvernance, communication et exemplarité actions 35-40			

Les actions définies dans le PCAET ne définissent pas des projets d'aménagement précis, mais plutôt des choix et des modes de conception d'aménagements. Ils n'ont donc pas de localisation précise. Les incidences possibles sur les sites Natura 2000 sont donc relatives et devront être étayées lors de chaque projet au sein des études d'impact spécifiques.

Incidences positives probables

La plupart des actions du PCAET auront des incidences positives probables sur les zones Natura 2000.

La durabilité et la performance environnementale des aménagements, des constructions et des rénovations prévues par le PCAET permettent la préservation et la valorisation des espaces naturels. En effet, la durabilité des aménagements prévoit l'intégration des risques liés au changement climatique, l'adaptation du territoire, l'intégration de la ressource en eau ainsi que la prise en compte de la Trame verte et bleue.

En outre, les mesures relatives aux transports permettent de limiter la pression de la voiture individuelle sur la biodiversité (bruit, pollution, collisions, rupture de continuités...) grâce à une réduction des besoins de transports et un report modal vers les modes actifs (vélo) et les transports en commun.

Enfin, les mesures relatives à une agriculture plus durable permettent également de limiter les pressions sur la biodiversité.

Synthèses des impacts positifs

- Amélioration des zonages favorables à la biodiversité
- Exclusion des projets d'aménagement défavorables au patrimoine biologique (axes routiers ou ferroviaires, parcs éoliens ou photovoltaïques...)
- Amélioration des espaces bâtis et de leur environnement immédiat pour la flore et la faune (diminution des espèces exotiques envahissantes, corridors écologiques, diminution de l'artificialisation des sols...)
- Diminution des pollutions lumineuses
- Diminution des impacts liés au transport par l'amélioration de passages pour la faune au niveau des axes routiers
- Permettre la mise en œuvre de cahiers des charges agricoles et sylvicoles favorables à la biodiversité

Synthèse des impacts négatifs probables

- Risque de destruction d'espèces patrimoniales et de raréfaction de l'habitat (ex : Busard Saint Martin) par les éoliennes et de consommation d'espace naturel par le photovoltaïque ;
- Risque d'une agriculture et sylviculture intensive monospécifique ;
- Risque d'artificialisation, de fragmentation et de pénétration humaine des espaces naturels ;
- Consommation et fragmentation d'espace naturel ;
- Risque de pollution (eaux de surface ou souterraines...).

Les mesures pour éviter, réduire et éventuellement compenser les incidences potentiellement négatives

Évitement :

- Les projets impactants de grandes dimensions seront réalisés en dehors du zonage Natura 2000 (éolien, photovoltaïque, méthanisation, infrastructures de transports...).

Voir la précision ci-dessous.

- Favoriser et soutenir la gestion durable des espaces agricoles et forestiers par des cahiers des charges adaptés (MAE, Plan de gestion forestière...)

- Dans le bâti, faire connaître les matériaux non polluants, les outils pour l'installation de la faune et de la flore, pour réduire la pollution lumineuse...

- Pour chaque projet d'aménagement, choisir des espaces sans enjeu de biodiversité

- Canaliser le cheminement des promeneurs en dehors des zones très sensibles (faune-flore habitats) tout en aménageant des espaces d'observation.

Réduction :

- Les périodes de travaux des différents projets doivent respecter les périodes les plus sensibles des cycles biologiques d'espèces patrimoniales.

- Intégrer des informations et des sensibilisations dans le cadre des travaux de rénovation, pour ne pas détruire les nids et leur accès, limiter les nuisances telles que le bruit (ex : moteur de pompe à chaleur, bruits pendant les travaux), intégrer des sensibilisations et ateliers spécifiques (nichoirs, plantations, etc) dans les villages concernés avec des acteurs tels que la LPO, Charente Nature, le CPIE.

Compensation :

- Les mesures d'évitement et de réduction doivent être suffisantes en zone Natura 2000, les impacts résiduels doivent être nuls et ne pas nécessiter de compensation.

Position du territoire concernant la production d'énergie dans les zones classées Natura 2000

Le souhait est de ne pas autoriser de projets éoliens de grandes dimensions (éoliennes supérieures à 12m de haut). Cette position a été confirmée lors des travaux du guide des bonnes pratiques des projets éoliens. Cette position est désormais appuyée par une expertise scientifique auquel le PCAET se réfère. La mesure d'évitement est donc retenue, elle consiste à exclure les projets de parcs éoliens de grandes dimensions des zones Natura 2000.

La production d'énergie renouvelable n'est pas entièrement interdite dans la zone Natura 2000, mais elle est réservée à proximité des habitations et hors zones MAE (mesures agro-environnementales) afin de ne pas perturber les espèces protégées telles les chiroptères.

Peuvent être autorisés :

- La production photovoltaïque en toiture et ombrière
- La production solaire thermique
- La production d'énergie par géothermie ou via pompe à chaleur.
- La production éolienne avec des éoliennes inférieures à 12m et à proximité des habitations (distance à préciser).
- La production de bois énergie si elle est gérée de façon durable et ne perturbe pas l'habitat des espèces protégées. Des parcs photovoltaïques pourront être étudiés et s'il n'y a pas d'impact pour les espèces protégées pourront être installés sur des terrains dégradés (par exemple les anciennes décharges) ou inutilisés à proximité des lignes de chemin de fer.

Indicateurs de l'environnement

Choix des indicateurs pertinents

Le suivi environnemental a pour objectif de vérifier et évaluer si les effets du PCAET sont conformes aux prévisions réalisées, mais également à mesurer les impacts réellement observés sur l'environnement ainsi qu'à apprécier l'efficacité des actions. Il suit ainsi l'évolution des effets du PCAET sur les différents enjeux environnementaux du territoire identifiés dans le cadre de l'État Initial de l'Environnement (EIE).

Le dispositif de suivi de l'EES est à coordonner avec le suivi du PCAET. L'ensemble des indicateurs le constituant proposés sont rappelés dans le tableau ci-après. Certains indicateurs sont à construire pendant l'échelle de temps du PCAET, car ils n'existent pas sous la forme de données disponibles. Ces indicateurs à créer peuvent s'avérer difficiles à construire, car coûteux en temps, il s'agit donc d'une proposition).

La majorité des actions du PCAET disposent de leurs propres indicateurs (cf. fiches du programme d'actions). Le dispositif de suivi ci-après les complète et vise à définir les indicateurs pertinents et mobilisables pour suivre l'évolution des principales composantes de l'État Initial de l'Environnement et de ses enjeux. Certaines thématiques nécessiteraient la mise en place d'indicateurs qui ne sont pas mentionnés ci-après en raison de leur inexistence, leur trop longue périodicité de mise à jour, la non-pertinence de leur maille ou encore l'absence de base scientifique. Par souci de pertinence et de mise en œuvre technique, une cohérence a été recherchée avec le dispositif de suivi du CRTE.

Il est utile de préciser que les indicateurs des fiches actions mesureront les effets directs de ces actions et leur niveau d'atteinte d'objectifs. Il s'agira de les suivre régulièrement avec un bilan plus poussé à 3 ans. Les indicateurs suivants auront, en revanche, une portée nettement plus généraliste et les évolutions constatées, qu'elles soient positives, neutres ou négatives ne seront pas uniquement imputables aux actions du PCAET. Les sources précisées dans les tableaux ci-après sont amenées à évoluer en cas d'apparition de données plus adaptées.

Idéalement les indicateurs devraient être suivis annuellement, pour certains cela est réalisable, mais pour la plupart d'entre eux, cela paraît délicat. Ainsi il est proposé, à minima, une mesure au bilan intermédiaire dans 3 ans. Un état des lieux des indicateurs et des difficultés pour les obtenir sera établi.

Certains indicateurs sont proposés sous forme d'échantillonnage d'une zone d'étude (terrain, bâtiment...), ils sont conditionnés à trouver un financement et des volontaires.

11 Tableau de synthèse des indicateurs environnementaux proposés par axe et par thématique environnementale

Thématique	Principaux enjeux	Indicateurs de suivi (périodicité potentielle)	Sources
Population	Une démographique en baisse qui engendre des changements et absence de réponses à certains besoins : logements, transports, services... et génère donc des impacts (consommation foncière, déplacements, consommation d'eau, déchets...) Une population soumise à des risques, dont le principal est l'inondation. Une économie diversifiée dont certaines branches sont susceptibles d'être impactées par le changement climatique (végétal...) et/ou d'impacter le changement climatique Une production d'énergies renouvelables encore faible, à développer fortement tout en tirant les atouts du territoires (toitures, agriculture, sous-sol...) Une nécessaire évolutions des pratiques et des habitudes de vie	Recensement de la population (annuelle) Population en zone inondable (actualisation à chaque révision) Nombre d'emplois et branches (annuelle) Production d'ENR (3 ans)	INSEE PPRI / État INSEE DREAL
Santé	Population plutôt jeune mais qui vieillit. Anticiper les impacts du changement climatique sur la population et notamment les plus vulnérables (augmentation des périodes de canicule, allongement des périodes des pollinisation, amplification des	Population par tranches d'âge (annuelle) Qualité de l'air Localisations	INSEE

	phénomènes de chaleur en ville...) Une qualité de l'air plutôt bonne mais des phénomènes ponctuels et/ou localisés (villes, axes routiers, intérieur des bâtiments...) qui impactent la population La pollution lumineuse, un phénomène qui n'impacte pas seulement la faune mais la santé humaine	des mesures à développer (annuelle) Pollution lumineuse (nombre d'étoiles visibles) Nombre de point lumineux sur la commune ; période d'extinction ; Nb de communes candidates au label VVE (ANPCEN) Nb de communes labellisées VVE (ANPCEN)	EPCI SDEG ; ANPCEN ; EPCI LRPP
Biodiversité	Territoire de confluences aux multiples entités paysagères et naturelles remarquables. Cela se traduit par de nombreuses zones de protection ou d'inventaire (NATURA 2000, arrêtés de biotope, ZNIEFF, ENS...). Les menaces potentielles sont nombreuses : artificialisation, suppression de haies, pollution des eaux... Des continuités écologiques nombreuses mais menacées ou fragiles pour certaines (infrastructures...)	Surfaces classées (Natura 2000, ZNIEFF...) Trames vertes et bleues, trame noire (Nb de km de corridors nocturnes identifiés) Nombre de points lumineux localisés et qualifiés Nombre de secteurs prioritaires définis Inventaires (imparfaits à ce	NA (compilation) PLUi EPCI Carto SDEG, Inventaires, diagnostics

	Des espèces patrimoniales ou communes dont les effectifs baissent Une biodiversité dite « ordinaire » à ne pas sacrifier	jour, mais à mobiliser) Atlas de la Biodiversité Intercommunal (ABI) en cours ou initié Nombre de sites restaurés : continuité écologiques, haies, mares	Multiples EPCI, Syndicat, CEN, associations (LPO, Charente Nature, CPIE...)
Energie	Réduire la consommation d'énergie du patrimoine public, avec une énergie de plus en plus chère ; Intégrer les projets EnR à la planification	Consommation d'énergie (annuel, GWh/an) Production d'énergie	AREC, Enedis, PETR Données techniques du SDEG, Factures d'électricité des communes, Rapports techniques
Mobilité	Inciter les entreprises à développer des démarches vertueuses ; Développer le maillage de cheminements doux (intra/inter-communal) Réduire les impacts de la mobilité de l'EPCI Soutenir la réouverture de la ligne ferroviaire Limoges–Angoulême Optimiser les ressources des agents de l'administration	Mesure du kilomètre linéaire de voie verte (part de cheminement doux avec végétalisation)	Cartes touristiques, bilans offices de tourisme, enquêtes visiteurs, rapports d'activité de la CdC/Dpt ; SIG voirie cyclable PLUi, PADD, PCAET, délibérations communales/intercommunales, études

Aménagement	Une réelle pression foncière, plus ou moins marquée selon les secteurs du territoire. De réelles avancées dans la limitation de la consommation foncière depuis 20 ans (densité, renouvellement urbain, rénovation des bâtis...). Les paysages sont menacés par une fragmentation liée aux extensions urbaines et surtout à la banalisation de ses extensions. Il en est de même pour certains types de productions d'EnR qui sont susceptibles de modifier le paysage et impacter la biodiversité. Un enjeu de préservation des capacités de productions alimentaires Un enjeu de qualité des sols et du milieu	Occupation du sol / Évolution des espaces artificialisés (ha) (6 ans) Nombre de parc éolien/photovoltaïque sur milieu agricole ou forestier (hors bâti). Réaliser des suivis de mortalité sur les parcs éoliens et des relevés de biodiversité sur les parcs photovoltaïques Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers mise en relation avec le nombre de logements réalisés et le nombre d'emplois accueillis (6 ans) Échantillonner des espaces agricoles et sylvicoles : - Évaluation de la richesse de la biodiversité selon le type d'exploitation (diagnostics de plusieurs exploitations)	OCSGE OCSGE CdC dans le cadre du potentiel PLUi ou SCoT SITADEL INSEE DREAL, (voir comment agréger les données)
--------------------	--	---	--

		volontaires) - Mesurer l'évolution qualitative et quantitative de la biodiversité sur ces espaces (diagnostics de plusieurs exploitations volontaires)	À définir avec des agriculteurs et des acteurs locaux (Charente Nature, CIVAM, Chambre d'agriculture...)
Eau	Une ressource en eau qui semble aujourd'hui satisfaisante (préservation des zones de captage) mais menacée par les périodes de sécheresse (consommation de la population, prélèvements agricoles...) De nombreux cours d'eau à la qualité médiocre (pollutions diverses mais essentiellement aux nitrates) Recenser et cartographier les ressources en eau, quantifier et suivre l'évolution de la ressource, identifier les usages et pressions Promouvoir une gestion responsable de la ressource en eau ; Mettre en place des dispositifs de récupération et de	Ressource en eau (qualité et quantité) Nombre de types de ressources inventoriées (captages, zones humides, cours d'eau...). Volume total prélevé par usage (m³/an). Nombre de communes en tension. Qualité physico-chimique des cours d'eau.	Syndicat de rivière Charente Eaux Rapports techniques, Données SIG du SyBTB et de l'EPTB

	réutilisation des eaux pluviales dans les bâtiments publics et inciter les particuliers à s'équiper. Sensibiliser les habitants, scolaires et entreprises aux éco-gestes liés à l'eau Accompagner les communes dans la réduction des consommations d'eau des espaces verts	Nb de bâtiments publics équipés, volume d'eau pluviale récupéré (m³/an), Nb de particuliers soutenus/équipés Nb de campagnes de sensibilisation Nb de participants aux ateliers scolaires évolution de la consommation Nb de communes accompagnées Surfaces concernées (ha) Choix en végétal local et peu demandeuses en eau (flore spontanée) Baisse estimée des volumes d'eau utilisés (m³/an)	EPCI : nb d'ouvrages exécutés, factures équipements, bilans services techniques, enquêtes auprès des habitants Bilans communication CdC, feuilles d'émargement ateliers, données distributeurs d'eau potable Actions à définir avec des acteurs locaux (EPTB, Charente Eaux, Syndicat, associations) EPCI : bilans des services techniques, rapports CdC, espaces verts, relevés de consommation d'eau, relevés des commandes
Air	Une qualité de l'air plutôt bonne mais des phénomènes ponctuels et/ou localisés (villes, axes routiers, intérieur des bâtiments...) qui impactent la population	Qualité de l'air (annuelle) Parc véhicules moteurs non	EPCI DREAL

	Des émissions essentiellement imputables aux secteurs des transports et bâtiments	thermiques (annuelle) Évolution des parts modales de transports (6 ans)	EDGT + INSEE
Climat	Des émissions de GES essentiellement imputables aux secteurs des transports, des bâtiments et de l'agriculture Des capacités de stockage du CO2 à pérenniser et développer, qu'elles soient naturelles ou matérielles Une nécessaire adaptation de la population, des biens et des espaces publics au changement climatique pour limiter leur vulnérabilité Informier en continu sur les risques et mettre en place des actions locales en lien avec le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)	GES globaux et par secteur (3 ans) Séquestration carbone (3 ans) Nb de communes pratiquant la gestion différenciée, verger communal, îlot de fraîcheur : surfaces concernées (ha) Nb d'espèces recensées Nombre de communes accompagnées Nombre de comptes actifs créés sur RESANA	DREAL GIEC CR commissions Données d'inscription/usage RESANA
GOUVERNANCE, COM ET EXEMPLARITE	Sensibiliser aux enjeux de la protection de la biodiversité Intégrer le PCAET aux commissions de l'EPCI et renforcer l'implication des élus ; Organiser des concertations citoyennes régulières	Nb de sorties nature et chantiers participatifs Nombre de réunions ou ateliers citoyens/an,	EPCI, commissions

	Mise en place d'un comité de pilotage transversal, Intégrer le PCAET aux thématiques régulières du CODIR de l'EPCI, Produire le rapport de suivi et organiser des restitutions internes et publiques Faire preuve d'exemplarité : Réduire l'empreinte écologique et énergétique de la CdC ; Intégrer des écogestes et pratiques responsables dans le fonctionnement quotidien ; Valoriser l'exemplarité de la CdC comme levier d'entraînement ; Renforcer la coopération inter collectivités ; Assurer une cohérence avec les politiques inter-communales voisines, départementales, régionales et nationales	Nombre de participants Taux de satisfaction/appropriation mesuré (questionnaires). Nombre de rapports produits, Nombre de présentations internes (CODIR, commissions), Nombre d'événements de restitution publique organisés. Nombre de communications sur les pratiques exemplaires Nombre de bonnes pratiques diffusées Nombre de communes/acteurs ayant repris ces bonnes pratiques. Nombre de communes impliquées. Nombre de projets mutualisés.	CODIR et commissions (maires, élus) EPCI Rapports PCAET, CRTE et COT
--	--	--	---

		% des communes participantes aux actions PCAET. Nombre de cofinancements obtenus (Région, Département, État), Nombre de projets alignés sur SRADDET, Nombre de réunions partenariales avec institutions.	
--	--	--	--

12 Modalités de mise en œuvre

Méthode de suivi et constitution d'un comité de suivi.

Pour le suivi des indicateurs, il est recommandé la mise en place d'un comité de suivi. Les informations contenues dans le tableau des indicateurs servent de référence pour la mise en œuvre du suivi.

Information auprès des habitant·e·s sur les résultats.

Pour une meilleure compréhension de certaines mesures l'information des habitant·e·s est indispensable. Informer sur les résultats permet de garder le contact et de mieux faire accepter les mesures qui nécessitent des changements d'habitudes et une mise en action concrète sur le territoire.